50e ANNÉE

TOME XLVII

FASCICULE CLXXV (1er TRIMEST.)

MARS 1927



Chèques Postaux ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

1927

Ca 214




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE
BIBLIOTHÈQUE
033

Cas 214

50e ANNÉE

TOME XLVII

FASCICULE CLXXV (1er TRIMEST.)

MARS 1927



CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

C 214

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions emises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

Chèques Postaux ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

TOME XLVII. — 1927

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

1927

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1926-1927

MM. Abadie (docteur).
Banton (Chanoine).
Barbié.
Blondin.
Brunie.
Cadi.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Fabre (chanoine).
Fabre la Maurelle.
Fischer.
Flahault.

MM. Kehl.
Kriéger.
Lemoisson.
Maillet.
Malmejac.
Mazel.
Moteley.
Pellecat.
Pellet.
Pérez.
Stéfanopoli.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Doumergue.
1er Vice-Président :	Pellet.
2e Vice-Président :	Tournier.
Secrétaire général :	Maillet.
Trésorier :	Fischer.
Bibliothécaire-archiviste :	Moteley.
Secrétaire pour la Section de Géographie et d'Histoire :	Lemoisson.
Secrétaire-adjoint id.	Pellecat.
Secrétaire pour la Section d'Archéologie :	Chanoine Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	Fabre La Maurelle
Trésorier honoraire :	Pock.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Pellet.
Tournier.

MM. Maillet.
Lemoisson.
Chanoine Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Barbié.
Blondin.

M. Kriéger.

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 2 Mars 1927

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal Lyautey, ancien Résident général de France au Maroc, Thorey (Meurthe et Moselle).

Steeg (T.), Résident général de France au Maroc, Rabat.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Recteur de l'Académie d'Alger.

Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil Général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.

Caron, id.

MM. Nansen, explorateur

Rallier du Baty, explr.

Trivier, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS [1]

MM. Augustin BERNARD, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

LE P. DELATTRE, correspondant de l'Institut, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

FLOTTE DE ROQUEVAIRE (R. de) chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 12, rue de la Liberté, Alger.

GSELL St, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris (XVIe).

DONATEUR

1925 FABRE Sylvain, don de 1.000 francs pour fondation du « Prix FABRE Ernest ».

Les arrérages de ce don devront être employés, au moins tous les quatre ans, à récompenser l'auteur de l'ouvrage couronné à l'occasion des concours ouverts par la Société ou, à défaut, celui des membres de la Société qui, pendant la période de non attribution, aura publié au Bulletin la meilleure étude sur un sujet de Géographie, d'Archéologie ou d'Histoire. Le prix portera les mentions :

« PRIX FABRE Ernest », « DONATION FABRE Sylvain son père ».

MEMBRES BIENFAITEURS

ayant effectué un versement d'au moins 500 francs

Le Gouvernement Général de l'Algérie.

Le Conseil Général du département d'Oran.

Le Protectorat du Maroc.

La Chambre de Commerce d'Oran.

La Commune d'Oran.

1925 M. VOLLHARD Georges, directeur du *Bureau Véritas*, Avenue Gambetta, Oran.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES A VIE[1]

rachetant leurs cotisations annuelles par un versement unique de 200 fr.

MM.

(2)

1925 Arnoux Auguste, propriétaire-viticulteur, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1900 Azan Paul, colonel, commandant le 6e Régiment de Tirailleurs algériens, détaché au Centre des Hautes Etudes militaires, 37, rue du général Foy, Paris (8e).

1902 Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

1897 Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

1917 Joleaud Léonce, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences, Sorbonne, 143, Bd. Saint-Michel, Paris (Ve).

1924 Kidder (Homer Huntington), membre de l'*Association américaine d'Anthropologie*, Boston (Etats-Unis).

1921 Laulagnet Hippolyte, propriétaire, 18, r. Paixhans, **Oran**.

1909 Massenet Alfred, ingénieur civil, 19, rue d'Aumale, Paris (IXe).

1915 Noël (A. H.), chef de bataillon en retraite, 28, rue Marcel de Serres à Montpellier.

1905 Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran**.

1902 Pastorino, notaire, 29. boulevard Séguin, **Oran**.

1900 Sarton du Jonchay, général de division du cadre de réserve, Atmania. (Constantine).

1906 Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

1915 Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

MEMBRES TITULAIRES [1]

payant une cotisation annuelle de 16 francs [3]

Droit d'entrée : 2 fr. 50

MM.

1920 Abadie, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.

1923 Abeilhé, vétérinaire, délégué financier, Tlemcen.

1926 Achard, docteur en médecine, Aïn-Témouchent.

1925 Adoue François, inspecteur des chemins de fer, en retraite, Villa Nicolas, Sidi-Bel-Abbès.

---

1 Voir renvois 1 et 2, page 5.
2 Année de l'entrée dans la Société.
3 Tout postulant doit être présenté par deux Sociétaires et admis par le Comité La demande d'admission peut en être faite directement, ou par écrit, au Président

MM.

1915 Agostini, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran.**

1925 Albertini Eugène, professeur à la Faculté des Lettres, Directeur des Antiquités de l'Algérie, 36, r. de Lyon, Alger.

1925 Alfsen Alf, consul de Norvège, directeur de la succursale d'Essvik, Boulevard Hippolyte Giraud, **Oran.**

1925 Ali Hamza, président de la *Cultuelle Musulmane*, secrétaire des Prud'hommes, **Oran.**

1926 Amar Albert, négociant, 54, rue Cavaignac, **Oran.**

1910 Amillac, Albin fils, chirurgien dentiste, 12, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1926 Andréoli René, ingénieur, avenue Longchamp, Eckmühl, **Oran.**

1923 Anduze Gaston, avocat, 67, rue de Mostaganem, **Oran.**

1911 Anduze Joseph, agent de la Compagnie Transatlantique, 7, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1904 Anglard Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'État, 7, rue Molière, **Oran.**

1909 Aracil (abbé), curé d'Aïn-Tédélès.

1910 Arambourg Camille, professeur à l'Institut agricole de Maison-Carrée, 5, Boulevard Auguste Comte, Alger.

1925 Arnaud, médecin-oculiste, 9, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1922 Babeau Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major de la Division, **Oran.**

1925 Baldous Jean, interne à l'Hôpital Civil, boulevard du Lycée, **Oran.**

1908 Ballongue, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran.**

1925 Balsa Armand, négociant, ancien président du Tribunal de Commerce, 47, rue de Mostaganem, **Oran.**

1920 Banton (chanoine), aumônier du Lycée de Garçons, 6, rue de la Bastille, **Oran.**

1921 Barbeau, conservateur de la bibliothèque Souk el Attérine à Tunis.

1923 Barbeyrac de Saint-Maurice, chef de bataillon à l'Etat-Major général de l'Armée, Ministère de la Guerre, 3e bureau, Paris (VIIe).

1914 Barbié, receveur municipal, 29, rue d'Arzew, **Oran.**

1904 Barbin, directeur d'école à Marnia.

1925 Basset Louis propriétaire, 10, rue Ampère **Oran.**

1923 Bastos Adolphe, propriétaire, 73, rue d'Arzew, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1907 BAUDOIN Jules, propriétaire, 4, boul. Charlemagne, **Oran.**
1920 BAYLE, répititeur au Lycée de Garçons, 5, rue Réaumur, **Oran.**
1925 BEAUD André, géomètre, 25, boulevard Lescure, **Oran.**
1907 BEAUPUY, président honoraire de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran.**
1925 BÉDOAS Maurice, avocat, 6, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**
1906 BEN DANOU César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).
1913 BEN DAOUD, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**
1927 BEN DAOUD ben Daoud, officier interprète de 1e Classe, Affaires Indigènes, cercle du Loukkos, Ouezzan (Maroc).
1925 Mme BENGUIGUI-KALFON, pharmacien, Mascara.
1924 Mlle BENHAMOU, directrice du collège de Jeunes Filles Armentières (Nord).
1926 BEN NACEF, instituteur en retraite, conseiller municipal, **Oran.**
1925 BENTAYOU Paul, avocat, 1, boulevard Lescure, **Oran.**
1923 BEN ZECRI, médecin-oculiste, 27, rue El-Moungar, **Oran.**
1925 BERNARDIN Albert, sous-intendant militaire de 2e classe en retraite, industriel, usine St-Charles, 12, r. Bruix, **Oran.**
1924 Mme Vve Joseph BERNAUER, rentière, 47, r. d'Arzew, **Oran.**
1913 BERNAUER Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran.**
1926 BERT, directeur de la Société Algérienne d'Eclairage et de Force, boulevard du Lycée, maison Valéro, **Oran.**
1926 BERTE, propriétaire-agriculteur, 2, rue de la Tour-d'Auvergne, **Oran.**
1926 BERTIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, route du Port, **Oran.**
1925 BERTOUY Paul, négociant en vins, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**
1906 BERTRAND, propriétaire, conseiller général, Mostaganem.
1927 BERTRAND commis d'économat au Lycée de Garçons, **Oran.**
1925 BEUCHOT Paul, inspecteur principal de la Cie P. L. M., Service de l'Exploitation, gare, **Oran.**
1910 BEUGNOT, colonel en retraite à La Baumière par Gençay (Vienne).
1920 BEYLIER Marius, ingénieur, directeur de la Société des Chaux et Ciments, Saint-Eugène, **Oran.**
1926 BIARD Jean, ingénieur E.C.P., directeur de l'usine de Produits Chimiques de La Sénia, 46, boul. Seguin, **Oran.**
1913 BIBLIOTHÈQUE communale de la Ville de Tlemcen.
1902 BIBLIOTHÈQUE populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1913 Bibliothèque de l'Université de Harvard, Cambridge, Etats-Unis.

1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou, à Parakou (Dahomey).

1920 Bidorff Maurice, conseiller de Préfecture, rue Potin, Saint-Eugène, **Oran**.

1925 Billiard (Les Etablissements Louis), machines agricoles, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1925 Blanc, architecte, 1, rue d'Igli, **Oran**.

1903 Blanchet Louis, propriétaire, membre de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran**.

1925 Blondin Arthur, capitaine en retraite, 6, rue Adjudant Gabay, **Oran**.

1925 Bodin Marcel, rentier, 4, rue Briey, Casablanca (Maroc).

1922 Boggio Jean, propriétaire, boul. Laurent Fouque, **Oran**.

1912 Bolelli, inspecteur primaire, 41, boul. Sébastopol, **Oran**.

1905 Bonifay Paul, propriétaire, juge au Tribunal de Commerce, 30, boulevard Séguin, **Oran**.

1925 Bonnefoy J. Marc, ingénieur agricole (E. a. n.), 68, rue de Mostaganem, **Oran**.

1923 Bonnet Ernest, licencié en droit, Président des Mutuelles d'Assurances Agricoles à El-Kalâa par Tlemcen.

1925 Bontoux, inspecteur principal des Douanes, **Oran**.

1909 Bories Auguste, propriétaire, 1, place de la République, Mostaganem.

1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, ancienne Résidence, Rabat (Maroc).

1919 Bouchet Georges, négociant en vins, président de la Chambre de Commerce, faubourg Delmonte, **Oran**.

1922 Boucourt Georges, géomètre du service topographique, 20, rue Béranger, **Oran**.

1921 Bouffier Albert, inspecteur du travail, 1 *bis*, rue Marie-Thérèse, **Oran**.

1920 Boulinier, professeur au Lycée de garçons, 2, rue du Lieutenant Dahan, **Oran**.

1925 Boussard Marcel, négociant en vins, juge au Tribunal de Commerce, 4, square Garbé, **Oran**.

1910 Bouty Joseph, pharmacien, conseiller général, Tlemcen.

1923 Bouzar Mohammed, interprète judiciaire, Miliana (Alger).

1922 Boyer, négociant en bois, 5, Place d'Armes, **Oran**.

1912 Brégeat Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 5, rue Lamartine, **Oran**.

1926 Brenet, proviseur du Lycée de Garçons, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 Breuilh Pierre, ingénieur d'artillerie navale en retraite, villa des Falaises, Gambetta, **Oran.**

1925 Brière Henri, président du Syndicat Agricole et de la Caisse Régionale, 3, rue des Pommiers, **Oran.**

1925 Brigol, ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, chemin de la Solidarité, Alger.

1901 Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran.**

1905 Brustlein Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran.**

1925 Buadès Vincent, directeur de la maison Causse, 1, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1921 Busson Charles, commissaire enquêteur du Service de la propriété indigène, 2, rue Pasteur, **Oran.**

1921 Cadi, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, 17, rue Mesmer, Bône.

1922 Calzaroni, directeur de l'Ecole du Nord, Tlemcen.

1912 Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur (Oran).

1910 Camara oficial de commercio, industria y navegacion de Melilla.

1920 Campardou, chef des travaux pratiques de chimie à la Faculté des Sciences, 9, Allées Saint-Etienne. Toulouse.

1920 Campillo, avocat, Mascara.

1882 Canal J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

1925 Capisano, avocat, 10, rue Ampère, **Oran.**

1906 Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix, Tlemcen.

1921 Caré Robert, secrétaire général de la Préfecture d'Oran (Affaires Indigènes), **Oran.**

1913 Carles Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran.**

1921 Cazenave Jean, professeur au Lycée de Garçons, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

1921 Cazes Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, boulevard du Lycée, **Oran.**

1922 Cercle de l'Escrime, 2, rue Général Joubert, **Oran.**

1921 Cercle des Officiers, Oudjda (Maroc).

1926 Chabaud, professeur au Lycée, 17 rue des Lois, **Oran.**

1921 Chabert, notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Chalon Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

1922 Chambon Etienne, entrepreneur de menuiserie, 108, rue d'Arzew, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 CHAMBONNET François, receveur des Domaines, 9, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1925 CHAMPENDAL Marc, courtier en vins, 8, boulevard Joseph Andrieu, **Oran.**

1919 CHAMPENOIS L., docteur en médecine, 12, rue de la Liberté, Alger.

1904 CHANDELIER Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1910 CHANSON (abbé), curé de Trézel.

1921 CHANSON Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1925 CHAPUIS Balthazar, propriétaire-viticulteur à Arlal (De Malherbe).

1908 CHAREIX Jacques, interprète militaire de 1re classe, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

1925 CHARLOT, directeur de la Société Lebon et Cie (Gaz et électricité), 9, boulevard National, **Oran.**

1925 CHARRIAUD Bernard, négociant en futailles, 12, rue Beauprêtre, **Oran.**

1923 CHASSIN, médecin-major de 1re classe, directeur du Centre de réforme, 14, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**

1925 CHAUVAIN J. B., négociant, boul. Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

1925 CHAUVIN, professeur au Lycée de garçons, 54, rue d'Azoff, **Oran.**

1919 CHOLET Alfred, ingénieur en chef, adjoint au Directeur de la Cie P.L.M., 19, rue de la Liberté, Alger.

1913 CHRISTAUD Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran.**

1922 Mme COHADON, directrice de l'école maternelle de Saint-Eugène (Villa Verdun), **Oran.**

1923 COHEN Félix, directeur de l'Ecole de Commerce, 3, rue Cavaignac, **Oran.**

1905 COHEN SOLAL A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1892 COHEN SOLAL Emile, professeur honoraire du Lycée, 30, Boulevard Seguin, **Oran.**

1912 COIGNARD Paul, ingénieur E. C. P., rue Say (villa Delmar), **Oran.**

1925 COLIN Léon, directeur des Etablissements Borgeaud, Président de l'*Union des Mutilés*, 22, rue Louis Blanc, **Oran.**

1926 Mlle COLLE Juliette, licenciée ès-lettres, 8, rue Pomel, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1912 Dr Colombani Jules, sous-directeur du Service de l'Hygiène et de la Santé publiques du Protectorat, Rabat (Maroc).
1925 Combe, directeur des P.T.T. du département, Hôtel des Postes, **Oran**.
1925 Comment, professeur au Lycée de Garçons, 3, rue des Flandres, Eckmühl, **Oran**.
1913 Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran**.
1921 Commune d'Oued-Imbert (Oran).
1879 Commune de Perrégaux (Oran).
1890 Commune de Relizane (Oran).
1879 Commune de Saint-Denis-du-Sig (Oran).
1879 Commune de Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1918 Compagnie des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran**.
1917 Consulat d'Espagne, 4, rue Lahitte, **Oran**.
1923 Contréras Antoine, instituteur, école du faubourg Marceau, Sidi-Bel-Abbès.
1925 Coquelin Félix, chef du Service des Titres à la Compagnie Algérienne, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.
1925 Cordier Emile, pharmacien, 26, boul. de Mascara, **Oran**.
1922 Corriéras, directeur de l'Ecole Magnan, village Boulanger, **Oran**.
1921 Costantini Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran**.
1906 Cour, professeur de la chaire d'arabe publique, président de la Société Archéologique, place Négrier, Constantine.
1906 Courcelle Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.
1898 Courrech Paul, directeur d'école à Eckmühl, **Oran**.
1926 Créput, architecte de la ville d'Aïn-Témouchent.
1925 Curel Paul, notaire, 1, rue de la Paix, **Oran**.
1925 Cuvellier Louis, directeur de la Société Algérienne des Engrais et Produits Chimiques, 6, boul. Magenta, **Oran**.

1907 Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.
1926 Dalifard, professeur au Lycée, 17, rue d'Igli, **Oran**.
1923 Dalloni, professeur à la Faculté des Sciences, 15 *ter*, rue Daguerre, Alger.
1925 Danthon Henri, avocat, maire d'Aïn-Témouchent, conseiller général, 5, rue Schneider, **Oran**.
1922 Dantzer, inspecteur d'Académie, préfecture, **Oran**.
1900 Darmon Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran**.
1925 Declerck, inspecteur des Eaux et Forêts, 5, rue du Général Joubert, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1903 Décrion Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.

1913 Delaby Numa, chef du Service topographique du département de Constantine, 8, rue Sassy, Constantine.

1921 Delafon Jacques, ingénieur sanitaire, Les Charmettes à Samoreau-sur-Seine par Valaines (Seine et Marne).

1910 Delage, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, 48, rue Blatin, Clermont-Ferrand.

1921 Delmas Victor, commis à l'Inspection Académique, 15, rue de l'Abricotier, **Oran.**

1920 Deros Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 15, rue Jean Kraft, Miramar supérieur, **Oran.**

1907 Derrien Louis, ingénieur chimiste, route du Blockaus, village Cholet, **Oran.**

1915 Dervieux Henri, agent dépositaire, 3, rue des Arènes, **Oran.**

1923 Desage Rodolphe, docteur en médecine, 26, boulevard Lescure, **Oran.**

1922 Des Aubrys, lieutenant au Service Géographique du Maroc, Salé.

1907 Descours, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.

1921 De Solliers Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran.**

1913 Desseaux Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**

1920 Destremx Gustave, Président de la Chambre d'Agriculture, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**

1921 Didier, ingénieur E. C. P., 74bis, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).

1907 Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, Bd Seguin, **Oran.**

1922 Domas Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran.**

1924 Doste Edmond, propriétaire-viticulteur à la Providence, Sidi-Chami.

1920 Douillet Edouard, industriel, 9, rue de la Vieille Mosquée, **Oran.**

1898 Doumergue, professeur honoraire, 4, rue Manégat, **Oran.**

1923 Dréveton Maurice, propriétaire, Frenda.

1925 Dubois Marius, instituteur, 7, rue Edgard Weber, **Oran.**

1926 Dubus Félix, courtier maritime, Arzew.

1925 Ducret, conservateur des Hypothèques, 6, rue de Bordeaux, **Oran.**

1925 Ducuing, architecte, 17, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1926 DUISIT F., professeur au Lycée, 13, rue des Jardins, **Oran**.

1923 DUPEUX (Abbé), 95, rue de Sèvres, Paris (VIe)

1895 DUPUY Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran**.

1925 DURANTET André, capitaine de cavalerie en retraite, 4, Place Karguentah, **Oran**.

1921 EDELEIN Lucien, pharmacien, avenue Dar el Maghzen, Rabat (Maroc).

1925 EISENCHTETER Jules, chef de bataillon de réserve, 14, boulevard Magenta, **Oran**.

1905 ELGHOZI Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran**.

1878 EMERAT Albin, négociant, 2, rue Irénée, **Oran**.

1900 ENGEL, ingénieur E.C.P., 45, r. Michel Ange, Paris XVIe.

1907 ESTAUNIÉ, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.

1924 ESTÈVE Alfred, professeur honoraire, 3, rue Schneider, **Oran**.

1889 ÉVÊCHÉ d'Oran, 3, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

1920 FABRE Albert, pharmacien, 13, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1895 FABRE, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran**.

1903 FABRE LA MAURELLE, chef de bureau à la direction des chemins de fer de l'Etat, rue du Docteur Sandras, **Oran**.

1924 Mlle FAUDON, institutrice, Ecole maternelle, Saint-Eugène, **Oran**.

1927 FAURE Alphonse, instituteur, 55, Av. Saint-Eugène, **Oran**.

1885 FÉRAUD, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

1920 FERRANDIZ (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran**.

1926 FERRANDO A., directeur de l'école municipale des Beaux-Arts, rue de Colmar, **Oran**.

1920 FISCHER, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran**.

1886 FLAHAULT, ingénieur E.C.P., 35, r. de Mostaganem, **Oran**.

1925 FONDÈRE Marcel, négociant en vins, 116, rue de Mostaganem, **Oran**.

1925 FOUILLOUX Jean, propriétaire-viticulteur, 12, rue Floréal-Mathieu, **Oran**.

1913 FOUQUE Léon, imprimeur, Président du Tribunal de Commerce, 4, rue Thuillier, **Oran**.

1909 FOURNIER P., commandant le territoire, Touggourt (Constantine).

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM

1927 Franceschi, capitaine en retraite, avocat, 5, avenue Loubet, **Oran**.

1925 Fredouille Louis, inspecteur des Contributions Diverses, 1, place de la République, **Oran**.

1922 Frichet de Falloy, capitaine commandant la Compagnie du Génie du 1[er] Etranger, S. P. 425, Maroc.

1924 Fromental Baptiste, propriétaire, 7, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1924 Fromental Pierre, propriétaire, 72, rue d'Arzew, **Oran**.

1904 Gabriel Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran**.

1909 Galan (chanoine), curé de Saint-Eugène, **Oran**.

1925 Galin Pierre, receveur des P.T.T., bureau du boulevard National, **Oran**.

1922 Gallet, commandant le Parc d'aviation de la Sénia, 8, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

1905 Game Louis, juge de paix, Arzew.

1925 Gantès Maurice, ingénieur E. C. P., directeur du Service des Eaux, 1, place de la République, **Oran**.

1925 Garchon Henri, directeur des Etablissements Vinson, rue Jalras, **Oran**.

1917 M[lle] Garnier, professeur à l'Ecole Normale de filles, 7, rue de Relizane, **Oran**.

1914 Garrouste Charles, inspecteur des Contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran**.

1907 Gasquet Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

1926 Gasser Paul, docteur en médecine, 3, rue Général Joubert, **Oran**.

1921 Gaudin, chef d'escadron en retraite, 21, b. Fulton, **Oran**.

1921 Gautard Jean, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1925 Gay Léon, juge au Tribunal de Commerce, 24, rue Général Cérez, **Oran**.

1924 Genevois Louis, chargé de cours à la Faculté des Sciences, 196, boulevard Victor Emmanuel III, Bordeaux.

1906 Gérard E., propriétaire, conseiller général, maire de **Palikao**.

1900 Gibou Émile, propriétaire, Saïda.

1907 Giraud Amédée, villa Fanny, 8, avenue de Sidi-Chami, Delmonte, **Oran**.

1920 Giraud Casimir fils, banquier, 3, pl. de la Bastille, **Oran**.

1884 Giraud Edmond, avoué près la cour, délégué financier, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1909 Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 Goudeau Auguste, représentant des Etablissements Schneider (Creusot), 2, rue de Marseille, **Oran.**
1920 Goudon Adolphe, chef de district aux chemins de fer P.-L.-M., 7, rue Berthezène, Alger.
1920 Goupil de la Picquelière, chef de groupe aux chemins de fer algériens de l'Etat, 22 boul. Sébastopol, **Oran.**
1921 Gradvohl, directeur d'assurances, 29, r. El-Moungar, **Oran.**
1923 Graftieaux Edmond, directeur de la Société Générale, 1, rue des Lois, **Oran.**
1920 Grand Hôtel (Le), place de la Bastille, **Oran.**
1896 Grandjean, directeur de l'École Jean-Macé, rue Miranchaux, **Oran.**
1914 Grapinet, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, **Oran.**
1925 Grenet, principal du Collège, Tlemcen.
1908 Griguer Jules, inspecteur des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).
1907 Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh (Oran).
1915 Griguer René, négociant, rue Bugeaud, Tiaret.
1926 Grimaud Jean, secétaire de mairie, Pont-de-l'Isser.
1925 Gros J., contrôleur des P.T.T., 5, boul. du Lycée, **Oran.**
1921 Grosrenaud, préparateur de physique au Lycée de garçons, 3, rue Marie-Thérèse, **Oran.**
1909 Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**
1925 Guérin Georges, receveur des Contributions Diverses, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1925 Guérin Paul, notaire, 6, rue de la Paix, **Oran.**
1925 Guiguet Charles, propriétaire, rue Condorcet, Miramar, **Oran.**
1920 Guilhaume Émile, inspecteur des chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1920 Guionie, négociant, 11, rue Thiers, **Oran.**
1923 Guittard, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce, 53, rue d'Arzew **Oran.**
1919 Gullon, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1925 Hadj Hacène Abdelkader, officier en retraite, 5, impasse Léoben, **Oran.**
1923 Hadj Hacène Bachterzi Ben Aouda, conseiller municipal, 67, rue de Wagram, **Oran.**
1925 Hadj Hacène Bachterzi Mohamed, Bach Hazzab, de la Grande Mosquée d'Oran, 31, rue de l'Aqueduc, **Oran.**
1925 Hadj Hacène Bachterzi Mustapha, propriétaire, président de la *Mouloudia Hamida*, 5, rue d'Ulm, **Oran.**
1921 **Hadj Hacène Brahim**, khodja à la Préfecture, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1925 Hais, professeur au Lycée, **Oran.**

1905 Harburger Jules, avocat, 2, rue Belleville, **Oran.**

1923 Havard Léon, président du Syndicat agricole, délégué financier, allée des Ormeaux, villa Yvonne, Tlemcen.

1914 Heiblig Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, avenue du 1er de Ligne, Mostaganem.

1921 Heilbronner, inspecteur de la Société Marseillaise de Crédit, Marseille.

1900 Hérelle Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran.**

1926 Hérelle Charles, avocat, 8, rue Saint-Denis, **Oran.**

1923 Hernandez, président du Syndicat commercial et industriel, conseiller général, membre de la Chambre de Commerce, 1, rue de Coulmiers, **Oran.**

1925 Hernandez Joseph, commis des P.T.T., 10, r. Lahitte, **Oran.**

1923 Hertogh Eugène Fils, propriétaire à El-Ançor.

1914 Houdou Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran.**

1925 Huc Louis, docteur en médecine, négociant en vins, carrefour de l'Ecole Normale, Eckmühl, **Oran.**

1898 Huertas Raphaël (Chanoine), aumônier des Sœurs Trinitaires, 7, rue de Berlin, **Oran.**

1925 Huertas Raymond, avocat, 40, boulevard Séguin, **Oran.**

1909 Isaac Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue Belleville, **Oran.**

1913 Ivara Albert, administrateur de commune mixte, Zemmora.

1923 Mme Vve Jacquot, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**

1926 Jammes, avocat, 9, rue de la Paix, **Oran.**

1913 Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boul. Séguin, **Oran.**

1903 Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 20, rue El Moungar, **Oran.**

1907 Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran.**

1913 Jauffret, avoué, 10, rue Ampère, **Oran.**

1922 Jauffret Jean, avocat, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran.**

1925 Dr Jaume F., médecin-oculiste, 20, boul. Séguin, **Oran.**

1926 Jeanmot Henri, notaire, conseiller général, Arzew.

1914 Jeannel, docteur, directeur du *Vivarium* du Muscum d'Histoire naturelle, 110, rue du Bac, Paris (7e).

1926 Jehel Edouard, expert près les Tribunaux, 8, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1902 JOLIET, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 11, rue Ledru-Rollin, **Oran.**
1927 JOLY, docteur en médecine, 52, boul. National, **Oran.**
1912 JULIEN André, professeur au Lycée de Beauvais, 1, rue J.-J.-Rousseau, Malakoff, Seine.
1925 JULIEN Louis, courtier en vins, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1905 KARSENTY Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Séguin, **Oran.**
1925 KARSENTY Armand, avocat, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1920 KEHL, avocat, 8, rue Saint-Denis, **Oran.**
1914 KEIME Emile, chef de bureau de la Mairie en retraite, place de France, Arbesville, **Oran.**
1920 KIENER, ancien juge, président du Syndicat d'Initiative, village Brunie, Eckmuhl, **Oran.**
1906 KLEIN, directeur de l'usine à huile de Delmonte, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1906 KŒBEL, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1906 KRIEGER Edouard, contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, 3, rue de Toulouse (Miramar), **Oran.**
1925 KRUGER-NISSOLE et Cie (Maison), vins en gros, rue Degas, **Oran.**

1921 LABADIÉ, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran.**
1925 LABORBE Paul, constructeur de machines agricoles, 9, boulevard Lescure, **Oran.**
1925 LACOMBE Pierre, avocat, 1, boul. Sébastopol **Oran.**
1921 LACRETELLE, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1926 LAFAILLE René, avocat, 10, rue général Joubert, **Oran.**
1925 LAFORGUE Pierre, adjoint principal des Services civils de l'A.O.F., cabinet du Gouverneur de la Mauritanie, Saint Louis, Sénégal.
1925 LAUGÉ, docteur en médecine, 79, rue d'Arzew, **Oran.**
1921 LAUGÉ Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran.**
1901 LAURET François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**
1924 LAVERGNE Gaston, instituteur, 5, boulevard Hippolyte Giraud, **Oran.**
1925 LAVIE Aimé, directeur du pensionnat Saint-Louis, rue Ménerville, **Oran.**
1925 LEBHAR Henri, avocat, 4, rue de la Paix, **Oran.**
1925 LEBRUN Marcel, ingénieur, directeur de la Compagnie des T. O. B. H., 60, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**
1905 LECAMUS Pierre, architecte, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1909 Lecocq, avocat. 10, rue Bel-Abbès, Tlemcen.
1923 Ledoux H., docteur en médecine, Saint-Leu.
1923 Lefranc, contrôleur technique du Service de la voie P.-L.-M. 19, boulevard Fulton, **Oran.**
1925 Legagneur Paul. courtier en vins, 11, boul. Séguin, **Oran.**
1923 Léger, vétérinaire, 12, rue de la Paix, **Oran.**
1906 Lemoisson, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, **Oran.**
1922 Léouffre Albert, commis au Rectorat de l'Académie, Alger.
1910 Levain Paul, ingénieur, 252, avenue Daumesnil, Paris 12e
1900 Levé, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).
1924 Levent Louis, directeur de l'école de La Sénia.
1923 Lévy Joseph, adjoint spécial de la commune mixte de Marnia.
1925 L'Huillier (Chanoine), curé de la Cathédrale, 18, boul. Magenta, **Oran.**
1906 L'Huillier Maurice, négociant, 2, rue Degas, **Oran.**
1910 Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.
1878 Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**
1921 Lott, commis principal des Contributions diverses, quai Lamoune, maison Bastos, **Oran.**
1909 Loubiès G., officier d'administration de 1re classe, Oudjda (Maroc).
1920 Loye, professeur au Lycée de garçons, 2, rue d'Igli, **Oran.**
1926 Lussagnet, chef de bataillon en retraite, rue Condorcet, **Oran.**

1926 Macqueron, receveur de l'Enregistrement, 2, rue d'Alger, **Oran.**
1925 Maenhaut Marcel, gérant de la Maison Savournin, 4, rue de la Paix, **Oran.**
1914 Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).
1920 Maigron, professeur au Lycée de Garçons, 1, rue du lieutenant Dahan, **Oran.**
1921 Maillet, commandt en retraite, 41, r. de l'Arsenal, **Oran.**
1921 Malméjac, pharmacien major de 1re classe en retraite, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**
1914 Manquené, directeur des services agricoles du département, 1, rue Arago, **Oran.**
1905 Maraval, médecin oculiste, 2, rue de Vienne, **Oran.**
1925 Marcenac Philippe, receveur des Contributions Diverses, 8, rue Saint-Denis, **Oran.**
1926 Marcenaro, avocat, 10, rue du Repentir, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1921 Marcilhac (abbé), dignitaire, curé de Saint-Leu (Oran).
1923 Maréchal A., avoué, 10, rue de la Paix, **Oran**.
1924 Marégiano Paul, pharmacien, 24, boul. Séguin, **Oran**.
1920 Mariani Noël, lieutenant de vaisseau, 3, rue de l'Artillerie, **Oran**.
1924 Mme Vve Martin, rentière, 14, rue Gradvolh, **Oran**.
1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran**.
1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, rue Pierre Couture, **Oran**.
1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, 1, rue Dampierre, **Oran**.
1925 Mas Georges, ingénieur E. C. P., 1, rue du citoyen Bézy, **Oran**.
1923 Mascard Lucien, agent-voyer en chef du département, 14, boulevard Lescure, **Oran**.
1925 Massiou, docteur en médecine, 36, avenue Saint-Eugène, **Oran**.
1912 Masson, contrôleur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran**.
1922 Maucarré E., architecte, 73, rue d'Arzew, **Oran**.
1879 Mayaudon, notaire honoraire, Villa des Planteurs, **Oran**.
1925 Mazel Adrien, industriel, juge au Tribunal de Commerce, 47, rue Dutertre, **Oran**.
1925 Mazot Robert, docteur en médecine, Arbesville, St-Eugène, **Oran**.
1925 Mégias, villa Limousine, faubourg Trouville, Arzew.
1927 Mekki Djénéidi ben Ahmed, directeur de la médersa de Mederdra (Mauritanie), par Saint-Louis (Sénégal).
1923 Mercier, professeur en retraite, agriculteur, Tlemcen.
1910 Metz (de), colonel, commandant le 106e Régiment d'Infanterie, Châlons-sur-Marne (Marne).
1912 Méziat, négociant en vins, 11, rue de la Paix, **Oran**.
1910 Mical, négociant en vins, avenue Saint-Charles, **Oran**.
1925 Michel, ingénieur électricien, 12, rue de la Paix, **Oran**.
1913 Milhe-Poutingon, maire de Rio-Salado, 108, rue de Mostaganem, **Oran**.
1904 Molle, docteur en médecine, maire d'Oran, 2, rue Edgar-Weber, **Oran**.
1917 Mollet Charles, ingénieur-civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).
1920 Montchovet, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran**.
1925 de Montrond, commandant en retraite, 48, boulevard National, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 MORAZZANI Henri, ingénieur E. C. P., à la Société du Gaz Lebon, 9, boulevard National, **Oran**.

1922 MOREL, capitaine commandant la Cm2 du 1er Régiment Etranger, S. P. 409 par régulateur Taza (Maroc).

1893 MOTELEY Albert, propriétaire, 12, rue Gambetta, villa Hélène, Saint-Charles, **Oran**.

1925 MOUTTE Emile, constructeur de machines agricoles, juge au Tribunal de Commerce, 9, boulevard Lescure, **Oran**.

1927 NAHON Fortuny, professeur au Lycée de Garçons, **Oran**.

1907 NAVARRE Honoré, négociant, 6, rue Alsace Lorraine, **Oran**.

1924 Mlle NÉMO, professeur au Lycée de Jeunes Filles, **Oran**.

1885 NESSLER, consul du Pérou, 9, boul. de l'Industrie, **Oran**.

1905 NICOLAS Jacques, docteur en médecine, Mercier-Lacombe.

1924 NICOLAZZO, sous-intendant militaire de réserve, Saïda.

1925 NOUGUIER (Maison), location de futailles, 49, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran**.

1923 NOVELLA, administrateur principal de l'Inscription Maritime, **Oran**.

1914 OLIVIER Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.

1919 ORSERO François, géomètre du Service topographique, 45, rue de Mostaganem, **Oran**.

1905 PAGÈS Jean, armateur, juge au Tribunal de Commerce, 6, rue de la Paix, **Oran**.

1920 PAOLI, instituteur, Ecole Edgar-Quinet, St-Eugène, **Oran**.

1920 Mlle PARDES, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

1924 PARÈS, avocat, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1923 PARIENTÉ Auguste, docteur en médecine, 3, rue Floréal Mathieu, **Oran**.

1905 PARIENTÉ Maurice, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1925 Mlle PARMENTIER, étudiante, 8, rue Dutertre, **Oran**.

1913 PASCALIN Charles, directeur d'assurances, 30, boulevard Séguin, **Oran**.

1905 PASSERON A., ingénieur des Travaux Publics, en retraite, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran**.

1926 PAUC, avocat, 7, rue du général Joubert, **Oran**.

1925 PAYRI Auguste, propriétaire, maire de Mercier-Lacombe.

1911 PÉDOUSSEAU, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.

1918 PELLECAT G., commandant de gendarmerie en retraite, adjoint au Maire, 61, avenue de Saint-Eugène, **Oran**.

1887 PELLET, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1923 Dr Péloquin, médecin principal de 2e classe, chef de l'hôpital militaire, Oudjda.

1923 Perceval Charles, 7, rue Dutertre, **Oran.**

1905 Pérez Henri, banquier, pl. Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

1914 Perrot Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1926 Personnier Georges, courtier en grains, 35, boulevard Séguin, **Oran.**

1906 Petit Claude, député, Mascara.

1921 Petit Oranais (Le), 4, rue du Général Joubert, **Oran.**

1925 Petit Victor, chef de bureau à la Préfecture, Sainte-Clotilde près d'**Oran.**

1927 Pic, professeur au Lycée, 21, rue d'Azoff, **Oran.**

1904 Pierart Alexandre, administrateur de commune-mixte, sous-préfecture de Bône.

1913 Pinel Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

1925 Pistre Louis, courtier en vins, 6, rue du Général Cérez, **Oran.**

1295 Pitollet, notaire honoraire, conseiller général, 23, rue de Nancy, Miramar, **Oran.**

1925 Plaît Georges, avocat, 1, rue Jasseron, **Oran.**

1895 Pock, caissier de la succursale de la « Caisse Nationale d'Epargne », 35, rue Béranger, **Oran.**

1925 Poggi, inspecteur principal des Douanes, 24, boulevard Fulton, **Oran.**

1923 Pomiès Ernest, maire d'Eugène-Etienne (Hennaya).

1913 Pommiés Jules (abbé), curé à Montgolfier.

1907 Pontet, directeur des Contributions directes en retraite, 67, rue d'Arzew, **Oran.**

1910 Porthé Raymond, propriétaire, Frenda

1923 Poujouly, receveur des Domaines, 53, rue d'Arzew, **Oran.**

1923 Pradel père, propriétaire, 20, rue de l'Abricotier, **Oran.**

1925 Pradel Cyrille, propriétaire, 79, r. de Mostaganem, **Oran.**

1898 Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

1913 Prat Clément, négociant 12, Boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran.**

1921 Prinet Paul, architecte, 3, rue de Colmar, **Oran.**

1925 Proux Roger, conducteur des Travaux communaux, 6, rue de la Paix, **Oran.**

1923 Puech, inspecteur primaire, rue de Paris, Tlemcen.

1927 Puech Léon, curé de Misserghin.

1920 Puverel Louis, agent maritime, 4, place de la République, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM

1886 Quiévreux Clément (capitaine), ancien maire, Le Télagh.

1925 Mlle Raepsaet, établissement Savournin, 4, rue de la Paix, **Oran.**

1911 Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, vice-président du conseil général, Nédroma.

1921 Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard du Lycée, **Oran.**

1922 Raskine A., docteur en médecine, Mers-el-Kébir.

1921 Réalé Auguste, négociant, 36, rue du Fondouk, **Oran.**

1910 Recoing Maurice, géomètre principal, Service Topographique, 28, boul. Fulton, **Oran.**

1908 Renaud F., propriétaire, conseiller général, 7, rue Chabrière, Sidi-Bel-Abbès.

1921 Renauld, représentant de commerce, 7, rue Schneider, **Oran.**

1902 Réunion des Officiers (Cercle militaire), **Oran.**

1924 Rey Georges, architecte, 23, rue de Létang, **Oran.**

1923 Rey Louis, agent maritime, juge au Tribunal de Commerce, 1, place de la République, **Oran.**

1923 Reygasse Maurice, professeur de préhistoire à la Faculté des Lettres d'Alger.

1923 Riccio, lieutenant, commandant la C. H. R. du 2e Régiment Etranger d'Infanterie à Meknès (Maroc).

1924 Richermo H., propriétaire, adjoint spécial, Ouillis (Oran).

1904 Rognon, Préfet honoraire, 2, rue Le Pelletier, **Oran.**

1921 Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1924 Romand, professeur au Lycée de Garçons, Alger.

1927 Roques Jean, propriétaire, Bou Hanifia.

1926 Roques Philippe, propriétaire, adjoint spécial, Tizi.

1908 Rousset Maurice, inspecteur principal de l'Enregistrement, 1, rue Thierry, **Oran.**

1912 Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**

1899 Roux-Freissineng, député, 14, rue José Maria de Hérédia, Paris (7e).

1922 Roy Laurent, représentant de commerce, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

1926 Ruiz Louis, instituteur, Lalla-Maghnia.

1923 Sabot, secrétaire général de la Mairie, **Oran.**

1920 Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.

1920 Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran.**

1896 Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 SANCHEZ Pascal, clerc d'avoué, 36, boul. Marceau, **Oran**.
1925 SANDRAS Lucien, avocat, 1, boulevard des Chasseurs, **Oran**.
1921 SANSON Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran**.
1925 DE SANTOCILDES Gonzalo Alonzo, commandante de infanteria, 42, rue d'Arzew, **Oran**.
1922 SARDA, inspecteur des Contributions diverses, 25, boul. des Chasseurs, **Oran**.
1925 SARRAILH Maurice, avocat, 14, boulevard Séguin, **Oran**.
1907 SAUREL Jules, avoué, conseiller général, 1, rue Belleville, **Oran**.
1914 SCHLOTTERBECK Frédéric, ingénieur, maison Brustlein, 70, rue d'Arzew, **Oran**.
1902 SCHŒNBERG, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.
1906 SCOTTI, armateur, 3, rue de Lyon, **Oran**.
1925 SEBBAGH Mustapha, officier en retraite, 30, rue l'Aqueduc, **Oran**.
1909 SECRÉTAN, professeur honoraire, 1, rue du Lieutenant Dahan, **Oran**.
1924 SEGOND Henri, receveur des Contributions Diverses en retraite, 17, rue Pélissier, **Oran**.
1924 SÉGUI François, inspecteur des Contributions Diverses, 12 rue d'Igli, **Oran**.
1926 SEGUIN, professeur au Lycée, 41, rue de la Bastille, **Oran**.
1921 SELLIÉ, ingénieur E.C.P., 11, boul. des Chasseurs, **Oran**.
1920 SÉPULCRE, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran**.
1926 SERGENT Henri, ingénieur E.C.P., sous-directeur de la Société des Eaux, **Oran**.
1925 SÉRIGNAT (abbé), curé de la Paroisse Saint-André, 48, boulevard National, **Oran**.
1919 SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE, 140, rue de Grenelle, Paris (7e).
1924 SICARD, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, 30, rue Dumanoir, **Oran**.
1927 SIRGUY Olivier, professeur, pensionnat Saint-Louis, rue Ménerville, **Oran**.
1906 SMADJA Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran**.
1921 SOCIÉTÉ (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.
1924 SOLÈRES Paul, agent d'assurances, 13, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.
1915 SOLIGNAC Marcel, géologue au Service des Mines, 12, rue Emile Duclaux, Tunis.

Voir renvois 1 et 2, page 5

MM.

1920 Soufflot André, propriétaire, délégué financier, 11, avenue Loubet, **Oran.**

1925 Soulé-Tholy François, instituteur détaché au Collège, Tlemcen (Oran).

1907 Soulier, docteur en pharmacie, 44, boul. Séguin, **Oran.**

1925 Stehr A., ingénieur, villa Robert, Gambetta, **Oran**.

1885 Stéfanopoli, vice-président du Conseil de préfecture en retraite, 69, rue d'Arzew, **Oran**.

1905 Storto, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran**.

1926 Tardos Frédéric, ingénieur E.C-P., 4, rue Jalras, **Oran**.

1919 Territoires du Sud (M. le Directeur des), au Gouvernement général (Service agricole), 26, boulevard Carnot, Alger.

1927 Teyssandier H., officier d'administration principal des Bureaux de l'Intendance militaire, 1, rue de Rivoli, **Oran.**

1927 Thébault Georges, chef d'arrondissement de l'Exploitation des Chemins de Fer de l'Etat, **Oran**.

1920 Théus Joseph, négociant, 106, rue de Mostaganem, **Oran.**

1920 Thirion Georges, ingénieur électricien, rue Jacques, **Oran.**

1912 Tolédano Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran.**

1925 Tonnaire Victor, professeur au Lycée, villa Marguerite, Miramar, **Oran.**

1913 Tordjman Maklouf, notaire, Perrégaux.

1902 Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

1899 Tournier, agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 1, 6, place de la République, **Oran.**

1919 Trottmann, rentier, place de France, villa Pierrot, Arbesville, **Oran.**

1926 Mme Troupel, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

1926 Troussel M., administrateur principal de commune-mixte, Saint Lucien.

1923 Ugnon Louis (abbé), curé d'Arzew.

1908 Valérian Louis, architecte, 60, rue de Mostaganem, **Oran.**

1920 Valéro Jacques, propriétaire, 13, rue de la Paix, **Oran.**

1923 Valès René, notaire, 4, Boul. Seguin, **Oran.**

1910 Valette, syndic de faillites, 19, boul. Charlemagne, **Oran.**

1925 Valière Aimé, négociant, vice-président de la Chambre de Commerce, 15, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

1923 Valleur Albert, avocat, conseiller général, Tlemcen.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

MM.

1925 VARLOUD Jacques, fondé de pouvoirs de la maison Coste, 1, rue Dampierre, **Oran**.

1912 VARNIER Abel, administrateur-adjoint de la commune mixte de Palikao.

1927 VEGA-RITTER, professeur au Lycée de Garçons, 1, rue Sainte, **Oran**.

1920 VEL Auguste, 20, rue de Mulhouse, Alger.

1909 VERGNIEAUD, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 11, rue Degas, **Oran**.

1925 VÉSIGNÉ L., lieutenant-colonel d'artillerie, commandant le Centre d'instruction automobile, vice-président de la Société Française de Minéralogie, 35, rue Saint-Honoré, Fontainebleau (Seine et Marne).

1923 VIALA Paul, directeur des exploitations des carrières de marbre, Bou Hanifia.

1925 VIALLE Marius, avoué, 29, rue El-Moungar, **Oran**.

1921 VIC, ingénieur E. C. P., 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1925 VIDEAU, professeur au Lycée, Alger.

1922 VIGNON, censeur des études au Lycée de garçons, **Oran**.

1921 VILLATA Félix, directeur de la Compagnie Algérienne, 1, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1925 VIOLET Bernardin, 4, square Garbé, **Oran**.

1926 Mme VINCENT, Sidi-Chami.

1926 M. VINCENT, docteur en médecine, maire de Sidi-Chami.

1925 VIRAZELS Elie, négociant, trésorier de la Chambre de Commerce, 42, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1921 VISSAC, négociant en vins, 9, rue de Mostaganem, maison Billiard, **Oran**.

1908 VOINOT Louis, chef d'escadron d'artillerie, commandant le cercle de Marrakech (banlieue), Marrakech (Maroc).

1925 WEILL, huissier, 7, rue Armand Carrel, Paris (XIIe).

1923 ZANNETTACCI-STÉPHANOPOLI René, administrateur-adjoint de la commune mixte de Marnia.

1921 ZURBAC, professeur au Lycée d'Oran, villa Battestini, cité Barthélemy, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2, page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France, Algérie et Maroc :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Casablanca.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.
Tours.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucuresti.
Budapest.
Buenos-Ayres.
Cracovie.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Léningrad.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester
Mexico.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Queensland.
Rio de Janeiro
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques (*Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes*). — Société nationale des Antiquaires de France. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Office du Protectorat de la République française au Maroc. — Réunion d'Etudes algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue Coloniale*). — Société des Etudes coloniales et maritimes. — Académie des Sciences Coloniales. — Institut d'Ethnologie.

Alger. — Faculté des Lettres. — Bibliothèque de l'Université. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie. — Bulletin de la station de recherches forestières. — Service météorologique de l'Algérie. — Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Bône. — Académie d'Hippone.
Constantine. — Société Archéologique.
Dakar. — Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : *Service des publications.* — Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Travaux du Laboratoire de Géologie.
Lyon. — Section d'Anthropologie de la Société Linnéenne.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rabat. — Institut des Hautes études marocaines.
— Société des Sciences naturelles du Maroc.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage. — Direction des Antiquités et Arts du Gouvernement Tunisien. — Direction générale des Travaux publics du Gouvernement Tunisien.

Étranger :

Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Helsingfors. — Fennia. — Meddelanden. — Julkaïsuja.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencas.
Damas. — Académie arabe.
Firenze(Florence. — Instituto géografico militare : *L'Universo.*
Lima — Sociedad del Cuerpo de Ingeniores de Minas. — Archivos de la Asociacion Péruana para el Progreso de la Ciencia. — Museo arqueologica de la Universidad Major de San Marco. (*Inca*).
Madrid. — Real Academia de la Historia.
Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geológico : *Bolletin, Annales.*
Milano . — Istituto di Economia dell'Università Bocconi.
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — Ecole française. — Academia dei Lincei. — Deutsches archaelogisches Institut.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto. — The Canadian Institute.
Turin. — Société piémontaise d'Archéologia e Belle Arti.
Upsala. — Bibliothèque de l'Université.

M. TROUSSEL
Administrateur principal de Commune Mixte

KALÂA
(DES BENI-RACHED)

AVANT PROPOS

Notre intention en consacrant quelques pages à Kalâa, n'est pas d'en faire une monographie détaillée, mais simplement de signaler les principales étapes de son histoire, les caractères et l'évolution de son organisation sociale ainsi que le développement de sa situation économique.

Comme l'histoire ne s'invente pas, nous avons été nécessairement tenu, pour la retracer, de puiser dans les livres de ceux qui furent les contemporains des évènements qu'ils ont racontés.

I

KALAA

Le Site. — Aperçu géographique

Le Site. — Le bourg indigène de Kalâa est situé au Sud de l'Hillil (Département d'Oran), sur la rive droite de l'Oued Kalâa (carte d'Etat-Major au 50.000e, feuille d'Aïn-Farès). On y accède par le chemin de grande communication de l'Hillil à Kalâa.

Cette route suit la plaine, puis le plateau qui s'étendent à l'Est de l'oued Hillil et de l'oued Kalâa en amont.

Kalâa constitue la partie agglomérée du douar-commune de Kalâa qui dépend de la commune mixte de la Mina.

Depuis le village de l'Hillil, pendant dix-neuf kilomètres, la montée est presque constante, même sur le plateau de Sammar, immense gradin qui se relève vers les montagnes.

Puis, dès que l'on atteint les premiers contreforts du Djebel Berber, c'est la côte brutale, rude, sinueuse, qui s'inscrute et grimpe aux flancs du massif. A gauche, la falaise abrupte vous domine, à droite se creuse et s'étend le ravin profond, parallèle au chemin, coupé d'escarpements et de larges crevasses verticales.

A un tournant, alors que rien ne fait pressentir l'arrivée et qu'il semble que doive se poursuivre encore cette ascension pittoresque et curieuse, on tombe en plein Kalâa. Quelques mètres de plus, et l'on se trouve sur la place du marché, au Dar Cheikh, c'est-à-dire à l'entrée même de la ville.

Là, un spectacle inédit s'offre à l'œil de l'observateur, et celui, qui pour la première fois arrive à Kalâa, éprouve un véritable saisissement. Bâtie sur un à pic, caché en même temps dans le creux de la gorge, Kalâa dut être, à une époque très reculée, un refuge ou un repaire ; puis, une population sédentaire s'y fixa. Des sources abondantes, limpides, et claires, alimentant l'oued Kalâa, lui permirent de créer des jardins et des vergers qui abondent en arbres fruitiers variés dont les masses touffues, d'un vert foncé, s'étendent de part et d'autre de la rivière.

Ces jardins d'où s'échappent les parfums chauds du citron et de l'orange, cette eau que l'on entend bruire et murmurer, flattent les sens et réjouissent l'esprit. Mais au fur et à mesure que le regard s'élève le long des pentes, la sensation de fraîcheur s'évanouit. Le sol, dans des développements imprévus et splendides, rapidement devient âpre et se dénude. Ce sont ici, des glissements de sable et de tuf, là des masses compactes et des éboulis de rochers ; puis, de vieilles maisons à terrasses, des masures, des ruines qui s'étagent en gradins sur la pente raide. L'œil, continuant à s'élever, finit par dépasser le sommet du minaret de la mosquée, son balcon ajouré dominant la place et, satisfait, atteint enfin l'azur du ciel.

Dans les ruelles tortueuses, des hommes accroupis, sordides, de pauvre mine et de mince vêture, sollicitent d'une main décharnée la charité du passant. Des nuées de gosses et de gamines, sortis l'on ne sait d'où, se rassemblent autour du visiteur, l'assiègent en rythmant en chœur, sur une cadence à la fois pitoyable et comique, ces mots : « A'tini soldi ! » (Donne-moi un sou).

Dans les chemins, des cailloux détachés des murs en

ruines roulent sous les pieds. A l'angle de chaque petite rue s'entassent pêle-mêle, des débris de maçonnerie, des gravats, parmi des immondices et des déchets de toutes sortes. Une poussière jaune et blanche, épaisse, s'étale sur le sol.

Et l'on va cheminant entre les murs qui succèdent aux murs, lépreux, aux pierres disjointes, qu'aucun crépissage, ne recouvre. Les ghettos sont infects, les cours immondes et puantes. Dans les chambres, atrocement nues, quelques ustensiles de ménage malpropres sont à terre à côté d'une natte et d'un caisson vermoulu aux teintes passées. Quelle misère, quelle détresse tant physique, qu'intellectuelle et morale !

Aperçu géographique. — Le principal massif des environ de Kalâa est le Djebel Berber (816 m.) situé à l'Est et non loin de l'oued Kalâa. Il occupe toute la partie Nord-Est du douar-commune.

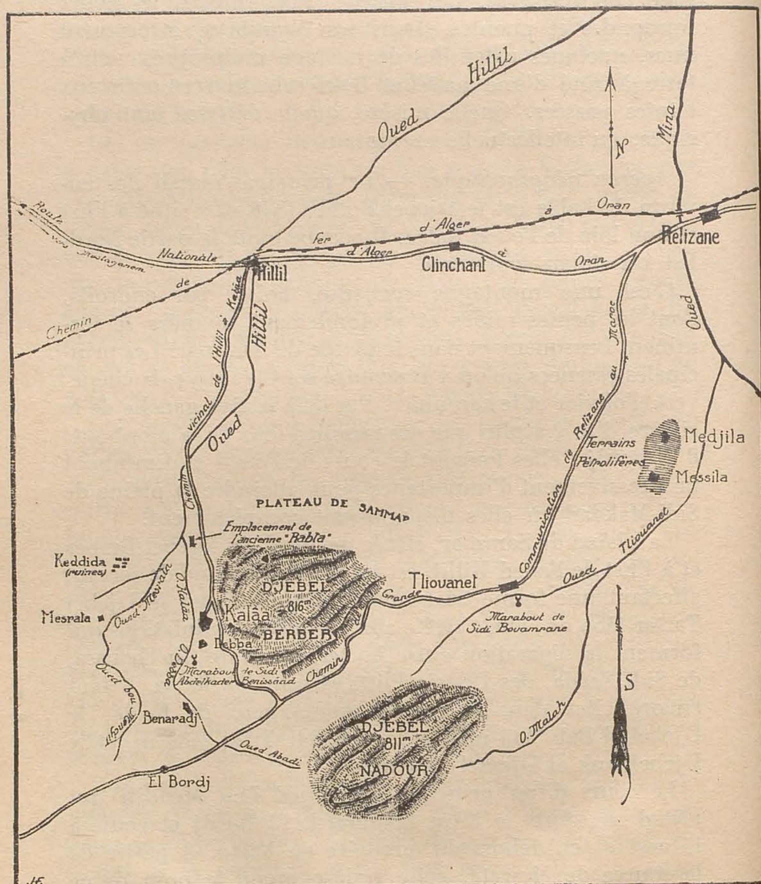
C'est une montagne rocheuse, boisée par endroits, dont les pentes raides et profondément ravinées se terminent brusquement dans la plaine de Sammar. Les principales essences qu'on y rencontre sont le thuya, le chêne-vert, l'olivier et le caroubier. Par delà la rive gauche de la rivière, il n'y a plus que des ramifications de la montagne d'El-Bordj ; elles longent le cours de l'oued et diminuent progressivement d'importance pour atteindre la plaine de Sidi-Makdad où elles disparaissent complètement.

La plaine de Sammar, située au Nord du Djebel Berber et à l'Est de l'oued Hillil, est une vaste étendue de terrain affectant une forme triangulaire. Dominée par le Djebel Tartar (400 m.) elle s'arrête aux premières ondulations qui forment la séparation entre les territoires de Guerboussa, de Sidi Saâda, des Douair Flitta et celui de Kalâa. Il faut encore citer dans le massif montagneux de Kalâa, le Djebel el Bab (414 m.), le Djebel Rar Triki (483 m.)et le Djebel Ank el Djemel (461 m.).

Le cours d'eau principal est l'oued Bou Mendjil qui prend sa source à l'Aïn Zoundaï à El Bordj et coule à l'Ouest et en dehors du territoire de Kalâa. A partir de la source de Mesrata, cette rivière prend le nom de ce petit village. A environ trois kilomètres au Nord de Kalâa, elle reçoit l'oued Kalâa pour former l'oued Hillil.

Dans son cours inférieur, l'oued Hillil sert aux irrigations de la plaine de Sidi Makdad et du village de l'Hillil.

Les autres principaux cours d'eau sont : l'oued Abadi qui prend sa source dans le pays des Ouled Riah (D. C. Temaznia), au Djebel Nadour (811 m.) à environ cinq kilomètres au S-E de Kalâa, et sert, pendant quelque temps, de limite entre le douar-commune Temaznia, de la Commune mixte de Cacherou, et le douar-commune Kalâa.



La Région de Kalâa au $\frac{1}{100.000}$

L'oued Abadi porte successivement dans son cours les noms de : oued Benaradj, oued Debba et oued Kalâa.

Ce dernier passe au pied du village arabe de Debba et de la ville de Kalâa dont il arrose les jardins. Il rejoint l'oued Mesrata près de l'emplacement de l'ancienne Rabta.

L'oued Tliouanet, qui prend naissance à l'intérieur du douar-commune, est alimenté par les sources dénommées Aïn-Beïda, Aïn Safsaf et Aïn Tliouanet. L'eau de la première de ces sources est amenée dans les jardins de Tliouanet par un long aqueduc en maçonnerie construit du temps des Turcs. Les eaux de l'Aïn Safsaf servent à l'arrosage des jardins qui sont en amont de Tliouanet et sur la rive droite du ruisseau. La fontaine de Tliouanet alimente le cours inférieur de la rivière. L'oued Tliouanet se jette dans l'oued Malah, affluent de gauche de la Mina.

L'oued el Louz, qui prend sa source dans l'intérieur du douar, au-dessous d'Aïn el Kebira, dans le djebel Eddir M'ta Lefass. On n'y trouve de l'eau qu'en hiver au moment des pluies et encore ne peut-elle servir qu'à abreuver les troupeaux. En quittant le territoire de Kalâa, cette rivière traverse la région de Sidi Saâda pour aller se perdre dans la plaine.

La partie du territoire qui constitue les abords immédiats de la ville de Kalâa est sans contredit celle de toute la région où les sources sont les plus nombreuses. L'eau y est excellente et abondante. Dans la ville même il y a plusieurs sources qui sortent du rocher et tombent dans la rivière. Elles forment de petits filets d'eau qui servent à l'arrosage de jardins établis péniblement sur les pentes du ravin.

La source principale de Kalâa, l'Aïn Soukh, a été aménagée par les soins du génie militaire qui y a construit un abreuvoir.

Parmi les nombreuses autres sources de la région, on peut encore citer : L'Aïn Hallouf qui se trouve sur la limite du douar-commune, à une petite distance de la borne n° 16. Aménagée aussi par le Génie, elle sert principalement aux besoins des gens du douar-commune Douair Flitta et à l'arrosage de leurs jardins de figuiers.

L'Aïn Sidi Moussa, qui a été aménagée en 1865, est moins importante que les précédentes.

L'Aïn Brahim, l'Aïn Derdja, l'Aïn Tibouda, l'Aïn Djeriou, l'Aïn Mekboha qui se trouvent sur les revers Nord du Djebel Berber ; leurs eaux forment de petits ruisselets qui vont se perdre dans les jardins de la plaine de Sammar.

Aperçu historique

Origines de Kalâa. — Les gens de Kalâa ne savent rien de leurs origines.

D'où viennent-ils, d'où sortent-ils ? Ils l'ignorent et ne se soucient guère de l'apprendre. Désireux de me renseigner je fis appel aux notables, aux familles influentes du pays ; là, encore, même ignorance.

Finalement, on me parla du livre de « Sidi-Sebbagh » dans lequel étaient relatées, me dit-on, des choses très intéressantes sur Kalâa et ses origines. (1)

J'ai pu avoir Sidi-Sebbagh, mais cela n'a pas été sans peine. Le vieillard qui en est le détenteur actuel me déclara d'abord qu'il avait prêté l'ouvrage à des indigènes de la région de Dombasle, dans les M'hamid, mais il me promit de me le prêter pour le temps qui me serait nécessaire pour l'étudier.

Le temps passa, un mois et demi, deux mois peut-être, pendant lesquels je pus commencer à réunir certains documents et renseignements intéressants.

Kalâa, ville très ancienne comme je l'avais pressenti, avait une histoire chargée, intense ; elle évolua d'abord au sein du milieu berbère, puis arabe et turc, dans des conditions tragiques parfois. Successivement alliée aux puissants du jour, indépendante et forte, dominée et asservie, elle eut à travers les âges une existence fort agitée.

Quand Sidi-Sebbagh me fut remis, il m'apparut sous une vieille couverture en veau, lisse et épaisse, de laquelle surgirent des feuillets jaunes et parcheminés, comme roussis, sentant le renfermé et la moisissure.

L'ouvrage ressemblait à ces vieux manuscrits des moines du Moyen Age dont il reste des spécimens dans presque toutes les bibliothèques de France. Le même fini n'y était évidemment pas, mais l'écriture noire, régulière et serrée, sur laquelle se détachaient en rouge les formules et certaines ornementations enluminées en rappelaient assez le genre.

---

(1) Sidi-Sebbagh a écrit son livre en 1186 de l'Hégire (1772-73 de J. C.).

L'illusion se compléta, quand j'eus commencé à lire. Mais j'avais trop présumé de mes connaissanses en langue arabe.

J'étais, en effet, en présence d'une sorte d'ouvrage maraboutique dont le style spécial n'est ni de l'arabe parlé ni de l'arabe régulier. Devant mon impuissance, j'en confiai la lecture à un « allem » (lettré) de Relizane. Ma déception fut grande.

Rien ou à peu près sur l'histoire de Kalâa, si ce n'est le récit du conflit entre Sidi-Salah et Ishac qui a donné lieu à la légende suivante :

La légende de Sidi Salah. — Au temps d'Ishac, le fondateur de Kalâa, vivait, dans la ville naissante, un saint vénéré, Sidi Salah ben Ali, dont la koubba qui domine la place du marché s'érige actuellement à gauche, sur un petit piton, avant d'entrer dans la ville, et en face de l'ancienne infirmerie indigène.

Ishac, grand prince de l'Islam qui s'était fait proclamer « Emir », s'était octroyé, en fondant Kalâa, le droit du seigneur sur toutes les tribus soumises à son commandement.

Un jour la fille d'un khedim (serviteur religieux) de Sidi Salah, fut demandée en mariage par un indigène du pays. Ishac ayant appris la chose fit savoir au père de la jeune fille qu'il revendiquait l'exercice de son droit. Celui ci opposa un refus formel à la prétention du prince et alla, en pleurant, conter sa peine à Sidi Salah. Ce dernier se rendit, en personne, au château d'Ishac. Ayant attendu vainement, debout, devant la batisse, qu'on vint lui ouvrir, il s'écria : « Où êtes-vous, gens de cette maison vide ? »

Aussitôt le château se mit à branler sur ses bases. Dans le mouvement du sol, tout, gens et bêtes, fut englouti. Ishac disparut dans les ruines du château avec toute sa famille et ses domestiques. On ne retrouva jamais leurs restes.

Comme je souriais, sceptique, en écoutant ce récit qui m'était fait par un taleb, plusieurs arabes anciens de la ville, qui assistaient à la lecture, me dirent : « Veux-tu voir les restes du ksar ? Personne n'a jamais osé y toucher. » J'acceptai la proposition et me fis conduire sur les lieux. Au sommet du Ras-Kalâa, on me montre un amas de décombres : « C'est ici. » me dit-on.

Tous les habitants des gourbis et maisons du voisinage, en me voyant inspecter ces lieux s'approchent intrigués. Un vieillard du nom de Haboudou, âgé de 95 ans, guidé par son fils qui en a bien 65, me dit en se baissant : « Regarde entre ces deux pans de murs effondrés. Vois-tu là au fond, cette voûte maçonnée, à l'intérieur de laquelle il fait si noir ? Elle faisait partie du château de Benza-azoue. Ni moi, ni mes parents, ni mes ancêtres n'avons jamais voulu aller voir ce qu'il y avait au fond de ces ténèbres. »

Je ne jugeai pas utile non plus de m'aventurer sous cette voûte qui, à tout instant, pouvait continuer à s'effondrer.

Cette légende ne prouve qu'une chose, c'est que le souvenir des dissensions, qui existaient entre Ishac et Sidi Salah, au sujet du droit du seigneur, que l'un pratiquait malgré la réprobation de l'autre, s'est perpétué à travers les âges ; la légende a brodé sur le thème.

En réalité, le ksar a dû être détruit, du vivant d'Ishac par un tremblement de terre. En effet les mouvements du sol sont fréquents dans la région. Dans le bourg il n'y a pas de maison qui, à peine construite, n'ait des crevasses dans ses plafonds et des lézardes profondes dans ses murs.

Une secousse sismique d'une violence extraordinaire a ébranlé Kalâa, le 29 novembre 1887. Le point le plus sensible quand un séïsme s'y manifeste est toujours le quartier dit « Ras-Kalâa » (la tête de Kalâa) qui, comme son nom l'indique, est sur un mamelon.

Un indigène qui avait de 25 à 26 ans à cette époque, Benaïssa ben Marnia, m'a fait, ainsi qu'il suit, le récit de ce cataclysme : « Ce jour-là chacun vaquait à ses occupations habituelles, lorsque vers trois heures et demie de l'après midi, des grondements souterrains se firent entendre, le soleil s'obscurcit, une buée, semblable à de la poussière jaune, se répandit dans l'air ; subitement le jour devint noir comme la nuit ; les grondements se poursuivirent et, tout d'un coup, pendant un temps prolongé, qu'il m'est impossible d'évaluer, la terre trembla violemment. Toutes les personnes qui étaient debout furent jetées à terre. » Les dégâts furent énormes ; 52 maisons furent complètement détruites, la grande mosquée construite à Ras-Kalâa par Bou Chelarem en 1734 et qui com-

portait un minaret très élevé, s'effondra ainsi que le vieux bordj turc situé au dessous et dont les murs étaient encore debout. Il y eut 31 personnes tuées.

II

LA RABTA

Kalâa, telle qu'elle existe sur son emplacement actuel, a été créée au milieu du sixième siècle de l'hégire (1155 de J. C.) par Mohamed ben Ishac, dit « Benzaazoue ».

Les quelques lettrés de la région de Kalâa, se faisant en cela l'écho des affirmations que l'on peut lire dans les écrits locaux, disent qu'avant la fondation de Kalâa par Ishac existait une ancienne ville aujourd'hui disparue que l'on appelait la « Rabta ».

Pourquoi Rabta? Beaussier dans son Dictionnaire arabe-français donne au nom de Rabta le sens de lien. Cette indication ne me suffisait pas. Mes recherches à ce sujet demeuraient vaines, lorsque Ibn-Khaldoun (1), source inépuisable, à laquelle viennent fatalement puiser tous ceux que passionnent les études du moyen âge musulman, me mit sur la voie : la grande cité marocaine actuelle de Rabat y est appelée, tantôt Rabta, tantôt Riba.

Les deux mots étaient donc synonymes. Or la ribat est une zaouïa. A l'origine, les ribat étaient des forts bâtis sur les frontières du territoire musulman pour tenir en respect les tribus voisines.

Il devint de mode chez les dévots musulmans d'aller passer quelques mois dans un de ces ermitages afin de se donner le mérite d'avoir fait la guerre sainte. Plus tard,

(1) Sans l'histoire des Berbères d'Ibn Khaldoun, il ne nous aurait pas été possible, faute de documents certains, de retracer la vie du peuple de Kalâa pendant le moyen-âge musulman.

Sachons donc lui gré de l'avoir écrite, non seulement pour les éléments d'information, assez limités d'ailleurs, qu'elle contient sur Kalâa, mais à un point de vue général et universel pour la documentation qu'elle renferme sur toute la période médiévale de l'Afrique du Nord. Toutefois les défauts de l'œuvre sont indéniables : confusion dans les idées, redites fréquentes, manque de clarté dans l'exposition des faits, qui font de l'ouvrage une masse touffue, une broussaille épaisse, dans laquelle il faut apprendre à élaguer, à tailler, pour trouver la voie que l'on cherche.

Ibn Khaldoun rebute au point de départ ; l'obstacle franchi, c'est une véritable séduction qu'il exerce sur celui qui consent à se laisser guider par lui, dans ce dédale profond et incommensurable du moyen-âge musulman.

On ne saurait trop rendre hommage à la science et au mérite du baron de Slane qui a pu procéder à la traduction de ce monument historique incomparable.

les ribat perdirent presque partout leur caractère militaire et devinrent des couvents où les hommes pieux se livraient à l'étude et à la prière.

Ribat signifie « lien » parce que ces forts liaient les bras à l'ennemi. Un vieil historien arabe rapporte que, de son temps, il y avait une ligne ininterrompue de ribat sur la frontière musulmane de l'Océan Atlantique à la Chine.

C'est de ribat qu'est d'ailleurs venu le mot « merabet » (marabout) qui signifie : homme attaché à un ribat.

De tout cela nous déduisons qu'avant l'édification de Kalâa, conformément à ce qu'affirment les chroniqueurs de l'endroit, il y a eu, dans les parages, une forteresse, une citadelle, un ribat, une rabta, (1) autour de laquelle par la suite fut édifiée la ville qui s'est appelé : Rabta.

Après bien des recherches, j'ai trouvé l'emplacement de l'ancienne Rabta. C'est sur un promontoire terminé par un petit plateau horizontal, à deux kilomètres cinq cents environ au Nord de la Kalâa actuelle, qu'elle s'édifiait dominant la rivière de ses murailles, près du confluent de l'oued Kalâa et de l'oued Mesrata.

Des ruines nombreuses affleurent au niveau du sol. Entre ce point et une source, sise à 8 ou 900 mètres de là, dans un ravin, on voit les traces d'une ancienne conduite en poterie qui alimentait la ville en eau. A quelle date cette cité a-t-elle été créée ? A la suite de quels évènements a-t-elle été rasée pour ne plus se relever de ses cendres ? Il ne m'a pas été possible de l'établir.

III

LES BENI-ILOUMI ET LES BENI-OUÉMANNOU

A l'époque de la Rabta, à cette époque très ancienne où un monde de mystères et de ténèbres plane sur les faits et gestes des hommes de l'Afrique Mineure, où, comme le dit Ibn-Khaldoun, les tribus berbères du pays professaient soit le magisme (l'idolâtrie), soit le judaïsme, soit la religion chrétienne, legs de la domination romaine, (2) nous

---

(1) En ce sens : Rabta est synonyme de Kalâa.

(2) Les Romains, hors de leur domination, avaient imposé aux Zenata la religion chrétienne.

voyons le territoire de Kalâa, occupé par deux grandes familles appartenant aux tribus zenatiennes de la première race. (1)

L'influence de ces familles, localisée au début, avait fini par s'étendre, à un moment donné, à tout le Maghreb Central, c'est-à-dire très approximativement à toute l'Algérie actuelle, sauf la partie Est du département de Constantine.

Le centre d'évolution des Beni-Iloumi (ou Yaloumen) était principalement le pays qui s'étend sur les bords occidentaux de la Mina et du Bas-Chéliff. Il occupait, les montagnes du Djebel Hoouara (2), du Djebel Beni-Rached et avait comme principales villes : El Batha, Sig, Cirat et El-Djabat (3). La ville actuelle de Kalâa n'existait pas. Le pays occupé par les Béni-Ouémannou se trouvait à l'Est de la Mina et du Bas-Chéliff, et comprenait la région de Mendès, la ville de Morat (4), l'oued Riou et l'Ouarsenis.

Vouloir être plus précis serait s'exposer à des erreurs, d'autant plus que ces territoires, loin d'avoir la fixité de nos unités administratives actuelles, se modifiaient constamment, au hasard des guerres et des luttes intestines qui sévissaient à l'état endémique.

Sœurs zénatiennes à l'origine, ces tribus qui se distinguaient par leur nombre et leur puissance, ne tardent pas à devenir ennemies et à se livrer une longue suite de combats. Unies contre le danger commun, elles s'entretuent et se déchirent au sein des dissensions intestines les plus ardentes, dès que le péril est écarté.

---

(1) Au sujet de la race zenatienne Ibn-Khaldoun dit : « Depuis une époque très reculée, la race zenatienne a occupé le Maghreb. De nos jours, ajoute-t-il, on remarque chez ce peuple beaucoup d'usages propres aux Arabes ; ce qui laisse entendre qu'à son époque (fin du quatorzième siècle) il est en grande partie assimilé. Il vit sous la tente, élève des chameaux, monte à cheval, transporte sa demeure d'une localité à l'autre, passe l'été dans le Tell et l'hiver dans le désert, enlève de force les habitants du pays cultivé et repousse le contrôle d'un gouvernement juste et régulier. »

Ibn-Khaldoun indique que comme langage, il parle un dialecte particulier de la langue berbère.

Il ajoute : « l'histoire des Zenata en Ifrikia et en Maghreb commença immédiatement après l'apparition de la race berbère en ces pays, c'est-à-dire dans un siècle tellement reculé que Dieu seul peut en savoir l'époque. »

(2) Hoouara : montagne située entre le Mina et le Habra : S. S-E de Mostaganem. (Ib. Khald. Table géographique).

(3) Place forte dans les environs de Taoughzout qui était un château fort, à 9 lieues S.O. de Tiaret dans le pays des Sdamas, sur la rive gauche de la Haute-Mina.

(4) La carte de Shaw indique la position de cette ville sur le Riou, entre Tagdempt et l'Ouarsenis.

Quand, en 975, Bologguin Youcef Ibn Ziri, lieutenant général des Fatimides en Ifrikia, fondateur de la dynastie des Zirides, eut repoussé dans le Maghreb-el-Açsa les Maghraoua et les Beni-Ifren, il permit aux Beni Ouémannou et aux Beni Iloumi de rester dans les régions qu'ils occupaient

Vers 1062, la scission entre les deux tribus est complète. Les Ouèmannou s'allient à En Nacer Ibn Allenas, seigneur des Beni Hammad, dans le département de Constantine, fondateur de Bougie. Ils deviennent ainsi, après l'avoir combattue, les champions de la dynastie Hammadite, à l'exclusion des Beni Iloumi.

A quelle époque la tribu berbère des Iloumi et des Ouémannou s'est-elle convertie à l'Islamisme ? Qu'était-elle avant cette conversion : idôlatre, judaïque ou chrétienne ? Faute de documents, la question ne peut être élucidée de façon sûre. La conversion à l'Islamisme date, sans doute, de 788-89, époque à laquelle Idriss ayant établi sa domination dans le Maghreb Central, marcha contre les Berbères de ce pays, et, bon gré mal gré, leur fit embrasser la religion de Mahomet.

En 1140, les dissensions existant entre ces deux sœurs ennemies n'étaient pas encore apaisées.

Sous Abd-el-Moumen l'Almohade, lieutenant et successeur du Mahdi, ce sultan reçut, dans le Riff, la visite d'Abou Bekr Ibn Makhoukh et de Youcef Ibn Yedder, émirs des Ouémannou et mit à leur disposition la colonne almohade que commandait Ibn Yaghmor et Ibn Ouanoudine.

Les Beni Iloumi, alliés aux Beni Abd-el-Oued perdirent d'abord beaucoup de monde dans un combat avec ce corps de troupe qui portait le ravage dans le pays, mais, ayant reçu des renforts importants, ils allérent occuper une forte position à Mendès, attaquèrent ensuite les Beni Ouèmannou, leur enlevèrent le butin qu'ils avaient fait et tuérent Abou Bekr Ibn Makhoukh et 600 de ses guerriers.

Ibn Ouanoudine alla se retrancher avec les Almohades dans les montagnes de Sirat pendant que son fils Tachfin se rendait auprès d'Ab-el-Moumen pour lui demander des renforts.

Le sultan partit sur le champ ramenant Tachfin avec lui, et défit les Zenata près de la route de Sirat sur les lieux où ils avaient dressé leur camp.

Plus tard, en 1144-45, les Iloumi n'étant pas venus à récipiscence, il fit envahir leur territoire par les Ouémannou commandés par le cheikh Abou Hafs Omar Ibn Yahia. Celui-ci les combattit jusqu'au jour où ils embrassèrent la cause almohade. A ce moment Abd-el-Moumen accueillit avec bonté Seïd en Nâs, fils d'Amir en Nâs, cheikh des Iloumi.

*
* *

Le pays occupé par les Iloumi, c'est-à-dire la région de Kalâa, passe après la déchéance de cette famille aux Hoouara et aux Beni Rached. Certains documents affirment et posent en principe (1) que les Hoouara régnèrent d'abord sur le pays et que la ville de Kalâa s'appela, à ce moment, « Kalâa-t-Hoouara », puis qu'ils cédèrent la place aux Beni Rached, époque à laquelle elle devint la « Kalâa des Beni Rached ».

Dans sa monographie de la commune mixte de la Mina, M. René Leclerc exprime le même point de vue.

A vrai dire la substitution ne s'est pas effectuée dans la belle ordonnance que l'on semble supposer. Les Beni Rached et les Hoouara ne se sont pas succédé comme l'on se succède, par une transmission à date fixe, dans la possession d'un immeuble. Pour bien comprendre comment les choses ont pu se passer, il faut s'être imprégné de cette lecture instructive et touffue qu'est l'*Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes*, d'Ibn Khaldoun. Il faut par un effort rétrospectif de la pensée se reporter à cette époque tragique où les destinées de ce pays semblaient ne jamais devoir sortir de l'anarchie et du chaos qui le bouleversaient de fond en comble. Il faut comprendre ces jeux d'influences, ces actions et réactions réciproques de tribu à tribu, ces invasions violentes de territoires, ces conquêtes sanguinaires sans lendemains, ces effroyables poussées de peuples et de races, à une époque où les bas instincts, les sentiments vils, les ambitions inassouvies, les rêves de domination brutale, caractérisaient ces populations frustes, pour bien saisir dans quel sens se faisait la conquête d'un pays.

Il est à croire que les Beni Iloumi ont lutté longuement, âprement, avant de disparaître. Le pays perdu a dû être

(1) Rapport du 3 avril 1867 de la Commission Administrative de Mascara.

repris par eux plusieurs fois, jusqu'au jour où par l'extermination, la dispersion et la fusion violente, cette race s'est éteinte. Aussi pour les Hoouara et les Beni Rached.

D'après Ibn Khaldoun, les Hoouara étaient déjà dans le pays vers 750, en train de guerroyer contre les Arabes. Il parle également des Beni Rached qui, à une époque plus reculée, occupaient le Djebel Amour d'où ils n'étaient pas encore sortis.

Quand ont-ils émigré vers le Tell Algérien ?

Ibn Khaldoun ne le dit pas expressément, mais l'on peut présumer que c'est vers 1220-1240.

Il parle tantôt des Hoouara, tantôt des Beni Rached, et parfois, il semble les confondre.

Il y a lieu de supposer qu'après l'anéantissement et l'absorption totale des Houmi, à une date qui peut être fixée au 12e ou 13e siècle, les deux tribus ont lutté avec des alternatives de succès et de revers pour la possession du sol, et qu'en définitive elles ont cohabité dans les montagnes de Kalâa et les plaines environnantes jusqu'au jour où les Beni Rached ont quitté définitivement le pays pour s'établir aux environs d'Orléanville.

Au 16e siècle, lors des occupations espagnoles et turques, les uns appellent Kalâa : la Kalâa des Beni Rached, d'autres lui conservent le nom de Kalâa-t-Hoouara. (1)

IV

LES HOOUARA

Les Hoouara étaient originaires du Sahara Tripolitain. Ils s'étaient petit à petit infiltrés en Afrique du Nord vers le 8e siècle. Ils occupèrent d'abord la région tunisienne de la Medjerda, l'Aurès et, par fractions s'installèrent sur divers points du Maghreb, Ibn Khaldoun dit de ces fractions : « Elles font paître des troupeaux de moutons, mais accablées d'impôts, elles ne montrent plus cette fierté et cette indépendance qui les distinguaient autrefois, quand leurs nombreux guerriers s'illustraient par des victoires. »

---

(1) Léon l'Africain, L. vol. I. p. 605, écrit : Dans la province des Beni Rasi (Beni Rched), les habitants ont deux principaux villages : Halhat-Harara, (Kalâa-t-Hoouara) et El Mohascar (Mascara).

C'est un des chefs Hoouara, Mohammed Ben Ishac qui, ainsi que nous le savons, bâtit la Kalâa-t-Hoouara au milieu du 6e siècle de l'Hégire.

Ibn Khaldoun dit à ce sujet : « Une des peuplades Hoouara les mieux connues est celle du Maghreb central qui habite le Djebel Hoouara qui domine la ville d'El Batha. On y rencontre aussi des Mesrata et d'autres familles de la même souche. Tous reconnaissent les Beni Ishac pour chefs. On raconte qu'au début de l'occupation du pays, les Hoouara choisirent leurs chefs dans une de leurs familles : celle des Beni Abd el Aziz. Par la suite, les princes des Beni Hammad les placèrent sous le commandement d'Ishac, cousin des Abd el Aziz. L'autorité passa d'Ishac à ses descendants et c'est son fils aîné Mohammed qui bâtit la Kalâa-t-Hoouara. »

Après Mohammed ben Ishac, le commandement échut à son frère, Ben Haïoun. Celui-ci le transmit à son fils, Youçof. De Youçof, il fut dévolu à son fils Yagoub, petit-fils de ben Haïoun.

Yagoub ben Youçof vivait du temps d'Abou Tachfin, roi de la dynastie des Abd-el-Ouadites, c'est-à-dire vers 1316-1330.

Abou Tachfin lui donna le commandement des Beni-Toudjine, qu'il venait de soumettre et de rendre tributaires.

Yagoub remplit sa tâche avec une grande habileté, réussit à soumettre le pays et à dompter la fierté de cette tribu orgueilleuse.

Quand les Mérinides enlevèrent le Maghreb Central à la dynastie Abd-el-Ouadite (1337-47) leur sultan Abou l'Hacène fit choix d'Abderrahmane, fils de ce Yagoub pour commander les Beni Toudjine.

Plus tard, il confia cette charge à Abderrahmane Ibn Youçof, oncle du précédent, puis à Mohammed, fils d'Abderrahmane.

Dans la suite, cette branche des Hoouara voulut s'élever contre les Abd-el-Ouadites, dès lors sa prospérité s'évanouit, la population de la montagne diminua rapidement par suite des attaques que les Beni Abd-el-Oued dirigèrent contre elle, et des impôts oppressifs dont cette famille l'accabla. Les Beni Ishac perdirent alors toute leur influence.

Du vivant d'Ibn Khaldoun, les Hoouara affaiblis par la

guerre et accablés de charges fiscales se dispersèrent.

Grâce aux renseignements recueillis par le précieux historien, il nous est possible d'établir à peu près la généalogie des princes hoouarides de la Kalâa-t-Hoouara :

Ishac, cousin des Beni Abd-el-Azis, vers 1120 ;

Mohammed ben Ishac, fils du précédent, fondateur de Kalâa en 1155 ;

Haïoun, frère du précédent, date inconnue ;

Yagoub ben Youçof, fils du précédent, vers 1318-1330 ;

Abderrahmane ben Yagoub, fils du précédent, vers 1337 ;

Abderrahmane Ibn Youçof, oncle du précédent, vers 1340 ;

Mohammed Ibn Abderrahmane, fils du précédent, vers 1345-47.

V

LES BENI-RACHED

Les Beni-Rached habitaient originairement les montagnes du Djebel Amour. C'est de là qu'ils se répandirent dans le Maghreb Central.

Ibn Khaldoun raconte que, de son temps, les Beni Rached, établis dans leurs montagnes comme dans une forteresse, parcouraient avec leurs troupeaux les régions du côté méridional de leur territoire (c'est-à-dire El-Bordj et la plaine d'Eghris) mais que les Arabes les chassèrent de ces plaines fertiles et les obligèrent à regagner les hauteurs.

Les Beni Rached furent presque toujours les alliés des Beni Abd-el-Oued contre les Toudjine et les Beni Merine.

Les familles qui exerçaient le commandement chez eux étaient issues de Amrane. Lors de leur arrivée en Maghreb, elles eurent pour chef Ibrahim Ibn Amrane.

Ouenzemmar, frère d'Ibrahim, lui enleva toute l'autorité et la transmit en mourant à son fils Mocatel Ibn Ouenzemmar. Celui-ci tua son oncle Ibrahim et, par ce forfait, amena la scission entre les gens de la tribu, les uns restant fidèles à Ibrahim et les autres à Ouenzemmar. L'influence des Beni Ibrahim prédomina toutefois sur celle de leurs rivaux.

Ibrahim eut pour successeur son fils qui portait aussi le nom de Ouenzemmar et qui vivait du temps de Yarmoracen Ibn Ziane l'abdelouadite. Ouenzemmar mourut à un âge très avancé, en 1291. Le commandement passa alors aux mains de son neveu, Ghanem Ibn Mohammed auquel succéda Mouça Ibn Yahia petit-fils d'Ouenzemmar.

Lors de l'expédition des Mérinides contre Tlemcen, sous la conduite de leur sultan Abou-el-Hacène, les Beni Rached firent leur soumission à ce prince. Ils avaient alors pour chef Abou Yahia, fils de Mouça, fils d'Abderrahmane. Les Beni Kerdjoun Ibn Ouenzemmar cousins d'Abou Yahia s'enfermèrent dans Tlemcen avec les Abd-el-Oued, mais ils ne purent s'y maintenir.

Après les avoir chassés de la ville et dispersés, les Mérinides déportèrent en Maghreb-el-Açsa (Maroc actuel) tous les chefs zenatiens qui leur avaient résisté. Les Beni Ouenzemmar qui étaient du nombre restèrent en exil jusqu'au rétablissement de l'empire abdelouadite par Abou Hammou II.

Sous le règne de ce prince, les Beni Rached eurent pour chef, Ziane, fils du même Abou Yahia, dont nous venons de faire mention. Ziane sortit du Maghreb et embrassa le parti des Abd-el-Ouadites, puis, ayant été soupçonné d'entretenir des intelligences avec les Beni Merine qu'il venait d'abandonner, il fut emprisonné à Oran par ordre d'Abou Hammou II. Etant parvenu à s'évader, il rentra dans le pays qu'il avait quitté, et passa quelque temps au milieu des nomades mérinides. Plus tard, il obtint d'Abou Hammou des lettres de grâce et le commandement des Beni Rached. En 1366-67, il fut mis à mort par Abou Hammou qui l'avait fait emprisonner de nouveau.

Avec lui, cessa l'influence qu'exerçait la famille de Ouenzemmar Ibn Ibrahim.

Dans la famille de Ouenzemmar Ibn Amrane, Mocatel, fils de Ouenzemmar, eut pour successeur son frère Tourzeguen, lequel transmit le commandement à son fils Youçof. Mais, plus tard, les descendants de Ouenzemmar Ibn Brahim enlevèrent de nouveau l'autorité à l'autre branche.

Ceci nous permet, comme pour les Hoouara, d'établir à peu près comme suit, la généalogie des princes des Beni Rached :

Amrane

Ibrahim Ibn Amrane (1240)
Ouenzemmar Ibn Ibrahim, fils du précédent (1270-1291).
Ghanem Ibn Mohammed (? neveu du précédent.
Mouça Ibn Yahia (?) petit-fils d'Ouenzemmar Ibn Brahim.
Abou Yahia (1330-40), fils du précédent.
Ziane (1352-57), fils du précédent, mis à mort par Abou-Hammou II.

Ouenzemmar Ibn Amrane.
Mocatel Ibn Ouenzemmar, fils du précédent.
Tourzeguen, frère du précédent.
Youçof, fils du précédent.

*
* *

Pendant tout le Moyen-âge musulman, les Hoouara et les Beni Rached vivent côte àcôte dans le pays de Kalâa, gravitent dans l'orbe des rois de Tlemcen et subissent leurs lois.

Au 13e siècle, les Hoouara sont fortement implantés dans le pays de Kalâa ; les Beni Rached, en train de s'y répandre.

Sous le premier roi de la dynastie berbère des Abd-el-Oued, Yarmoracen ben Ziane, les Beni Rached, pliés sous son autorité, sont contraints de rentrer dans le nombre de ses sujets et, lorsqu'il entreprit la lutte contre le sultan mérinide Abou Yagoub Youçof Ibn Abd-el-Har, ils répondirent à son appel. Ils furent avec lui, en compagnie des Beni Abd-el-Oued et des Arabes Zoghbiens sous les murs de Tlemcen, lorsque ce sultan quitta Fez et se dirigea vers la Moulouya.

Aussi, quand Yarmoracen fléchit sous la pression de son adversaire, les provinces zenatiennes, dont les Hoouara et les Beni Rached faisaient partie, furent envahies par la cavalerie mérinide qui occupa notamment Mostaganem et El-Batha.

Il est à noter que sous Yarmoracen les Hoouara et les Beni Rached deviennent, avec son assentiment, tributaires des Ouled Soueïd, tribu confédérée, attachée aux Beni Abd-el-Oued.

Ibn Khaldoun dit qu'à cette époque les villes de Sirat, d'El-Batha et le pays des Hoouara payaient des redevances et des dîmes aux chefs des Ouled Soueïd.

Sous le sultan abdelouadite Abou Hammou II, le chef de la tribu des Beni Amar, Khaled Ibn Amar avait, dans un moment de dépit, abandonné le parti de ce grand prince. Mieux que cela, il voulut ravager ses Etats. En juin 1375, Abou Hammou envoya son fils et successeur désigné, Abou Tachfin, contre les Hoouara. Son armée y avait déjà dressé ses tentes, quand il reçut l'ordre de venir le plus tôt possible en aide à ses alliés, les Soueïd et leurs confédérés. Les ayant ralliés, il se porta rapidement vers la rivière Mina, à l'Est de la Kalâa-t-Hoouara. Dans le combat, les troupes arabes de Khaled Ibn Amar furent dispersées tandis que les étendards d'Abou Tachfin flottaient allégrement. Abou Tachfin rejoignit Tlemcen couvert de gloire. Un peu plus tard, le même Tachfin, par ordre de son père, marcha sur les Beni Yagoub pour percevoir les impôts. Il se dirigea vers Sirat pour les surprendre, et posta les Soueïd dans la vallée de la Mina. A la pointe du jour, les Beni Amar, ralliés maintenant à sa cause, attaquèrent les Beni Yagoub et leur enlevèrent, dans une charge à fond, troupeaux, tentes et bagages.

Les vaincus essayèrent de se sauver, mais, parvenus aux Beni Rached, ils furent rejoints par Tachfin et périrent presque tous.

*
* *

Au 15e siècle, Kalâa continue à subir une existence tourmentée.

La puissance des Beni Zeïan (ou dynastie abdelouadite) décline. De graves désordres éclatent dans le Maghreb Central qui, en précipitant la chute de cette dynastie, permettent aux tribus de race arabe de réagir avec avantage contre les tribus berbères d'origine zenatienne.

La confédération, vulgairement connue sous le nom collectif de « Mehal » et composée de divers rameaux des Arabes Zoghba tels que les Soueïd, les Ouled Lakreud, les Ouled Cherif, etc... se déclara indépendante. Elle descendit des Hauts Plateaux, envahit les plaines du Chéliff et de la Mina et soumit à l'impôt les zenatiens qui vou-

laient les cultiver. Elle s'établit solidement à Ténès, Mazouna et Mostaganem où le plus célèbre de ses chefs, Hamid el Abd, fit construire de nombreux édifices.

Les Beni Rached eurent à souffrir de cette invasion. Assaillie par les Mehal, Kalâa se défendit âprement avec des alternatives de succès et de revers. Les ruines que l'on voit encore à Beni Hachem (à 600 mètres environ S. O. de Tliouanet), à Keddida, à Tafesra (2.300 mètres au N. de Kalâa) attestent l'importance des ravages commis par les Mehal.

À la même époque, les Hachem venus de l'Ouest enlevèrent aux Beni-Rached la vaste plaine d'Eghris qui, sous le nom de Blad-er-Rachidia, formait un des plus riches cantons de leur territoire.

VI

EL BATHA

El Batha, sentinelle avancée de Kalâa dans la plaine, était bien connue d'Ibn Khaldoun puisqu'il eut plusieurs fois l'occasion d'y passer. Le grand historien arabe écrit à ce sujet : « M'étant mis en route, je me rendis à El Batha et de là, je tournai à droite pour gagner Mindas (Mendez). Chez les Aulad Arif, tribu dont j'étais bien connu, je reçus un accueil si hospitalier, que je me décidai à y rester. » Plus loin, il ajoute que le chef arabe de cette tribu était un nommé Abou Bekr Ibn Arif.

Ibn Khaldoun s'installa dans la Kalâa-t-Ibn Selama qui appartenait à ce chef, et dont les ruines se trouvent à Taoughzout dans le voisinage de Frenda. C'est là qu'il acheva ses « Prolégomènes ».

Léon l'Africain appelle El Batha : « la première cité de la province des Beni Rasi (Beni Rached) ». Il l'a visitée lui aussi et déclare qu'elle fut une grande ville, mais qu'à la suite des horreurs de la guerre et des dissensions intestines entre les diverses royautés de l'Afrique du Nord, elle fut détruite et ruinée. A l'époque où il écrivait la relation de son voyage, c'est-à-dire vers 1540, il ne restait d'El Batha que « quelques masures et petits fondements ».

El Batha, place forte du royaume de Tlemcen, fut détruite de fond en comble en l'an 670 (1271-72) par Mohammed Ibn Abd-el-Caoui, à l'époque où Mohammed Yagoub Ibn Abd-el-Hak fit la rencontre des Abd-el-Oued à Isly dans l'Angad, et livra la bataille dans laquelle Farès, fils de Yarmoracen perdit la vie.

Mohammed Ibn Abd-el-Caoui en voulant opérer sa jonction avec le sultan mérinide passa par El Batha et la ruina. Elle fut reconstruite par la suite.

C'est d'El Batha qu'Abou Hammou II s'enfuit en 1370, alors qu'abandonné par les tribus des Obeïd Allah et des Ahlaf qui étaient ses alliées, il dut, sous la pression des Mérinides, se réfugier jusque dans le Zab où son armée, rejointe par les troupes du sultan mérinide Abd-el-Aziz, fut dispersée et ses trésors pillés.

Aujourd'hui, il ne reste aucun vestige d'El Batha ; il ne m'a même pas été possible de retrouver, avec exactitude, l'emplacement de cette antique cité berbère.

Dans les parages, au douar partiel Beni Ifren (Douar commune des Ouled Sidi Brahim) de la commune mixte de la Mina, où je situe approximativement El Batha, des Arabes, il y a une douzaine d'années, en voulant creuser un puits tombèrent, à 6 mètres de profondeur, sur une excavation renfermant d'immense jarres berbères en terre dure comme du grès, aux parois excessivement épaisses et que les efforts réunis de six à huit hommes ne purent ébranler.

VII

OCCUPATION TURQUE ET ESPAGNOLE

Le Siège de 1518

Au commencement du XVI[e] siècle, l'Espagne et la Turquie se disputent la possession de l'Afrique du Nord.

En 1509, les Espagnols occupent Oran. A Alger les frères Barberousse : Kheir-ed-Dine et Bab-Aroudj exercent le pouvoir et tentent de l'étendre sur tout le pays.

En fin 1517, Aroudj se trouvant à Ténès reçut de son frère Kheir-ed-Dine régnant sur Alger de l'artillerie de renfort. Il se dirigea alors vers l'Ouest avec un corps expé-

ditionnaire de 1.500 à 1.600 arquebusiers et janissaires. En route des volontaires indigènes se joignirent à la troupe. La marche dut être très rapide et tenue secrète puisque les Espagnols d'Oran et le roi de Tlemcen n'eurent pas le temps de réagir.

Aroudj se maintint à distance du littoral et après avoir occupé Mazouna, s'orienta vers la Kalâa des Beni Rached où il fut bien accueilli. Hamid el Abd, chef des Mehal, qui essaya de lui résister, fut défait.

Aroudj occupa Kalâa, point fortifié tant par la nature que par la main de l'homme.

Ishac, frère aîné des deux Barberousse y resta avec 500 soldats levantins, tandis qu'Aroudj marchait vers Tlemcen.

A cette époque les habitants de Kalâa se livraient à un commerce de grains considérable ; les Turcs leur enjoignirent, sous peine d'un châtiment terrible, de cesser toute relation commerciale ou politique avec les chrétiens d'Oran.

Tlemcen ouvrit ses portes à Bab Aroudj et le reconnut pour souverain. Le sultan Abou Hammou III, dépossédé et mis en fuite par le corsaire, implora l'assistance des Espagnols d'Oran. Ceux-ci privés, depuis les succès d'Aroudj, de tout leur commerce avec les villes de l'intérieur et surtout avec la contrée des Beni Rached qui leur fournissait naguère les approvisionnements nécessaires à la subsistance de leurs troupes, accueillirent la demande de leur ancien allié, réfugié à Fez, et mirent sur pied des forces pour le replacer sur le trône de Tlemcen.

Le Gouverneur d'Oran, Don Diégo de Cordowa, jugea opportun de s'emparer d'abord de la ville de Kalâa dont l'occupation, outre qu'elle lui assurerait des ressources, lui faciliterait les moyens d'intercepter les communications entre Aroudj établi à Tlemcen, et son frère Kheir-ed-Dine qu'il avait laissé à Alger.

Le colonel Don Martin d'Argote reçut le commandement de l'expédition et sortit d'Oran avec 2.000 soldats européens appuyés par de nombreux contingents de cavalerie indigène sous la conduite d'Abou Hammou III.

Kalâa était défendue par Ishac, frère aîné des deux Barberousse et armée par Kheir-ed-Dine.

Le siège de Kalâa commença en fin janvier 1518 et dura six mois, pendant lesquels les Espagnols eurent à

souffrir des sorties vigoureuses exécutées par les Turcs. (1) A leur tour, ils attirèrent la garnison dans une embuscade, lui tuèrent beaucoup de monde, et pratiquèrent ensuite une mine dont l'explosion fit sauter une partie des remparts. Enfin, affaiblis par leurs pertes et la désertion de presque tous les habitants de Kalâa, les Turcs capitulèrent à la condition qu'ils sortiraient avec armes et bagages et conserveraient leur liberté.

Ils étaient près d'achever l'évacuation de la forteresse lorsqu'une querelle survint entre un Turc et un Arabe de l'armée chrétienne. Le turc tua son adversaire et aussitôt les Espagnols parjures à la parole donnée enveloppèrent de leur nombre le faible détachement et le passèrent au fil de l'épée. Ishac et son lieutenant Iskander, périrent tous deux dans la mêlée. (2)

Après avoir fait des prodiges de valeur et soutenu la lutte jusqu'au dernier instant, Kalâa fut remise à Abou Hammou qui après l'avoir fait restaurer y installa une garnison à sa solde pour la défendre.

De Kalâa, l'armée alliée continua sa marche victorieuse sur Tlemcen, pénétra dans la ville, poursuivit Aroudj qui avait pris la fuite et l'atteignit sur les bords du Rio Salado où il fut tué, abandonné de tous les siens.

Abou Hammou, remis en possession de son royaume, redevint l'allié de l'Espagne et paya, pendant tout son règne et fidèlement, le tribut qui lui avait été imposé. Après sa mort, son frère Abdallah et son fils aîné Messaoud se disputèrent le trône.

Kheir-ed-Dine qui venait d'être confirmé Pacha par la Porte sut profiter de cette circonstance et s'étant déclaré protecteur d'Abdallah, il se mit en 1540 à la tête d'une armée considérable, se rendit maître de Mazouna, Mostaganem, Kalâa et Tlemcen. Abdallah fut investi du pouvoir souverain et se reconnut vassal d'Alger.

La conquête de Kheir-ed-Dine porta le dernier coup à la puissance des Beni Rached qui, peu à peu, perdirent leur nationalité propre et se dispersèrent dans les tribus auxquelles ils avaient pendant plusieurs siècles fourni des

---

(1) René Leclerc dit, dans sa monographie précite que Léon l'Africain traite du siège de Kalâa par les Espagnols. Ceci est une erreur manifeste. J'ai lu cet auteur en entier ; il n'en parle à aucun moment.

(2) C'est au quartier de Kalâa appelé « Soukh », où le combat fut le plus acharné, qu'ils furent tués.

chefs. Vers 1600, les Beni Rached abandonnèrent définitivement la région de Kalâa pour émigrer vers l'Est aux environs d'Orléanville. (1)

Kalâa fut définitivement annexée aux possessions de la Régence d'Alger, et une garnison permanente y fut installée. Des familles turques s'y établirent.

*
* *

Sidi Sebbagh raconte que son ancêtre, Sidi Mohammed Boumaza, est mort dans les combats de Kalâa contre les Espagnols. Il a sa koubba au bord et à gauche du chemin qui va de Kalâa à Mesrata.

Sidi Boumaza était l'élève du célèbre marabout Sidi Ahmed Benyoucef, l'homme vertueux et pauvre, le faiseur de miracles, enterré à Miliana. Il l'aimait tellement qu'il ne le quittait jamais. C'est lui qui, par dévotion, lui lavait son linge et qui buvait ensuite l'eau de ce lavage pour s'imprégner de la sainteté de son maître.

Sidi Sebbagh dit : « Mon ancêtre a été tué avec beaucoup d'autres par les chrétiens (Espagnols) du temps d'Iskander, le deuxième mois de djoumada (djoumada et t'sani) en l'an 924 de l'Hégire.

*
* *

Quelques souvenirs du siège de 1518 ont subsisté jusqu'à aujourd'hui.

Au kilomètre 14.900 de la route de l'Hillil à Kalâa est un ancien cimetière. Les vestiges sont à droite et à gauche du chemin qui passe là en tranchée. Ce cimetière porte le nom significatif de « Mekebra-t-el Medjaheddine », c'est-à-dire de ceux qui ont combattu pour la foi. C'est là que sont enterrés les nombreux musulmans (Turcs et Arabes) qui s'entretuèrent sur ce point avec les Espagnols lors d'une sortie de la garnison de Kalâa en 1518.

Si l'on monte sur le tertre, l'on n'aperçoit ni tumulus, ni pierre tombale. Sous le nivellement des siècles, il ne reste rien que le sol, ombragé par quelques palmiers nains.

---

(1) Leurs descendants occupent de nos jours l'emplacement d'un douar-commune, sous le nom de douar des Beni Rached (Orléanville Mixte) dans la population est de 4.810 habitants.

C'est l'ouverture de la route qui a révélé la présence de tombes dont plusieurs sont dans un état parfait de conservation. Les ossements mis à jour ont été placés au fond de tombes que l'on a recouvertes de dalles de pierre.

Comme souvenirs, il y a encore les boulets. Au cours de mes visites à Kalâa, j'ai pu m'en procurer trois, deux pleins et l'autre creux, remontant au temps où pour réduire la citadelle, les Espagnols firent pleuvoir sur elle une grêle de projectiles. Le poids de ceux que je détiens est respectivement de 1 kg. 900 pour le creux ; 3.200 et 7.050 pour les deux autres. Dans certains intérieurs arabes, l'on voit encore de ces boulets creux, de dimensions un peu plus réduites, dans lesquels une tige de bois a été emmanchée pour servir de pilon.

Le tombeau d'Ishac existe également. Il est au Ras Kalâa, dans une chambre dépendant du marabout de Sidi Dahmane.

Enfin, quelques vieilles armes. Secondé par le dévoué caïd Loualiche, j'ai pu découvrir dans un gourbi arabe une escopette dont l'identité est facile à établir. Elle porte sur le canon plusieurs petites croix lorraines et un écusson surmonté d'une couronne royale ou seigneuriale. Elle date certainement de l'occupation espagnole.

L'expédition des Beni-Rached, de 1543, ou affaire de « Benaradj » (1)

En 1543, les Beni Rached occupaient un territoire de 17 lieues de long su 9 lieues de large, la lieue espagnole valant 8 kilomètres. Les populations sédentaires habitaient les villages des montagnes, tandis que les nomades vivaient dans les plaines.

---

(1) C'est à l'obligeance de M. Camille Brunel, Topographe principal à Maison Blanche, près de Maison Carrée, que je dois d'avoir pu ajouter ce chapitre à mon ouvrage. C'est M. Brunel qui, avec une affabilité à laquelle je me plais à rendre hommage, m'a révélé l'affaire de Benaradj que j'ignorais et que tout le monde ignore dans le pays ; c'est lui qui a mis à ma disposition les documents où j'ai puisé les renseignements concernant cette expédition : 4 volumes de la Société de Géographie d'Oran (1890-91-92-94) contenant la traduction qu'il a faite de la relation de Francisco de la Cueva, et le volume de Ruff sur la domination espagnole à Oran.

Les principales villes étaient Mascara, Kalâa, El Batha et Benaradj. Cette dernière comptait plus de 2.000 habitants.

Benaradj ou Benaoradj se trouve à 1 km. au Sud de Kalâa, à la limite du douar-commune Temaznia, dépendant de la commune mixte de Cacherou. Actuellement c'est un petit hameau où l'ancien agha d'El Bordj, Kaddour ben Mokhfi, avait fait construire une maison qu'il habitait quelquefois. Dans les environs de cette maison, on remarque encore des traces d'anciennes constructions qui paraissent avoir occupé une assez vaste étendue.

La population de Benaradj se composait de preux qui plaçaient leur indépendance au-dessus de tout et qui se firent massacrer jusqu'au dernier, plutôt que de se soumettre à l'autorité des Turcs.

Le livre qui nous donne l'occasion de parler de cette petite cité a été écrit par Francisco de la Cueva, prêtre et licencié de Baëza sa ville natale, aumônier des troupes espagnoles à Oran.

Son ouvrage est un récit dont certains détails ont par leur naïveté et leur simplicité un sel spécial. Il l'a divisé en trois « journées » : la première concerne l'expédition de Tlemcen de février 1543, la seconde celle de Mostaganem de mars 1543, et la troisième celle de Benaradj de juin de la même année.

Toutes trois furent dirigées par Don Martin de Cordoue, comte d'Alcaudète et Gouverneur d'Oran, en personne.

En 1543, Benaradj et le territoire des Beni Rached étaient gouvernés par un caïd appelé Mansour ben Boghani assisté du cheikh Hamida ben Aouda. Insurgés contre le roi Mouley Mohammed, de Tlemcen, qui avec l'appui des Turcs entretenait à Mascara une garnison de 400 arquebusiers et 2.000 maures à pied et à cheval, ils manœuvrèrent pour le battre avec l'appui des Espagnols d'Oran.

Le comte d'Alcaudète quitta Oran, ou plus exactement la « Rembla Onda » (le plateau actuel de Gambetta) avec un corps de 2.000 hommes à pied comprenant des tirailleurs, des arquebusiers et des arbalétriers, auxquels s'ajoutèrent 70 lances. L'armée marqua un temps d'arrêt sur les bords de l'Oued Tlélat, pendant que le comte d'Alcaudète dépêchait dans la région de Kalâa, Garcia de Navarette, Gouverneur de la forteresse de Mers-el-Kebir.

Reçu avec faveur par les deux chefs indigènes précités,

dans leurs domaines de Benaradj, il négocia avec eux les détails de l'expédition à entreprendre.

Le but secret de la mission de Garcia de Navarette était d'obtenir de ces deux cheikhs, des ôtages répondant de leur fidélité.

— « C'est là une précaution toujours bonne à prendre avec les infidèles, dit Francisco de la Cueva, dont la plupart sont de mauvaise foi, et peu soucieux de tenir leur parole. »

En attendant le retour de Don Garcia, le comte d'Alcaudète envoya en avant jusqu'à l'Habra, qu'à l'époque les Espagnols appelaient rivière « Chiquiznaque », Don Mendo de Benavides avec ordre d'y rester en observation jusqu'au retour de Don Garcia.

Quand ce dernier eut fait connaître qu'il avait complètement réussi dans sa mission, le comte d'Alcaudète leva le camp et se porta vers la rivière Chiquiznaque dans la direction de laquelle s'avançait également Don Garcia, de retour de Kalâa, accompagné du frère d'El Mansour Gouverneur de la résidence royale de la vallée de Benaradj qui s'appelait « Mascar » (Mascara) et de deux neveux d'Hamida. Arrivé au camp de Don Mendo de Benavides, le comte d'Alcaudète, capitaine général et gouverneur d'Oran traversa la rivière et se porta, suivi de son état-major, au milieu duquel flottait son étendard, à la rencontre d'Hamida et d'El Mansour.

La rencontre vaudrait la peine d'être citée in-extenso. On la lira avec intérêt dans l'ouvrage cité (1). En voici quelques passages :

« ..... Dès que le capitaine général les aperçut, il ordonna aux arquebusiers d'annoncer l'arrivée des deux cheikhs par une salve de coups de fusil, à laquelle l'artillerie, restée sur la rive opposée répondit par une décharge de tous ses canons, tandis que les tambours et les trompettes faisaient entendre leurs sonneries pour rendre plus solennelle cette réception.

« Hamida fut particulièrement flatté de cet accueil. Ne connaissant pas le Comte, il resta tellement frappé d'admiration en le voyant, qu'il ne le quittait pas des yeux.

---

(1) Brunel. — Guerre de Tlemcen, Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran, 1894, p. 322 et suiv.

« Tels Scipion et Annibal, qui dans une entrevue restée célèbre, ne pouvaient détacher leurs regards l'un de l'autre. »

La rencontre fut tellement cordiale et les deux chefs inspirèrent une telle confiance au comte d'Alcaudète qu'il décida, pour les frapper d'étonnement par sa générosité, après avoir consulté l'ensemble de ses officiers, de libérer les ôtages.

Le Comte d'Alcaudète, avec le concours d'Hamida et d'El Mansour, infligea un sanglant désastre aux troupes du roi de Tlemcen et les obligea à fuir « vers le Sahara »(1)

Kalâa sous les Turcs

Les deux expéditions que nous venons de décrire, de même que celles de Tlemcen et de Mostaganem permettent de constater qu'une lutte d'influences âpre se poursuit entre les autorités espagnoles et turques.

Les Espagnols entendent garder sous leur domination la province de l'Ouest que veut leur disputer la famille Barberousse.

Cette lutte est ardente notamment pour l'occupation des villes qui, comme Tlemcen, Mostaganem, Kalâa, Benaradj, Mascara, assurent la possession du pays.

Bab Aroudj disparu, Kheir-ed-Dine règne seul sur Alger. Il désigne comme berglierbey pour commander dans la province d'Oran l'ensemble des tribus qui acceptent son autorité, son fils Hassan. Celui-ci fonde le Beylick d'Oran, et, en 1562-63, nomme à Mascara le premier bey de la province d'Oran, Bou Khedidja qui s'y installe avec 80 tentes de troupes turques ou yoldachs, soit 1.000 hommes environ. De ce point, le bey était prêt à secourir Mostaganem le cas échéant, la Kalâa des Beni Rached s'il l'eût fallu, et il pouvait au besoin joindre la « nouba » de Tlemcen.

Mazouna devint à ce moment célèbre par son luxe et la dissolution de ses mœurs. L'administration de Bou Khedidja douce envers les populations paisibles, fut impitoyable pour les tribus turbulentes.

Pour seconder le bey de Mazouna, un khalifa fut nom-

---

(1) Les Espagnols désignaient tous les pays situés au Sud de la crête des montagnes qui domine Kalâa, sous le nom générique de Sahara.

mé par le dey d'Alger et installé à Kalâa. Le bey et le khalifa se partageaient la province pour aller prélever dans les douars, souvent au prix de sanglants combats, l'impôt de beylick. Le Khalifa allait tous les ans à Alger porter le tribut au dey ; le bey ne s'y rendait que tous les trois ans.

Après Bou Khedidja, les beys se succèdent dans l'ordre suivant :

Souag, qui mourut empoisonné par sa femme ;

Saïah, qui mourut après onze ans de pouvoir ;

Saad, quatrième bey.

De Saad à Mohammed ben Aïssa la chronique compte dix beys dont on ignore les actes et les noms ; Mohammed ben Aïssa fut le quinzième ; Chaâbane, le seizième, mourut sous les murs d'Oran en dirigeant une attaque contre la casbah en 1686.

En 1701, à la suite d'une rencontre qui eut lieu le 28 avril de cette année sur les bords de la Djidiouia, au lieu dit Hadj Benghazi, entre le sultan marocain Muley Ismaël qui avait envahi le beylick d'Oran et l'armée du dey d'Alger, Hadj Mustapha, le sultan fut défait et faillit être fait prisonnier. Le commandement de la province d'Oran fut confié à Mustapha Bouchelarem.

Ce bey transfère de Mazouna à Mascara la résidence beylicale. En passant à Kalâa, il se rend compte des besoins de la ville. Il la fait agrandir vers 1710, la dote d'un four public et, plus tard, d'une mosquée, celle même que le tremblement de terre de 1887 mit à bas, puis la transforma en caïdat turc avec pour dépendances les villages de Mesrata, Debba et Tliouanet. C'est pour empêcher les Espagnols de s'étendre dans le pays et pour mieux les surveiller qu'il s'était établi à Mascara puis à Oran dont il s'empara en 1708 et où il resta jusqu'à sa reprise par le duc de Mortemare en 1730.

A ce moment il battit en retraite sur Mostaganem, et mourut en 1737. Son fils Yusuf, 18e bey, meurt de la peste à Tlemcen après un gouvernement d'une année.

Mostefa el Ahmar (le Rouge), 19e bey, était originaire de Mesrata. Sa famille n'avait rien d'illustre. Issu d'une classe modeste, il s'était élevé dans la hiérarchie sociale grâce à des qualités qui l'avaient fait apprécier des Turcs, à tel point qu'ils en firent un khalifa, puis un bey.

(*à Suivre*).

Population du Département d'Oran

d'après le dénombrement de 1926

AVANT-PROPOS

Dans l'exposé des résultats du dénombrement de la population du département d'Oran que nous allons entreprendre, nous nous bornerons à citer des chiffres et à les rapprocher de ceux fournis par le recensement de 1921.

Dans ce but la contexture des tableaux qui figurent dans le présent travail est identique à celle des tableaux de 1921.

Nous ne jugeons pas utile de rééditer les intéressants renseignements historiques, géographiques et économiques donnés par M. Déchaud en 1913 (1) et M. le colonel Strasser en 1921. (2)

Les principales modifications apportées dans les divisions administratives du département d'Oran, depuis 1921, sont les suivantes :

1°. — Suppression du territoire de commandement, par décret du 1er Janvier 1922 ;

2° — Création de communes de plein exercice ;

3°. — Création ou agrandissement de communes-mixtes par suite de la suppression du territoire de commandement. *Arrêté du Gouverneur Général du 20 juin 1923.*

RÉSULTATS GÉNÉRAUX POUR L'ALGÉRIE

Il nous paraît intéressant de donner d'abord les résultats globaux concernant l'Algérie et en particulier ceux de chacun des trois départements et de les comparer à ceux de 1921.

Le tableau ci-après permet d'apprécier le mouvement de la population algérienne pendant les cinq dernières années :

---

(1) Déchaud. — Le recensement de 1911. Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran. 1913. p. 349.

(2) Colonel Strasser. Le recensement de 1921 (loc. cit.). 1921, p. 233.

DÉPARTEMENTS	Français		Etrangers		Indigènes sujets français		Indigènes étrangers		TOTAUX	
	en 1926	en 1921	en 1926	en 1921	en 1926	en 1921	en 1926	en 1921	en 1926	en 1921
Alger	268.470	230.468	53.299	60.517	1.540 786	1.459.723	4.159	3.089	1.866.714	1.753.797
Oran............	256.967	235.715	105.601	103.468	990.182	917.487	28.051	24 995	1.380.801	1 280.725
Constantine	158.965	132.162	21.815	24.275	2.092 460	1.980 644	1.885	2.098	2.275.125	2.139.179
Territoires du Sud	5.722	4.314	1 592	514	534.304	534.654	607	3.188	542.225	542.670
Total général de l'Algérie	690.124	602.659	182.307	188.774	5.157.732	4.892.508	34.702	32.430	6 064.865	5.716.371

Par l'examen de ce tableau, on constate immédiatement que la population totale de l'Algérie est passée de 5.716.371 à 6.064.865 de 1921 à 1926. Elle a donc augmenté de 348.494 habitants en cinq ans, soit, par an, de 69.699.

L'élément étranger est resté sensiblement stationnaire, l'augmentation n'a pas atteint 6.000 unités.

Il en est de même pour les indigènes étrangers dont le nombre s'est accru seulement de 2.272.

De 1921 à 1926, le nombre des français a augmenté de 87.465 unités et celui des indigènes sujets français de 265.224, nombre qui est presque le triple du premier.

L'accroissement de population est donc dû en presque totalité aux Français et aux Indigènes sujets français.

Si l'on compare les chiffres concernant les indigènes sujets français à ceux relatifs aux français, on constate que les premiers sont sept fois plus forts que les autres. En revanche l'accroissement de la population française a été proportionnellement plus important que celui de la population indigène, 145 au lieu de 54 pour 1.000 habitants.

Ce léger avantage est loin de compenser les risques du développement continu de l'élément indigène qui ne cesse de s'accroître, et cela, grâce au développement du bien-être que lui vaut la sollicitude de l'administration française.

LE DÉPARTEMENT D'ORAN

ARRONDISSEMENT D'ORAN

L'arrondissement d'Oran comprend, 44 communes de plein exercice et 2 communes mixtes.

Sa population compte :

Européens	Français	140.026
	Etrangers.........	67.631
Indigènes	Sujets français ...	156.388
	Etrangers	16.709
Total en 1926		380.754
— en 1921		357.647
soit une augmentation de		23.107

Ville d'Oran. — Le territoire de la commune a une superficie de 5.415 hectares.

La population de décompose de la façon suivante :

EUROPÉENS	Français	85.284
	Etrangers	39.253
INDIGÈNES	Sujets français ...	23.055
	Etrangers	2.709
Population en 1926		150.301
— en 1921		146.156
soit une augmentation de		4.145

Résultats des recensements opérés depuis 65 ans :

En 1872........	41.130 habitants		
— 1876........	49.368,	en plus,	8.238
— 1881........	59.377	—	10.009
— 1886........	63.929	—	4.552
— 1891........	74.231	—	10.302
— 1896........	80.941	—	6.710
— 1901........	88.235	—	7.294
— 1906........	106.517	—	18.282
— 1911........	123.086	—	16.569
— 1916........	»	—	»
— 1921........	146.156	—	23.070
— 1926........	150.301	—	4.145

L'examen de ce tableau fait ressortir que le dernier accroissement quinquennal de la population d'Oran est notablement inférieur aux accroissements correspondants des périodes quinquennales antérieures.

De 1872 à 1921, la progression de la population d'Oran a été en moyenne de 2.184 unités, tandis qu'elle n'a été que de 829 unités de 1921 à 1926.

Le tableau comparatif ci-après fera ressortir les variations subies de 1921 à 1926.

Population d'Oran	en 1921	en 1926
Français	87.217	85.284 (1)
Etrangers	30.936	39.253
Indigènes sujets français..	15.216	23.055
Indigènes étrangers	1.490	2.709
Population comptée à part.	7.944	5.118

(1) Ces chiffres sont obtenus en déduisant, dans chaque catégorie, les éléments comptés à part, ce qui explique la non concordance avec les chiffres d'ensemble. Il en sera de même pour toutes les comparaisons ultérieures.

Les Français, naturalisés compris, sont donc en diminution de 1933.

Les Etrangers, en augmentation de 8.317.

Les Indigènes sujets français, en augmentation de 7.839.

Les Indigènes étrangers, en diminution de 1.219.

La population comptée à part a diminué de 2.826 unités.

Le tableau ci-après, permettra de se rendre compte des fluctuations de la population des communes de l'arrondissement d'Oran, pendant la période de 1921 à 1926. Les chiffres qui y figurent ont été relevés, comme tous les autres d'ailleurs, sur les tableaux du recensement de 1926 établis par les services de la Préfecture d'Oran.

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Étrangers	Population d'après le dénombrement de 1921	DIFFÉRENCES	
							en plus	en moins
Aïn-el-Arba.......	4 377	872	756	2.588	161	4 140	237	
Aïn-el-Turck	2.297	1.325	375	190	407	1.953	344	
Aïn-Kial........	4.586	640	177	2.793	976	3 456	1.130	
Aïn-Temouchent .	13 270	4 673	3.555	3.757	1.285	12 219	1.051	
Arcole	1.208	295	254	659	»	1.013	195	
Arzew...........	7.426	3.843	1 752	1.722	109	6.774	652	
Assi-Ameur	571	201	122	242	6	507	64	
Assi-ben-Okba....	1 303	310	281	405	307	1.281	22	
Assi-bou-Nif......	621	196	73	335	17	559	62	
Bou-Henni	2.313	324	184	1.803	2	2.320	»	7
Bou-Sfer	2.114	832	257	911	114	2.211	»	97
Bou-Tlélis......	5.755	1.132	537	3.770	316	5.095	660	
El-Ançor	2.231	633	594	887	117	2.243	»	12
Er-Rahel	4 688	1.197	650	2.389	452	4.161	527	
Fleurus	1.220	467	320	380	53	1.035	185	
Guiard	4.038	552	802	1.903	781	3.974	64	

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Étrangers	Population d'après le dénombrement de 1921	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins
Hammam-bou-Hadjar ...	7.951	2.196	728	4.254	773	7.531	420	
Kléber	845	382	120	267	76	713	132	
Laferrière	3 557	666	229	1.810	852	2.750	807	
Legrand	1.070	383	79	585	23	1 006	64	
Lourmel	7.309	1.140	816	4.706	647	6 545	764	
Mangin	1.419	101	32	1.286	»	1.375	44	
Mers-el-Kébir ...	4.740	3.047	901	489	303	3.842	898	
Misserghin	5.040	1.679	740	1.947	674	3.725	1.315	
Mocta-Doûz	1.425	121	95	1.172	37	1.208	217	
Oued-Imbert	4.283	517	279	3.435	52	4.757	»	474
Perrégaux	15.933	6.140	3.306	6 455	32	13 976	1.957	
Port-aux-Poules ..	755	301	299	155	»	»	755	
Renan	601	304	71	199	27	»	601	
Rio-Salado	7.594	2.100	2.091	1.830	1.573	7 695	»	101
Saint-Cloud	4.966	1.878	1.026	1.828	234	5.467	»	501
Saint-Denis-du-Sig	9.672	3.170	1.278	5.164	60	11.092	»	1.420
Sainte-Barbe-du-Tlélat ..	3.472	1.014	697	1.759	2	3.178	294	
Saint-Leu	5.408	892	155	4 275	86	5.792	»	384
Saint-Louis	2.405	545	190	1 663	7	2.605	»	200
Saint-Maur	4.602	306	154	4.079	63	4.722	»	120
La Sénia	2.575	880	842	624	229	2.257	318	
Sidi-Chami	1.702	396	211	1.040	55	1.599	103	
Tafaraoui	4.469	149	74	4.246	»	4.396	73	
Tiaret	15.862	6.393	882	8.302	285	15.228	634	
Trois-Marabouts ..	1.569	456	235	746	132	»	1.569	
Turgot	2.669	413	256	1.629	371	»	2.669	
Valmy	919	376	59	284	200	952	»	33
Aïn-Temouchent (Mixte) .	21.822	1.025	1.592	17.104	2.101	22.514	»	692
Saint-Lucien (Mixte) ...	28.301	780	252	27.266	3	24.625	3.676	

De ce tableau, il ressort que, depuis 1921, la population a augmenté dans 33 communes et diminué dans 12. Le déficit n'a été important que pour Saint-Denis-du- Sig qui a perdu 1420 habitants.

Pour l'ensemble de l'arrondissement, l'augmentation a été de 23.107 habitants.

ARRONDISSEMENT DE MASCARA

L'arrondissement de Mascara comprend 9 communes de plein exercice et 4 communes mixtes.

La population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	26.511
	Etrangers	7.934
Indigènes	Sujets français ...	188.924
	Etrangers	1.158
	Population totale	224.527
	Elle était en 1921 de.........	212.979
	En augmentation de	11.548

De 1921 à 1926, les Français sont passés de 23.659 à 26.511, soit une augmentation de 2.852 unités.

Le nombre des étrangers qui était de 11.052 en 1921 est de 7.934 en 1926, en diminution de 3.118 unités.

Les indigènes sujets français sont passés, dans le même laps de temps, de 176.893 à 188.924, en augmentation de 12.031.

De 1921 à 1926, les indigènes étrangers sont passés de 1.375 à 1.158, en diminution de 217 unités.

L'augmentation totale de la population indique bien nettement que l'arrondissement de Mascara est en pleine prospérité.

Ville de Mascara. — La commune de Mascara présente une superficie totale de 9.213 hectares. Sa population urbaine se décompose en :

EUROPÉENS	Français	11.424
	Etrangers	2.549
INDIGÈNES	Sujets français ...	16.422
	Etrangers	274
	Population totale en 1926	30.669
	Population en 1921	28.693
	soit une augmentation de	1.976

Population comptée à part { Européens.......... 736 ; Indigènes 66

La population de Mascara s'est donc accrue.

Les Français sont passés de 10.279 à 11.424, en augmentation de 1.145 unités. Par contre le nombre des étrangers a diminué de 3.348 à 2.540, soit de 799 unités.

Les indigènes sujets français sont passés de 14.779 en 1921 à 16.422 en 1926, soit une augmentation de 1.643.

Le peuplement des centres de l'arrondissement est indiqué dans le tableau suivant :

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Étrangers	Population d'après le dénombrement de 1921	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins
Aïn-el-Hadjar.....	1.634	421	591	593	29	2.045	178	589
Dublineau........	1.661	323	94	1.240	4	1.993	»	332
Frenda...........	3 808	871	227	2.647	63	4.436	585	1.213
Oued-Taria	2.745	600	171	1 974	»	1.654	1.133	42
Palikao	3.433	928	255	2.248	2	3.820	»	387
Saïda	12.860	5.866	1.119	5.489	386	13 518	144	802
Thiersville........	1.340	479	32	829	»	1.406	16	82
Uzès-le-Duc	980	295	26	650	9	907	73	»
Cacherou (mixte) .	37.562	1.164	375	36.009	14	34.573	5 008	2.019
Frenda (mixte)...	26.327	659	178	25.455	35	24.902	2.026	601
Mascara (mixte) .	55.539	2.153	487	52.846	53	52.148	4.701	1.310
Saïda (mixte)	45.969	1.328	1.830	42.522	289	42.884	4 535	1.450

Ce tableau fait ressortir une augmentation appréciable de population dans les quatre communes mixtes de l'arrondissement et dans la commune de plein exercice d'Oued-Taria. La population des autres communes est en diminution.

Depuis 1921, deux communes de plein exercice ont été créées dans l'arrondissement, ce sont celles de Frenda et d'Uzès-le-Duc.

Dans l'ensemble la population a augmenté de 11.548 habitants.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

L'arrondissement de Mostaganem compte 24 communes de plein exercice et 8 communes mixtes.

Sa population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	32.620
	Etrangers	6.355
Indigènes	Sujets français ...	360.335
	Etrangers	632
	Population totale	399.942
	En 1921 elle était de	361.217
	soit une augmentation de	38.725

Les Français qui étaient 30.058 en 1921 sont 32.620 en 1926, en augmentation de 2.562 unités.

En 1921, les étrangers étaient au nombre de 6.595 ; en 1926, de 6.355 ; soit une diminution de 240 unités.

Les indigènes sujets français sont passés de 321.347 à 360.335, en augmentation de 38.988 unités.

Les indigènes étrangers sont passés de 3.217 à 632, soit une diminution de 2.585 unités.

L'augmentation de la population totale n'est due qu'à la réunion, à l'arrondissement, de la commune d'Aflou qui était auparavant territoire de commandement et comptait, en 1921, 26.195 habitants, presque tous indigènes.

Ville de Mostaganem. — Si pendant cette dernière période quinquennale, la ville de Mostaganem n'a pas cessé de prospérer, grâce au développement toujours croissant des richesses agricoles de son hinterland, le nombre de ses habitants a plutot diminué.

La superficie de la commune est de 4.079 hectares.

La population est décomptée de la façon suivante :

EUROPÉENS	Français	11.299
	Etrangers	2.232
INDIGÈNES	Sujets français ...	13.518
	Etrangers	72
Total général		27.121
Population d'après le dénombrement de 1921		27.375
Différence en moins		254

Population comptée à part	Européens..........	681
	Indigènes	936

La population de Mostaganem est donc restée sensiblement stationnaire de 1921 à 1926. Il y a cependant lieu de constater qu'elle a une tendance à diminuer.

L'élément français y est passé de 10.397 à 11.299, en augmentation de 902 unités.

Il est à remarquer que le nombre des étrangers y est relativement peu élevé.

Les indigènes sujets français sont passés de 14.725 à 13.518, en diminution de 1.207 unités.

Malgré l'état stationnaire du peuplement du chef-lieu, l'arrondissement de Mostaganem continue à être en pleine prospérité. Il est facile de se faire une idée exacte de sa situation favorable par l'examen des chiffres du tableau ci-après qui indique la population des autres centres.

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Étrangers	Population d'après le dénombrement de 1931	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins
Aboukir.........	2.958	392	12	2 554	»	2 803	274	119
Aïn-Sidi-Chérif ...	1.685	212	»	1.473	»	1 577	434	226
Aïn-Tédelès	3 239	695	221	2.309	14	3 084	422	267
Bellecôte.......	1.269	162	1	1 106	»	1.290	16	37
Bellevue..........	2.983	227	55	2 699	2	3.108	134	259
Blad-Touaria....	2.855	371	62	2.410	12	2.685	205	53
Bosquet........	3.451	315	32	3 104	»	3 352	242	143
Bouguirat	977	404	29	544	»	1.219	129	371
Fornaka..........	1.516	367	88	1.013	48	»	1.516	»
Hillil (L').........	3.257	404	51	2 802	»	2.962	494	199
Inkermann	5.800	839	81	4.865	15	5 756	456	412
Mazagran	2.078	549	168	135	9	2 051	169	142
Montgolfier	1.715	687	102	897	29	1 765	»	50
Noisy-les-Bains ...	3.129	529	81	2.483	36	2.184	1.068	123
Palat............	909	422	40	437	10	835	74	»
Pélissier	2 842	257	51	2 533	1	2.764	688	610
Pont-du-Chéliff ...	3.776	66	14	3.696	»	2.970	806	»
Relizane	14.210	4 294	1.138	8.778	»	12 683	1.527	»
Rivoli	2.673	706	79	1.855	33	2.914	328	569
Saint-Aimé.......	1.890	329	161	1 400	»	1.747	143	»
La Stidia........	1 620	569	60	988	3	1.408	212	»
Tounin...........	1.858	147	19	1.692	»	1.728	151	21
Trumelet..	1 216	566	82	565	3	1.159	57	»
Aflou (Mixte).....	25.990	321	16	25.647	6	21 195	798	1 003
Ammi-Moussa (Mixte) ..	51.288	484	38	50 766	»	52 814	1 074	2.600
Cassaigne (Mixte).	32.4 0	1.183	174	31.058	5	29.763	2 779	122
Djebel-Nador (Mixte) ...	37.728	1 588	512	35 497	131	38.354	1.506	2.141
La Mina (Mixte) ..	48 278	741	112	47.411	14	44 724	5 307	1 753
Renault (Mixte)...	30.815	506	38	30 271	»	28 561	2 551	297
Tiaret (Mixte) ...	35 193	1 490	277	33.268	158	31.797	8.099	4 703
Zemmora (Mixte).	44 420	1.499	329	42 561	31	42 084	3 778	1 442

Depuis le recensement de 1921, on peut constater que la population des communes a généralement une tendance à augmenter.

Il y a lieu de signaler la commune de Relizane, dont la population a augmenté de 1.527 habitants ; le recensement de 1921 avait déjà fait ressortir une augmentation de 1.497 habitants.

Depuis 1921, deux centres nouveaux ont été créés dans l'arrondissement de Mostaganem :

Fornaka, commune de plein exercice et Aflou, commune mixte.

ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS

L'arrondissement compte 20 communes de plein exercice et 2 communes mixtes.

La population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	32.888
	Etrangers	16.185
Indigènes	Sujets français ...	82.454
	Etrangers	2.864
Population totale		134.391
Population d'après le dénombrement de 1921		123.069
soit une augmentation de		11.322

Le nombre des habitants de l'arrondissement continue à progresser comme précédemment.

Les Français sont passés de 27.906 en 1921 à 32.888 en 1926, en augmentation de 4.982 unités.

Les étrangers sont passés de 19.365 à 16.185, en diminution de 3.180.

Les indigènes sujets français, de 71.704 à 82.454, en augmentation de 10.750 unités.

Les indigènes étrangers, de 4.094 à 2.864, en diminution de 1.230 unités.

Ville de Sidi-bel-Abbès. — La ville de Sidi-bel-Abbès est de création relativement récente· Elle n'a été ouverte à l'action de la colonisation qu'en 1847. Depuis cette époque, sa prospérité n'a cessé de s'affirmer. Centre d'une région agricole extrêmement riche, son développement est encore loin d'avoir atteint toute son ampleur.

Sa superficie totale est de 8.248 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	21.753
	Etrangers	9.132
Indigènes	Sujets français ...	11.882
	Etrangers	993
	Population totale	43.747
	Population d'après le dénombrement de 1921	37.752
	En augmentation de	5.948

Cette augmentation est due en grande partie à l'élément français qui est passé de 16.704 en 1921 à 21.735 en 1926 ; il s'est donc accru de 5.049 unités.

Une part revient également aux indigènes sujets français, dont le nombre est passé de 9.283 à 11.822 pendant cette période quinquennale, en augmentation de 2.539 unités·

Par contre, le nombre des étrangers qui était de 10.396 en 1921 n'est plus que de 9.283 en 1926, en diminution de 1.264 unités ; dans le même laps de temps, le nombre des indigènes étrangers a diminué de 368 unités.

La population comptée à part est de 2.903 européens.

La répartition de la population dans les autres communes de l'arrondissement est indiquée dans le tableau suivant :

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Étrangers	Population d'après le dénombrement de 1921	DIFFÉRENCES	
							en plus	en moins
Baudens........	1.085	197	182	664	42	»	1.085	»
Berthelot.......	1.600	293	100	1.165	42	»	1.600	»
Bonnier........	2 088	143	223	1.722	»	1.883	504	299
Boukanéfis......	1.766	545	445	661	115	1.601	204	39
Chanzy.........	2.404	422	382	1 472	128	2.305	299	200
Deligny	904	207	37	628	32	»	904	»
Détrie...........	2.869	733	558	1.375	203	3.214	»	347
Lamtar..........	1.090	310	240	534	6	956	134	»
Mercier-Lacombe .	5.433	827	524	4.082	»	5.658	64	289
Palissy..........	1.606	435	249	743	179	2 028	61	483
Parmentier.......	2.090	512	415	843	320	1.779	311	»
Prudon..........	1.040	376	202	419	43	1.152	»	112
Tabia..........	923	471	113	289	50	962	69	108
Tassin	1 351	379	392	518	62	1 348	126	123
Télagh..........	3.251	1.213	400	1.636	2	3.290	142	181
Ténira.........	2.859	369	192	2 234	64	3.010	346	497
Tessala..........	2.617	166	130	2 247	74	2.547	174	104
Tirman.........	2 426	409	162	1 840	15	»	2 426	»
Les Trembles ..	3 479	497	391	2.506	85	3.296	676	493
La Mékerra (Mixte) . .	21.963	462	606	20 559	336	22.732	2 099	694
Telagh (Mixte) ..	27 847	2 169	1.110	24.495	73	27 558	7 658	6 215

De ce tableau il résulte que la population des différents centres a peu varié depuis le recensement de 1921. Elle a diminué dans les centres de Détrie, Mercier-Lacombe, Palissy, Prudon, Tabia, Le Télagh et Tenira.

Depuis 1921, on a créé quatre nouvelles communes de plein exercice : Baudens, Berthelot, Deligny et Tirman.

La commune mixte du Telagh a été augmentée d'une partie du territoire de commandement d'El Aricha.

ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

L'arrondissement de Tlemcen comprend 8 communes de plein exercice et 4 communes mixtes.

La population se décompose ainsi qu'il suit :

EUROPÉENS	Français	24.422
	Etrangers	7.496
INDIGÈNES	Sujets français	200.864
	Etrangers	6.688
Population totale		239.470
Population d'après le dénombrement de 1921		175.698
soit une augmentation de		63.772

Cette augmentation provient surtout de la réunion à l'arrondissement de Tlemcen du territoire de commandement de Lalla Maghnia érigé en commune mixte et d'une partie de celui d'El Aricha rattachée à la commune mixte de Sebdou.

Ville de Tlemcen. — La superficie de la commune est de 14.745 hectares.

La population comprend :

EUROPÉENS	Français	11.890
	Etrangers	589
INDIGÈNES	Sujets français	30.569
	Etrangers	699
Population totale		43.747

En augmentation sur 1921 de 657 unités.

Les Français sont en augmentation de 1.072 unités.

Les étrangers sont en diminution de 833 à 589 soit de 244.

Les indigènes sujets français sont en augmentation de 273 unités.

Les indigènes étrangers sont en diminution de 444 unités.

La population comptée à part a diminué de 2.315 à 2.265, soit de 50 unités.

La répartition de la population dans les autres communes de l'arrondissement est indiquée dans le tableau suivant :

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Étrangers	Population d'après le dénombrement de 1921	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins
Beni-Saf	10 795	2.157	2.608	3 777	2 253	11 541	1.838	2.584
Descartes	1.423	617	412	262	132	1.469	260	306
Eugène-Étienne-Hennaya.	4.103	754	392	2.686	271	3 725	782	404
Lamoricière	2.460	930	388	977	165	2 420	204	164
Nemours	7.358	1.810	556	4.812	180	6.930	2.725	2.297
Pont-de-l'Isser....	5.067	658	237	4.131	41	4.626	452	11
Turenne..........	1.403	477	190	727	9	801	602	»
Marnia (Mixte) ...	41.886	1.877	636	38.957	416	38 734	3 692	540
Nédroma (Mixte) .	41.993	759	112	40.676	446	36.197	5.796	»
Remchi (Mixte)...	44.119	1.429	689	40.163	1.838	47.045	7.594	520
Sebdou (Mixte)...	35.116	1.064	687	33.127	238	27.854	7.939	677

Ce tableau comprend, en plus de celui de 1921, la commune mixte de Marnia créée à la suite de la suppression du territoire de commandement.

La commune mixte de Sebdou a été agrandie d'une partie du territoire d'El Aricha.

Parmi les 7 communes de plein exercice de l'arrondissement, deux seulement ont subi une diminution de population ; ce sont les centres de Beni-Saf et de Descartes. Celle de tous les autres centres a augmenté ; en particulier, la population de Turenne est passée de 801 habitants en 1921 à 1.403 en 1926 ; elle s'est donc accrue de 602 unités.

Le tableau ci-après donne l'ensemble de la population pour le département d'Oran et sa répartition.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

ARRONDISSEMENTS	TOTAL général de la Population en 1926	Français	Étrangers	Indigènes sujets français	Indigènes étrangers	POPULATION d'après le dénombrement de 1921	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins
Oran	380.754	140 026	67.631	156.388	16.709	357 647	23.107	»
Mascara	224.527	26 511	7.934	188.924	1.158	212.979	11.548	»
Mostaganem	399.942	32.620	6.355	360 335	632	361.217	38.725	»
Sidi-Bel-Abbès	134.391	32.688	16.185	82.454	2.864	123.069	11.322	»
Tlemcen	239.470	24.422	7.496	200.864	6.688	175.698	63.772	»
Territoires de Commandement	»	»	»	»	»	74.441	»	»
Population totale...	1.379.084	256.467	105.601	988.965	28.051	1.305.051	148.474	»

Ce tableau fait ressortir dans la dernière colonne une augmentation de 148.474 habitants pour le département d'Oran, mais il faut remarquer que dans ce nombre sont compris implicitement les 74.441 habitants des territoires de commandement répartis, depuis, dans deux communes mixtes.

L'augmentation réelle de la population est donc de 148.474 - 74.441 = 74.033 habitants, nombre égal à la différence entre le chiffre de la population, 1.379.084, en 1926 et celui de 1.305.051, en 1921.

En terminant cette étude, qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements à M. le Chef du 1er Bureau de la Préfecture d'Oran, à l'obligeance duquel je dois d'avoir pu me procurer tous les renseignements qui m'étaient nécessaires. Aussi, à M. le Sous-Directeur de la Statistique générale au Gouverneur Général de l'Algérie qui a bien voulu nous communiquer les chiffres relatifs à la population totale de l'Algérie et des départements.

Ct MAILLET.

Exonération de droits pour les Dons et Legs

d'œuvres d'art aux collectivités

Dans l'*Historique du Musée d'Oran* (Bull. 1925 p.81) j'ai signalé qu'une décision des Délégations financières exonérait des droits d'enregistrement les dons et legs faits aux communes et aux musées. Etant maintenant en possession du texte exact du décret qui a homologué la décision, j'ai jugé utile de l'insérer, in extenso, dans le Bulletin.

Dans l'article unique l'expression « ayant un caractère historique » ne me paraissant pas répondre au but poursuivi par les initiateurs de la décision, j'ai prié M. Carles, délégué financier, d'obtenir des éclaircissements.

Avec son obligeance habituelle M. Carles, que je ne saurais trop remercier, s'est empressé d'obtenir des précisions. Il a reçu de la Direction de l'Enregistrement du Gouvernement Général une lettre qui éclaire le texte de la décision. J'en reproduis les commentaires à la suite du Décret.

F. D.

Décret *du 23 novembre 1924 par lequel a été homologuée une décision du 20 juin 1924, des Délégations financières (Bull. offi. du Gouv. Général T. LXV) (1925 p. 281).*

Le Président de la République·

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Finances ;

Vu la loi du 19 décembre 1900 (art. 10),

Vu le décret du 30 décembre 1903 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 24 décembre 1902, relative à l'organisation des Territoires du Sud de l'Algérie (art. 15) ;

Vu la décision de l'Assemblée plénière des Délégations financières algériennes en date du 20 juin 1924 ;

Vu la Délibération du Conseil Supérieur du gouvernement en date du 28 juin 1924 ;

La section des finances, de la guerre, de la marine et des colonies du Conseil d'Etat entendue,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — Est homologuée la décision suivante de l'Assemblée générale plénière des Délégations financières algériennes en date du 20 juin 1924 édictant des immunités fiscales pour certaines catégories de dons et legs à des collectivités :

DÉCISION

Article unique. — Sont exemptés des droits de mutation par décès et des droits d'enregistrement des donations entre vifs, les dons et legs d'œuvres d'art, de monuments ou objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés ou manuscrits, faits aux départements, aux communes et aux établissements pourvus de la personnalité civile, si ces œuvres et objets sont destinés à figurer dans une collection publique.

Les dons et legs de sommes d'argent ou d'immeubles faits aux départements, aux villes et aux établissements pourvus de la personnalité civile avec obligation pour les bénéficiaires, de consacrer ces libéralités à l'achat d'œuvres d'art, de monuments ou objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés ou de manuscrits destinés à figurer dans une collection publique ou à l'entretien d'une collection publique seront soumis au tarif réduit de 9 % prévu par l'art. 4, dernier alinéa, de la décision de l'Assemblée plénière des Délégations financières du 19 juin 1918 homologuée par décret du 13 novembre 1918.

ART. 2. — Les dispositions qui font l'objet de la décision homologuée par l'art. 1 du présent décret sont applicables aux Territoires du Sud.

ART. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* et inséré au *Bulletin des Lois* et au *Bulletin Officiel* du Gouvernement Général de l'Algérie.

Fait à Paris, le 21 novembre 1924.

Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

Camille CHAUTEMPS

Le Ministre des Finances,

CLÉMENTEL.

COMMENTAIRES

L'exonération d'impôt prévue par ce texte n'est acquise qu'à une triple condition :

1° Il faut que les dons et legs aient pour objet des œuvres d'art, monuments ou objets ayant un caractère historique, livres, imprimés ou manuscrits. Cette énumération purement générique, n'a rien de limitatif ; elle englobe, d'une manière générale, tous les objets présentant un intérêt artistique ou documentaire de nature à motiver leur conversation dans un musée ou une collection, ainsi que tous ouvrages ou écrits susceptibles de constituer ou enrichir, soit une bibliothèque, soit tout autre collection analogue... Il n'est pas nécessaire que les œuvres d'art aient un caractère historique pour bénéficier de l'exemption, l'expression « caractère historique » s'appliquant seulement, d'après le texte, aux objets et monuments, d'autre part, que les tableaux modernes, rentrent comme les tableaux anciens dans la catégorie des objets d'art pouvant bénéficier de cette exemption.

2° Il est nécessaire que la libéralité ait été consentie au profit d'un département, d'une commune ou d'un établissement doté de la personnalité civile. En dehors des départements et des communes, cette désignation vise, d'une manière générale, tous les groupements ou collectivités, quelles qu'en soient la nature et la forme, constituant une entité juridique, une personne civile distincte, ayant le droit de recevoir des libéralités et d'ester en justice.

3° Il est indispensable que les œuvres d'art ou objets compris dans les libéralités soient destinés à figurer dans une collection publique c'est-à-dire dans une bibliothèque, un musée, etc., ouverts au public.

Ces trois conditions sont de rigueur, si l'une d'elles seulement fait défaut, la libéralité reste placée sous le régime fiscal de droit commun.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

L'EPIGRAPHIE FUNERAIRE A CARTHAGE, par le R. P. DELATTRE. Tunis, impr. Barbier et Ce. 1926.

Dans une brochure superbement illustrée, le Père Delattre fait l'énumération de ses découvertes chrétiennes à Carthage.

Ce sont les résultats d'un demi-siècle qu'il donne. Alors qu'en 1875, M. de Sainte-Marie, chargé d'une mission archéologique à Carthage, n'avait pu retrouver qu'une seule inscription chrétienne, M. Delattre signale la découverte de plus de quarante mille fragments d'épitaphes.

Le tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*, paru en 1881, ne contenait lui-même que trente textes.

On voit le chemin parcouru depuis, grâce à l'activité du Père Delattre. Parmi ces quarante mille fragments, dix mille appartiennent à des inscriptions chrétiennes, presque autant qu'à *Rome* même. C'est dire combien la récolte d'épigraphes dans les basiliques chrétiennes de Carthage, celle de *Damous-el-Korita*, d'abord, puis celles de *Ad Majores*, de *Saint-Cyprien* et de *Bir-el-Knissia* a été abondante.

Chose curieuse, et ceci est une particularité qui différentie l'épigraphie de Carthage des épigraphies romaines ou maurétaniennes, une seule de ces inscriptions proconsulaires est datée.

C'est peu. Malgré cela, le Père Delattre pense pouvoir classer beaucoup de ces épitaphes par l'emploi des formules, la forme des lettres et leur style.

La brochure qui nous occupe contient seize chapitres intitulés:

1° Le nom seul du défunt ;
2° Le nom suivi de *In Pace ;*
3° Le nom avec in Pace suivi du Vixit annis ou annos ;
4° Le nom suivi de la seule formule : Fidelis in pace ;
5° La formule In Pace suivi de Vixit annos ;
6° La mention du jour de la Déposition ;
7° La mention de l'Indiction ;
8° Inscriptions relatives à des martyrs ;
9° Inscriptions relatives au clergé ;
10° Inscriptions mentionnant des fonctions ou des métiers ;
11° Inscriptions mentionnant la patrie ou des noms de lieux ;
12° Acclamations ;
13° Formules exceptionnelles ;
14° Epitaphes exceptionnelles ;
15° Epitaphes métriques ;
16° Epitaphes mentionnant la filiation.

Ces divisions permettent de se reconnaître dans cette masse de fragments. Mais il faut le reconnaître, ces épitaphes offrent peu de variété : la formule, *Fidelis in pace*, se rencontre des milliers de fois, tandis qu'on ne la voit pas à Rome ni dans notre province d'Oran.

En somme, si les inscriptions de Carthage sont des plus intéressantes par leur nombre elles sont moins utiles pour l'archéologue que les épitaphes d'autres pays, plus variées dans leur texte et dans la date consulaire ou provinciale.

Il semble sur ce point que les sculpteurs carthaginois aient eu un formulaire trés concis.

Les inscriptions de la province d'Oran, qui nous intéressent tout particulièrement, sont bien différentes de celles de Carthage et d'une variété surprenante. C'est parfois de ville à ville voisine que la formule est complètement différente et présente des particularités fort intéressantes pour l'archéologue.

Quoiqu'il en soit, félicitons le Père Delattre qui, malgré les ans, continue, toujours heureux, à mettre au jour des épitaphes nombreuses.

Chanoine Fabre.

APPUNTI DE PALETNOLOGIE BENGASINA, par le P. D. Vito Zanon. Roma, Senola tipografica Pio X. 1926.

Le Pére Zanon, missionnaire dans la Cyrénaïque, trouve une flèche néolithique près du poste de Bengasi. Cette découverte devait être le prélude de nombreuses trouvailles autour du même poste. Aussi, fut-il en droit de conclure que non seulement le village de Fueihat, proche de Bengasi était une station préhistorique, mais, encore, qu'il y avait eu là un atelier important de pierres taillées. Chose étonnante, aucune grotte ou caverne ne se trouve là : il fallait donc que ces hommes antiques habitassent sous des toits de feuilles.

En tout cas, sur une espace restreint, le Père Zanon récolta plus de six cents pièces taillées, flèches, coups de poing et haches.

La technique de ces pièces préhistoriques se rapproche beaucoup des pierres de Gafsa et semblerait avoir appartenu à un peuple de pygmées. L'auteur croit devoir le conclure d'après la petitesse des objets taillés ; ce qui est loin d'être démontré.

Pour le Père Zanon, Bengasi a livré des haches du type chelléen bien caractérisé qui a d'ailleurs ses représentants en Algérie. Certains racloirs du type moustérien, décrits par M. Reygasse, y ont leurs analogues mais il n'a pas trouvé ceux du type moustérien de Chaacha.

Le Père Zanon croit pouvoir aussi affirmer l'existence de

pièces solutréennes en Afrique et à Bengasi, du type archaïque solutréen africain signalé par M. Reygasse.

La rencontre, sur un même point, de types aussi différents de pierres taillées n'aide guère à leur classement, toutefois l'étude du Père Zanon apporte une contribution fort intéressante à la préhistoire de l'Afrique du Nord. Peut-être un jour saura-t-on l'origine de ces populations qui ont laissé dans tous les pays des traces de leur passage, pierres taillées, dolmen, cromleks, etc.

Chanoine Fabre.

LE STATUT DE TANGER, par M. Raymond Charles, docteur en droit. 1 vol. in 8e, 194 p., Alger, 1927.

A l'heure où le statut de Tanger reprend l'importance d'un sujet d'actualité internationale, M. Charles lui consacre une intéressante thèse de doctorat. Aussi bien ce statut, malgré son actualité, peut-être même à cause d'elle, est-il assez mal connu.

Après quelques précisions historiques et économiques sur la ville de Tanger, « médiocre métropole du Nord marocain », M. Charles examine les régimes successifs que lui ont donnés les institutions européennes et les actes diplomatiques.

Succédant au régime des capitulations, c'est l'acte d'Algésiras du 7 juin 1906 qui, pour la première fois, plaça l'administration maghzen de Tanger sous une véritable tutelle internationale.

Mais le régime qu'il créa, tout en donnant à Tanger un essor économique et politique momentané, aboutit à un « formidable chaos », à l'anarchie dans toutes les branches de l'administration, au gaspillage des fonds publics. Il souleva des critiques nombreuses et sévères.

Dès 1912, des négociations sont reprises entre les puissances signataires de l'acte d'Algésiras pour l'élaboration d'un nouveau statut. Interrompues pendant la guerre, elles aboutirent à une convention, signée à Paris le 18 décembre 1923 par les représentants de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, seules puissances pour lesquelles, jusqu'à ce jour, la question de Tanger présente un intérêt direct.

Pour les Anglais, Tanger est, en face de Gibraltar, une position stratégique qui domine l'accès de la Méditerranée. Pour les Espagnols, c'est une ville qui, historiquement, géographiquement, fait partie de la zône espagnole du Maroc, et qui, comme toute cette zône, intéresse immédiatement la sécurité et l'indépendance de l'Espagne. Pour les Français, Tanger et sa zône font partie du Maroc et doivent rester sous la souveraineté du Sultan.

M. Charles étudie avec soin le statut actuel résultant de la

convention de 1923 : la souveraineté du Sultan et les restrictions qu'elle subit, les organes internationaux d'administration et de contrôle, la police, le tribunal mixte et la législation applicable, l'organisation financière et monétaire, la condition juridique de la ville, enfin les conséquences de la non applicabilité du régime aux Italiens et aux Américains par suite du refus par leurs gouvernements d'adhérer à la convention de 1923.

Examinant enfin l'avenir du statut de Tanger, M. Charles passe en revue les dernières compétitions politiques qui se sont exercées autour du sort de cette ville. De nouvelles négociations sont ouvertes depuis l'an dernier en vue d'amender et de modifier le régime actuel. Il ne croit pas, d'ailleurs, que l'Angleterre permette une révision profonde de l'œuvre de 1923.

Toute cette étude est bien divisée, abondamment documentée.

C. Kehl.

LA PÉNÉTRATION EN MAURITANIE, par le Commandant Gillier, avec préface de M. Carde, gouverneur général de l'A.O.F., deux cartes et une bibliographie. — Librairie P. Geuthner, 13, rue Jacob, Paris. 1926.

Jusqu'en 1817, la côte de la Mauritanie avait été visitée par des commerçants portugais, gênois, hollandais, anglais et français qui venaient y acheter la gomme, l'or, l'ivoire et les esclaves. En 1817, les Français s'installent définitivement sur le Sénégal qui marque la limite, au Sud, de la Mauritanie, pays des déserts et des nomades. De 1854 à 1902, le gouverneur Faidherbe et ses successeurs empêchent aux Maures de passer sur la rive gauche du Sénégal et organisent des explorations en Mauritanie. A partir de 1902 commence la pénétration française dans cette vaste région. Coppolani qui connaissait les mœurs et les divisions des Maures, gagna la confiance des marabouts et établit pacifiquement notre protectorat sur le Trarza (1903), sur le Brakna (1904), sur le Tagant (1905), régions situées sur la rive droite du Sénégal ; il avait été nommé gouverneur général du Territoire civil de Mauritanie lorsqu'il fut assassiné par un fanatique à Tidjikdja ; un millier de Maures venus de l'Adrar assiégea ce fort mais ne put s'en emparer. Les évènements mirent fin à la politique de pénétration pacifique. Des émissaires marocains et le cheik Ma el Aïnin dont la résidence se trouvait sur le territoire espagnol du Rio de Ouro prêchèrent la guerre sainte contre les Français . 3.000 Maures viennent assiéger une deuxième fois Tidjikdja qui résiste. Pour donner la chasse à ces nomades les Français organisent des troupes mobiles, les méharistes et créent un poste à Akjoujt, au Nord du Trarza ; mais les Maures nous forcent à évacuer ce poste et anéantissent nos premières unités méharistes. A la suite de ces succès, les Maures

submergent le pays sous leurs rezzous ; de mars à fin novembre 1908, nous avons à faire face à 135 attaques. Le colonel Gouraud est chargé de s'emparer de l'Adrar « place d'armes et grenier de nos ennemis » ; après de rudes combats, il entre dans Atar, la capitale, et y construit un fort « véritable épine enfoncée dans la chair de l'Adrar ».

En 1909, la pacification de cette région est achevée mais la police du désert n'est pas assurée. Un fils de Ma el Aïnin surprend et détruit le détachement de méharistes du lieutenant Martin et s'empare de 20.000 cartouches ; le colonel Mouret organise une colonne pour poursuivre le rezzou et livre une bataille sur l'O. Tagliat ; le rezzou est péniblement disloqué mais il a brûlé la plus grande partie de ses cartouches. La colonne Mouret rentre à Atar après avoir accompli une randonnée de 1.800 kilomètres. Grâce à cette leçon les nomades se tinrent tranquilles de 1914 à 1923, malgré la propagande allemande. Le 5 décembre 1920, les méharistes du C[t] Lauzanne, partis d'Atar, faisaient leur jonction avec ceux du Touat (Capitaine Augieras) à Mzerreb, dans le Hank.

A partir de 1923, les grands nomades qui habitent les régions insoumises et mal connues situées entre le Sud Marocain, le Rio de Oro et l'Adrar, font preuve d'une activité inattendue : armés de fusils à tir rapide, sachant utiliser le terrain, ils osent attaquer nos détachements isolés et souvent les anéantissent (affaires de Cheirick, de P[t] Etienne, de Bougarn, de Lekdim ; le combat de Treyfia (avril 1925) qui coûta la vie au capitaine de Girval dura 3 jours et 3 nuit, « la soif se fit tellement sentir que l'on but l'eau de la panse des chameaux tués ».

En résumé, malgré l'occupation de l'Adrar, toute la partie nord de la Mauritanie échappe encore à notre surveillance ; les rezzous peuvent se réfugier dans le Sud marocain ou dans le Rio de Oro où nous n'avons pas le droit de suite. « Rio et Sud Marocain sont les deux clefs du problème ».

En attendant que l'on puisse encercler les nomades, il faut renforcer nos moyens défensifs. Et, dans ce but, l'auteur préconise surtout l'organisation de compagnies de méharistes pourvues d'appareils portatifs de T.S.F.

Chaque colonie, limitrophe de la Mauritanie, doit assumer sa part des dépenses entraînées par l'occupation de ces territoires pauvres, en échange de la sécurité qu'ils doivent assurer aux régions productives.

Cette rapide analyse nous montre tout l'intérêt que peut offrir la lecture de ce livre qui nous fait pénétrer dans les régions mystérieuses du Sahara Occidental et qui nous fait assister à la vie toute de sacrifices et d'abnégation des soldats chargés de la police du désert.

E. Lemoisson.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE, par MM. GSELL, G. MARÇAIS et G. YVER. 1 vol. in-12, 322 p. et illustrations. Boivin et Ce, Paris.

Dans la collection des *Vieilles Provinces de France*, éditée par la librairie Boivin et C°, MM. GSELL, MARÇAIS et YVER viennent de publier une *Histoire d'Algérie*, qui est une œuvre de vulgarisation par excellence.

La compétence, universellement reconnue des trois collaborateurs, suffit à conditionner la valeur de l'œuvre.

Cette histoire, qui commence par un bref avant-propos est divisée en trois livres intitulés :

I. — L'Algérie dans l'Antiquité ;
II. — L'Algérie musulmane ;
III. — L'Algérie française.

Dans le premier livre qui a pour auteur M. St. GSELL, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, le 1er chapitre est consacré à la préhistoire, les autres, à l'histoire de la civilisation punique, de la domination romaine, de la domination vandale et byzantine.

Dans le deuxième livre M. G. Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et très versé dans les questions d'histoire et d'art musulmans traite de l'Algérie musulmane de main de maître. Le titre est suffisamment explicite pour nous fixer sur le savant exposé qui le suit.

Dans le troisième livre M. G. Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger fait un exposé méthodique et rapide de l'Algérie française. C'est un beau tableau qui fait passer sous les yeux du lecteur la merveilleuse évolution de la civilisation française en Algérie.

L'ouvrage ainsi présenté obtiendra, nul n'en peut douter, la faveur de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre belle Algérie ; il permettra au lecteur, non familiarisé avec les recherches bibliographiques, de satisfaire sa curiosité sans qu'il en résulte pour lui une fatigue supérieure à celle de la lecture d'un roman.

Et d'ailleurs, ne ressemble-t-elle pas à un véritable roman cette histoire de l'Algérie depuis l'époque carthaginoise jusqu'à nos jours ? Quoi de plus passionnant que les alternatives de prospérité et de misère, de haute civilisation et de barbarie par lesquelles sont passées les populations de l'Afrique du Nord.

Aussi que de remaniements ne devons-nous pas adresser aux trois savants auteurs de l'ouvrage pour avoir bien voulu condenser en un volume de 322 pages les résultats de leurs nombreux travaux érudits !

Je ne saurais mieux faire en terminant cette courte bibliographie, que de conseiller la lecture de ce livre à nos collègues de la Société. Je suis assuré d'avance qu'ils y trouveront le plus

grand plaisir et en retireront le plus grand profit. Les belles gravures hors-texte dont l'ouvrage est illustré leur rendront encore la lecture plus attrayante.

C[t] MAILLET.

L'ART NÉO-CALÉDONIEN par M. G.-H. LUQUET, 1 vol. gd. in. 8[e], 20 pl., Paris, 1926. Publication de *l'Institut d'Ethnologie.*

L'Institut d'Ethnologie de Paris a bien voulu offrir, à la bibliothèque de notre Société, un mémoire de M. G. H. Luquet sur l'art néo-calédonien, établi sur des documents recueillis par M. Marius Archambault, Directeur des Services des postes et télégraphes en Nouvelle-Calédonie, au cours de longues années de séjour dans notre colonie du Pacifique.

Cette étude sur l'art néo-calédonien se divise en cinq chapitres consacrés à la parure corporelle, la sculpture sur bois, la gravure sur bambous, aux pétroglyphes et aux motifs de ces dessins ; elle se termine par des conclusions sur l'art canaque, et est illustrée de très nombreux dessins et héliogravures.

Dans le chapitre sur la parure corporelle des hommes et des femmes, l'auteur décrit sommairement les colliers et bracelets de perles et d'ovules enfilés sur des cordons en poils de roussette, les coiffures, le goût des fleurs utilisées comme ornements et même comme déclaration amoureuse, les déformations de la tête des nouveaux-nés, les peintures corporelles à l'occasion de cérémonies, les tatouages variés, mais d'une pratique assez rare, enfin les masques, dont quelques-uns ont un caractère très artistique.

La sculpture sur bois offre comme manifestations essentielles ce qu'on appelle communément les tabous : ce sont en général des pièces de bois sculptées ayant une signification d'intervention profane ou sacrée ; ils protègent par exemple les lieux dont l'accès est défendu, ou représentent des idoles auprès desquelles on fait des cérémonies religieuses. Ces tabous, ainsi que les talés qui montent la garde auprès de l'entrée des huttes, reproduisent une face humaine accompagnée de divers motifs de sculptures.

Le chapitre relatif aux gravures sur bois est agrémenté d'une très riche collection de dessins primitifs et de formes très variées servant à la décoration de bambous, généralement bâtons de commandement. Ces derniers n'ont rien de bien artistique ; les figures animales restent, dans l'ensemble, assez médiocres.

Dans le chapitre IV sont décrits et reproduits de très nombreux pétroglyphes c'est-à-dire des dessins tracés au trait sur des rochers.

Le chapitre V est consacré à l'étude des motifs de ces dessins décoratifs. Il est difficile, tellement ils sont rudimentaires, de leur trouver une signification.

En ce qui concerne les pétroglyphes, ils ne sont certainement pas l'œuvre des Canaques actuels, ni de leurs ancêtres immédiats, et, par suite, l'interprétation que peuvent en fournir les indigènes n'a pas de valeur. Une fois dépouillé de sa signification figurée primitive, un motif n'a plus qu'une valeur esthétique, ce n'est plus qu'un assemblage de lignes destinées à plaire à l'œil, et l'artiste ne songe plus qu'à en tirer le maximum d'effet.

Après de longues considérations détaillées sur les divers procédés de dessin décoratif, l'auteur arrive à la conclusion suivante : « les motifs géométriques de l'art canaque, en entendant par là ceux qui ne sont pas des représentations naturalistes et immédiatement intelligibles d'objets réels, qu'ils se rencontrent dans l'art décoratif des flèches faîtières des cases, des talés ou des bambous gravés, ou dans l'art indépendant des pétroglyphes, sont, dans leur immense majorité, des stylisations des formes humaines. » Suit une description très complète des pétroglyphes relevés sur les rochers des diverses régions de l'île, d'après une classification systématique de ces stylisations des différentes régions du corps humain, dans laquelle l'auteur fait preuve d'une ingénieuse sagacité.

Dans le dernier chapitre, l'auteur cherche à tirer de son étude les caractéristiques d'un art canaque. La conclusion de M. Luquet est que « l'art canaque occupe dans l'ensemble des arts primitifs un rang plus qu'honorable, et il n'était pas sans doute dénué d'intérêt d'en présenter un tableau d'ensemble au moment où il est, comme la race canaque elle-même, sur le point de disparaître. »

Cette étude sur l'art décoratif des Canaques s'étend surtout avec force détails sur les gravures sur bambous et les pétroglyphes, dessins qui ne présentent qu'un intérêt artistique très relatif. L'auteur aurait pu la compléter et la rendre encore plus intéressante en s'appliquant davantage à la description des objets de parure, des masques, des bois sculptés, et des modèles de huttes et de pirogues, dont plusieurs exemplaires existent aux musées du Trocadéro et de Douai, et qui présentent un intelligent effort d'imagination et une recherche artistique dans l'exécution de pièces décoratives qui plaisent à l'œil. C'est surtout de ces manifestations que l'auteur aurait pu dégager la caractéristique d'un art néo-calédonien digne de ce nom. Cette insignifiante critique ne diminue en rien l'intérêt et la valeur d'une œuvre dont il nous est agréable de recommander la lecture.

Docteur Massiou.

LES BAS-RELIEFS DES BATIMENTS ROYAUX D'ABOMEY (Dahomey) par M. Em. G. WATERLOT. — 1 vol. gd. in. 8e, 23 pl. en couleurs, Paris, 1926. Publication de *l'Institut d'Ethnologie.*

Le Dahomey, trop longtemps connu seulement par ses Amazones et les épouvantables tueries de la « fête des Coutumes », nous est révélé, sous un aspect moins sinistre, par la très importante contribution à l'étude de l'Art de cette contrée due à M. Em. G. Waterlot et publiée par l'*Institut d'Ethnographie* de Paris.

Nous devons savoir gré à l'auteur de nous faire connaître avant leur disparition, toujours à craindre, les sculptures et les bas-reliefs qui ornent, à la Résidence royale d'Abomey, les palais ou plus précisément les constructions en terre battue couvertes de chaume, abris des rois vivants et des tombeaux de leurs ancêtres.

L'ouvrage comporte un texte où l'auteur, en termes concis, fait, avec une grande clarté, un bref résumé de leur histoire depuis le XVIIe siècle.

La partie capitale est réservée aux planches dont plusieurs sont polychromes. Toutes reproduisent, avec une netteté parfaite, après les vues des palais et les statues des rois, les bas-reliefs dont les estampages et les moulages ont été pris, par l'auteur lui-même, avec un soin minutieux.

Ces bas-reliefs qui s'apparentent, pour la plupart, par la ligne à nos graffiti, n'ont d'enfantin que l'aspect extérieur. Ils rappellent le souvenir de hauts faits d'armes ou représentent des sujets religieux ou les souverains célèbres. Quelques-uns sont de véritables rébus dont il serait impossible de deviner le sens caché, si M. Waterlot, avec le concours de M. Le Hérissé et Maurice Delafosse, n'avait mis au regard de chaque figure une courte notice explicative très intéressante.

La dernière planche reproduit toute une collection de *récades* dont plusieurs déjà figurent sur les bas-reliefs, bâtons courts dont l'extrémité est ornée d'un sujet allégorique et qui étaient confiés aux messagers royaux pour affirmer le caractère officiel de leurs missions.

Le livre de M. Waterlot retiendra sûrement l'attention de tous ceux qui étudient les différentes productions de l'art exotique et particulièrement ses manifestations originales. Nous sommes heureux d'en recommander la lecture.

Albert MOTELEY.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 JANVIER 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30, sous la présidence de de M. DOUMERGUE, président.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET FISCHER, MOTELEY, BLONDIN, BRUNIE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KRIÉGER.

Excusés : MM. BARBIÉ, CADI, LEMOISSON, PELLECAT.

Absents : MM. le Dr ABADIE, chanoine BANTON, chanoine FABRE, KEHL, MALMÉJAC, MAZEL, STÉPHANOPOLI.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Vœux de Nouvel An. — En ouvrant la séance, le Président adresse ses meilleurs vœux de bonne année aux membres du Comité et à leur famille ; il souhaite que la Société continue à prospérer.

A l'occasion du Nouvel An, M. Engel se rappelle aux bons souvenirs des membres du Comité.

Décès. — Le Président fait part du décès de Madame POCK, épouse de M. POCK, trésorier honoraire de la Société ; il a pu assister aux obsèques ; il a présenté les condoléances du Comité à M. POCK qui lui a adressé ses remerciements dans une lettre émue, dont M. DOUMERGUE donne lecture.

Distinctions honorifiques. — Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité :

Au Colonel Paul AZAN, promu commandeur de la Légion d'Honneur ;

A. M. ROQUES Philippe, Adjoint spécial de Tizi, nommé Chevalier du Mérite Agricole ;

A M. PALLARY, qui a obtenu le prix de la Fondation Lentreuil ;

Au Dr JEANNEL qui vient d'être nommé Directeur du *Vivarium* du Museum d'Histoire naturelle de Paris.

Le président annonce au Comité que le Lieutenant-Colonel CADI vient de quitter Oran pour aller se fixer à Bône.

Avant son départ, le Colonel l'a chargé de présenter ses amitiés aux collègues du Comité dont il avait le regret de se séparer. Les regrets sont réciproques.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. Pic, Véga-Ritter, Nahon Fortuny, Ruiz, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Bertrand, Commis d'Economat au Lycée d'Oran, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson ;

Joly Henri, Docteur en médecine, 52, Boulevard National à Oran, présenté par MM. Maillet et Molle.

Correspondance. — Le Président donne lecture au Comité de la réponse qu'il a reçue de M. le Gouverneur Général au sujet de la demande de subvention faite par Madame Vincent pour exécuter des fouilles à Bou-Hanifia.

En assurant Madame Vincent de toute sa sollicitude pour l'œuvre qu'elle veut entreprendre, M. le Gouverneur expose qu'il ne pourra prendre une décision que lorsque M. le Préfet lui aura fait connaitre le propriétaire ou le locataire du terrain.

Subvention. — Le Président est heureux de faire connaître au Comité que le Cercle de l'Escrime a renouvelé à la Société sa subvention annuelle de 100 francs. Des remerciements sont renouvelés.

Transsaharien. — Le Président donne lecture au Comité d'une lettre du Général Levé, remise par M. Dupuy relative au Transsaharien. Toutes les hypothèses examinées sont favorables au tracé qui part d'Oran.

M. Doumergue informe ses collègues que sur l'invitation de M. le Président de la Chambre de Commerce, il a représenté la Société au banquet qui a été offert aux membres des trois missions algériennes rentrées du Niger par Oran.

Musée. — Le Président annonce que le récolement des inscriptions peut être considéré comme terminé.

Bibliothèque. — La *Société Russe de Géographie* de Léningrad nous a envoyé les numéros de son Bulletin « Izvestia », années 1913 à 1926. Elle manifeste le désir de reprendre avec nous les anciennes relations en demandant l'envoi de nos Bulletins parus pendant la même période. Satisfaction est accordée.

Achats. — Victor Meunier : *Les animaux d'autrefois.*

Ouvrage reçu. — G. H. Luquet : *L'Art Néo-Calédonien*, offert par *l'Institut d'Ethnologie* (Université de Paris).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30 du soir.

Le Président,
DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général,
MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 7 FÉVRIER 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30 du soir, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, Dr ABADIE, Chanoine BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, KEHL, LEMOISSON, MALMÉJAC, PELLECAT, STÉFANOPOLI.

Excusé : M. FLAHAULT.

Absents : MM. BRUNIE, Chanoine FABRE, KRIÉGER, MAZEL.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès du Lieutenant-Colonel de MONTCABRIÉ et exprime les regrets du Comité.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. BERTRAND et Dr JOLY, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. FAURE Alphonse, instituteur, 55, Avenue Saint-Eugène, présenté par MM. DOUMERGUE et PAOLI ;

M. FRANCESCHI Joseph, Marie, capitaine en retraite, avocat, présenté par MM. BLONDIN et STÉFANOPOLI ;

M. PUECH Léon, Curé de Misserghin, présenté par Madame VINCENT et le Chanoine FABRE ;

M. THÉBAULT Georges, chef d'arrondissement de l'Exploitation des Chemins de fer Algériens de l'Etat, présenté par MM. FABRE LA MAURELLE et GUILHAUME.

Commission du Cinquantenaire. — La commission propose :

1° De publier un Bulletin spécial ; 2° de faire une conférence; 3° d'organiser un banquet.

Ce programme, d'un caractère provisoire, reste à l'étude.

Budget provisoire. — Le Président donne lecture du budget provisoire établi par le Trésorier.

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1923

Recettes prévues		14.698 00

Dépenses

Impression du Bulletin		7.550 00
Frais d'envoi des Bulletins et diplômes		200 »
Frais de recouvrement des cotisations		680 »
Imprimés et frais de bureau		400 »
Reliure et brochage		700 »
Achats de livres, abonnements		700 »
Prix au Lycée		50 »
Frais d'élection		300 »
Charges immobilières	Loyer	1.560 »
	Taxe locative	187 20
	Assuranses	134 30
	Electricité	160 »
	Entretien	100 »
Traitement du gardien		1.440 »
Gratifications		800 »
Garde de titres, timbres		45 »
Conférences		200 »
Recherches archéologiques		200 »
Concours		200 »
Dépenses diverses et imprévues		163 50
Versements à la dotation	Rachat de cotisations	» »
	1/10 des revenus	198 »
	Total des dépenses	14.698 »

Le budget provisoire est adopté.

Bons du Trésor. — Un décret, en date du 22 janvier 1927, autorise l'échange des Bons du Trésor 6 % 1922, venant à échéance le 6 septembre prochain, contre des Bons du Trésor 7 % à 15 ans, créés par le dit décret, moyennant une soulte de 60 frs. par bons.

La Société possédant deux de ces bons, provenant de la dotation Fabre Sylvain, le Président propose de faire l'échange dans les conditions susvisées. Le Comité adopte.

Tanssaharien : Vœu. — Le Comité rappelant tous ses vœux antérieurs et s'associant aux divers vœux émis, au sujet du transsaharien, par tous les groupements oranais qui s'intéressent

à cette question et approuvant hautement la belle défense de la cause présentée par M. Eugène Gross dans *l'Echo d'Oran* prend la délibération suivante :

Le Comité considérant :

Qu'il est aujourd'hui expérimentalement démontré :

1° Que le tracé du Transsaharien par la Zousfana et la Saoura, avec tête de ligne à Oran, préconisé, dès 1878, par la Société de Géographie de la province d'Oran est le plus pratique, le plus court et répond le mieux aux nécessités de l'heure ;

2° Que la ligne Oran-Bourem est une voie essentiellement stratégique, permettant de transporter rapidement, en toute sécurité, des troupes noires de l'Afrique Occidentale Française à Oran ;

3° Que cette voie permet d'assurer la police et la tranquillité dans le Sahara et l'hinterland Sud-Marocain ;

4° Que le Conseil supérieur de la défense nationale, faisant abstraction de tous les intérêts particuliers qui se sont manifestés. s'est prononcé pour la construction du transsaharien oranien.

Emet le vœu : Que, dans l'intérêt de la défense nationale et d'une liaison plus intime de nos possessions africaines, les relations transsahariennes soient organisées dans le plus court délai possible entre Oran et le Niger.

Et décide que la présente délibération sera transmise aux pouvoirs compétents.

Adresse aux frères Estienne. — Le Président propose d'adresser aux frères Estienne la motion suivante :

« Très agréablement impressionnés par l'admirable randonnée effectuée par MM. les frères Estienne, d'Oran au Tchad et retour, les membres du Comité de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, se faisant les interprètes des 600 membres de la Société, adressent aux intrépides explorateurs leurs vives félicitaitons pour l'heureuse réussite de leur audacieuse entreprise. Au juste tribut d'admiration qu'ils se font un devoir de témoigner aux vaillants pionniers, ils joignent l'expression de leurs sentiments reconnaissants pour le précieux concours qu'ils apportent à la cause du Transsaharien Oranien. »

Le Comité accepte avec empressement la proposition du Président.

Musée d'Oran. — M. Doumergue annonce qu'il a reçu pour le Musée d'Oran deux stèles néo-puniques provenant de Saint-Leu. L'une qui a été jadis figurée par le commandant Demaeght (Bull. 1899) a été offerte par Madame Veuve Eugène Roubineau ; l'autre, donné par Monsieur le chanoine Marcilhac, curé de Saint-Leu. Les deux stèles ont été déposées à la mosquée de Mohammed el Kebir. Des vifs remerciements ont été adressés aux donateurs.

Sur la demande de M. DOUMERGUE le Comité fait remise au Musée des inscriptions d'Aouzalel et de Marnia décrites dans le Bulletin (années 1924-1925) et entreposées au Musée Nessler.

Au nom du Musée M. DOUMERGUE remercie le Comité et souhaite que les relations entre la Société et le Musée redeviennent aussi étroites que par le passé.

Dons au Musée. — M. DOUMERGUE demande au Comité s'il ne jugerait pas utile de publier dans le Bulletin la liste des dons faits au Musée. Le Comité approuve l'idée et décide qu'il y sera donné suite.

Au sujet des legs importants, le Président donne lecture du décret qui les exonère des droits d'enregistrement.

La publication, dans le présent Bulletin, en est décidée.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

INSTITUT D'ETHNOLOGIE : *Les bas-reliefs des bâtiments royaux* D'ABOMEY *(Dahomey)* par WATERLOT.

GEUTHNER : *La pénétration en Maurétanie* par le Commandant GILLIER.

DOUMERGUE : *Revue d'Anthropologie*, années 1925 et 1926. Compte rendu du Congrès de *l'Institut International d'Anthropologie* à Prague, 1925.

VITO ZANON : *Etude paléocthnologique* sur Bengasi.

Dr TRABUT : *Le Tlaïa.*

R. P. DELATTRE : *L'épigraphie funéraire chrétienne à Carthage.*

CHARLES Raymond : *Le Statut de Tanger*, thèse de doctorat.

En adressant sa thèse, M. CHARLES se plaît à témoigner de l'excellente documentation qu'il a pu réunir dans la Bibliothèque de la Société, et qui lui a permis de mener son étude à bien.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

Achat. — Ernest MERCIER : *Histoire ancienne de l'Afrique septentrionale* (Berbérie) depuis les temps les plus reculés. 3 vol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Président, *Le Secrétaire général,*

DOUMERGUE. MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 7 MARS 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30 du soir, sous la présidence de M. DOUMERGUE, Président.

Sont présents: MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, Dr ABADIE, Chanoine BANTON, BLONDIN, BRUNIE, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KRIÉGER, LEMOISSON, PELLECAT.

Excusés : MM. BARBIÉ, DUPUY, Chanoine FABRE.

Absents : MM. KEHL, MALMÉJAC, MAZEL, STÉFANOPOLI.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Décès : Le Président fait part au Comité du décès de MM. COYT, membre à vie, MESPLÉ, Président de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord membre correspondant de notre Société ; RAMIER, Conseiller Général et SOUBIRAN, ancien receveur des Contributions.

Il adresse ses sympathiques condoléances aux familles éprouvées par ces deuils, et renouvelle à M. le Vice-Président de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord les condoléances qu'il lui a adressées au nom du Comité et de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

Distinctions honorifiques : M. DOUMERGUE rappelle que :

M. HAVARD a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur ;

MM. BEN RAHAL et ESTAUNIÉ ont été faits Officiers d'Académie;

M. PINEL a été fait Chevalier du Mérite Agricole.

Il adresse aux nouveaux promus les félicitations du Comité.

Admissions : Sont admis comme membres titulaires :

MM. THÉBAULT, FAURE Alphonse, PUECH et FRANCESCHI, présentés à la séance précédente.

Présentations : Sont présentés comme membres titulaires :

MM. MEKKI DJÉNÉIDI BEN AHMED, Directeur de la Médersa de Méderdra (Mauritanie), par Saint-Louis (Afrique Occidentale française), présenté par MM. LAFORGUE et DOUMERGUE ;

ROQUES Jean, propriétaire à Bou Hanifia, présenté par Mme et M. le docteur Vincent ;

SIRGUY Olivier, professeur au pensionnat Saint-Louis, rue Ménerville, présenté par MM. LAVIE et DELMAS.

Transsaharien : Le Président fait connaître au Comité que le Ministre de la Guerre, le Gouverneur Général de l'Algérie et M. Roux-Freyssineng député lui ont accusé réception du vœu relatif au Transsaharien.

Circulaire du 15 Mars : MM. Barbié, Brunie, Malméjac, Fabre La Maurelle, Kriéger, Pellecat, membres sortants ont demandé à solliciter le renouvellement de leur mandat.

Il y aura lieu de procéder au remplacement de M. le Colonel Cadi qui a quitté Oran, de M. Pérez démissionnaire et de M. Mazel. Ce dernier n'ayant pas fait connaître ses intentions, le Comité estime qu'il ne désire pas le renouvellement de son mandat.

Société de radiophonie : Dans sa séance du 5 juillet 1926, le Comité n'a pas admis une demande de subvention de la Société d'Emission radiophonique en donnant comme motif que cette Société était d'ordre privé.

M. Sicard, Secrétaire de la Société d'Emission, dans une lettre adressée au Président qui en donne lecture, fait connaître que cette Société est un organisme d'intérêt public en vertu du Décret-Loi du 28 décembre 1926 et demande la rectification, dans le prochain Bulletin, de l'information erronée.

Satisfaction sera accordée.

Fouilles de Bou Hanifia : Le Président fait connaître au Comité que Madame Vincent a commencé les fouilles à Bou Hanifia.

Elle a pris les estampages de deux inscriptions dont l'une a été déjà publiée au Bulletin, ainsi que l'estampage d'un aigle romain, et recueilli une collection de belles lampes chrétiennes dont deux vandales.

Les membres du Comité ont pu admirer ces documents et en félicitent Madame Vincent. Ils souhaitent que la vaillante exploratrice soit encore plus heureuse dans les fouilles qu'elle poursuit.

Concours : Le concours de Monographies de communes reste ouvert pour 1928 et les années suivantes. Les conditions en sont données à la fin du présent fasicule du Bulletin.

Bibliothèque : Le 2e Bureau de la Direction de l'Enseignenemt supérieur au Ministère de l'Instruction Publique demande que le service de notre Bulletin lui soit fait.

La *Société de Géographie de Hambourg* demande à échanger son Bulletin avec le nôtre.

Le Comité accepte les deux propositions.

Ouvrages offerts :

Vivien de Saint-Martin. — *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine*, offert par M. Pradel Cyrille.

J. J. E. Roy. — *Histoire de l'Algérie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, offert par M. Pock.

Des remerciements sont adressés aux donateurs et tout particulièrement à M. Pradel qui a acheté, spécialement pour la Société, un ouvrage d'un prix très élevé.

Achats :

QUÉTIN. — *Guide du voyageur en Algérie*, 1847.

X., médecin de la marine. — *Renseignements pratiques à l'usage des européens devant séjourner au Soudan occidental.*

Conrad KILIAN. — *Au Hoggar*, mission de 1922.

Léon PEYRISSAC. — *Aux ruines des grandes cités soudanaises.* — Notes et souvenirs de voyage.

Eugène MANGIN. — *Les Mossi ; essai sur les us et coutumes du peuple Mossi au Soudan.*

Baron Henri AUCAPITAINE. — *Les Beni Mzab.*

Mohamed ben OSTMANE EL ACHAICHI. — *Voyage à travers la Tripolitaine et les pays des Touareg*, traduit par V. SERRES et LARSRAN.

Henri STUCKLÉ. — *Le commerce de la France avec le Soudan.*

Dr A. MAURAIN. — *Les caravanes françaises au Soudan.*

CID EL HADJ ABD EL KADER BEN AMOU BER EL TOUATY. — *Le Sahara et le Soudan ; documents historiques et géographiques avec un alphabet Touareg inédit.* (Traduit de l'Arabe par l'abbé BARGÈS).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 45.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

Joseph Augustin GOYT

Le 10 février 1927 est décédé à Tullins (Isère) M. Goyt, ancien Vice-Président et membre à vie de notre Société.

Né le 28 Décembre 1846 à Izeaux (Isère), Goyt, après avoir fait ses études techniques à l'Ecole Centrale Lyonnaise, fut, en 1869, admis, en qualité de géomètre, au Service topographique de l'Algérie, à Constantine.,

La guerre de 1870 le rappela dans la Métropole. Nommé sous-lieutenant au 27e Régiment de Marche (garde nationale mobile) il fit avec son régiment la campagne de France, et prit part à plusieurs importants combats. Libéré le 1er février 1872, il fut affecté comme sous-lieutenant de réserve au Bataillon de chasseurs à pied à Sétif, puis promu lieutenant au 7e Bataillon territorial de Zouaves, à Constantine.

C'est en 1898 qu'il passa, comme géomètre principal du Service topographique, de Constantine à Oran, qu'il ne devait quitter qu'après sa mise à la retraite en 1902. Peu après il se retira à Grenoble, puis à Tullins, où il est décédé dans sa 81e année.

Goyt avait été admis en 1874 comme membre de la Société Archéologique de la Province de Constantine, et il a publié dans le Bulletin de cette Société de nombreuses notes archéologiques.

Aussi, dès son arrivée à Oran, il entra comme membre à vie à notre Société, fut Vice-Président, pendant l'année 1898-1899 et membre du Comité jusqu'en 1902. En 1904 Goyt rentrait en France avec sa famille, ne laissant parmi les sociétaires qui l'avaient approché, et surtout parmi les membres du Comité et du Bureau, que des regrets très vifs, avec le souvenir d'un collègue d'une haute culture générale, d'un archéologue averti, aussi compétent qu'affable.

Goyt resta toujours très attaché à notre Société, et en 1913 il voulut bien la représenter au 51e Congrès des Sociétés Savantes, qui se tint à Grenoble. Le Bulletin a publié en juin 1913 le compte rendu, qu'il nous adressa, de cette savante assemblée.

A Madame Goyt sa veuve, à M. Augustin Goyt son fils et à toute sa famille, le Comité renouvelle l'expression émue des regrets de notre Société.

E. Flahault.

Henri SOUBIRAN

Le 24 février 1927 est décédé à Oran, à l'âge de 84 ans, M. Soubiran Henri. C'est un vieil oranais, dans toute l'acception du terme, qui disparait emportant l'estime de tous ceux qui

l'ont connu. Fils d'un ancien Receveur des Douanes, de la première heure, fonctionnaire lui-même, il fut retraité, en 1906, comme Contrôleur des Contributions Diverses. Il avait commencé ses études, comme bien d'autres de nous, au vieux collège communal du vénéré Lerebourg et c'est peut-être là qu'il puisa tous les souvenirs du vieil Oran qui peuplaient sa lucide mémoire.

Soubiran était attaché à sa petite patrie de toute son âme, et c'est probablement la cause de sa longue carrière dans son administration algérienne, car jamais il ne servit dans celle de la métropole. D'un cœur d'or, de manières affables, toujours gai, malgré la dureté du temps, il emporte avec lui le secret d'une vie heureuse que, cependant, ne caressa jamais la fortune.

A sa veuve et à sa famille, la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* adresse l'expression de ses plus sincères condoléances.

Ct Pellecat.

Auguste RAMIER

Notre Société vient de perdre, le 26 février, après une courte maladie, un de ses plus anciens membres, M. Auguste Ramier, conseiller général, officier de la Légion d'Honneur.

Il était né à Oran en 1858. Il entra au service des Ponts et Chaussées, puis devint commissaire priseur dans notre ville. La circonscription d'Inkermann l'envoya au Conseil Général et, pendant quarante trois ans, ses électeurs lui renouvelèrent son mandat, reconnaissant ainsi son dévouement à la chose publique, son grand désintéressement et sa sympathique autorité près de ses collègues et de nos dirigeants. La gratitude de ses mandants se manifesta dernièrement d'une façon accentuée en donnant son nom au barrage de Charon, nouvellement construit. Le barrage *Ramier* alimentera la plaine du bas Chélif et fertilisera des terrains généralement peu favorisés sous le rapport de l'eau.

Le Gouvernement avait reconnu les mérites de notre collègue en le nommant chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur et en lui attribuant la médaille d'or de l'Assistance Publique.

Nous adressons à Madame Ramier et à sa famille en deuil l'expression de nos condoléances et des regrets de tous les membres de la Société de Géographie.

Pellet.

ARMAND MESPLÉ

Le 1er Mars 1927, est décédé à Alger, M. Armand Mesplé, Président de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, chevalier de la Légion d'Honneur, membre correspondant de notre Société.

M. A. Mesplé était né à Paris le 1er Mai 1853. Ancien élève de l'Ecole Normale et de l'Ecole des Hautes Etudes, il avait été reçu à vingt ans, en tête de liste, au concours d'agrégation d'histoire et de géographie. Nommé professeur d'histoire au Lycée de Bourges, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention des autorités académiques et obtint une chaise de littérature étrangère à la Faculté des Lettres d'Alger. Dans ce nouveau poste, il se passionna pour tout ce qui concerne l'histoire et la géographie de l'Afrique du Nord ; il fut, avec M. de Varigny, le fondateur de la Société de Géographie d'Alger en 1890 ; il en devint le président en 1901 ; il conserva cette fonction jusqu'à sa mort. Pendant 26 ans, M. Mesplé consacra son activité et dévouement à l'organisation et au développement de cette Société. Ses amis, ses collaborateurs, la presse algéroise ont rendu un juste hommage à ce travailleur qui a beaucoup contribué à faire connaître, en France et à l'étranger, l'Afrique du Nord.

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, son Président et son Comité saluent à leur tour la mémoire de ce savant et de cet homme de bien et adressent à sa famille et à ses collaborateurs ses sincères condoléances.

E. Lemoisson.

CONCOURS DU CINQUANTENAIRE

ouvert par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1928)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuels* pour 1928...... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Historique de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.

3° Les Hauts plateaux de l'Oranie et l'élevage du mouton. Moyens de parer aux ravages de l'hiver sur le cheptel.

4° Colomb-Béchar et son hinterland : aperçu géographique, plantes utiles, faune, production du sol, voies de communications, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées aux auteurs des meilleurs mémoires sur chaque sujet.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

R 64 II C2

50e ANNÉE

JUIN 1927

TOME XLVIII

FASCICULE CLXXVI (2e TRIMEST.)

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE-TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

La Société n'est pas responsable des opinions emises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

KALÂA

(DES BENI-RACHED)

CHAPITRE VIII

KALAA SOUS LA PAIX FRANÇAISE

Après la conquête de 1830, Kalâa, Debba, Tliouanet et Mesrata restent dans l'expectative.

En 1842 elles se soumettent à la France, mais sans enthousiasme. Elles furent placées sous les ordres de l'agha des Béni-Chougrane. Leur soumission par la force, manquait de sincérité ; elles en fournirent bientôt la preuve.

En 1845, le général de Bourjolly luttait contre l'insurrection des Flitta ; le colonel Géry, qui commandait à Mascara et s'était mis en route pour lui prêter son appui, fut attaqué à Tliouanet par des insurgés, partisans de Boumaza. Il les battit. Mais apprenant que la révolte gagnait ses derrières, il revint sur ses pas, regroupa ses forces et attaqua Tliouanet en fin septembre. Les rebelles laissèrent 100 morts sur le terrain.

Au mois d'octobre, Géry attaqua Kalâa où il tua plus de 250 hommes dans une matinée. La population durement châtiée rentra dans l'ordre ainsi que ses trois satellites en décembre, paya une forte amende et fut classée dans l'aghalik d'El-Bordj.

Un vieillard indigène qui, avait seize ans au moment des affaires de Boumaza (1), m'a fourni sur l'attaque de la colonne Géry des renseignements intéressants.

Après avoir rassemblé ses souvenirs, il me fit la narration suivante :

Une colonne française se rendait de Relizane à Mascara. En passant à Tliouanet, elle fut attaquée par des dissidents

---

(1) L'insurrection de Boumaza, commencée en 1845 dans le Dahra, prit fin en janvier 1847 par la soumission de son instigateur.

qui jetèrent des cailloux sur la troupe et tirèrent même des coups de feu.

A El-Bordj, un de vos capitaines qui s'appelait « Dilini » (Deligny) avisa l'agha Mokhfi de ce qui venait de se passer. Ce dernier, quand on lui narra ce détail que les attaquants étaient coiffés de chéchias rouges fut convaincu qu'il s'agissait des gens de Kalâa (1). En réalité, c'était là un subterfuge dont les révoltés s'étaient servis pour accréditer cette version. Leur coup avait donc réussi.

En représailles, un matin, de très bonne heure, avant le jour, alors que la ville était endormie, la colonne de « Dilini » avec l'agha Mokhfi en tête, tomba sur Kalâa. L'infanterie arriva par le chemin de Bou-Barane, la cavalerie par celui de Mesrata.

« A l'aurore, un véritable massacre eut lieu. Des coups de canon furent tirés sur Kalâa. Les habitants terrorisés et rassemblés furent faits prisonniers, enfermés dans la koubba de la fille Cherchem et exécutés à coups de fusil. Sur les murs décrépits la trace des balles existe encore.

« Après le départ des troupes, ceux qui avaient pu fuir dans la forêt, et dont j'étais, revinrent en ville et nous comptâmes 300 tués environ. Les français avaient emmené avec eux, à Mascara, quelques prisonniers enchaînés, comme ôtages, parmi lesquels Hadj Kaddour Bouderbala et sa femme, Zara Mostefa Tounsi et sa femme. Par la suite, ils furent relâchés moyennant le versement d'une somme de 3.000 francs, produit d'une collecte faite entre nous ». Et voilà comment pour ne pas ternir la mémoire des habitants de Kalâa qui ont attaqué la colonne Deligny, Haboudou raconte cette histoire.

J'aime à croire qu'il n'y eut point de stratagème et que si les soldats français les ont ainsi châtiés, c'est qu'ils l'avaient bien mérité.

---

(1) Les gens des villes, en effet, comme à Kalâa, portent la chéchia, tandis que l'arabe du bled la recouvre de mousseline (chech et cambouche) et l'entoure de corde en poil de chameau (kheit) ou d'un turban.

CHAPITRE IX

LA KALAA ACTUELLE

Organisation administrative

Actuellement Kalâa constitue un douar-commune dépendant de la commune mixte de la Mina (1).

Le territoire s'étend sur 13.135 Ha. 80, comprenant 12.909 Ha. 38.03 de melk, 48 Ha. 66.97 de domaniaux, 30 Ha. 81.00 de communaux et 147 Ha. 04.00 du domaine public. Il est judiciairement rattaché au canton de Relizane et à la mahakma annexe de cette ville.

Démographie

D'après le dernier recensement quinquennal la population se répartit de la façon suivante :

1° *Population agglomérée :*

(*a*) maisons : 413 habitées dont une seule par un ménage européen, (le directeur de l'école) ;

(*b*) individus : 5 européens et 2.105 indigènes, soit un total de 2.110.

2° *Population éparse dans les douars :*

(*a*) habitations : 448 maisons, 18 gourbis, 41 tentes, formant 5 ménages européens et 502 indigènes ;

(*b*) individus : 21 européens et 2.467 indigènes, soit un total de 2.488.

La population totale est donc de 2.105 + 2.467 = 4.572 indigènes. Elle a sensiblement augmenté depuis la constitution en douar-commune puisque à cette époque elle était de 3.736 seulement (Rapport à l'Empereur du 4 Septembre 1867).

On prétend couramment dans les milieux arabes du pays, que les habitants de Kalâa sont des juifs convertis. J'étais un jour sur le seuil d'un boutiquier juif de Clin-

(1) Décision du 4 septembre 1867 (B. O. P. 1057).

Tout le territoire de Kalâa est melk. Les quelques parcelles domaniales proviennent des habous des différentes mosquées du douar-commune. Leur revenu est peu considérable. Une particularité intéressante est à signaler. Parmi les habous, figurent cinq petites boutiques affermées à des marchands de la ville. Le prix du loyer sert à l'achat de l'huile pour l'entretien des lampes des diverses mosquées.

Les communaux ne comprennent que les cimetières qui sont au nombre de 13.

chant, lorsque trois ou quatre indigènes de Kalâa vinrent à passer sur la route. D'un coup d'œil fûté, accompagnant un mouvement de la tête, il me les désigna. Après leur passage, il se mit à rire à gorge déployée en disant : « As-tu vu mes cousins (beni-ammi) qui viennent de passer ? »

Dans le même ordre d'idées, un caïd de la commune mixte de la Mina, actuellement en fonctions, que les hasards de la naissance avaient fait porter sur les registres de l'état-civil de Kalâa, m'a, pendant trois années, assailli de ses réclamations pour qu'on enregistrât sa naissance dans un autre douar, de peur d'être pris pour un « youdi » (juif). J'ai eu toutes les peines du monde à lui faire admettre que ce qu'il sollicitait si instamment était impossible.

J'ai cherché à établir le bien ou le mal fondé de cette affirmation. Cela m'a été impossible. Le type sémite qui effectivement caractérise souvent le physique des gens de Kalâa ne constitue pas à lui seul une preuve suffisante ; les instincts de boutiquiers, de colporteurs, de commerçants que l'on invoque, non plus ; ils sont communs aux kabyles. Certains lettrés arabes prétendent qu'au point de vue ethnique, l'élément juif qui semble teinter le sang des gens de Kalâa, viendrait de Benzaazoue lui-même et de sa tribu, qu'ils affirment avoir été une tribu judaïsante convertie de fraîche date à l'islamisme au moment où elle a pris possession de la région de Kalâa. Les habitants de Kalâa protestent, et par réaction contre cette hypothèse disent qu'au contraire Ishac est le créateur du marché du samedi qui existe encore à l'heure actuelle.

Pourquoi le samedi ? Parce que précisément les juifs ne peuvent commercer ce jour là. Ishac n'aimant pas les juifs a trouvé ainsi un moyen de les tenir à tout jamais éloignés de Kalâa. Ne pouvant faire de commerce le samedi qui est le seul jour de marché, où se règlent par conséquent toutes les affaires de la semaine, les juifs se sont trouvés dans l'impossibilité d'y résider. En tous cas, ce qui est curieux, c'est qu'à Kalâa, où pas un seul israélite n'habite et n'a habité depuis un temps immémorial, se trouve au-dessus de la route, un très ancien cimetière juif où les arabes n'ont jamais voulu enterrer leurs morts, et où, jusqu'à ces toutes dernières années, lors des fêtes de la Pâque juive, de nombreux israélites de Mostaganem, Mascara, Perrégaux et Relizane venaient en pélerinage. Depuis quelque temps cette tradition se perd.

Les habitants de Kalâa se logent dans des maisons à terrasses ; parce qu'ils sont sédentaires, et que la terrasse précède la maison à toit de tuiles dans l'étape qui va de la tente à la maison de plus en plus confortable, et, aussi, parce que la terrasse coûte moins cher.

En pays arabe, de même que la tente est le mode d'habitation des nomades, de ceux qui parcourent avec leurs troupeaux les grandes étendues, pour fumer les terres destinées à l'ensemencement, qui ont intérêt à chercher le salut en cas de péril dans la fuite et le déplacement rapide, de même les habitants des maisons cherchent le leur dans le groupement et la disposition défensive de leurs constructions, la plupart du temps imprenables pour des ennemis ne disposant pas d'artillerie (1). Ils se serrent les uns contre les autres et adoptent ces emplacements si curieux et si typiques que l'on voit dans les régions montagneuses où, comme à Kalâa, les origines berbères ont laissé, ainsi qu'en Kabylie, des traces évidentes.

Produits du Sol

Les productions du sol sont : les céréales (orge, blé, avoine), les fruits (prunes, abricots, oranges, mandarines, citrons, caroubes), et les légumes.

Le territoire du douar comporte d'excellents pâturages.

On trouve dans le pays de la pierre à chaux, à plâtre, et de la pierre de taille. Sur l'oued Mesrata des moulins à eau ont fonctionné pendant longtemps.

Commerce

Les gens de Kalâa font le commerce des céréales, des chevaux, des bestiaux, des fruits, des légumes et des produits de leur industrie.

En outre, un grand nombre d'entre eux se livrent au colportage et se rendent dans tous les marchés de l'Algérie.

Pendant la saison des fortes chaleurs, ils ne dépassent pas la lisière du Tell, et leurs pérégrinations sont poussées

---

(1) Aug. Bernard : « Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie ».

vers l'Est et vers l'Ouest. Les uns se dirigent du côté d'Alger, y achètent du corail, de la verroterie, des indiennes, des chéchias « ketifa » (coiffures de velours pour femmes), des foulards, des produits chimiques etc. Ils vont ensuite dans la Kabylie d'où ils rapportent de l'huile, des ustensiles de ménage en bois et en poterie. Les autres se rendent sur les marchés de la frontière marocaine, et s'y approvisionnent en filali, en haïks fins et en soieries.

Pendant l'hiver, alors que les pluies rendent les communication difficiles dans le Tell, ils changent la direction de leurs pérégrinations et s'acheminent vers le Sud.

Ils vont jusqu'au Djebel Amour, berceau de leur race, parcourent les oasis, visitent les ksours, s'arrêtent chez toutes les tribus nomades. Ils y vendent des cotonnades, des foulards de soie, des bijoux, des grains de corail, de la verroterie et des épices (girofle, cannelle, gingembre, muscade), de l'alun, du henné, du koheul, du benjoin. Ils en rapportent des peaux, de la laine brute ou filée, des dattes, du beurre salé.

Le marché du samedi qui se tient sur la grande place du Dar Cheikh rassemble là des indigènes de toutes les tribus avoisinantes.

Le spectacle est curieux et mérite d'être vu.

Commencé au lever du jour, dans un brouhaha qui va grandissant de minute en minute, le marché prend fin vers une heure de l'après-midi. Il s'y vend des céréales, de la laine, des tapis, des chevaux, bœufs, mulets, du menu bétail, des épices et des légumes.

De nombreux bouchers s'installent en plein air, près du tombeau de Sidi Salah exposant la viande pendue à un étal fait de trois piquets entre-croisés.

Industrie

Kalâa présente un réel intérêt.

Dans la population on trouve des tisserands, profession exercée surtout par des femmes, des cordonniers, des selliers, des forgerons, des teinturiers, des tanneurs, des corroyeurs.

A Kalâa et à Debba on a fabriqué pendant longtemps du savon. On y confectionne des « belras » (savates en cuir jaune), des tellis (grands sacs de charge en laine), des

hanbal (tapis unis et rayés), des burnous, des haïks, des housses de selle, des arçons. On y a préparé autrefois les peaux, le kermès (tiré du chêne-kermès) et d'autres matières tinctoriales. Les « zerbias » ou grand tapis connus sous le nom de « tapis de Kalâa » sont le monopole exclusif de la localité.

Il est intéressant de noter que l'industrie des tapis prit naissance sous la domination turque.

Nous savons que dès le début de leur occupation, les Turcs installèrent à Kalâa une garnison. Cette ville servit aussi de lieu d'exil aux fonctionnaires du beylick qui tombaient en disgrâce. On sait avec quelle facilité le régime turc nommait et démettait ses agents, et ceux d'entre eux qui étaient assez heureux pour sauver leur tête, venaient se faire oublier à Kalâa, où ils se réfugiaient avec leur famille.

Les femmes turques ainsi exilées inculquèrent aux femmes arabes de la ville le goût du tissage des tapis, dans lequel elles étaient expertes. Sous l'influence du milieu, le tapis turc du début se transforma ; ses caractéristiques initiales finirent par disparaître. Les dessins adaptés au goût et à la conception des femmes indigènes, les couleurs obtenues à l'aide de plantes sauvages du pays permirent la création d'un type de tapis qui fut désigné sous le terme générique de « tapis de Kalâa ».

Ce tapis acquit vite une excellente réputation dans toute l'Algérie. Cette renommée subsista au cours des siècles, et la conquête trouva cette industrie en plein essor. Actuellement la production est de 20 à 25 tapis, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 1.000 tapis. Le travail est exclusivement familial et porte sur 160 métiers occupant de 200 à 250 femmes environ.

Les toisons, achetées dans tout le département par les colporteurs de l'endroit, sont vendues à des habitants de Debba, quartier peu éloigné, dépendant de Kalâa, dont les femmes sont spécialisées dans le lavage et le filage des laines qu'elles apportent toutes filées à Kalâa.

Dans sa contexture actuelle, le tapis de Kalâa a une trame serrée. Il ne ressemble en rien aux tapis de haute laine ; genre « Aflou », par exemple. Ses dessins sont agréables, ses couleurs harmonieuses.

Malheureusement, les femmes arabes ont, pour simplifier leur travail, abandonné peu à peu l'usage des teintures

végétales extraites de plantes, de racines et d'écorces du pays, aux coloris si riches et indélébiles, mais qui demandaient un travail long et minutieux de recherches, de séchage, de macérations et de manipulations patientes, pour se servir des teintures minérales, moins belles à tous les points de vue.

Le lavage, le filage et le tissage des laines sont aussi moins soignés. Petit à petit les travailleuses ont sacrifié la qualité à la quantité pour pouvoir lutter contre la concurrence des tapis étrangers. Il y a là un danger. Le tapis se déprécie, perd de son renom séculaire, et c'est grand dommage pour le pays.

La plupart des tapis faits à Kalâa sont acheminés sur Alger, et s'écoulent en Kabylie.

Les Galeries Lafayette de Paris, se sont mises cependant, il y a trois ans, en rapport avec un indigène de Kalâa qui leur expédia, parmi les plus beaux, des tapis ou plutôt des carpettes de 0 m. 70 à 0 m. 75 sur 1 m. à 1 m. 50.

L'administration s'est fort heureusement émue de la décadence du tapis de Kalâa. Elle a l'intention de créer dans ce centre un atelier destiné à rénover cette partie si intéressante de l'industrie indigène locale. Il ne saurait être question, à mon avis, d'envisager le problème au point de vue « art ». Le but à atteindre n'est pas de reprendre à leur stade décadent les tapis actuels pour les amener à un degré de perfection intégrale. Je suis très loin d'être hostile à la spéculation artistique, mais elle n'a pas place ici. Je conçois que l'on fasse de l'art tapissier dans les grands centres d'éducation et d'enseignement comme Tlemcen, Oran, Alger. Je comprends que dans ces villes, des personnes très versées dans cette question consacrent leur temps au côté spéculatif, théorique de la partie, travaillent à des œuvres destinées à aller constamment dans la voie du progrès, des œuvres de recherches patientes, minutieuses, des œuvres si j'ose dire, de « laboratoire ».

Qu'importe, en effet, qu'un tapis reste 18 mois ou 2 ans sur le métier, s'il doit sortir de là, un véritable chef-d'œuvre ?

A Kalâa, la question se pose d'une façon toute différente. L'œuvre à réaliser est d'ordre économique, industriel et commercial.

1° Economique, elle l'est, en aidant à relever une branche de l'activité humaine dans laquelle les femmes

sont honteusement exploitées dans leur travail par des intermédiaires souvent peu scrupuleux.

2° Industriel : (a) par l'amélioration de la qualité des laines qu'il sera facile de sélectionner en achetant de belles toisons au lieu de se contenter de celles rapportées par les colporteurs au cours de leurs pérégrinations ; (b) par l'amélioration du lavage des laines et du filage, par un choix plus judicieux des dessins et des teintures ; (c) par l'amélioration des métiers eux-mêmes, qui composés souvent de perches irrégulières, rugueuses et de roseaux inégaux, aboutissent nécessairement à donner un produit mal confectionné.

3° Commercial enfin, en ce sens que l'atelier à créer devra, par la vente de ses produits, arriver rapidement à se suffire à lui-même.

Une ancienne infirmerie indigène désaffectée se prête merveilleusement à l'exécution de ce plan. Les locaux sont vastes, sains, aérés, donnant sur le large.

Des apprenties pourraient être installées dans deux grandes pièces de 10 mètres sur 3 m. 50, transformées en atelier de tissage.

Le travail pourrait aussi être surveillé à domicile, guidé par la directrice qui donnerait sur place toutes les directives nécessaires.

Confréries

Au point de vue de leur application à l'une des diverses confréries qui se partagent les indigènes musulmans, j'ai pu établir la statistique suivante :

Sur 914 chefs de famille, 46 appartiennent à l'ordre des Rahmania, 33 aux Ziania, 27 aux Kadria et 55 aux Derkaoua. En additionnant les quatre derniers nombres on remarque que 161 individus seulement sont enrégimentés sous une bannière maraboutique ; 753 sont indépendants, n'appartenant à aucun ordre et se contentent simplement d'être bons musulmans. La tendance actuelle est à la stagnation, à la régression même, malgré les efforts tentés par les mokaddems pour réchauffer la foi attiédie de leurs coreligionnaires.

J'ai voulu savoir aussi où en sont les indigènes de Kalâa au point de vue de la polygamie. Voici le résultat

de mon enquête : sur 914 chefs de famille, 59 seulement sont polygames et encore, dans ce nombre, 35 sont habitants du douar Sammar qui est d'origine arabe.

Le centre de Kalâa n'a que 8 polygames ; Debba 1 et Tliouanet 6. Les autres sont disséminés dans les douars.

Les causes de cette régression du fanatisme religieux ne sont pas difficiles à déterminer. Elles ne sont d'ailleurs pas spéciales à la région de Kalâa.

Il est indéniable que la diffusion de l'enseignement primaire, le passage sous les drapeaux des indigènes, les relations d'intérêts qui unissent de plus en plus européens et musulmans, sont de nature à provoquer une évolution lente mais certaine dans la mentalité des Arabes qui, tout en restant profondément attachés aux principes fondamentaux du Coran, ont une tendance manifeste à s'affranchir de la lourde tutelle qu'exercent sur eux les mokaddems et marabouts de tous ordres. Nous avons tout à gagner à cet état de choses.

A n'en pas douter, le prosélytisme maraboutique est un danger.

L'indigène, inoffensif en tant que simple musulman, peut devenir dangereux le jour, où savamment travaillé par l'enseignement des zaouïas de sa confrérie et autres établissements religieux, ses sentiments mystiques sont exacerbés et poussés à un degré d'irritabilité tel qu'ils l'inciteraient à prendre les armes le jour où, sous l'influence d'un « moul-el-sâa » ou d'un « mehdi » quelconque, l'étendard de la révolte serait promené dans le pays.

Le musulman orthodoxe que n'affecte aucune influence maraboutique est, en général, très tolérant et très peu sectaire. Il a de la déférence pour les sentiments religieux des personnes qui ne sont pas des adeptes de la doctrine de Mahomet.

Dans le domaine religieux il nous parait intéressant de signaler que Kalâa s'honore de deux saints réputés dont les noms sont bien connus dans toute l'Algérie. Le premier est le cheick Ibrahim ben Mohammed ben Ali et Tazi célèbre pour sa douceur, disciple de Mohammed ben Omar el Haouari (c'est-à-dire originaire des Hoouara), décédé à Oran, le 12 septembre 1439. Il étudia d'abord à la Mecque, puis à Tlemcen auprès d'Ibn Merzoug et vint ensuite se fixer à Oran où il remplaça El Haouari. Il mourut le dimanche 8 de chaâbane 866 (1 mai 1462), fut

d'abord enterré à Oran, puis après la conquête de cette ville par les Espagnols, on l'exhuma et il fut transporté à la Kalâa des Béni Rached.

Le second est le célèbre « ouali » de Kalâa, Sidi Mohammed ech-Cherif qui avait été l'élève du marabout réputé Sidi ben Youcef, et qui lisait dans le livre de l'avenir aussi aisément que dans un livre ouvert. Il avait prédit longtemps à l'avance le sort de Kalâa. — « La mosquée de Kalâa, avait-il déclaré, servira d'écurie à la cavalerie des mécréants », sacrilège qui se réalisa en 1518 lors de l'occupation espagnole.

Navré de douleur, il était entré un jour dans la mosquée, les pieds nus et souillés de la boue des chemins et s'était écrié : « Je veux profaner ainsi cette mosquée, avant que les infidèles ne la souillent eux-mêmes ». (1)

Ecoles

Il existe à Kalâa une école à 4 classes consacrée à l'enseignement des indigènes, il y en a aussi une à Debba et une à Tliouanet, soit, pour le seul douar-commune de Kalâa, un ensemble de 6 classes.

J'ai tenu à savoir ce qu'étaient devenus dans la vie tous ceux qui, dans leur jeune âge, avaient fréquenté les écoles.

Qu'importerait en effet, que des générations d'arabes aient fréquenté ces établissements, si, à la sortie, à 13 ans, ils étaient repris par le milieu, repétris dans l'ambiance du douar, où règne une atmosphère coranique hostile à la marche en avant et à la civilisation, en un mot s'ils devaient petit à petit se recouvrir de nouveau de la gangue que l'enseignement français, par un patient effort, a dissociée du noyau. Il importe que des millions ne soient pas dépensés pour cet enseignement s'il est établi qu'il n'est en rien profitable à l'individu et à la masse.

J'envisage là une simple hypothèse dont il n'y a pas lieu de s'effrayer, car je ne crois pas qu'elle se soit quelque part réalisée. En tous cas, il est nécessaire par une enquête minutieuse, rigoureuse et loyale, (il faudrait la faire partout) de savoir si le résultat recherché a été atteint, si l'indigène que nous avons instruit pendant son enfance,

(1) Trumelet : « L'Algérie légendaire » ; P. 409. Librairie Ad. Jourdan 1892.

a conservé le bénéfice de cet enseignement ; et s'il y a lieu de persévérer dans la voie où l'on s'est engagé, la modifier, voire même l'abandonner.

Tranquillisons-nous. Pour la région qui nous occupe, les résultats sont tout à fait rassurants.

Avec toute l'instruction primaire acquise, les gens de Kalâa ont continué à vivre selon leurs habitudes, à évoluer dans leur massif des Beni Rached si plein d'attraits et si attachant ; celui qui par destination familiale devait être tailleur d'habits, jardinier ou maçon, est devenu ce tailleur d'habits, ce jardinier, ce maçon. Mais élevé à notre école, il parle le français, il sait lire, écrire, compter, et, ainsi armé, il raisonne et discute ses intérêts ; au point de vue économique et social, il se présente donc, dans des conditions profitables et avantageuses pour lui et la collectivité. Comparé à son père ignorant, illettré, qui ne quittait son métier que pour la natte où il s'abandonnait à ses rêveries contemplatives entrecoupées de génuflexions fanatiques, il offre un individu alerte, conscient des nécessités de la vie qui a mis au deuxième plan de ses préoccupations l'esprit maraboutique et religieux un peu farouche de ses pères, tout en laissant brûler en lui la petite flamme mystique qui brille toujours avec plus ou moins d'éclat au cœur de chacun de nous.

Le but poursuivi par l'école nous paraît donc pleinement atteint, du moins à Kalâa. Il est souhaitable qu'il en soit partout ainsi.

A ce progrès, à cette adaptation on reconnaît bien l'origine berbère des habitants de Kalâa. Le berbère, en effet, contrairement à l'arabe, aime à s'instruire. Il porte en lui des éléments et des possibilités d'évolution et d'assimilation beaucoup plus grandes que chez les représentants de l'autre race. Alors qu'en pays arabe, il faut sévir constamment contre les enfants et les parents indifférents, pour ne pas dire hostiles, à l'enseignement qu'on s'évertue à prodiguer, le petit berbère arabisé qu'est l'habitant de Kalâa, va à l'école sans contrainte, avec plaisir même, et les parents tiennent la main à ce que la fréquentation scolaire soit assidue.

Toutes les jeunes générations de Kalâa parlent le français et c'est déjà une satisfaction pour l'européen qui déambule à travers les rues de la ville indigène que de

voir les enfants soulever leur chéchia en disant : « Bonjour monsieur. »

Il m'a paru intéressant de dresser un tableau répartissant entre les diverses professions, les indigènes qui ont fréquenté l'école.

Sur 393 anciens élèves il y a :

Officiers	2	Courtier	1
Caïds	3	Journaliers	79
Khodjas, Interprètes, Secrétaires	7	Cultivateurs	70
Avocat	1	Tanneurs	2
Facteurs des P.T.T.	8	Cordonnier	1
Ecrivain public	1	Jardiniers	5
Aide-Pharmacien	1	Meuniers	6
Comptable	1	Voiturier	1
Garde-champêtre	1	Boucher	1
Cantonniers	2	Maçons	7
Musiciens	2	Tailleurs d'habits	6
Militaires	24	Brocanteur	1
Négociants	74	Bergers	8
Cafetiers	9	Coiffeurs	3
Boulanger	1	Sans profession	3
Ouvrier d'industrie	1	Colporteurs	68
Teinturier	1	Forgeron	1
		Menuisier	1

CHAPITRE X

LES SATELLITES DE KALAA (DEBBA, MESRATA ET TLIOUANET)

Debba

Debba est une grosse agglomération située à un kilomètre au Sud de Kalâa. De fondation plus récente elle a été créée, d'après l'historien Bou Ras, par la tribu des Hoouara.

Quand, de la route qui la surplombe et la domine à pic, on voit cette nappe de terrasses couleur de glaise séchée, s'étendant comme une marqueterie irrégulière et confuse, une mosaïque terne et neutre, il semble que Debba est enfoncé profondément dans le ravin.

Si on y descend on s'aperçoit qu'à son tour le village surplombe la gorge profonde au creux de laquelle coule l'oued ou mieux la rivière. Oued ne me paraît pas convenir

ici, car ce mot, dans son sens générique, implique la boue liquide, l'apport de sable, de graviers, de blocs roulés au moment des crues, l'irrégularité du débit, nul ou à peu près par temps sec, très élevé au moment des orages.

C'est bien une rivière, un ruisseau ou mieux un ruisselet que nous avons ici. Ses eaux limpides, à courant constant, bruissent sur les galets de chute en chute, dans un murmure frais et délicieux.

L'histoire de Debba m'a été racontée par un taleb de l'endroit, Issaad Ahmed ould Si Tahar. Issaad Ahmed est fortement lettré, il lit dans les vieux textes arabes avec une facilité surprenante. Il a l'esprit critique. Quand, dans son récit, quelques détails lui paraissent énormes, légendaires, touchent aux choses de l'irréel, il s'empresse de dire, pour bien me montrer qu'il ne se moque pas de moi, « Bien sûr, c'est d'après ce que l'on raconte ». Je me fais un scrupule de ne rien changer à sa narration.

— « En 1002 de l'Hégire, (1593 de l'ère chrétienne, mon ancêtre le marabout très saint, très pur, très en vue, unique dans son époque, le cheikh Sidi Abdelkader ben Issaad ben Messaoud ben Ouakil, descendant du prophète (que le salut de Dieu soit en lui), quitta Oum Rebia au Maroc pour se diriger vers le pays des Beni Rached.

Il se fixa aux Beni Berdaâ aux environs de la plaine d'Eghris et de Mascara et y séjourna durant dix années.

Ayant entendu parler d'un cheikh réputé qui s'appelait Sidi M'hammed ben Ali, de Medjadja, il alla lui rendre visite et sollicita l'honneur d'être admis dans sa confrérie, ce qui lui fut accordé.

Lorsqu'il voulut se retirer, le cheikh le retint et lui demanda de vouloir bien rester auprès de lui. C'est ainsi que Sidi Adbelkader devint un familier de la maison de Sidi M'hammed ben Ali ; et pour être sûr de ne jamais céder à une tentation mauvaise il se transformait, à l'insu du cheikh, chaque fois qu'il pénétrait au logis, en nègre à la lippe fendue.

Un jour une des femmes du cheikh demanda à son mari : « Mais quel est donc ce nègre qui va et vient dans notre maison et s'offre même parfois à nous servir ? »

— De quel nègre veux-tu parler ?

— Mais de cet étranger qui est ici depuis quelque temps et qui semble avoir capté ta confiance.

— Il n'y a pas de nègre ici ; quant à l'étranger que j'ai admis dans mon intimité, c'est un blanc de famille noble et maraboutique.

Mais désireuse de le convaincre, sa femme le fit cacher dans un coin après qu'il eut invité Si Abdelkader à porter un objet quelconque à la maison. Il était là au guet, quand il vit passer le nègre à la lippe fendue porteur de l'objet qu'il venait de confier à Sidi Abdelkader. Devant l'évidence, Sidi M'hammed ben Ali comprit la pensée secrète de son disciple. Il s'avança vers lui et lui dit : « Sois heureux ! »

A partir de ce jour tu t'appelleras Ben Issaâd, ô Essaïd (le prospère). Pars de chez moi, car tu m'a pris mes dons de marabout et tu n'as rien laissé pour mes enfants. Ce que tu me demanderas, je suis prêt à te l'accorder à condition que tu partes.

Sidi Abdelkader se mit à pleurer et demanda : « Où veux-tu que j'aille ô Sidi ben Ali ? ».

— Je viens de jeter mon regard, répondit le saint homme, aux quatre coins de la terre ; un seul endroit te convient ; tu n'as qu'à t'y diriger ; il s'appelle le « ravin de la lionne ».

Avant de quitter Medjadja, Sidi Abelkader s'adressant au vénérable vieillard, lui dit :

Je demande l'admission au paradis de toute ta famille et de tous tes descendants. Je souhaite également que ceux qui voudront du mal à tes enfants soient malheureux eux et leur postérité, et, au contraire, beaucoup de bonheur à ceux qui leur feront du bien.

Sur ces paroles il s'éloigna pour aller à la recherche du « ravin de la lionne ». Après être passé par Tliouanet et les Beni Hachem il s'arrêta au fond d'un ravin. Il y avait là un nid d'aigle, une source et une forêt. Il examina les lieux qui lui parurent ressembler en tous points à la description de son cheikh.

Il venait de boire à la source et y faisait ses ablutions, quand une lionne vint à passer. Il la supplia de l'épar gner : « O debba (bête, animal), dit-il, ne me fais point de mal ».

Celle-ci vint boire à ses côtés et, sans l'inquiéter, retourna dans la forêt. C'est à la suite de cette circonstance que l'endroit fut appelé « Debba ».

Sidi ben Issaâd coupa des arbres, creusa des fondations,

construisit trois chambres avec une cour et une mosquée connue aujourd'hui sous le nom de « Grande Mosquée de Debba ».

Quelque temps après, un autre marabout, Sidi Ahmed Bekhadda, s'installa chez Sidi ben Issaâd et participa avec lui à l'enseignement coranique dans la région. D'un commun accord, ils décidèrent que celui qui survivrait à l'autre enterrerait son compagnon dans la mosquée.

C'est Sidi Ahmed qui le premier fut appelé dans le sein du Seigneur, et enterré par Sidi Abdelkader dans une chambre de la mosquée qui existe encore de nos jours.

Sidi Abdelkader fonda une zaouïa ; de nombreux musulmans vinrent s'y instruire. Beaucoup trouvant agréable cette résidence au fond d'une vallée environnée de forêts où l'eau coulait limpide et abondante se fixèrent là. Les premiers étaient originaires des Ouled Bouchareb, aux environs de Saïda et s'appelaient les Ouled Henni. Ensuite vinrent les Benchaâchou de Mazouna, les Ouled Annag des Hachem ; les Ouled Brahim des environs de Saïda ; les Ouled Missoum et les Ouled Hadani d'El-Bordj ; les Ouled Medjadji et les Ouled Ahmed ben Hachemi de de Temaznia (Cacherou mixte) etc...

Toutes ces familles contribuèrent au peuplement du village qui finit par compter jusqu'à 124 feux.

Sidi Abdelkader ben Issaâd enseigna pendant de longues années le Coran aux étudiants. Quand son fils, Sidi Ibrahim el Khelil fut apte à lui succéder comme chef de la zaouïa, il alla à Temaznia pour fonder un deuxième établissement. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages, près de mille, dit la légende, sur la religion, le droit et les sciences de toutes sortes.

Il payait les copistes deux francs par jour, ce qui, à l'époque, était une large rémunération. Ces livres ont disparu en grande partie.

La renommée du savant devint si grande qu'elle parvint aux oreilles des Hachem de la plaine d'Eghris qui formaient une des tribus les plus puissantes de l'époque. Sceptiques et jaloux tout à la fois, ils résolurent de le tuer.

Voici ce que l'un d'eux proposa : « Comme nous sommes en rhamadam (carême, jeûne), nous l'inviterons à déjeuner chez nous en plein jour. S'il mange, nous le tuerons pour avoir transgressé sa religion ; s'il refuse de

manger, nous le tuerons pour nous avoir désobéi. Il est ainsi sûr que de toutes les manières il mourra ».

Lorsque sur l'invitation des Hachem, le saint homme fut au milieu d'eux des plats lui furent apportés.

— Mais vous n'y pensez pas, s'exclama-t-il. Avez-vous oublié que nous sommes en rhamadam ?

— Nullement, répondirent-ils, mais comme nous t'avons invité et que tu es fatigué, nous avons pensé bien faire en t'offrant cette diffa (repas d'invitation). Nous nous sommes mis en frais, vois-tu, pour te recevoir. Il faut que tu manges.

Sentant le stratagème Ben Issaâd demanda quelques minutes pour prier, et pendant ses génuflexions il invoqua le secours de son fils Ibrahim. En cette minute Ibrahim qui en ce moment professait à Debba entendit la voix de son père. Il ferma vite son livre et s'écria : « Mon père est en danger ».

Ayant pris la forme d'un oiseau, il s'éleva dans les airs et en mettant pied à terre auprès de son père, il reprit sa forme humaine à la grande stupéfaction des Hachem qui attendaient le moment d'accomplir leur mauvais dessein.

Son père l'ayant mis au courant du dilemme dans lequel on l'avait enfermé, Ibrahim donna un coup de canne sur le sol, il en sortit une « slouguia » (lévrier femelle).

Ayant ordonné à la chienne de manger, celle-ci dévora tout, puis, ayant terminé, elle s'élança sur les Hachem et en mit trois en pièces. Les autres voulurent fuir mais un cercle de montagnes se forma autour d'eux. En proie à la plus grande terreur, ils s'agenouillèrent devant le marabout, lui demandèrent pardon et jurèrent qu'ils seraient ses plus fidèles serviteurs.

Ibrahim devant cette soumission sincère fit disparaître d'un geste la slouguia et les montagnes.

Pour marquer leur reconnaissance les Hachem constituèrent en « habous », au profit du marabout, les terrains allant des Hachem jusqu'aux Beni-Rached (1049 de l'Hégire).

En 1056, Sidi Abdelkader ben Issaâd mourut à Temaznia dans un douar qui s'appelle aujourd'hui encore douar Benissaâd. De partout, ses affiliés affluèrent pour assister à ses obsèques. Les uns voulaient l'enterrer à Temaznia, d'autres prétendaient l'inhumer à Debba.

. Les premiers l'emportèrent, au vif mécontentement des gens de Debba, qui, ne s'avouant pas battus, revinrent la nuit et, subrepticement, exhumèrent le corps et l'emportèrent à Debba pour l'enterrer.

Le défunt apparut alors à son fils Ibrahim et dit : « Soyez tous tranquilles, ô mes enfants, mon corps sera à la fois présent dans ma tombe de Debba et dans celle de Temaznia. Il est donc inutile de continuer à vous quereller à ce sujet ».

En ouvrant successivement les deux tombes, aussi bien à Debba qu'à Temaznia, on y trouva effectivement son corps. C'est pour cela que le marabout eut deux koubbas qui existent encore.

Se tournant vers moi, Issaâd Ahmed ould Si Tahar me dit en terminant, alors qu'un plissement malicieux des paupières formait une patte d'oie sur ses tempes : « Dieu est instruit de toutes choses. Je tiens ce récit de mon père qui l'a appris du sien et ainsi de suite ».

*
* *

La population actuelle de Debba comprend les Ouled Sidi Abdelkader ben Issaâd qui sont encore des marabouts, puis les Ouled el Hadj (arabes zoghba) des Beni Ameur, les Ouled Brahim originaires des Ouled Brahim de la Yagoubia, les Ouled ben Kerrouch, enfants d'El Bekkouk ben Kerrouch venu de Khalfallah (Sdama), les Chaâchoua venus de Mazouna, les Ouled Issaâd, venus des Flittas.

En dehors de la mosquée de Sidi Abdelkder ben Issaâd, Debba possède deux koubbas consacrées à Moulay Abdelkader et à Sidi Mohammed ben Aouda marabout des Flittas.

Mesrata

Il est difficile d'imaginer un coin dont le charme soit plus prenant que le site de Mesrata.

Ce charme lui vient de la confusion de ses montagnes, de la profondeur de ses ravins, l'abondance de ses eaux qui sourdent fraîches et limpides entre les rochers.

Le nom de Mesrata vient d'une fraction des « Hoouara » qui avait émigré là au moment de l'invasion hoouaride

Ibn Khaldoun nous dit que de son temps existait encore, dans la province de Tripoli, qu'il qualifie d'ancienne demeure des Hoouara, sur la frontière de cette province, du côté de Sort et de Barka, une tribu hoouaride appelée « les Mesrata ».

Mesrata est situé à 2.000 mètres au S. O. de Kalâa sur le cours inférieur de l'oued Bou Mendjil auquel il a donné son nom. Ruiné par des secousses sismiques en 1845, il ne possède que quelques maisons et gourbis.

Mesrata fut jadis un centre important.

Si Ahmed ben Youssef, le fameux marabout de Miliana, habitait Mesrata au commencement du dixième siècle de l'Hégire.

La population de Mesrata se compose : des Ouled bou Amrane ben Kechich qui appartiennent par leur origine à la tribu berbère des Ghomara ; des Ouled Chohra, descendants du forgeron Ben Chohra venu des Hachem Cheraga ; des Ouled Bendidi, enfants d'El Djilali ben Didi d'origine mesratienne ; des Ouled Adda ben Hamadouche dont l'ancêtre Adda était petit-fils d'un maure venu d'Espagne.

Mesrata a deux koubbas consacrées l'une à Sidi Abdelkader, l'autre à Sidi Abderrahmane ben Aïne.

Au sommet de la gorge de Mesrata existent des grottes préhistoriques, où des colonies de pigeons ramiers et de chauves-souris ont pendant longtemps pullulé. Plus de 100.000 quintaux de guano en ont été extraits ; il en reste encore de grandes quantités.

Tliouanet

Le village de Tliouanet est situé sur les bords du ruisseau, du même nom, à 4 kilomètres à l'Est de Kalâa, de l'autre côté du Djebel Berber. Une partie des habitations qui ne sont que des masures, s'étagent irrégulièrement sur les pentes rapides qui bordent la rive gauche de l'oued. Les autres, disséminées sur la rive droite, occupent un terrain horizontal et sont cachées dans les massifs d'oliviers et de citronniers.

D'où vient le mot Tliouanet ?

Les tolbas du pays disent que le nom de Tliouanet vient de : « loun » couleur, et du verbe « t'lioune », se colorer,

parce que le jour où les hommes ont occupé le pays qui était dénudé, ils l'ont coloré, paré, en lui donnant par de nombreuses plantations d'oliviers et de citronniers, une belle couleur verte, coloration qui dure en toute saison.

Que vaut cette version ? Ce qui est certain c'est qu'avant le captage de la source pour l'alimentation de Relizane en eau potable, Tliouanet comprenait 80 hectares de citronniers splendides, plantés à l'époque turque, dont la plupart étaient plus que centenaires. Cette masse de verdure faisait dans la vallée une frondaison d'une beauté incomparable, dont il reste aujourd'hui des traces intéressantes.

Tliouanet aurait été fondé vers le sixième siècle de l'Hégire. A cette époque habitait sur place un personnage dont on parle encore et auquel on a élevé un marabout important. C'est Sidi Bouamrane cheikh vénéré, médecin de la tribu des Hoouara qui, d'après les généalogistes musulmans, était issu de l'illustre famille des Idrissites de Fez. Ce sont ses descendants les Ouled Sidi Bouamrane qui, en grande partie, ont peuplé le village de Tliouanet.

Le reste de la population comprend : les Ouled Ahmed ben Chibani, originaires de Sedjerara ; les Ouled Yahia, originaires de Mazouna ; les Açailia, venus des Hachem Cheraga.

Les Ouled Ali, originaires de Kçelna (Sdamas), ont également aidé au peuplement.

Avec la koubba de Sidi Bouamrane, il en existe deux autres, celles de Sidi Larbi et de Sidi Yahia.

CHAPITRE XI

LES PÉTROLES

Il est difficile de parler de la région de Tliouanet, sans dire un mot des pétroles qui ont rendu ce petit centre célèbre. Au commencement de l'année 1897, un sieur Calmette Etienne, garde des eaux, vivant depuis longtemps dans la contrée, s'inquiéta de propos tenus maintes fois devant lui par des indigènes.

Ils disaient que la terre qui avoisine le tombeau du marabout de Sidi el Mesk, possédait des vertus curatives

extraordinaires. Ces vertus lui étaient communiquées par les mânes du saint homme ; elles étaient tellement efficaces que toutes les personnes des douars avoisinants, atteintes de maux de gorge, n'avaient qu'à se frotter le cou et le haut de la poitrine à plusieurs reprises avec cette terre, ou à s'en appliquer un emplâtre, pour combattre efficacement le mal.

— « La terre qui guérit, disaient-ils, brûle la peau et sent le pétrole ».

Cette dernière affirmation décida le garde à se transporter sur les lieux.

Tout près de l'édifice qui abrite les cendres du saint vénéré, sur un point placé à la limite des douars Kalâa et Douair Flitta, à l'endroit que les indigènes du pays lui indiquaient comme étant celui qui renfermait la terre précieuse, Calmette creusa le sol à 40 centimètres. Ayant prélevé une poignée de terre il constata qu'elle dégageait une odeur de pétrole bien caractérisée. Ce premier prospecteur ne s'en tint pas à cette vague constatation.

Sa curiosité était en éveil. Il effectua plusieurs sondages aux environs, presque à fleur du sol, et il ne tarda pas à trouver des suintements, indices certains de la présence du pétrole.

Sur un point, à 0 m. 70 de profondeur, il mit à jour un liquide noirâtre qui, soumis à l'action de la flamme, brûlait rapidement en répandant une fumée lourde, âcre et fuligineuse. Aucun doute ne pouvait subsister. Il venait de mettre à découvert un gisement de pétrole brut.

Tliouanet était découvert !

Le 9 juillet de cette même année, Calmette adressait au préfet d'Oran une demande tendant à être déclaré inventeur de ces suintements et à acquérir ainsi un droit de priorité pour leur exploitation éventuelle. Riche d'espérances, il s'abouchait à Relizane avec MM. Guibal, Carriol et Armitage pour exploiter sa découverte.

Le 13 juillet, M. Ravier, ingénieur des Mines à Oran, se rendait sur les lieux pour étudier cette question et le 24 du même mois, il adressait à l'ingénieur en chef à Alger, un rapport faisant connaître que, de l'avis unanime, la priorité de l'invention était acquise au sieur Calmette.

Malgré ces conclusions, les Ouled Embarek propriétaires

des terrains sur lesquels les suintements avaient été découverts, adressaient à l'autorité supérieure le 14 septembre 1897 une requête réclamant la priorité de l'invention dont il s'agit. A la suite d'une enquête effectuée par le service des Mines, les prétentions des Ouled Embarek, furent rejetées et Calmette fut confirmé dans sa qualité d'inventeur.

Mais l'affaire avait fait du bruit à Relizane et dans tout le département. Les demandes de recherches affluaient à la préfecture d'Oran. Elles émanaient d'ingénieurs, de géomètres, d'agents voyers, de notaires, de greffiers, et en général de personnes les moins qualifiées pour obtenir de semblables autorisations.

Un sieur Michel, ingénieur des Arts et Manufactures, s'étant transporté à Tliouanet, fut rencontré, sur les lieux par Calmette qui le prit violemment à partie.

Entre temps, l'association Calmette, Guibal et Cie avait opéré des sondages assez conséquents sur les lieux, et par décision gouvernementale du 9 juin 1898, l'autorisation de disposer des produits pétrolifères provenant ou à provenir des recherches entreprises à Tliouanet, était accordée aux quatre intéressés avec l'assentiment des propriétaires du sol. C'est la première autorisation de ce genre qui ait été régulièrement délivrée.

En 1899, par acte du 11 juin reçu en l'étude de Maître Pastorino, notaire à Relizane, MM. Calmette et consorts cédaient leurs titres dans les biens et droits actifs, à M. Rousseau, ingénieur, domicilié à Paris, exception faite de la qualité d'inventeur que Calmette entendait conserver pour lui seul.

*
* *

Les 5 et 8 janvier 1900, M. Rousseau fondait la 1re Compagnie française des pétroles de Relizane » qui avait pour objet principal l'étude, par des forages en couches profondes et par tous autres moyens d'investigation, des diverses régions pétrolifères sises dans l'arrondissement de Mostaganem. Commencés peu après, les travaux étaient arrêtés en janvier 1901. Soit qu'ils aient été mal dirigés, soit pour toute autre cause, les recherches effectuées exclusivement sur des terrains privés, ne donnèrent aucun résultat.

Comme on le voit, la première entreprise fut de courte durée.

Après cet insuccès, la Compagnie sus-visée cessait ses travaux, et abandonnait sur les lieux la plus grande partie de son matériel dont les débris et les baraquements ne tardèrent pas à tomber entre les mains des Arabes et à prendre le chemin des gourbis du voisinage.

L'existence de terrains pétrolifères dans la région de Kalâa avait, comme je l'ai dit, fait grand bruit. On en parlait non seulement dans le département d'Oran, mais à Alger et même à Paris.

Successivement, plusieurs groupes et Sociétés obtenaient des permis de recherches.

Nous citerons :

1° MM. Hebré et Giralt, autorisés à prospecter sur une superficie de 9.198 Ha 93.50.

2° La *Société civile oranaise de recherches pétrolifères*, dont le siège social était à Paris, rue de la Michaudière, 315 Ha. 44.25.

3° La *Société anonyme des Beni Zenthis et des Ouled Sidi Brahim*, présidée par Monsieur Laurent Fouque, 1.485 Ha. 60.00.

Il convient de faire remarquer que la plupart des concessionnaires primitifs ont aliéné ou cédé leurs droits à d'autres sociétés ou cessionnaires. Les changements de ce genre ont été fréquents ce qui rend difficile l'étude des transformations successives de ces personnes civiles. Cela n'a d'ailleurs qu'un intérêt purement rétrospectif.

Au 1er janvier 1901 la situation des travaux de recherches effectués était la suivante :

1° *Compagnie française des pétroles de Relizane* (affaire Rousseau) représentée par M. Badarous de Relizane. Les sondages opérés à l'oued Nedjila descendus à la profondeur de 300 mètres n'ont donné aucun résultat. Les travaux ont cessé faute de fonds probablement, et de confiance dans les résultats souhaités.

2° *Compagnie Paul Paix* représentée par M. Fleury. Les sondages descendus à la profondeur de 221 mètres ont du être interrompus à la suite de la rupture de l'appareil, dont l'élargisseur resté engagé dans le sous-sol ne put être retiré. Les travaux repris quelques mois après, sont demeurés sans résultats.

3° *Compagnie anglaise* représentée par M. Lassalle-Heron. Les recherches entreprises avec un matériel insuffisant étaient arrêtées un mois après avoir été commencées, faute de tuyaux. Résultats nuls.

4° MM. Hébré et Giralt de Paris, qui ont effectué des sondages à 224 mètres de profondeur sans aucun succès.

*
* *

Ainsi qu'on le voit, de 1897, date de la découverte de Calmette, à 1901, aucun résultat n'avait été obtenu. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'une Société disposant de capitaux intéressants, assez bien outillée entreprend de nouvelles recherches et atteint des nappes pétrolifères.

Un arrêté préfectoral du 18 juillet 1915 autorise pour un an, à la demande d'un sieur Boreman, agissant pour le compte de la Société *Algeria consolidated oil estates limited*, la disposition du produit des recherches effectuées dans des terrains de propriété privée, situés près de Tliouanet. L'arrêté spécifie (art. 3) que tous travaux d'exploitation sont formellement interdits. Le permissionnaire ne peut pratiquer que des travaux de reconnaissance ou de recherches. L'avenir est réservé par l'art. 7 qui décide qu'il n'est rien préjugé sur le choix qui pourra être fait ultérieurement d'un concessionnaire, pour les mines que les travaux auraient fait découvrir.

Par pétition du 9 août 1915, M. Terquem Edmond, domicilié à Paris, agissant pour le compte de la Société ci-dessus, dont le siège social est à Londres, demande une concession de mines de pétroles, sur une superficie de 1.778 Ha. de terrains sis à Tliouanet. Il offre une redevance tréfoncière de 3 francs par Ha. de terrain aux propriétaires de la surface.

Un arrêté préfectoral du 8 octobre donne à cette demande toute la publicité désirable. Un autre arrêté du 29 août 1916 renouvelle pour un an, à la même Société, l'autorisation de continuer les recherches.

En juillet 1917, l'usine à gaz de Sidi-bel-Abbès s'engage, si l'on veut augmenter la quantité de pétrole brut que lui livre Tliouanet, à porter, par l'établissement de nouveaux fours, la production de 3 à 400 litres d'essence par jour, quantité susceptible d'être augmentée ensuite par l'installation de fours supplémentaires.

Le Gouvernement général s'intéressa de suite à cette offre, se produisant en pleine crise économique, pendant la guerre, et prescrivit une enquête qui, menée par l'Administrateur de la commune mixte de la Mina, aboutit aux constations suivantes formulées dans un rapport : la production mensuelle des puits pétrolifères de Tliouanet est de 75 tonnes net, c'est-à-dire déduction faite de l'éclairage, du chauffage et du fonctionnement des moteurs.

Le rapport ajoute : la plus grande partie de ce combustible est depuis un an livrée pour être transformée en essence :

1° à l'usine Thomaron, à Hussein Dey ;

2° à l'usine à gaz de Sidi-Bel-Abbès (pour 30 ou 40 tonnes).

Aucune augmentation de cette production n'est prévue à cette époque, sauf découverte de nouveaux gisements.

*
* *

En septembre 1917 une nouvelle Société ayant acquis les droits de l'*Algeria consolidated*, se fonde sous la raison sociale *Société algérienne des pétroles de Tliouanet*, dont le siège social est à Paris, 12, rue Blanche. A la demande de M. Rakowski Henri, domicilié à Relizane, elle obtient, par arrêté préfectoral du 7 septembre 1917, l'autorisation d'effectuer, sous toutes réserves des droits des tiers, des recherches pétrolifères dans certains terrains domaniaux de Tliouanet, sis au Djebel Berber, et dans le voisinage de l'oued Tliouanet.

En novembre, cette Société sollicite l'autorisation d'installer sur divers points des réservoirs pour emmagasiner les hydrocarbures qu'elle a pu obtenir par ses forages.

L'autorisation lui est accordée en mars 1918 (arrêté du 25 mars).

Un arrêté du préfet d'Oran du 8 janvier 1918 renouvelle à la *Société algérienne des pétroles de Tliouanet* l'autorisation, pour un an, de disposer des produits de ses recherches obtenue en août 1916 par l'*Algeria consolidated* pour les terrains privés situés région de Tliouanet.

En mars 1918, M. Darewski, distillateur de pétroles bruts, demeurant à Tliouanet, se met en instance pour obtenir l'autorisation d'installer une raffinerie de pétrole sur le lot 2.263 du douar Kalâa.

L'enquête de commodo et incommodo ouverte ne donne lieu à aucune réclamation. Le 5 juillet 1918, l'autorisation est accordée par arrêté préfectoral. En juin 1918, à la suite d'une enquête faite par M. Barrelier, le Gouverneur général décide, par dépêche du 6 juin, de répartir ainsi qu'il suit les attributions de pétrole brut :

1° Usine à gaz de Sidi-bel-Abbès......	40 tonnes
2° M. Thomaron, à Hussein Dey......	40 —
3° M. Fivet à Oran....................	50 —
4° M. Darewski, à Tliouanet..........	30 —
5° Usine électrique de Saïda..........	15 —
Total........	175 tonnes

représentant à peu près la production actuelle mensuelle.

Et comme l'on est en guerre, le Gouverneur général décide qu'aucune attribution d'essence ou de pétrole raffiné ne pourra avoir lieu de la part des cinq attributaires précités, sans bons justificatifs.

Un arrêté du 25 février 1919 proroge encore pour un an le permis de recherches de la *Société algérienne des pétroles de Tliouanet.*

Pareil renouvellement intervient par arrêté du 11 mai 1920. Enfin un décret du 19 mars 1921 accorde la concession.

Le capital social initial de 1.500.000 francs est porté à 4.500.000 francs.

J'en ai terminé avec l'historique de cette affaire. Je vais maintenant étudier la question des recherches et de leurs résultats, celle de la production, enfin les conséquences économiques d'ordre général et d'ordre local qui sont résultées de cette découverte.

*
* *

Ce n'est qu'à la formation de la Compagnie *Algéria consolidated*, qui, par la suite, devint la Société actuelle, que des résultats tangibles et positifs sont obtenus. Un changement complet dans les procédés d'exploitation et dans les méthodes de recherches est opéré. C'est à ce

moment seulement que l'on sort de l'ère des tâtonnements et des recherches mal dirigées pour entrer dans la phase des réalisations. On ne peut plus nier à partir de cet instant que le pétrole existe à Tliouanet, puisqu'on en fait des applications industrielles, agricoles et commerciales.

Les sondages, au lieu d'être effectués par des prospecteurs amateurs, sont confiés à des équipes de spécialistes.

Le trépan de la foreuse atteint des profondeurs inconnues jusque là. Cependant, il est nécessaire que nous disions que les moyens dont dispose la Société algérienne ont été assez longtemps limités. Le matériel a été insuffisant pendant plusieurs années. Cela provient, quelque pénible que soit cet aveu, de ce que la fabrication de cet outillage spécial constituait, avant la guerre, un véritable monopole détenu par les Austro-Allemands.

Aucune industrie similaire n'a encore pu en Europe remplacer l'industrie germanique. Aussi les progrès ont-ils été lents. En 1917, un seul puits est en activité, débitant approximativement 75 tonnes par mois. En 1918, le document précité du Gouverneur général qui effectue une répartition sur la base de 175 tonnes mensuelles, table sur un chiffre manifestement erroné.

Cette base de production n'a jamais été atteinte. Aussi, dans le doute, le Gouverneur général décide-t-il prudemment, que si la production était inférieure à ce chiffre, des réductions devraient être opérées, frappant surtout les nouveaux venus comme attributaires de pétrole admis à la répartition. C'est ce qui dut être fait. Le succès obtenu par la Société algérienne a provoqué en son temps, une reprise des initiatives collectives ou privées. En un seul jour, le 27 septembre 1918, cinq demandes ont été déposées. D'autres ont suivi.

La production totale du pétrole a été du commencement 1915 au 31 décembre 1918 de : 4.511 tonnes de pétrole brut.

En 1919,	elle a atteint........	906	tonnes
En 1920	—	604	—
En 1921	—	423	—
En 1922	—	1.390	—
En 1923	—	1.336	—

se répartissant mensuellement ainsi qu'il suit :

Janvier	123.600 kgs.	Juillet	111.202 kgs.
Février	114.145 —	Août	108.251 —
Mars	123.511 —	Septembre ...	102.552 —
Avril	114.569 —	Octobre	109.139 —
Mai	111.328 —	Novembre ...	103.510 —
Juin	105.362 —	Décembre ...	109.548 —

soit deux mois de production inférieure à 105 tonnes ; 4 mois de production de 105 à 110 tonnes ; 4 mois de production de 110 à 115 tonnes ; 2 mois de production de 115 à 125 tonnes.

Pour 1924, voici l'état de la production :

Janvier	123.966 kgs.	Juillet	109.025 kgs.
Février	127.872 —	Août	131.006 —
Mars	141.861 —	Septembre ...	237.988 —
Avril	122.936 —	Octobre	192.519 —
Mai	114.732 —	Novembre ...	183.467 —
Juin	112.916 —	Décembre	139.160 —

Soit un total de 1.737 tonnes 448 kilogs pour cette dernière année.

Mois de production	inférirs à 105 tonnes	..	»
—	de 105 à 110 —	..	1
—	de 110 à 115 —	..	2
—	de 115 à 125 —	..	2
—	supérrs à 125 —	..	7

La production de 1924 a donc dépassé celle de 1923 de 400 tonnes passées. Celle de 1925 et 1926 a été en augmentant. Depuis 1923 tout le pétrole brut vendu par la Société, l'a été exclusivement à la *Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord*, à Arzew (La C.I.P.A.N.).

Les sondages effectués s'élèvent au nombre de 38.

Ils se répartissent sur 4 hectares productifs à Medjilla et 2 hectares et demi à 3 hectares à Mesilla.

Les puits stériles (les plus profonds) n'ont jamais dépassé 360 mètres. Les poches exploitées à Mesilla, arrivent rapidement à épuisement. Sur l'ensemble de la production,

elles ne donnent pas plus en ce moment de 8 à 10 tonnes par mois.

A Medjilla au contraire, des puits nouveaux dont la profondeur dépasse rarement 100 mètres entrent en activité fréquemment donnant des jaillissements importants.

Une personne autorisée, appartenant à la Société m'a déclaré que pour avoir des bénéfices, il fallait que l'exploitation dépassât le chiffre de 100 tonnes de production par mois. Avec cent tonnes la production et les dépenses de toute nature se balancent.

Et, sans sortir de mon sujet, je puis rappeler qu'en dehors de la région de Kalâa, des recherches ont été entreprises sur le territoire de la commune-mixte de la Mina, notamment dans les douars-commune Ghoualize, Guerboussa, Aïn el Guettar, Bel Hacel et Sidi Saâda.

Des sondages allant jusqu'à 700 mètres et au-delà ont été effectués par des sociétés anglaises et américaines. Aucun résultat n'a été atteint. Sur tous ces points, les recherches sont abandonnées.

Qualités du pétrole. — Il résulte des analyses industrielles faites au laboratoire de Pechelbronn que les pétroles de Medjilla diffèrent suivant les couches. Mais ils sont tous très voisins du type dont l'analyse est donnée ci-dessous ; les différences portent sur 2 à 3 % de la teneur en essence et en lampant.

1° *Pétrole de Medjilla.*

Densité à 15 degrés : 0.791 — Viscosité à 20 degrés : 1.04

	% en poids	densité
Essence	28,3	0,729
Pétrole lampant	52	0,807
Résidu	16,6	0,895
Pertes	3,1	
Total........	100	

Les 16,6 % de résidu distillés pour huile donneraient :

Gazoil	7,5	0,857
Huile paraffine	6,5	0,897
Brai	2,6	

Teneur en asphalte du résidu : 0,21 %.

2° *Pétrole de Mesilla.*

Densité à 15 degrés : 0,820 — Viscosité à 20 degrés : 1,25

	% en poids	densité
Essence	22	0,726
Pétrole lampant	43,3	0,809
Gazoil	11,3	0,853
Résidu	21,6	0,927
Pertes	1,8	
Total........	100	

Les 21,6 % du résidu donneraient :

Huile paraffine	15,5	0,869
Brai	6,1	

Teneur en asphalte du résidu : 0,05 %.

La teneur en paraffine n'a pas été analysée : elle doit être voisine, pour les deux pétroles, de 5 % environ.

*
* *

Résultats de l'exploitation. — Les résultats obtenus à ce jour, sont en somme des plus encourageants. Il y a du pétrole en Algérie, personne ne saurait le nier, et du pétrole de qualité excellente. Si pour le moment la production n'est pas énorme, les résultats obtenus permettent tous les espoirs.

En attendant, une nouvelle source de richesse est née pour notre belle colonie, à l'exploitation de laquelle travaille commne nous le disions en débutant un personnel spécialisé et entrainé, sous la direction de chefs expérimentés. Au point de vue de l'économie locale, les travaux sans cesse en cours permettent d'employer de 80 à 95 indigènes de la région, ce qui est un bien pour le pays.

Qui sait quelles surprises nous ménage l'avenir dans cette voie nouvelle où l'ingéniosité, l'esprit d'entreprise de notre race a trouvé un nouveau champ pour s'affirmer.

L'Algérie, grosse productrice de pétrole ?... Souhaitons que ce rêve d'aujourd'hui soit la réalité de demain.

CONCLUSIONS

Ainsi que nous venons de le voir tout au long de cette étude, les populations qui composent le caïdat actuel de Kalâa sont d'origine berbère et installées dans le pays depuis une époque très reculée. A la rigueur si l'on n'avait pu l'établir historiquement, comme nous venons de le faire, cette origine se devinerait à l'aptitude au commerce, au fait de ne pas pratiquer la polygamie, à la facilité avec laquelle les enfants vont à l'école, au mode de vie et d'habitation.

Toutefois il est indéniable que la langue berbère a disparu du pays depuis longtemps. Je n'ai pu recueillir dans le langage aucun mot, aucune locution, aucune poésie populaire, susceptibles de rappeler les origines des tribus de la région. L'arabisation est totale et remonte à une époque très reculée. Elle a commencé par l'islamisation, vers le VIII[e] siècle, au temps d'Idriss, et s'est ensuite poursuivie sans arrêt.

Les populations sont laborieuses et vivent dans une aisance relative. L'industrie des pétroles en utilisant une partie de la main-d'œuvre locale contribue à apporter un peu de bien-être aux indigènes.

TROUSSEL,
Administrateur principal
de la Commune-Mixte de Saint Lucien.

NOTICE

sur des Recherches faites sur l'époque préhistorique

dans le Département d'Oran

PRÉFACE

En classant ou me débarrassant de vieux papiers, j'ai retrouvé un manuscrit que m'avait donné, il y a plus de 30 ans, le regretté commandant Demaeght. Ce document a été établi par FENINGRE Alexandre qui fut un des premiers à recueillir des silex et des quartzites taillés aux environs de la ville d'Oran et dans le département.

Ce travail n'a guère qu'un intérêt rétrospectif et, si je l'exhume c'est que l'auteur y signale quelques stations, citées ou non dans les *Catalogues* de M. Pallary ou mes *Contributions*, au sujet desquelles il donne des renseignements intéressants dont on peut tirer parti.

Au point de vue de la classification des objets signalés celle appliquée par Feningre n'est pas toujours conforme aux règles de la classification actuelle. Rien d'étonnant à cela, l'auteur ayant été le contemporain de Gabriel de Mortillet et de Lartet.

Depuis, les sciences anthropologiques ont fait des progrès et si la classification de Gabriel de Mortillet a survécu, d'importantes modifications y ont été apportées. A. Feningre n'a pu les prévoir. Toutefois, d'après quelques passages que je reproduis, on jugera qu'il avait pressenti quelques-unes des idées qui prennent de plus en plus corps aujourd'hui au sujet de l'origine et de l'âge des diverses civilisations préhistoriques nord-africaines.

En publiant cette notice, je me suis proposé aussi d'attirer l'attention des lecteurs du Bulletin de la Société de Géographie, sur ce fait que les descriptions de Feningre visent des échantillons qui étaient soigneusement fixés sur des cartons numérotés et qui auraient été exposés, je ne sais où ? Je connais un ou deux tableaux qui me paraissent avoir appartenu à cette collection. Je serais heureux si on pouvait retrouver les autres.

F. DOUMERGUE.

NOTICE

AVANT-PROPOS

Les résultats obtenus par nous jusqu'à ce jour, se rapportent à 20 stations ou grottes. Les armes, outils, ustensiles ou pierre et silex taillés de main d'homme recueillis forment une collection assez importante, surtout au point de vue d'une étude comparative avec les mêmes objets trouvés en France.

Depuis longtemps, pour celle-ci, on a groupé des types d'un grand nombre de localités, et la faune à laquelle ils étaient souvent associés a permis leur classement par époques géologiques. On a pu constater ainsi qu'à chacune d'elles correspondaient des formes particulières permettant, en quelque sorte, de suivre les progrès de l'industrie humaine depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'emploi des métaux.

Le but de cette notice n'est pas de faire l'historique de toutes les classifications étudiées, proposées ; mais, de rechercher si, dans les grandes coupes établies, il s'en trouve une ou plusieurs synchroniques de l'âge de la pierre en Algérie ou qui, tout au moins, permette une étude comparative fructueuse.

INDICATION DES STATIONS

Arrondissement d'Oran [1]

Aïn-Témouchent. — Dans un chabet appelé Ain-el-Bel, près de la source, dans les berges formées de débris remaniés, de cailloux roulés, etc., on trouve des silex taillés en assez grande quantité. Ils ne sont plus en place et doivent provenir des plateaux supérieurs adossés au Tessalah.

Comme forme, ils se rapprochent de ceux des grottes d'Oran, mais ils sont plus soignés, mieux achevés.

---

(1) L'auteur ayant énuméré les stations sans ordre, je les distribue selon le plan adopté dans les *Catalogues* de M. Pallary et mes *Contributions*. F. D.

La Sénia. — Portion de molaire d'un sujet vieux *d'Elephas atlanticus*, trouvé sur le territoire d'Oran (La Sénia). Elle était à 0 m. 40 de profondeur dans un sol rouge argileux. Elle reposait sur le tuf calcaire supportant la couche argileuse.

Ce morceau est important parce qu'il accuse nettement les crochets formés par les lames et caractérisant *l'El. atlanticus*.

Oran. — Echantillons recueillis à l'Est d'Oran, près de la Batterie espagnole, Ravin Blanc et plaine de Gambetta (1885 à 1888) sur le sol ou dans les ravins.

Les articles de cette station sont généralement en quarzite dur de couleur rougeâtre ou brune. Cette roche est très-abondante dans les environs d'Oran.

Il y a aussi des lames en silex, pointes, grattoirs, etc.

Le travail en est fort grossier, mais, à première vue, ils pourraient être rapportés à trois périodes. La majeure partie affecte la forme Moustérienne ; cependant les essais de pointes à double cran et à pédoncule sont en acheminement vers le Robenhausien en passant, sans en avoir la perfection, par le Solutréen. (1)

Eckmühl. — Sur le sol, dans des sentiers ravinés, sur le versant de la montagne ou dans les matériaux de transport qui en proviennent : Sud-Ouest d'Oran, lieux dits les Carrières, le Polygone (1885 à 1888). Cette station avoisine un grand nombre de grottes. Sur quelques points, en flanc de côteau, le grand nombre d'éclats, de débris permet de supposer d'anciens ateliers. C'est sans contredit la plus riche en pointes de flèches, de javelots, grattoirs, etc., du département.

L'ensemble du carton (N° 10) comprend 37 pièces trouvées pêle-mêle et dont les différences permettent de supposer qu'il y a eu, sur ce point, station prolongée. Les tailles les plus rudimentaires (pointes à un seul cran) qui n'ont pas la perfection du solutréen, ont dû précéder celles à pédoncule dont le fini n'est dépassé que par les plus beaux types du Robenhausien.

---

(1) Rien ne représente le solutréen dans les stations de surface des environs d'Oran. F. D.

L'analogie est trop exagérée. Il s'agit des pointes pédonculées classées aujourd'hui dans le Moustérien. F. D.

Ici, encore, les formes particulières exigent l'admission ou d'une époque de transition entre le Moustérien et le Robenhausien ou l'extension d'une des quatre périodes.

On doit s'étonner que la station de Gambetta offre des différences aussi marquées, tant au point de vue du travail qu'à celui des matériaux, avec celle d'Eckmühl lorsque leurs extrémités se confondent presque. (1)

Les silex sont d'origine et de nature diverses ; les roches voisines du Polygone et des carrières d'Eckmühl d'où proviennent les matériaux, contiennent en abondance des silex variés (blanc, noirs, gris ou blonds). (2)

Les scies, perçoirs, pointes de flèches ne sont pas tous de la même époque. Les grattoirs, avec ou sans pédoncule, quoique d'un travail généralement soigné, appartiennent à deux périodes différentes ou, ce qui est plus probable, à un long stationnement pendant lequel le perfectionnement de l'outillage a pu se réaliser.

Arrondissement de Sidi-Bel-Abbès

Mercier-Lacombe. — *Aïn Zélaxen* (3) (près Mercier-Lacombe). Silex dans alluvions récentes, alluvions anciennes, quaternaire, sur le côteau au pied duquel se trouve la source d'Aïn Zélaxen. Son étendue est de plus de un kilomètre. Quelques éclats, recueillis en 1887, indiquaient un travail intentionnel et permettaient de supposer l'existence d'une station préhistorique que des faits sont venus confirmer.

En effet, en 1888, après quelques jours de recherches, plus de 100 pièces d'un caractère indiscutable étaient recueillies, presque toutes à l'Est du mamelon et non loin de la source. (Il y a encore beaucoup à voir).

A première vue, on reconnaît que les silex taillés sont aussi rudimentaires que possible, dès lors, d'une époque reculée. On peut ensuite suivre les perfectionnements

---

(1) Je n'ai jamais constaté les différences signalées par Feningre. Il est vrai que la station de Gambetta est à peu près épuisée depuis plus de 30 ans. F. D.

(2) Le silex sahelien était peu employé et la matière utilisée provenait surtout de galets éocènes rejetés par la mer dans la région de Canastel. F. D.

(3) Carrière, AFAS. Oran, T. II, p. 337, a cité cette station d'après Feningre. F. D.

apportés, l'évolution ascendante enfin qui amène l'ouvrier à l'exécution des pointes, lames, grattoirs si délicatement enlevés, si fininement retouchés.

Pour nous cette station a été de longue durée, car si l'on compare les divers types de taille avec ceux de France on embrassera les périodes Moustérienne, Solutréenne, Magdalénienne et Robenhausienne.

Il importe de remarquer que les types d'Eckmühl et de Gambetta manquent absolument ; que les instruments ou outils pointes, etc se rapprochent beaucoup des formes de Raz-el-Mâ (Mascara).

Matériaux recueillis sur le sol ou dans les ravins (1).

Ravin de Galanine (Canton de Mercier-Lacombe). — Matériaux recueillis sur et dans la berge du ravin, alluvions quaternaires. (2)

Bou-Mouna (3) (Canton de Mercier-Lacombe). — Matériaux trouvés sur place, alluvions et boues quaternaires.

Cette station reconnue par nous en 1887 n'a pu être fouillée qu'en 1888. En 1887 des pièces assez nombreuses (35 à 40) ont cependant été recueillies à la surface du sol sur une étendue de un kilomètre environ. (4)

Arrondissement de Mascara

Mascara. *Raz-el-Mâ* (Près de Saint Hippolyte). — Silex et quarzites du pays ou des régions limitrophes. Matériaux recueillis sur le sol et dans les ravins.

Gisements des silex, alluvions récentes et anciennes.

Raz-el-Mâ comprend deux horizons et chacun contient des types différents. Dans le premier on trouve des pointes triangulaire très-fines de la forme dite en feuille de laurier, petites et grosses, plutôt ébauchées que finies. Là, aussi, sont les haches cylindro-coniques en boudin.

---

(1) La station me paraît être un vaste foyer néolithique de plein air comme on en trouve souvent auprès des sources.

(2) Rien ne permet dans les lignes consacrées à la station de Galanine de savoir s'il s'agit de silex ou de quartzites.

(3) Carrière (20 c. cit.)

(4) L'observation (2) s'applique aussi à Bou Mouma.

Dans le second, des pointes également triangulaires et des grattoirs, mais de dimensions très petites. Celui-ci est généralement de 1 mètre à 1 mètre 50 au dessous du niveau du sol, tandis que l'autre ne descend pas à plus de 0 mètre 40 de profondeur. (1)

Maoussa (2). — En remontant un peu l'oued Maoussa, à partir de la route de Mascara à Palikao, on trouve des berges ravinées avec quelques déchirures simulant des grottes ou abris. J'y ai recueilli, un racloir, une belle pointe du type dit Moustérien, un essai de pointe à pédoncule et à barbelure, une autre pointe de flèche, deux grattoirs très retouchés, des petits silex très communs à cette station, deux tranchets ? en quartz ou calcédoine ?

Un très petit objet à pédoncule parfaitement retouché paraît être un fin grattoir. A la station de Raz-el-Mâ et Saint Hippolyte ces très petits objets ne sont pas rares. M. le docteur Tomassini en a recueilli plusieurs. On se demande quel pouvait être l'usage d'objets aussi petits et d'un travail aussi parfait, trouvés pêle-mêle avec des silex plus ou moins grossiers, n'indiquant pas des ouvriers habiles et en possession d'un outillage propre pour l'exécution de semblables ouvrages.

Trois haches et portions de haches en serpentine et en quarzite. La plus petite hache, parfaitement conservée, ne ressemble pas à celles de France et, parmi celles représentées dans divers ouvrages, ce type n'est pas indiqué.

On trouve sur place des silex divers, des agates même et de la calcédoine ainsi que des calcaires siliceux très durs, mais ni serpentine ni quartzite.

Palikao. — Station de Palikao. Trois types :

Le *premier*, hache en boudin ou cylindro-conique en quartzite vert. Cette forme paraît spéciale à la contrée mascaréenne. Quelques-unes de celles que nous possédons ont jusqu'à 0 mètre 30 de longueur. Elles sont toutes de la même nature de roche.

On a rapporté ces haches au type Robenhausien, à la pierre polie ; si on les maintient dans cette coupe, il y a certainement lieu de spécifier leur non synchronisme.

---

(1) Ces renseignements sont excessivement intéressants et je regrette fort de les avoir ignorés jusqu'ici. F. D.

(2) Carrière (Loc. cit.) p. 355.

Le *second* est un instrument ou une arme en grès dur grossièrement taillé et rapporté au type chelléen. Il a été recueilli par nous et sans erreur, avec des ossements de l'époque quaternaire. *Elephas atlanticus*, *Rhinoceros mauritanicus*, *Hippopotamus*, etc. (1)

Dans le voisinage on voit des traces de foyers avec des silex et des ossements ayant subi l'action du feu.

Le *troisième*, en quarzite brun, est, ou paraît être, un un nucléus. Il y a évidemment travail intentionnel.

On trouve de ces pierres éclatées dans tous les environs de Palikoa mais beaucoup moins belles que celle que je signale.

Kar Kor. — Canton de Palikao, rive gauche de l'oued Abdalah, 1.700 mètres avant son confluent avec la Mina. Silex noir trouvé dans le talus de l'enceinte fortifiée de la ville détruite. Les ruines paraissent de deux époques ; l'une, romaine ; l'autre, bien antérieure, indiquée par des débris de silex grossièrement taillés et de poterie noire semblable à celle des grottes d'Eckmühl. Cette station offre un sérieux intérêt tant au point de vue de l'Anthropologie qu'à celui de l'archéologie.

Le silex noir qui n'est pas de la localité se rapporte au Moustérien. Transition.

Sur la rive droite, au sommet de la montagne, il existe deux dolmens, visités et décrits par le docteur Tomassini.

Arrondissement de Tlemcen

Lamoricière. — Cette station a déjà fourni de nombreux objets (1) en pierre taillée, polie, ainsi qu'en bronze et en fer. Nous n'avons recueilli que deux portions d'armes ou outils en pierre polie, assez mauvais.

Cet exposé terminé, il y a lieu de faire ressortir quelques faits essentiels.

1° On a pu constater dans ce qui précède que pour *une même station* les tailles sont très différentes ; qu'avec

---

(1) Il s'agit là du gisement bien connu de la sablière de Ternifine. F. D.

(2) Dans mes nombreuses courses pour l'établissement de la carte géologique de la feuille de Lamoricière je n'ai rencontré que de rares traces de stations ; je ne connais pas de région plus pauvre en restes préhistoriques. F. D.

les plus primitives, celles d'une retouche soignée, d'un poli achevé y sont associées. Il y a donc eu perfectionnement sur place et comme entre les types grossiers et ceux aussi bien finis, il y a des formes intermédiaires, il est permis de supposer une longue durée à *chacune d'elles*. A tous les cartons on remarque des formes diverses et qu'on devrait rapporter aux coupes classiques. Le carton n° 13, par exemple, contient des objets dont les types seraient Moustérien — Solutréen — Magdalénien — Robenhausien.

2° Est-ce à dire que la station d'Aïn-Zélaxen a persisté pendant le laps de temps qui sépare ces quatre âges de la pierre... embrassant ainsi la période pendant laquelle ont vécu, en France, l'Eléphant antique, le Grand-Ours, le Mammouth, le Renne, l'Auroch. Ou bien faut-il admettre que chez l'homme, en Algérie, l'évolution a été plus rapide qu'en France et les progrès de son industrie plus marqués ?

Là est le champ ouvert aux investigations et elles seront d'autant plus laborieuses que l'absence relative d'une faune associée, fournit moins de repères.

3° En second lieu vouloir que, par suite de ce fait, des tailles similaires se trouvent en France et en Algérie — vouloir en déduire un synchronisme, serait, ce nous semble, commettre un anachronisme. Il importe seulement de constater que partout où l'âge de la pierre a été étudié, depuis la pierre éclatée jusqu'à celle retouchée et polie, on retrouve, ici comme ailleurs, des types extrêmes et intermédiaires similaires d'où ressort ce fait — que sans communications, sans contact, les hommes ont à peu près suivi les mêmes voies, *en temps plus ou moins long*, pour arriver à un résultat final identique... *la pierre polie*.

4° Les haches en pierre taillée et en pierre polie sont beaucoup moins communes aux stations et grottes d'Algérie qu'en Europe et les types en diffèrent généralement. Les haches en boudin sont les plus nombreuses ; ailleurs c'est le contraire, sauf, peut-être, en Portugal. Les formes en coin et en amande, polies ou non (Silex, serpentine, jade, quartzite, variolite, etc.) communes partout, de la Méditerranée à la Suède et Norvège, sont, ici, relativement rares et d'un travail plus grossier. Aucune de celles que nous possédons ou que nous avons vues n'approche, par exemple, du fini qu'offre l'échantillon provenant des Iles Viti (Epoque actuelle).

5° Dans les publications et les études faites en Europe,

qu'on ait divisé l'âge de la pierre ou temps préhistoriques en une ou plusieurs périodes avec subdivisions, chacune d'elle a été rattachée aux époques géologiques au moyen de la faune contemporaine. En Algérie, sans faire absolument défaut, ce repère demande encore à être étudié, revu. Quelques grottes et stations ont fourni des ossements fossiles peu ou mal conservés, presque toujours mêlés à d'autres animaux de l'époque actuelle. Un triage, des déterminations rigoureuses sont encore à faire.

Quant aux ossements fossiles, ils se rapportent en général à l'époque quaternaire et, tout au plus, pour quelques-uns, au vieux pliocène. Ils sont ou d'espèces éteintes, émigrées ou des variétés de celles vivantes. Comme la flore, la faune africaine diffère de celle d'Europe ; c'est donc un nouveau sujet d'étude offert aux savants.

Nous avons cru donner plus d'intérêt à nos collections du département en y joignant quelques ossements fossiles trouvés avec les silex taillés. Ce sont du reste, ceux qui se rencontrent le plus communément.

RÉSUMÉ

L'examen de nos objets permettra-t-il d'établir que l'homme préhistorique ou mieux que l'âge de la pierre est plus ancien ou plus récent en Algérie qu'en Europe ; de la similitude des tailles peut-on déduire qu'il y a eu synchronisme ?

Les métaux connus et utilisés depuis nombre de siècles en Asie, en Egypte surtout, n'ont-ils pas interrompu, pour l'Algérie, l'usage de la pierre lorsqu'en France et dans le Nord de l'Europe elle était encore l'arme, l'outil, l'ustensile répondant à tous les besoins, même après les temps géologiques correspondant au Grand Ours, au Mammouth, au Renne, etc.

Notre appréciation serait que dans le Nord de l'Afrique les peuplades mises, dès les temps les plus reculés, en contact avec les Egyptiens, ont connu les métaux bien avant leur introduction en Europe, que l'usage de la pierre a cessé ici plus tôt que dans les pays situés entre la Méditerranée et les mers septentrionales ; que l'évolution finale pour arriver à la pierre polie est bien antérieure à

celle de France ; que si l'on donne le nom de Robenhausien aux objets de même forme, de travail similaire, trouvés dans les deux pays, le Robenhausien de l'Algérie ne sera certes pas du même temps que celui de France, Suisse, etc.

Cette appréciation personnelle, présentée avec la plus grande réserve, n'est émise que pour faire ressortir qu'en ce qui nous concerne, nous ne voyons pas, dans les grandes coupes classiques, la place où les objets recueillis dans le département d'Oran pourraient figurer.

Toutes les époques nettement scindées pour la France, par exemple, sont le plus souvent ici réunies, confondues dans une même station ainsi que nous l'avons surabondamment établi.

La collection exposée offre donc un intérêt sérieux à un double point de vue,

Elle permettra peut-être de voir comment pourraient se rattacher entre eux les produits de l'industrie humaine aux temps préhistoriques.

Elle est une nouvelle page d'histoire à élucider.

Oran, le 15 Avril 1889.

A. FENINGRE.

LE PROBLÈME DE L'EAU EN MAURITANIE

par Pierre LAFORGUE

Adjoint Principal des Services Civils de l'A. O. F.

(Ancien collaborateur à la Mission Hydrologique au Sénégal)

Conditions générales

« Le problème de l'eau domine toute l'activité économique de l'Afrique Occidentale » dit M. Henry Hubert, chef de la Mission Hydrologique au Sénégal, dans son étude des eaux superficielles et souterraines (1).

Nous pouvons dire que la Mauritanie est particulièrement intéressée à ce problème général de l'eau, et, dans ce pays semi-désertique, c'est une véritable question d'existence.

Dans l'état actuel des choses, il est évident, que le manque d'eau est un obstacle sérieux aux transactions commerciales, au développement des routes caravanières, et une gêne constante pour les nomades, dont les zones de transhumance sont limitées et fixées aussi impérieusement, tant, par la présence de l'eau superficielle ou souterraine, que par les pâturages. Les sédentaires des qsours voient disparaître leurs palmeraies faute de moyens suffisants d'irrigation ; les puits sont ensablés les uns après les autres, et le travail de revivification des eaux n'est pas entrepris.

Exception faite pour les zones favorisées des cantons noirs en bordure du fleuve Sénégal, et dont les terrains sont fertilisés et arrosés par les eaux de surface et les inondations périodiques ; le Guidimakha dans sa partie méridionale, l'Assaba où existent de nombreuses sources, le Tagant et l'Adrar sur certains points de leurs territoires, les autres régions ne connaissent pas les eaux superficielles et sont alimentées par des eaux souterraines. Il faut parfois en rechercher la nappe à de grandes profondeurs, dans de véritables gouffres, avec des cotes de — 70 mètres au Trarza et — 80 mètres à la Baie du Lévrier.

---

(1) H. HUBERT : *Eaux superficielles et souterraines au Sénégal* (Edit. E. LAROSE, Paris — 1921).

La région Atlantique possède des eaux d'infiltration très chargées en chlorure de sodium. Vers les limites septentrionales de la Colonie, et dans l'Est, l'eau des puits contient une quantité variable de sel de magnésie. Quelle que soit l'importance de ces deux observations, elles ne sont qu'un des aspects de la question principale. En Mauritanie, tout le problème consiste uniquement à trouver de l'eau. L'analyse chimique viendra plus tard ; c'est une autre question. On trouvera facilement sur place des puisatiers, même des conducteurs de travaux, sachant lire une carte et en tirer profit ; mais les ressources locales ne donneront pas encore de chimistes, à moins de les y envoyer du chef-lieu, avec un laboratoire portatif en bandoulière, au risque de ne pas boire chaque fois qu'ils auraient soif.

*
* *

La question de l'eau n'est pas récente en Mauritanie. Elle s'est posée dès la fin de la période supérieure du Néolithique (1) avec une gravité exceptionnelle pour les tribus sahariennes qui habitaient à cette époque des régions fertiles absolument désertiques et inhabitables aujourd'hui (2) : les Aouker ou Aoukar, l'Adafer, le Djouff, la Maqteir, l'Akchar, enfin les grandes étendues de dunes fossiles et quaternaires étendent leur empâtement actuel sur tout un système relativement récent d'eaux superficielles ou proches de la surface du sol : Aïoun, Guelta, Oglat, Sebkha, Nebka, etc... Ce dessèchement a dû se produire il y a un peu plus d'une dizaine de siècles.

On s'est demandé si ce phénomène de dessèchement était en voie de continuation (3). Les faits d'observation

---

(1) H. HUBERT, P. LAFORGUE et G. VANELSCHE : *Objets anciens de l'Aouker* (Bull. Comité études hist. et Soc. de l'A.O.F., 1921).

DOUJAT D'EMPEAUX et Pierre LAFORGUE : *Un itinéraire saharien* (une carte jointe) (Edit. MAUDUY Auch, 1922).

Pierre LAFORGUE : *Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire de l'A.O.F.* (Bull. Comité études hist. et Soc. de l'A.O.F., 1925).

P. LAFORGUE : *Essai sur l'influence de l'Industrie Saharienne en Afrique Occidentale au cours de la période néolithique.* (Bull. Soc. Préhistorique Française, 1923).

(2) On retrouve aujourd'hui des traces de foggaguirs (canalisations souterraines) encore en usage dans certaines régions de la Berbérie et de l'Asie Mineure. Ouvrages remarquables de recherche et de capture des eaux souterraines par les anciens habitants de l'époque préislamique.

(3) H. HUBERT : *Le dessèchement progressif en Afrique Occidentale.* (Bull. Comité études hist. et Soc. de l'A.O.F., 1920).

répondent par l'affirmative. Les régions sahariennes continuent à se dessécher par l'action naturelle de plusieurs phénomènes combinés qui progressent constamment :

a) Diminution et disparition des précipitations atmosphériques en relation avec la modification du règne végétal qui suit les mêmes phases : transformation, adaptation partielle, ou disparition.

b) Radiation intense et évaporation.

c) Désagrégation et transformation chimique des roches, diaclases, crevassements profonds, etc...

d) Mouvement et déplacement des formations dunaires récentes, dans le sens N. E. — S. O. etc...

Il faut aussi tenir compte d'une multitude de causes qui nous échappent. Enfin il s'est produit des phénomènes d'affaissement instantané de la nappe d'eau souterraine sans cause apparente (1), et même des assèchements définitifs de puits, à la suite, croit-on, d'ouvrages et puits artésiens entrepris quelquefois à des distances assez considérables. (2)

Le problème de l'eau est beaucoup plus complexe qu'il n'apparaît au premier examen. La nappe souterraine est alimentée par les pluies dont l'intensité et la fréquence diminuent vers les régions septentrionales, pour devenir à peu près nulles dès le 21° parallèle N. La Mauritanie reçoit annuellement et en moyenne, moins de 350 m/m d'eau en pluies très irrégulières durant les mois de Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre, avec une moyenne de moins de 20 jours de pluie par an. (Voir tableau ci-après).

Dans les régions désertiques où les pluies sont pratiquement inexistantes, la reconstitution de la nappe aquifère se produit par condensation sur les hauteurs, les roches et les dunes. Les anciens connaissaient ce phénomène et savaient construire des ouvrages pratiques destinés à en tirer profil (3). Nous ne connaissons pas actuellement toute la valeur ni le rôle de ce facteur en Mauritanie Saharienne, mais il est certain qu'il est considérable et qu'il sera possible un jour d'en tirer parti.

(1) Probablement par crevassement interne du sol par suite d'un mouvement sismique qui était peut-être de très faible intensité.

(2) Phénomène constaté dans le Sahara Septentrional et Central (Oued R'Hir et Tidikelt). Il s'est également produit dans certains puits du Sahara Soudanais, sans cause connue.

(3) Civilisation chaldéo-assyrienne.

TABLEAU des précipitations atmosphériques en Mauritanie (Année 1926)

MOIS	ATAR		TIDJIKDJA		KIFFA		BOUTILIMIT		PORT-ETIENNE	
	Jours de pluie	Eau tombée	Jours de pluie	Eau tombée	Jours de pluie	Eau tombée	Jours de pluie	Eau tombée	Jours de pluie	Eau tombée
Janvier.. ..	1	q.q. gouttes	1	4 m/m 5	»	»	1	1 m/m	1	3 m/m 5
Février.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars.......	»	»	»	»	»	»	2	q.q. gouttes	»	»
Avril.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mai........	1	q.q. gouttes	»	»	»	»	2	q.q. gouttes	»	»
Juin........	2	8 m/m	3	31 m/m 5	3	19 m/m 7	2	11 m/m 1	»	»
Juillet......	1	q.q. gouttes	3	21 m/m 5	7	66 m/m 3	6	4 m/m 4	»	»
Août	6	40 m/m 4	3	14 m/m 5	7	63 m/m 7	5	15 m/m 8	1	4 m/m
Septembre .	1	q.q. gouttes	5	29 m/m	8	36 m/m 7	2	33 m/m	»	»
Octobre....	2	q.q. gouttes	»	»	2	7 m/m 6	1	3 m/m	»	»
Novembre .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Décembre..	2	10 m/m 6	2	4 m/m 5	3	q.q. gouttes	1	q.q. gouttes	»	»
TOTAUX..	16	59 m/m	17	105 m/m 5	30	194 m/m	22	68 m/m 3	2	7 m/m

Faits d'observation

La question de l'eau est donc impérieuse en Mauritanie pour la mise en valeur du pays, ainsi que pour l'amélioration des conditions d'existence des habitants. Elle se présente sous deux aspects :

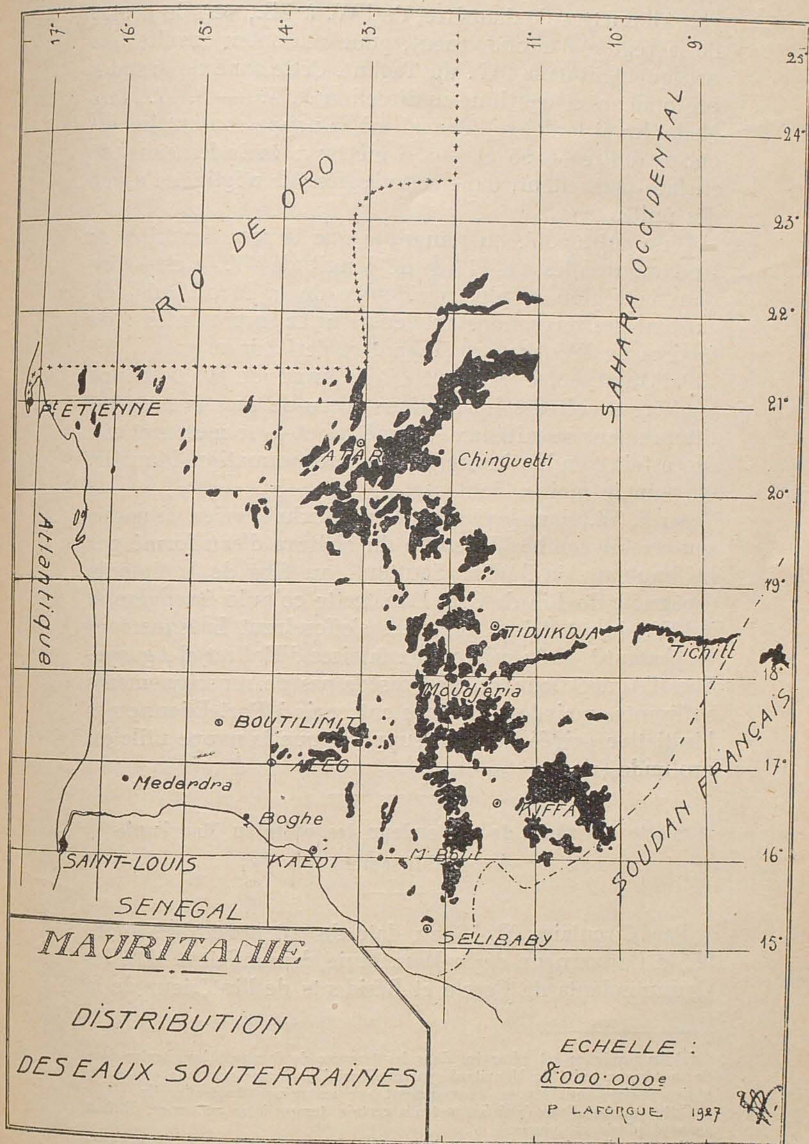
1° Utilisation pratique des eaux superficielles ;

2° Recherche et capture des eaux souterraines.

Eaux superficielles. — Par suite de l'insuffisance des pluies elles sont peu importantes en Mauritanie. Cependant il en existe au Guidimakha, dans l'Assaba, au Tagant, et même dans l'Adrar central. Leur utilisation est en partie réalisée au Tagant, et, en principe, dans les palmeraies de l'Adrar, par des barrages et des travaux de canalisation. Les nombreux Oglat, Guelta et sources, gagneraient à être aménagés, soit pour permettre la récupération des eaux, soit pour faciliter l'abreuvement des troupeaux et empêcher une pollution du liquide. La population indigène est assez indifférente à ce sujet, elle renie, dans ce sens, ses origines et la science hydrologique des Berbères-Arabes. De longtemps il ne saurait être question d'une éducation, ou plutôt d'une rééducation à faire, et il faut travailler contre cette indifférence, en reprenant nous-mêmes, par des méthodes modernes et perfectionnées, la capture et l'entretien des eaux de surface.

Eaux souterraines. — Elles sont plus répandues. Exception faite pour la Baie du Lévrier et la région située au N.W. de Boutilimit, les eaux souterraines sont abondantes en Mauritanie. Les nappes sont rencontrées entre — 5 mètres et — 80 mètres, suivant les zones. Au delà de ces profondeurs, elles n'ont plus d'utilisation pratique, à moins de circonstances locales exceptionnelles, comme ce serait le cas à Port-Etienne, par exemple.

Si on jette un coup d'œil d'ensemble sur la carte au 8.000.000e (Pl. I), qui est une réduction de l'original au 1.000.000e, que nous avons dressé, on s'aperçoit tout d'abord qu'un entonnoir de profondeurs se creuse dans le Trarza, au N. E. de Boutilimit, où l'équidistance des courbes d'eau passe rapidement de — 40 mètres à — 50 mètres — 60 mètres et 70 mètres, dans un cercle de


17°
16°
15°
14°
13°
11°
10°
9°
25°
24°
23°
22°
21°
20°
19°
18°
17°
16°
15°
RIO DE ORO
SAHARA OCCIDENTAL
Pt ETIENNE
ATAR
Chinguetti
Atlantique
TIDJIKDJA
Tichitt
Moudjéria
BOUTILIMIT
ALEG
Medërdra
Boghe
KIFFA
SAINT-LOUIS
KAEDI
M'Bout
SOUDAN FRANÇAIS
SENEGAL
SELIBABY
MAURITANIE
DISTRIBUTION
DES EAUX SOUTERRAINES
ECHELLE :
8.000.000e
P LAFORGUE 1927

200 kilomètres de diamètre, de l'W. à l'E., vers le centre de la région d'effondrement, pour remonter ensuite très brusquement dans l'W. du Tagant. Cette zone de grandes profondeurs se continue en direction N. E., — S. W., vers Mederdra et le fleuve Sénégal, où la nappe souterraine est encore entre — 25 et — 30 mètres ; mais les eaux de surface permettent, dans cette région, de négliger l'usage des puits.

D'un autre côté, on remarque que la zone favorisée se trouve entre les 11° et 13° de longitude W., c'est-à-dire dans la région la plus accidentée de la Mauritanie, où existent des formations rocheuses assez importantes : les falaises de l'Assaba, du Tagant et de l'Adrar.

A l'Ouest, entre les 15° et 17° de longitude W., la nappe aquifère reçoit des inflitrations d'eau de mer le long du littoral, dans ses niveaux — 5 mètres et — 10 mètres et est, de ce fait, rendue impropre à la consommation humaine et, pour le moins, douteuse.

Au N. W., dans le Cercle de la Baie du Lévrier, la nappe souterraine semble dépendre du château d'eau formé par les hauteurs de l'Adrar Souttouf, au Sud de la Colonie espagnole du Rio de Oro. Dans cette colonie étrangère et à l'W. de cet Adrar, les eaux s'effondrent brusquement en passant à — 30 mètres aux falaises d'Hoffrat el Agueye. Vers l'Aguergueur, on ne possède pas de renseignements suffisants, mais les sondages entrepris à Port-Etienne par l'initiative privée, laissent supposer que la nappe utile est profonde (1).

Carte des zones de profondeur des puits en Mauritanie

Etablissement

Par Circulaire N° 36 en date du 18 novembre 1926, M. le Gouverneur de la Mauritanie demandait à MM. les Commandants de Cercle et Résidents de l'intérieur de la

---

(1) La prudence est nécesaire dans les travaux de forage. L'eau arrive dans de nombreux puits de Mauritanie par capillarité et forme une nappe plus ou moins épaisse, qui repose fréquemment sur un mince fond d'argile.

Cette couche d'eau épuisée, met un certain temps à se reformer. Il faut souvent plusieurs heures.

Si, dans l'espoir d'augmenter le rendement de ce puits on perfore cette cuvette d'argile la nappe d'eau disparaît par infiltration et il n'est pas certain d'en retrouver une seconde. Même dans le cas où une nouvelle couche serait atteinte, il n'est pas certain que son rendement serait supérieur à la première.

Colonie la liste des puits de leur circonscription administrative (1), avec indication des profondeurs et tous renseignements utiles,en vue d'une première étude de la nappe d'eau souterraine et des zones favorables aux entreprises de recherches d'eau en Mauritanie.

Le caractère de cette étude était d'avoir avant tout un but pratique qui était celui-ci :

1° Reconnaître les zones où la nappe d'eau souterraine doit exister ;

2° Etablir la profondeur probable de cette nappe dans les différentes régions.

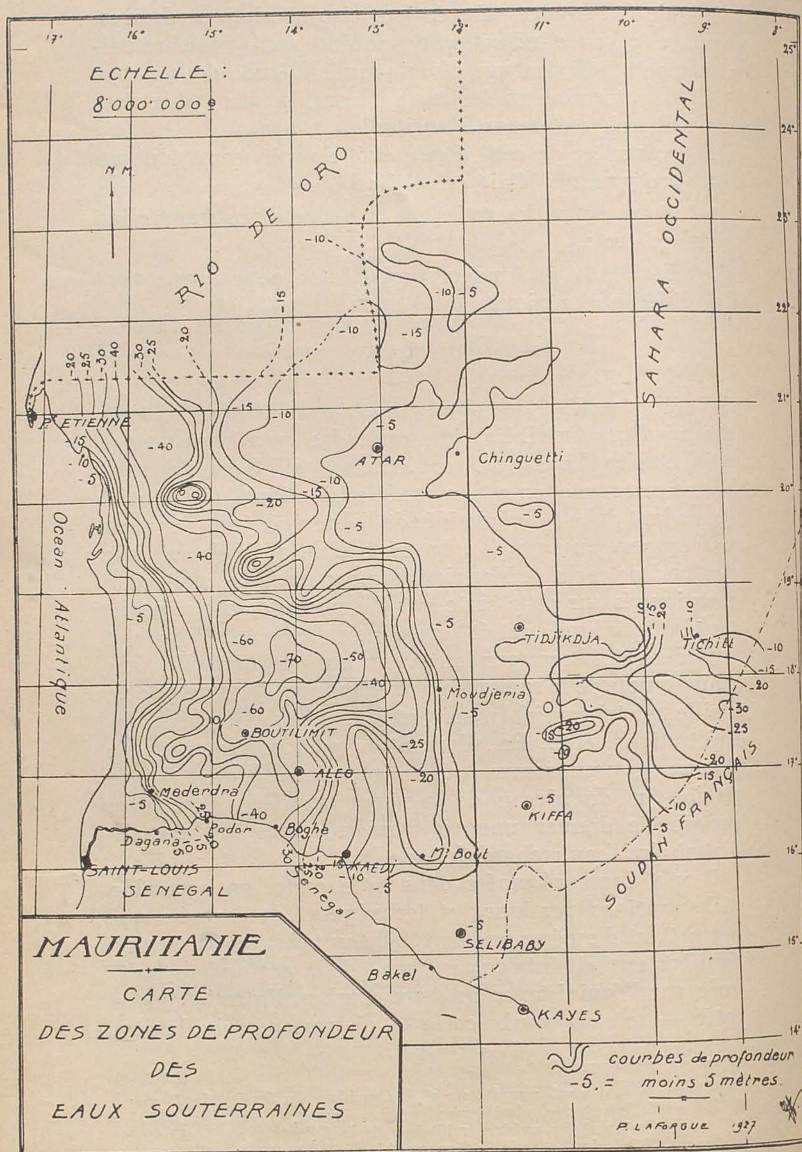
*
* *

Pour centraliser les observations recueillies et en tirer des résultats tangibles, une carte des eaux souterraines a été établie. Le croquis au 8.000.000e (Pl. II) qui accompagne cette note, en est un modèle très réduit, qui permet cependant de se faire une idée de l'allure générale des eaux par rapport au pays (2). La carte utile a été dressée sur un fond de carte A. Meunier au 1.000.000e. Les puits non mentionnés sur cette carte ont été situés, d'autres inexistants aujourd'hui, ont été supprimés. Ces points d'eau ont reçu des cotes correspondant à leur profondeur réelle, sans tenir compte de la remontée de la nappe aquifère, remontée d'ailleurs, très variable, suivant les saisons, les pluies, les infiltrations, etc... En adoptant la profondeur exacte de l'ouvrage, nous sommes donc intentionnellement restés au-dessous du niveau de la nappe aquifère, pour être certain de donner une cote qui a toutes les chances d'atteindre l'eau recherchée.

Il y a donc, résumées dans cette carte, un ensemble d'observations pratiques et techniques, de données qui permettent d'espérer que dans telle ou telle zone, la nappe aquifère sera atteinte aux environs de la profondeur indiquée par l'équidistance de deux courbes. Entre la courbe cotée — 10 et la courbe cotée — 15, par exemple, la pro-

(1) Ont été également consultées : 1° Les archives du Service des Travaux Publics de la Mauritanie, aimablement communiquées par MM. les Officiers Col et Blouchet ; 2° les archives militaires de la Colonie : missions, reconnaissances, itinéraires et relevés topographiques effectués en Mauritanie ; 3° Recoupement des renseignements indigènes maures.

(2) Ce croquis a été établi d'après une carte dressée par le Service Géographique de l'A.O.F. à Dakar.


ECHELLE :
8.000.000e
N M.
RIO DE ORO
SAHARA OCCIDENTAL
P. ETIENNE
ATAR
Chinguetti
Océan Atlantique
TIDJIKDJA
Tichit
Moudjeria
BOUTILIMIT
ALEG
Mederdra
Podor
Boghe
Dagana
SAINT-LOUIS
SENEGAL
KAEDI
M. Bout
KIFFA
SELIBABY
Bakel
KAYES
Sénégal
SOUDAN FRANÇAIS
MAURITANIE
CARTE
DES ZONES DE PROFONDEUR
DES
EAUX SOUTERRAINES
courbes de profondeur
-5. = moins 5 mètres.
P. LAFORGUE 1927

fondeur des puits creusés sera variable entre ces deux cotes. Il y aura donc intérêt lorsque les circonstances locales le permettront, d'entreprendre les travaux éventuels de forage dans les limites indiquées par les courbes les plus faibles. La zone de recherches se trouve ainsi limitée avec le maximum de chances de succès.

CONCLUSION

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de faire ici de longues démonstrations techniques. L'établissement de la carte au 1.000.000^{e} suffit. Ceux qui, en Mauritanie, sont appelés à utiliser les eaux souterraines la consulteront avec profit ; elle leur évitera peut-être, de longues recherches, des travaux inutiles et des frais.

Si ce modeste travail remplit ce but, nous serons satisfait de n'avoir point fait une œuvre inutile.

Le Xme Congrès National des Pêches

et Industries Maritimes

La Société « L'Enseignement Professionnel et technique des Pêches Maritimes (1) » vient de manifester encore une fois son inlassable activité, par le Xe Congrès National des Pêches et Industries Maritimes qui s'est tenu dernièrement à Alger, du 23 au 28 avril 1927, sous le patronage de M. Tardieu, Ministre des Travaux Publics chargé de la Marine marchande et M. Viollette, Gouverneur général de l'Algérie.

La ville d'Oran s'y fit représenter par deux adjoints au Maire, M. Lorca et, le Commandant Pellecat qui était aussi délégué de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, en même temps que M. Novella, administrateur de l'Inscription Maritime.

Le Xe Congrès National des Pêches et des Industries Maritimes a été un véritable succès et sa réussite a dépassé de beaucoup les espérances de ses organisateurs. Ce genre de manifestation, par les échanges d'idées qu'il permet, a toujours une influence favorable sur la marche du progrès et sur le développement de l'activité scientifique, technique et sociale des milieux en contact. En ce qui concerne plus particulièrement le Congrès des Pêches d'Alger, le rapprochement qu'il a provoqué, de personnes de toutes cultures et de toutes conditions sociales, — savants, commerçants, négociants, fonctionnaires, armateurs à la pêche, plaisanciers, pêcheurs — lui donnait un caractère démocratique qu'il convient de signaler. Un autre avantage — et non des moindres — résulte du déplacement de nombreux délégués venus de France à cette occasion : si quelques-uns d'entre eux avaient déjà traversé la Méditerranée, le plus grand nombre eurent le plaisir de découvrir, à cette occasion, l'Algérie et les Algériens.

Une centaine de rapporteurs avaient adressé des mémoires et l'importance et la variété des questions qui purent, de ce fait, être mises à l'étude, donnèrent au Congrès l'allure de véritables « Etats-Généraux de la Pêche ».

---

(1) La Société « L'Enseignement Professionnel et Technique des Pêches Maritimes » reconnue d'utilité publique, a son siège à Paris, Hôtel des Sociétés Savantes, rue Serpente. Elle est présidée par M. Ajam, ancien Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine Marchande ; son secrétaire général est M. Pérard, Docteur ès sciences, professeur de chimie à l'Ecole Centrale. Elle a pour but le développement des pêches maritimes et l'amélioration du sort des pêcheurs ; elle crée, à cet effet, des écoles professionnelles de pêche, des cours d'adultes, des musées ; elle organise des congrès, des expositions, des concours.

Pour la facilité de l'examen des questions présentées et de leur dicussion, il fut créé huit sections ayant chacune des attributions et un champ d'action bien définis :

1re SECTION, *Etudes scientifiques maritimes* ; 2e SECTION, *Technique des pêches maritimes* ; 3e SECTION, *Armement à la pêche* ; 4e SECTION, *Conservation des produits de la pêche* ; 5e SECTION, *Industries maritimes, Sous-produits de l'industrie des pêches, Moteurs marins* ; 6e SECTION, *Economie sociale et législation* ; 7e SECTION, *Pêches dans les Colonies* ; 8e SECTION, *Ostréiculture.*

La journée du 28 avril fut consacrée à l'étude — toutes sections réunies — des questions intéressant spécialement l'Algérie. La séance fut très longue et très animée ; elle fut levée à minuit sonnant.

Le présent compte-rendu a pour objet de présenter, modestement, sous une forme concise, quelques-unes de ces questions choisies parmi les plus importantes ou concernant plus particulièrement l'Oranie.

Poissons Euryhalins. — M. le Docteur Pellegrin, dans une étude sur les poissons euryhalins de l'Afrique du Nord, c'est-à-dire susceptibles de vivre en eau douce et en eau salée, cite une espèce, vivant normalement dans les rivières du Gabon et du Sénégal, et dont un exemplaire, recueilli devant le port d'Oran, fait aujourd'hui partie de la collection de la station zoologique d'Alger, située à la jetée nord. Il s'agit d'un *Galeoïdes decadactylus*, Cuv. et Val. (famille des Polynémiens) qui fut capturé à l'aide du trémail, en novembre 1926, dans la baie d'Oran en face de Monte-Christo, sur un fond sablonneux et par 35 mètres de profondeur. Le patron Scotto, du bateau « Jésus-Marie-Joseph », qui l'a capturé, en avait pêché un autre de même espèce, au mois précédent ; mais il l'avait mangé et trouvé excellent.

De mémoire de pêcheur, on n'a pas connaissance d'autres exemplaires de cette variété de poisson en Méditerranée, où la présence de ce *Galeoïdes decadactylus* est jusqu'à ce jour inexplicable.

Cartes de Pêche. — Il est présenté, par deux rapporteurs, au Congrès, deux cartes de pêche : l'une, par le Commandant Morin, comprend la région comprise entre le cap Bengut et le cap Cherchell ; l'autre englobe tout le quartier d'Oran. Le but de ces cartes est de donner connaissance, aux pêcheurs, de la nature des fonds et de leur modelé ; de permettre aux chalutiers de rechercher et de trouver au large, par de plus grands fonds, des zones de pêches utilisables et de les éloigner ainsi du littoral.

Après lecture des rapports accompagnant ces documents, le

Congrès émet le vœu que des cartes de pêche soient dressées au plus tôt, susceptibles d'être utilisées par tous les pêcheurs indistinctement, même par les plus illettrés.

Madragues. — Un intéressant rapport sur « la pêche du thon dans le quartier d'Oran », est présenté par M. Bertoni, syndic des gens de mer. Il provoque l'adoption d'un vœu en faveur du développement des madragues établies sur des emplacements choisis de manière à gêner le moins possible l'exercice de la pêche pratiquée avec d'autres engins.

Coraux, Eponges. — Cette question n'est pas sans intéresser le département d'Oran, où existaient jadis des gisements de coraux importants qui furent mis en exploitation, pour la dernière fois, pendant une période de 4 ans allant de 1895 à 1899, et pendant laquelle il semble que les bancs aient dû être considérablement appauvris par l'emploi inconsidéré de la gratte en fer.

Un mémoire très copieux et excessivement intéressant est présenté par M. Marec, chef du quartier d'Inscription maritime de Bône, qui fait ressortir avec une grande clarté les inconvénients des conditions dans lesquelles se pratique actuellement « la pêche » du corail et des éponges. Il proteste, non sans raison, contre l'emploi de ce terme impropre, en pareilles circonstances, et demande de lui substituer celui, plus approprié, de « coupe ». Il propose, ensuite, que les « coupes » du corail et des éponges soient affermées à des français exclusivement, de manière à éviter l'intervention d'intérêts étrangers au profit desquels se pratique actuellement la récolte de ces produits de la mer, dont les prix atteignent toujours des chiffres très élevés.

La question doit être renvoyée à l'examen d'une sous-commission pour rédaction d'un vœu qu'adopte ensuite le Congrès et qui est le suivant.

Au sujet du corail :

1° Que la réglementation de la pêche au corail soit l'objet d'une refonte totale s'inspirant de la constatation que cette industrie doit être considérée comme une coupe régulière de produits sous-marins plutôt que comme une pêche proprement dite ;

2° Que l'établissement d'une carte topographique et géologique des bancs fixant leurs limites, leurs profondeurs respectives, les époques et les durées de leur mise en exploitation, etc., soit poursuivi dans le plus bref délai ;

3° Que des mesures de protection fiscales soient envisagées même pour les parties des bancs s'étendant au-delà de la limite des eaux territoriales ;

4° Qu'un contingentement des exploitants soit imposé proportionnellement aux capacités d'exploitation rationnelle des bancs ;

5° Que l'emploi du scaphandre soit subordonné au payement de droits annuels ;

6° Que, enfin, la durée de croissance du corail soit scientifiquement étudiée afin de permettre d'établir la règlementation rationnelle de cette exploitation sur le littoral algérien où le corail constitue une source importante de richesse.

Au sujet des éponges :

1° Qu'une règlementation de la pêche aux éponges soit au plus tôt instaurée en Algérie en raison de la puissance constatée de fonds spongifères susceptibles d'exploitation ; que cette pêche, ainsi que celle du corail, soit considérée comme une coupe régulière de produits sous-marins et règlementée comme telle ;

2° Que l'étude d'une carte de ces gisements soit entreprise ;

3° Que les études relatives à la spongiculture soient poursuivies par les services scientifiques et techniques algériens.

Pêche au Lamparo. — Le lamparo est un engin flottant, employé exclusivement pour la pêche du poisson de passage et dont le rendement est considérable puisqu'il a permis de capturer, en 1926, dans l'étendue du quartier d'Oran, (qui coïncide avec le département), 38.907 quintaux de poissons, sur une production globale, pendant la même période, de 83.273 quintaux pour l'ensemble du quartier.

Quoique engin flottant, ce filet est le seul qui, de tous les filets flottants, soit réglementé, et rigoureusement. Entre autres prescriptions, il faut citer l'interdiction de l'utilisation du lamparo pendant trois mois de l'année — février, mars et avril — interdiction qui est, d'ailleurs, régulièrement, quoique exceptionnellement, levée tous les ans par le Gouverneur général.

Après une discussion des plus passionnées, le Congrès adopte le vœu tendant à autoriser l'emploi du lamparo en toutes saisons et en tous lieux, sous réserve que les plus petites mailles auront au moins 10 m/m en carré.

Pêche au Bouliche. — Le filet, dit bouliche, est une senne qu'on cale au large, à l'aide d'un bateau, et qu'on hale ensuite à terre où l'on ramène ainsi le poisson qui s'est laissé surprendre sur son passage. Comme il racle les fonds et est, par suite, susceptible de ravager les prairies sous-marines, refuge des alevins, et qu'il détruit inutilement le petit poisson qu'il peut capturer, son emploi est, comme pour le filet bœuf, interdit pendant 4 mois de l'année, du 1[er] avril au 1[er] août. Mais, alors que les chalutiers ont la ressource d'aller pêcher, pendant ce

temps, dans les eaux internationales, ce que ne peuvent faire les pêcheurs au bouliche, ceux-ci sont réduits au chômage pendant quatre mois de l'année si leurs ressources ne leur permettent pas d'acheter d'autres engins.

Cependant, comme dans le quartier d'Oran, le filet bouliche est utilisé surtout pour la pêche du poisson bleu, et exclusivement pour cette pêche durant les mois d'interdiction, et qu'il n'est employé, en outre, que sur les plages sablonneuses de la baie d'Arzew, d'Aïn-el-Turk et des Andalouses, une proposition avait été présentée au Congrès dans le but de modifier la réglementation actuelle dans un sens plus libéral et de supprimer ou de modifier seulement la période d'interdiction, au moins sur certaines plages bien déterminées et constituées par des sables alluvionnaires.

La discussion fut des plus chaudes en raison de l'opposition des naturalistes dont l'avis prévalut.

Toutefois, la situation fut sauvée en partie et une concession fut obtenue pour l'année 1927, grâce à l'intervention de M. Jeanmot, maire d'Arzew, d'ailleurs vigoureusement soutenu, qui renonça à tout argument autre que celui tiré exclusivement de la situation faite par le cyclone du 12 avril aux nombreuses personnes qui, à défaut de travail dans les champs, trouveraient le moyen de nourrir leur famille en aidant au halage des bouliches.

Un vœu fut pris dans ce sens à l'unanimité, et, de tous les vœux adoptés au Congrès, il est le premier à avoir été satisfait. En effet, au Journal Officiel de la République Française du 15 mai 1927, on peut lire le décret suivant daté du 12 mai.

« A titre exceptionnel, et seulement pour l'année 1927, le « Gouverneur général de l'Algérie est autorisé à accorder, dans « le quartier d'inscription maritime d'Oran, des dérogations « aux dispositions de l'article 16 du décret du 2 juillet 1894, « modifié le 5 décembre 1925, en ce qui concerne les périodes « d'interdiction de la pêche au filet dit « bouliche ».

Il est bon d'ajouter que, en raison des circonstances et dès l'émission du vœu, l'administration locale avait « officiellement » toléré l'emploi de cet engin.

Enfin, par un arrêté du 23 mai 1927, le Gouverneur général vient d'autoriser la pêche au filet bouliche jusqu'à la fin de la période d'interdiction, soit jusqu'au 1er août 1927, date à partir de laquelle l'usage du dit engin devient libre.

Sauvetage. — A la suite d'un rapport de M. Bobehier, Inspecteur de la Navigation Maritime à Oran, relatif à l'organisation du sauvetage maritime sur les côtes d'Algérie, le Congrès adopte ses conclusions relatives à l'installation d'un canot de sauvetage à Mers-el-Kébir, à Arzew et à Castiglione.

Crédit Maritime. — La discussion sur cette intéressante question fut des plus passionnées, et, parfois, certains orateurs soutinrent leurs théories avec une énergie un peu trop combative. Des conceptions diverses s'affrontèrent : M. Laffont, l'aimable délégué financier d'Alger, fervent adepte du crédit maritime, avait préconisé un système spécial à l'Algérie, avec une caisse centrale pour l'ensemble de l'Algérie ; une autre thèse tendait à faire admettre la nécessité d'une organisation par quartier d'Inscription maritime, prudente, et après simplification de la règlementation actuelle ; un troisième parti, le plus ardent, fit adopter le vœu d'une organisation strictement conforme à celle appliquée à la métropole.

Au cours de la discussion, M. Galle, le sympathique délégué financier de Bougie, fit connaître qu'une somme de 50.000 frs. avait été votée, à titre d'indication, par les Délégations Financières, en vue de la création de Caisses de Crédit Maritime en Algérie.

Mytiliculture et Ostréiculture. — L'attention du Congrès est attirée sur la possibilité de la mytiliculture (culture de la moule) dont des essais tentés, sur une petite échelle à Mers-el-Kébir, ont donné des résultats satisfaisants. Il est fait aussi remarquer que des expériences d'ostréiculture devraient être tentées malgré les résultats négatifs obtenus en 1920 à l'embouchure de la Macta dans une entreprise mal conduite. A cet effet, il est signalé qu'un banc d'huîtres considérable s'étendait autrefois d'Arzew au cap Ivi ; depuis, cette huître *Ostrea edulis*, n'était plus trouvée, jusqu'ici, que par sujets isolés et recueillis parfois par les chalutiers opérant dans le voisinage de fonds rocheux. Cependant, des scaphandriers pêchant récemment des éponges dans la baie d'Arzew, ont retrouvé des vestiges de ce banc, vestiges encore assez importants et dont la persistance pourrait être la démonstration de la dévastation des anciens gisements par suite d'une exploitation trop intensive.

Comme conclusion, le Congrès émet le vœu que le Gouvernement général fasse procéder à des essais officiels de mytiliculture et d'ostréiculture.

Culture de la Perle. — M. Seurat fait une communication relative à l'introduction, dans le golfe de Gabès, d'une méléagrine venue de la mer rouge par le canal de Suez et qui pourrait être utilisée en vue de la production de perles de culture sur les côtes de l'Afrique du Nord.

Après un exposé de M. Pohl, importateur de perles, qui donne des renseignements sur la culture de la perle au Japon et sur la violente campagne de dénigrement menée par les négociants en perles contre les perles de culture qu'ils qualifiaient « fausses perles », le Congrès émet le vœu que des

expériences soient entreprises en vue de l'introduction de cette industrie dans nos colonies.

Enfin, avant de terminer ce court exposé, il convient de citer plusieurs mémoires intéressants, de :

M. Lacoste, Directeur de l'Inscription Maritime en Algérie, sur la *Moralisation des pénalités en matière de délits de pêche ;*

M. Auffret, Officier d'administration de l'Inscription maritime, sur l'*Utilisation des déchets des produits de la pêche ;*

M. Vilarem, administrateur de l'Inscription maritime à Philippeville, traitant des *Industries de salaisons et de conserves de poissons en Algérie — des possibilités de ravitaillement de la Métropole en poissons — de la répression des délits de pêche à la dynamite ;*

M. Albertini, administrateur de l'Inscription maritime à Alger, sur les *Sociétés d'assurances mutuelles maritimes et la création d'une caisse de réassurance en Algérie ;*

M. Bouvaist, directeur de l'Ecole Nationale de navigation maritime à Alger, relatif à *l'Enseignement des pêches maritimes en Algérie, etc...*

Tous ces travaux firent, après discussion, l'objet de vœux adoptés successivement par le Congrès.

Le Congrès fut clos le 28 avril, par le banquet que présida M. Sarraut, Ministre de l'Intérieur et par la cérémonie officielle de clôture qui eut lieu à l'Opéra Municipal, sous la présidence de M. Viollette, Gouverneur général de l'Algérie.

Puis, les congressistes se séparèrent, en se donnant rendez-vous, pour le XI[e] Congrès des pêches, en 1929, à Paris qui a été choisi comme siège de cette prochaine manifestation.

M. NOVELLA,
Administrateur principal
de l'Inscription Maritime à Oran.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

L'ALGERIE EN MISSION AU NIGER, par M. Eugène CRUCK. Volume in 8, 200 pages, Heintz frères, éditeur, Oran.

Par son style simple, clair et précis, l'auteur, dès le début de son ouvrage, amène le lecteur à s'incorporer à la mission et lui fait éprouver, comme les ont éprouvés eux-mêmes les privilégiés qui ont eu la faveur de la constituer, les impressions de sécurité, d'isolement, puis d'horreur suivies bientôt de calme, de richesse et de prospérité.

Belle la description que l'auteur nous fait de ces points de surveillance aux abords du grand désert où, grâce à l'abnégation et à l'énergie de nos postes installés dans ces régions désolées et exposées aux rigueurs constantes d'un ardent soleil, le grand projet, but de la mission, a pu être envisagé. Nous devons remercier l'auteur pour avoir rappelé à notre mémoire, trop distraite et trop indifférente, toute la reconnaissance que nous leur devons et l'admiration qu'ils nous inspirent. Sans eux le projet du Transsaharien n'était qu'une chimère.

Insensiblement l auteur nous fait pénétrer dans ce Tannezrouft où l'impression d'horreur que laisse la description de cette solitude se dissipe par la minutieuse et très ingénieuse organisation des points de ravitaillement due à M. René Estienne.

Cette traversée, effectuée non sans fatigue mais dans la sécurité la plus complète, plonge le lecteur dans la plus grande admiration et le rassure pleinement sur les difficultés restant à vaincre.

Laissant cette région rapidement loin derrière lui, le lecteur pénètre dans Bourem d'aspect tout différent et reposant.

Là commencent alors les impressions de calme, de richesse et de prospérité.

Avec une remarquable précision et une parfaite documentation l'auteur fait parcourir des sites déjà enchanteurs et expose l'avenir de cette région plus hospitalière.

C'est en ce point que le lecteur comprend l'importance du problème à résoudre et l'intérêt indiscutable de la réalisation de ce grand projet.

En résumé, livre excellent, captivant par la clarté et la précision du récit de ce voyage.

Quelques anecdotes intimes et gaies en agrémentent la lecture et font évanouir les ombres terrifiantes du Tannezrouft que l'auteur nous montre très dissipées par l'audace et l'inlassable énergie de René Estienne.

M. Eugène Cruck a su, par une documentation approfondie sur les ressources actuelles et futures, montrer l'intérêt de ce grand problème national. Sans discussion, simplement, il démontre l'orientation de la solution à adopter.

Mieux qu'un discours... c'est le livre que doivent lire tous ceux qui s'intéressent à nos colonies africaines ou qui en comprennent la valeur.

BIARD.

LA QUINTESSENCE DE LA PHILISOPHIE DE IBN-I-ARABI, par MEHEMMED-ALI-AINI, traduit par AHMED RECHIR, 1 vol. in 16, Paris, Paul Geuthner, 1926.

On trouve dans ce livre :

a) Une lettre à l'auteur par M. Massignon, qui nous renseigne brièvement sur les origines lointaines de l'ouvrage de Mehemmed-Ali-Ainî.

b) Une préface où le traducteur Ahmed Réchid Bey présente la personnalité de l'auteur. Successivement professeur, Directeur d'Ecole secondaire, Gouverneur de province, Mehemed-Ali-Ainî, revenu enfin à l'Enseignement, professa la philosophie islamique et l'histoire de la philosophie à l'Université de Constantinople. Il se fit connaître par de nombreux travaux historiques, littéraires et philosophiques. Le lecteur français apprendra, sans doute, avec intérêt, que, non content d'apprécier en connaisseur les qualités de notre langue, Mehemed-Ali-Ainî a traduit ou adapté en langue turque divers ouvrages français, parmi lesquels ceux de M. le Baron Carra de Vaux, qui ont été ici l'objet d'un compte-rendu par M. le Lieutenant-Colonel Cadi. (voir : Bulletin de notre Société, Fascicule CLXXIV, Septembre-Décembre 1926).

c) Une préface de l'auteur qui souhaite que la traduction de son livre soit, pour les orientalistes français ou connaissant le français, le point de départ d'un échange d'idées qui contribuera, dit-il, « à élargir davantage la sphère des études auxquelles a donné lieu le grand philosophe musulman » Ibn-i-Arabî.

d) L'ouvrage proprement dit, qui comprend 5 chapitres et une courte conclusion — Voici les titres des chapitres :

I. Aperçu général sur la vie et l'œuvre d'Ibn-i-Arabi.
II. Du mystère des lettres.
III. Réflexions sur la métaphysique. La création de la nature.
IV. De la morale.
V. De la Théodicée.

Nous laissons à des spécialistes mieux qualifiés le soin d'approfondir et de discuter, comme elles le méritent, les opinions philosophiques et morales d'Ibn-i-Arabî. Nous retiendrons simplement ici, que, parmi les « Penseurs de l'Islam », Ibn-i-Arabî fait, certes, grande figure. Né à Murcie (Andalousie), au VIIe siècle, il parcourt le monde musulman, recherchant partout l'entretien des savants les plus réputés. Il compose une quantité considérable d'ouvrages, grands et petits — 500, parait-il, dont 275, la plupart manuscrits, conservés dans les bibliothèques publiques de Constantinople. Cette prodigieuse activité littéraire, la part éminente qu'il prit aux controverses philosophico-théologiques, suscitèrent apparemment des jalousies et même des inimitiés qui le firent accuser d'hétérodoxie et furent cause de sa mort. Il fut, en effet, mis à mort à Damas. Cette fin rappelle à l'auteur le procès et la mort de Socrate.

Plein de vénération pour Ibn-i-Arabî, il voit en lui un de ces hommes « doux, forts, grands, utiles à tous » et persécutés de tous, évoqués par Victor Hugo dans ses *Contemplations*.

Il multiplie les rapprochements entre les opinions du penseur musulman et les idées des philosophes et des savants modernes pour nous rendre sensible la sagacité de cet homme du Moyen Age qui aurait pressenti, sur bien des points, les conclusions les plus actuelles de la science. C'est avec une sorte d'enthousiasme qu'il exalte sa pensée et son œuvre.

« L'encre des savants est plus précieuse que le sang des martyrs » a dit un musulman (Psichari. *Les voix qui crient dans le désert*). Ibn-i-Arabî fut à la fois savant et martyr. Il n'en faut pas plus pour justifier l'ouvrage que lui a consacré Mehemmed-Ali-Ainî.

Le lecteur français accueillera avec faveur ce petit livre, œuvre d'un savant dont les travaux ont maintes fois reçu l'approbation d'orientalistes bien connus (Massignon, Nicholson). Il lui sera reconnaissant d'aimer notre langue et de l'avoir choisie, d'accord avec le traducteur, pour servir à la diffusion de sa pensée et aux progrès des études philosophiques.

A. R. CHAUVIN.

LES POISSONS FOSSILES D'ORAN par M. Camille ARAMBOURG in *Matériaux pour la Carte Géologique de l'Algérie*, 1re Série : *Paléontologie*, No 6. 2 vol. in 4°, dont 1 de texte, 298 p., et un atlas de 46 pl. J. Carbonel, Alger.

Pour faire suite à la *Révision des Poissons fossiles de Licata* (Sicile), que j'ai signalée dans le fascicule de mars 1926, M. Camille Arambourg vient de faire connaître les résultats des études qu'il poursuit, depuis une dizaine d'années, sur les poissons fossiles du terrain sahelien du département d'Oran et principalement sur ceux des environs immédiats d'Oran : carrières de Raz-el-Aïn, des Planteurs, du Ravin Blanc.

Ces résultats sont consignés dans un important mémoire édité par le *Service de la Carte géologique de l'Algérie* et qui comprend un volume de texte et un volume de planches.

Le texte est divisé en trois parties, précédées d'un Avant-propos.

Dans l'Avant-propos M. Arambourg se fait un devoir de rendre hommage à tous ceux qui l'ont aidé de leurs conseils ou qui ont facilité ses recherches. Il le fait avec une sorte de piété reconnaissante qui montre bien l'étendue de la déférence qu'il témoigne à tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à ses travaux ; la main a écrit sous la dictée du cœur.

Le texte comprend trois parties intitulées :

1° Historique, Stratigraphie ;

2° Description des espèces ;

3° Résultats généraux et conclusions.

L'Historique n'est pas long car le gisement d'Oran, le seul étudié, ou à peu près, depuis la conquête, n'a guère été exploré et signalé que par Rozet, Renou, Ville, Ravergic, Bayle et Pomel. Les seules collections importantes ont été réunies par Renou. Le gisement n'a été réellement connu des paléontologistes que lorsque Sauvage eut fait la description des échantillons recueillis par Renou et déposés au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Il ne décrivit que six espèces.

En 1912, M. Camille Arambourg entreprit l'exploration des carrières de Raz-el-Aïn (faubourg d'Eckmühl à Oran) et, depuis il n'a cessé d'examiner les déblais rejetés par les carriers. Et étendant ses investigations à d'autres gisements des abords d'Oran, de Saint-Denis-du-Sig, de Sidi-Brahim (Dahra) il a réuni plusieurs centaines d'échantillons parmi lesquels il a reconnu, jusqu'ici, les 91 espèces qu'il décrit dans son mémoire et dont 47 sont nouvelles. La liste n'en est pas close. Les chiffres précédents permettent de juger des remarquables résultats auxquels notre confrère et ami est parvenu en quelques années, de l'effort qu'il a fourni pour mettre sur pied, en dix ans, un travail qui pouvait en demander vingt.

Dans la *Stratigraphie*, M. Arambourg rappelle d'abord les caractéristiques du terrain Sahelien d'Oran (Miocène supérieur) dans lequel se trouvent les couches à poissons et, à l'appui, donne les coupes intéressant les gisements du Djebel Murdjadjo, de Saint-Denis-du-Sig et de Sidi-Brahim en y pointant les niveaux fossilifères.

La *Description des espèces* remplit la plus grande partie du mémoire. Je ne puis examiner en détail les espèces décrites, j'indiquerai seulement que M. Arambourg cite 91 espèces, 85 de plus que Sauvage, et que 47 sont nouvelles, certaines sont rangées dans des genres nouveaux.

Dans le chapitre *Résultats généraux et conclusions* le jeune et savant paléontologiste nous fait connaître les déductions qu'il a tirées de la minutieuse étude qu'il a faite des collections qu'il a eues à sa disposition. D'abord, sur la répartition des espèces dans chaque gisement : Raz-el-Aïn (64), Planteurs (33), Gambetta (Ravin Blanc) (11), Sig (22), Sidi-Brahim (6).

Ensuite et c'est là le chapitre le plus intéressant du mémoire, l'auteur donne les *Caractères paléontologiques* et la *Signification Stratigraphique de la faune d'Oran* dans laquelle il distingue 3 groupes :

Formes éteintes	65
Espèces vivant encore de nos jours....	12
Espèces bien voisines des actuelles....	15

Après une savante dissertation sur la *Distribution des espèces* dans les divers étages et sous-étages distribués dans le Miocène, le Pliocène et le Quaternaire l'auteur conclut que, paléontologiquement, la faune ichtyologique d'Oran, où avec un grand nombre d'éléments éteints spéciaux, cœxistent des espèces miocènes et des formes plus récemment évoluées, correspond à un niveau très élevé de la série miocène faisant le passage au Pliocène. Ce sont là les caractéristiques mêmes du Sahelien ».

Le chapitre suivant est relatif aux *Caractères éthologiques de la faune fossile d'Oran* c'est-à-dire à la répartition des espèces d'après leur habitat à distance des côtes et en profondeur.

Viennent ensuite des considérations sur les *Caractères climatologiques et zoogéographiques des espèces et des genres dans les temps miocènes* qu'il est impossible de résumer puisqu'elles visent chaque unité.

Dans un dernier et intéressant chapitre M. Arambourg traite de *l'Origine du peuplement de la Méditerranée* par les divers groupes de poissons.

Un Index bibliographique de 169 ouvrages relatifs aux *Poissons fossiles* et à la *Stratigraphie* et *Paléontologie générale* termine l'ouvrage.

Il ne me reste plus, après avoir signalé la magistrale étude par laquelle M. Camille Arambourg vient de marquer sa place parmi les savants contemporains, qu'à lui renouveler mes plus amicales félicitations.

F. DOUMERGUE.

ESSAI SUR NICÉPHORE GRÉGORAS — L'HOMME ET L'ŒUVRE, par R. GUILLAND, Docteur ès-lettres, professeur au Lycée Charlemagne. Paris, librairie orientale Paul Geuthner, 1926.

C'est un gros volume que publie M. R. Guilland sur ce moine si célèbre à Constantinople au quatorzième siècle.

Il semble bien, qu'il ne reste plus rien à dire sur ce savant bysantin. L'auteur a consulté tous les documents et fouillé toutes les bibliothèques. Cet essai a été divisé en trois parties — *l'homme, l'œuvre littéraire et l'œuvre non littéraire.*

Dans cette vie intense de Grégoras, au milieu des querelles bysantines, théologiques ou philosophiques, M. R. Guilland nous donne le tableau de la Cour et du peuple de la capitale de l'Orient.

Tous, à ce moment-là, et à la veille de la destruction de l'empire de Bysance par les Turcs, s'occupaient avec fureur de questions philosophiques ou religieuses.

Grégoras fut un de ceux qui donnèrent un élément à ce besoin populaire et ses productions historiques furent très-goûtées alors en Orient. Il ajoute à sa volumineuse histoire en trente-sept livres, des ouvrages sur la Rhétorique, la grammaire, la poésie, la philosophie, l'Astronomie et la Théologie.

De l'étude de Grégoras, M. R. Guilland est en droit de conclure que si cet auteur grec n'est pas le plus grand des écrivains de ce quatorzième siècle en Orient, il est un des plus grands et des plus importants dans l'histoire de la civilisation bysantine.

Chanoine FABRE.

LA CONSTRUCTION COLLECTIVE DE LA MAISON EN KABYLIE, ETUDE SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE CHEZ LES BERBÈRES DU DJURJURA par M. René MAUNIER, Paris 1926, 1 vol. grand in 8°, 81 pages, 9 fig. 3 pl. (Bulletin de l'*Institut d'Ethnologie*), Paris.

L'auteur s'est proposé d'étudier la coopération économique ou communauté du travail et la *Souiza* dans la plus considérable et la plus complexe des productions de l'activité collective en pays kabyle, la construction de la maison. Celle-ci est bien l'opération collective typique, car elle exige le concours, non seulement de la famille, mais aussi des amis, c'est-à-dire à la fois du groupe consanguin ou familial, et du groupe rustique ou villageois.

Un chapitre est consacré à l'étude technologique de la maison kabyle, maison élémentaire, destinée à une seule famille conjugale, mais qui doit abriter en même temps son bétail et ses biens matériels.

De plan rectangle et couverte d'un toit à deux versants, elle a ses proportions de longueur, largeur et d'épaisseur uniformes et réglées par l'usage, et ses dimensions sont déterminées par la richesse relative de l'occupant. Un mur de refend à claire voie et de faible hauteur sépare la construction en deux pièces, le logement humain et l'étable des animaux ; cette dernière, légèrement en contrebas, est couverte d'un plancher formant une soupente réservée au coucher de la famille.

Les murs sont en pisé, ou plus souvent en moellons à mortier d'argile. Une seule porte est ouverte sur le mur de façade.

Les deux murs pignons et quelques poteaux, en bois écorcé, supportent un faîtage et deux autres poutres, sur lesquelles sont attachés les chevrons ; la couverture est en tuiles ou en gâchis d'argile.

Les maisons des enfants mâles, mariés ou non, sont rangées le long d'une cour commune, autour de celle de la famille agnatique, famille-souche.

La djemâa, maison commune, est ouverte sur un de ses pignons, quelquefois sur les deux, et servant dans ce cas de passage aux gens et aux animaux.

Ces dispositions générales : abri fermé, forte épaisseur et faible élévation des murs, lourdeur de la charpente et des piliers, cohabitation des bêtes et des gens, sont imposées par la rudesse du climat, à été très chaud et hiver long et rigoureux, avec chutes de neige.

Puis, dans une étude spécialement sociologique, l'auteur décrit et analyse minutieusement les ouvrages successifs : travaux préparatoires, extraction, puis transport des matériaux : pierre, eau, argile, etc. ; — travaux d'édification, tracé, fouilles, construction des gros murs, pose des poutres et piliers, du chevronnage et de la porte, couverture ; — travaux intérieurs : mur à claire-voie, aire et foyer, banquettes et jarres ; — enfin travaux d'ornementation, de la porte, des murs intérieurs, de la lucarne quelquefois ouverte sur le pignon de l'écurie, jarres.

Pour chacune de ces opérations, il étudie : la nature du travail, personnel ou collectif ; le sexe et la qualité des agents, maître de la maison, famille, kharoubia, village tout entier ; le caractère obligatoire de la coopération, souvent sous forme de corvée ; les repas, certains accompagnés de sacrifices qui la rémunèrent, en somme le rite qui préside à chacun des travaux.

L'une des caractéristiques de la construction de la maison kabyle est la coopération obligatoire, par dation de biens et par prestation de services ; c'est « un des devoirs qui définissent

» la famille et la commune, — un des signes de l'amour et du « respect que se doivent parents et voisins ».

Nous recommandons la lecture de cette remarquable étude, non seulement aux sociologues, mais à tous ceux qu'intéresse l'ethnographie des Berbères de l'Afrique du Nord.

E. FLAHAULT.

LA VILLE DE SIDI-BEL-ABBÈS, (Histoire, Légende, Anecdotes), par M. Léon Adoue, 1 vol gd in-8°, 3 plans, 9 photographies, 27 illustrations. René Roidot, éditeur à Sidi-Bel-Abbès, 1927.

Monsieur Adoue Léon, Inspecteur des chemins de fer, en retraite, à Sidi-Bel-Abbès, vient de publier une monographie de la ville de Sidi-Bel-Abbès ; cette histoire, précédée d'un court avant-propos, est divisée en 27 chapitres.

Dans les trois premiers chapitres l'auteur donne, appuyés d'une documentation intéressante, des aperçus géographiques, géologiques et archéologiques du territoire sur lequel fut fondée la ville de Sidi-Bel-Abbès.

Rappelant l'origine berbère des premiers habitants qui passèrent successivement sous la domination des Romains, des Arabes, des Turcs et des Espagnols, le narrateur établit que, dès 1830, le territoire de Sidi-Bel-Abbès, fut placé sous la suzeraineté d'Alger, mais ne fut définitivement conquis qu'en 1843 et c'est sur l'emplacement du poste créé par le Shérif Sidi-Bel-Abbès que les travaux de la ville commencés en 1848 furent terminés en 1857.

Les autres chapitres traitent de : l'administration de la ville, la construction d'égouts, l'adduction de l'eau, l'installation du gaz et de l'électricité, la création de jardins publics et l'édification de logements pour les différentes administrations indispensables à la vie publique d'une sous-préfecture.

L'ouvrage se termine par un aperçu rapide sur les institutions philantropiques, l'exercice des différents cultes, la création de chemins de fer, les bienfaits du climat et la visite du pays par des personnages illustres.

En résumé :

Ouvrage intéressant par sa documentation ; les renseignements qu'il renferme seront certainement appréciés de tous ceux qui, à l'heure actuelle, veulent mettre en relief toute la valeur économique de l'arrondissement et de la ville de Sidi-Bel-Abbès.

Ct LUSSAGNET.

ESSAI DE FOLKLORE MAROCAIN par Madame la Doctoresse LEGEY, 1 vol. in 8 broché, 229 p., 17 Pl., Paris Geuthner.

Madame la doctoresse Legey, directrice de la Maternité de Marrakech vient de publier un essai de folklore marocain, illustré de très fines photogravures. Habitant depuis 15 ans le Maroc, dont elle parle la langue, elle a pu pénétrer dans tous les milieux et, grâce à des relations de plus en plus amicales, comprendre ce qui se passait autour d'elle et pénétrer la mentalité compliquée de ce peuple.

Cet essai de folklore n'est qu'un important recueil de légendes, de coutumes et de superstitions des peuplades marocaines, sans prétention littéraire, mais exposées dans un style très clair. Il faut citer entr'autres les chapitres relatifs à la description des croyances aux innombrables génies qui dominent toutes les phases de l'existence des Marocains, à l'explication des divers phénomènes physiques, à la flore (langage des flleurs), et à faune, à la description des coutumes et des cérémonies observées lors de la naissance, du mariage et de la mort, de celles qui protègent l'enfance et l'amour de la femme mariée, à la pratique des sorcelleries.

Madame Legey a publié ainsi un travail très consciencieux qui, dans sa complexité, ne peut en grande partie que servir de documentation aux chercheurs et curieux des coutumes marocaines, mais il contient aussi des légendes qui sont très joliment contées et très agréables à lire.

Docteur MASSIOU.

D'ORAN AU NIGER AVEC LA MISSION COMMERCIALE ORANAISE par M. Raoul GUITTARD. Préface de M. G. Bouchet, 1 vol. 98 p., 1927, Heintz frères, Oran.

M. Raoul Guittard, délégué de la Chambre de Commerce d'Oran, dans la mission qui s'est rendue d'Oran au Niger, en novembre 1926, a offert à la *Société de Géographie* une brochure dans laquelle il raconte son intéressante excursion.

Le but de la Chambre de Commerce était d'étudier le parcours le plus pratique pour gagner le Soudan en traversant le Sahara et de rechercher les relations commerciales qui pourraient se créer entre l'Afrique du Nord et l'Afrique centrale. M. Bouchet, son distingué président, avait préalablement saisi de la question M. le Gouverneur général et préconisait le tracé du futur Transsaharien par l'Oranie. Le départ de Colomb-Béchar, point le plus méridional des réseaux ferrés existants, l'abondance des eaux potables à Aïn-Sefra, Béchar, sur les rives de la Saoura et à la base des monts d'Ahnet, l'absence de sables

mouvants, le peu de relief d'un profil à parcours minimum, les charbons de Kénadsa militaient en faveur du choix du tracé.

M. le Gouverneur général, sollicité également par les départements d'Alger et de Constantine, décida que trois missions seraient organisées partant chacune des trois chefs-lieux. Les missions de Constantine et d'Alger devaient partir le 15 novembre 1926, celle d'Oran le 19 novembre seulement, la distance qu'elle devait franchir étant la plus courte.

La Chambre de Commerce désigna trois délégués dans la mission oranaise : MM. Guittard, Virazels et Cazes qui se réunirent à quatre autres personnalités représentant d'autres groupements.

Le voyage se fit dans une très confortable voiture de la Compagnie Transsaharienne. L'itinéraire suivi a été Oran-Colomb-Béchar par voie ferrée, Colomb-Béchar à Béni-Abbès au bordj de Timoudi, Timoudi à Adrar, Adrar à Regan-Taourirt, de ce dernier point, à Bourem sur le Niger. Le Tanezrouft, région désertique de douze cents kilomètres de longueur, a été traversé sans incident. Des points d'eau existent sur tout le parcours dans le lit de la Saoura de Béni-Ounif à Regan-Taourirt. Après, jusqu'aux puits de Tabankort, c'est le désert de Tanezrouft, dont la traversée est un des points à étudier plus tard d'une façon sérieuse, lorsqu'il sera question de construire un chemin de fer. Il faudra envisager l'usage des moteurs à huile lourde ou au pétrole et aussi l'établissement possible de centrales électriques. On trouvera presque certainement du charbon sur le parcours après les gisements de Kenadsa.

En ce qui concerne la construction d'une voie ferrée, M. Guittard estime, avec les personnalités compétentes de la mission, qu'elle est facile. Le terrain est plat et dur, les dénivellations sont insignifiantes, les travaux d'art à entreprendre peu importants. Le coût de la ligne au kilomètre sera donc réduit au minimum.

La mission oranaise, partie le 19 novembre, à 5 heures du soir, par le train de l'Etat, arrivait à Bourem le 28 novembre 1926 à midi, c'est-à-dire qu'elle a atteint le but trois jours avant la mission d'Alger et quatre jours avant celle de Constantine. Elle s'était mise en route cinq jours après les autres missions. La preuve de la moindre durée dans le parcours est donc faite en faveur de l'itinéraire oranais.

A Bourem, point de concentration des trois missions, les délégués ont remonté le Niger sur le « Mage » qui fait le service du fleuve jusqu'à la limite du Sénégal. Ils ont visité les régions mises en culture les plus remarquables, notamment les exploitations européennes, mais beaucoup de points sont improductifs faute de main-d'œuvre et de moyens de communication. La zone d'inondation comprise entre Bamako et Tombouctou, bien aménagée, pourrait fournir du coton et du riz en abon-

dance. La région de la Haute-Volta paraît être la plus riche, mais la population est clairsemée par suite du manque d'hygiène et de nourriture. Les mesures prises par l'Administration ont déjà apporté à la situation une amélioration sensible et le développement des voies de communication est envisagé pour assurer les transactions. L'Afrique occidentale française serait à même d'approvisionner l'Europe en coton, blé, mil, maïs, riz, arachides, manioc, tabac, bananes, canne à sucre et en bestiaux.

En remontant le Niger jusqu'à Bamako, les missions ont visité des établissements européens de culture qui prouvent que la colonisation sera possible le jour où les relations avec la métropole seront assurées. Les délégués en grand nombre sont rentrés par Dakar où ils se sont embarqués pour Casablanca.

Nous remercions M. Guittard de son attrayante brochure. Elle sera lue avec profit par tous ceux qui n'ont qu'une connaissance imprécise du Soudan. Nous devons aussi adresser les félicitations à la Chambre de Commerce d'Oran et, particulièrement à son président qui a organisé cette randonnée transsaharienne destinée à marquer dans les annales oranaises.

PELLET.

LITTÉRATURE POPULAIRE DE LA COTE DES ESCLAVES, par le Docteur TRAUTMANN, institut d'ethnologie, 191, rue Saint-Jacques, Paris.

L'Institut d'ethonologie a offert à la Société de Géographie un recueil de contes, proverbes et devinettes en usage parmi les populations Popo, Fon et Nago de la côte des Esclaves, dont l'auteur est M. le Dr Trautmann, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales. Ces contes se succèdent sans aucun commentaire de la part de l'auteur qui s'est borné à les traduire, laissant au lecteur le soin de déterminer la mentalité des indigènes parmi lesquels il les a recueillis.

Ce qui frappe au premier abord, c'est l'analogie de la littérature populaire qu'on nous expose avec celle de nos fabulistes. Les arbres, les bêtes parlent comme les hommes et, avant ou après s'être métamorphosés, expriment les mêmes sentiments et les mêmes passions que les humains. Généralement, ils interviennent dans un but charitable ; quand ils reprennent leurs premières formes, c'est pour punir le mal.

Dans les légendes que nous avons parcourues, l'homme, en général, se laisse aller à ses instincts brutaux. Mais, quand les circonstances provoquent un revirement, la notion du juste reprend le dessus, les innocents sont récompensés et les châtiments retombent sur les coupables. La femme, ainsi que dans tous les peuples primitifs, est considérée comme un être inférieur ; l'homme a le plus profond mépris pour elle.

Comme conclusions, une moralité suit chaque conte. La plupart peuvent être admises par des civilisés.

En résumé, la Littérature populaire de la Côte des Esclaves est un recueil curieux et instructif. Les contes et proverbes qu'elle contient, donnent certainement une idée de l'état d'esprit des trois fractions ethniques de l'Afrique occidentale française que M. le Dr Trautmann a considérées et des difficultés que leur mentalité fruste doit susciter à ceux qui sont chargés de les éduquer et de les administrer.

PELLET.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-MARINE

du 1er Janvier au 30 Juin 1927

Altitude de la Station : 11 m. au-dessus du niveau de la mer

PHÉNOMÈNES OBSERVÉS		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
PRESSION (1)	Pression moyenne ...	767,3	763,8	766,0	763,6	761,5	762,3
	Plus haute pres. observée	776,1	771,9	774,5	770,8	764,9	767,1
	Plus basse pres. observée	746,9	758,0	760,5	749,9	756,1	757,3
TEMPÉRATURE	Température moyenne..	12,6	12,9	15,1	16,3	19,9	22,5
	Moyenne des maxima ..	16,1	16,3	18,6	20,2	23,6	25,2
	Moyenne des minima...	9,1	9,5	11,5	12,4	16,7	19,8
	Plus haute tre observée.	19,8	21,7	22,7	26,6	30,9	32,2
	Plus basse tre observée.	5,2	7,3	8,2	7,0	13,2	16,3
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne ...	70,2	72,3	67,1	68,3	70,6	71,1
	Plus haute hum. observée	96,0	94,0	88,0	91,0	93,0	88,0
	Plus basse hum. observée	40,0	38,0	40,0	30,0	25,0	24,0
PLUIE	Nombre de millimètres .	82,3	39,7	7,8	5,7	3,3	0,9
	Nombre de jours	14	11	5	2	2	2
VENT le plus freqt observé	Direction..........	N-W	N-W	W	N-E	W	N-W
	Nombre d'observations .	60	13	39	21	20	71
	Force moyenne (0 à 9)	3,8	2,4	3,5	3,6	3,0	2,6
Nébulosité (0 à 9).......		4,3	4,4	3,7	2,5	4,6	2,8

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques corrigées et réduites à zéro.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er JANVIER AU 31 MAI 1927

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN (a)	TOTAUX	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN (a)	TOTAUX
Nemours ....(1)	24	40	23	18	15		120	4	7	5	2	2		20
Oran ....(1)	77	35	8	9	4		133	10	9	5	1	2		27
Mostaganem.. ...(1)	26	7	11	0	7		51	5	4	4	0	2		15
El-Ançor..... ..(2)	59	81	4	15	1		160	8	11	5	2	4		30
Cassaigne ......(2)	60	28	17	0	27		132	6	6	3	0	2		17
Trois-Marabouts....(3)	46	30	28	19	0		123	10	10	8	2	2		32
Saint-Maur ......(3)	44	36	25	7	4		116	7	10	9	2	3		31
Oued-Fergoug (barrage)(4)	53	42	14	0	13		122	7	7	4	0	4		22
Relizane........(4)	74	26	35	2	0		137	14	10	5	1	0		30
Tlemcen ....(5)	44	83	57	15	9		208	6	6	6	1	2		21
Descartes.. ......(5)	93	0	0	0	0		93	11	0	0	0	0		11
Sidi-Bel-Abbès.... (5)	47	29	41	3	0		120	8	8	6	2	0		24
Mascara..........(5)	62	30	38	0	12		142	13	10	7	0	4		34
Saïda ....(6)	74	50	38	3	22		217	9	10	7	1	8		35
Martimprey ......(6)	93	42	0	4	44		179	15	13	0	2	4		34
Tiaret ....(6)	158	41	90	3	41		363	15	8	8	2	6		39
Sebdou ....(7)	142	18	68	4	7		239	12	2	9	3	4		30
Méchéria.........(8)	18	78	25	1	11		133	4	13	3	1	5		26
Le Kreider ....(8)	19	39	14	2	56		130	9	6	2	2	10		29
Aïn-Sefra. ....(9)	0	80	3	1	6		90	0	4	2	2	3		11
Colomb-Béchar ....(10)	0	1	0	0	0		1	0	1	0	0	0		1

(a) Les renseignements concernant le mois de Juin, non encore parvenus, seront donnés dans le prochain tableau.
(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale - (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud - (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe - (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine.

L'Ouragan du 12 Avril 1927 [1]

L'action de la tempête qui a ravagé le Nord de l'Oranie durant la journée du 12 avril 1927, a manifesté localement, à Oran, son passage, au point de vue des variations de la pression atmosphérique, par un barogramme relevé au baromètre enregistreur, et dont les caractéristiques, pour la période correspondante, sont les suivantes.

Durant la nuit du 11 au 12 avril, et de 20 à 24 heures, la pression s'était maintenue constante, au palier de 764 m/m ; puis dans la journée du 12, la descente se fit, progressivement, par oscillations de très faibles amplitudes, jusqu'à 18 heures. A ce moment, la pression au barogramme était de 750 m/m, 8 (749,9 à la température de 0° et au niveau de la mer). La chûte de la pression avait donc été de 13 m/m 2 en 18 heures.

A partir de 18 heures, le 12 avril, la pression se maintint en palier, pendant 1 heure 1/2 environ, à 750 m/m 8 ; la courbe du barogramme remonta ensuite lentement, par soubresauts, et le 13 avril, à 22 heures, elle atteignait 764 m/m.

Si la diminution de la hauteur barométrique, pendant la journée du 12, fut assez lente, les oscillations de la colonne du baromètre à mercure purent être rendues manifestes à l'œil nu de la manière que nous allons exposer. En procédant à la lecture au vernier, de la pression atmosphérique, dès que l'on avait fait tangenter la partie supérieure du ménisque avec la partie inférieure du vernier, on constatait que brusquement le ménisque baissait, d'une quantité très faible, mais nettement perceptible, jusqu'à une distance maxima du curseur ; cette distance diminuait aussitôt, du fait de la remontée du mercure, mais le ménisque ne venait plus tangenter le bord inférieur du vernier dont il restait très légèrement éloigné. Une nouvelle lecture, faite immédiatement, donnait lieu au même phénomène. Des lectures faites à différents moments de la journée, conduisirent à la constatation des mêmes particularités se reproduisant d'une façon continue.

---

(1) Observations faites à la station Météorologique d'Oran-Marine.

La violence du vent, qui soufflait du N.E., se fit sentir dans la journée du 12 seulement ; les observations relevées à 7 heures, à 13 heures et à 18 heures, ont permis d'évaluer sa force et de la représenter (d'après l'échelle dite télégraphique, côtée de 0 à 9) par les 3 chiffres 7, 9 et 9, contre 0, 2 et 2 pour la journée du 11, et 1, 3 et 3 pour le 13 avril. Le chiffre 7 indique une vitesse supérieure à 18 mètres et s'applique aux gradations allant du coup de vent, au fort coup de vent, à la tempête et à l'ouragan.

D'après les observations faites au sémaphore de Falcon (dont l'altitude est supérieure à celle de la station Oran-Marine), observations faites d'après l'échelle de Beaufort (1) côtée de 1 à 12, la violence du vent, pour les journées 11, 12 et 13, est donnée par le tableau ci-après :

	7 heures	13 heures	18 heures
11 Avril..............	3	3	0
12 Avril..............	10 (Fort coup de vent)	11 (Tempête)	12 (Ouragan)
13 Avril..............	3	5	5

Enfin, le vent chargé de poussières et de gouttelettes d'eau de pluie et de mer, englua les maisons, les arbres et tous objets situés dans le voisinage du littoral, d'une matière visqueuse et salée.

L'état de la mer était, naturellement, en rapport avec l'intensité du vent : calme le 11 avril ; le 12, les observations normales de 7, 13 et 18 heures, permirent d'évaluer l'état de la mer par les cœfficients 7 — grosse — 8 — très grosse — et 9 — furieuse (échelle de 0 à 9) ; le 13 ces cœfficients étaient ramenés aux chiffres 5, 5 et 4.

La température minima, dans la nuit du 12 au 13, fut de 7°, qui est le minimum le plus bas enregistré au mois d'avril ; elle avait été de 11° 6 la veille ; elle fut de 11° 9 le lendemain. Les maxima correspondants furent de 16° 1, 16° 2 et 20° 7. La moyenne des minima et des maxima d'avril a été de 12° 4 et 20° 7.

Le ciel se maintint presque entièrement ou même entièrement couvert d'alto-stratus pendant les journées des 11 et 12, durant lesquelles la nébulosité (fraction du ciel couvert) varia de 7 à 10 dixièmes.

La quantité d'eau tombée pendant la durée de la tempête a été de 5 m/m 6 seulement.

NOVELLA.

---

(1) Il y a correspondance absolue entre les deux échelles — télégraphique et de Beaufort —, de 1 à 8 inclusivement.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 AVRIL 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, Dr ABADIE, chanoine BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, chanoine FABRE, FLAHAUT, LEMOISSON, PELLECAT et STÉFANOPOLI.

Excusés : MM. PELLET, DUPUY, FABRE LA MAURELLE et KRIÉGER.

Absents : MM. BRUNIE, KEHL, MALMÉJAC et MAZEL.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Décès : Le Président fait part au Comité du décès de M. Louis de Gonzague MORNET. Des condoléances sont adressées à la famille atteinte par ce deuil.

Distinctions honorifiques : Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité à :

MM. SAUREL, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur ;

HADJ HACÈNE MUSTAPHA, promu Officier du Nicham Iftikar ;

ALI HAMZA, président de la *Mouloudia-Hamidia* ;

Dr COURCELLE et Dr PERROT, faits Officier d'Académie.

Acceptations : Sont admis comme membres titulaires :

MM. MEKKI DJÉNÉIDI BEN AHMED, ROQUES Jean et SIRGUY, présentés à la séance précédente.

Présentations : Sont présentés comme membres titulaires :

Mlle VERNET Marguerite, pharmacienne de 1re classe, 3, place des Victoires à Oran, présentée par MM. Doumergue et Maillet ;

M. ARMYNOT DU CHATELET, avocat, boulevard Charlemagne à Oran, présenté par MM. Kehl et Mazel ;

M. le Dr PERNIN Louis, médecin de colonisation, adjoint spécial de Bou Hanifia, présenté par Madame et M. Vincent ;

M. MILLON Louis, Directeur de la Société Marseillaise, rue Alsace-Lorraine à Oran, présenté par MM. Flahault et Doumergue.

Correspondance : MM. FAURE et PUECH remercient de leur admission comme membres de la Société, MM. SAUREL et PERROT, pour les félicitations qui leur ont été adressées.

M. Dupuy envoie des nouvelles de son voyage aux ruines romaines du département de Constantine et de la Tunisie.

Subvention : Le Président fait connaître qu'il a reçu de la Mairie d'Oran un mandat de 1000 francs à titre de subvention pour 1927.

Les remerciements déjà adressés à M. le Maire sont renouvelés par le Comité.

X[e] Congrès national des Pêches et industries maritimes : MM. Novella et Pellecat sont désignés pour représenter la Société au X[e] Congrès national des Pêches et industries maritimes qui se tiendra à Alger du 23 au 28 avril 1927.

Elections : Sont candidats au Comité :

MM. Barbié, Brunie, Fabre La Maurelle, Kriéger, Malméjac et Pellecat, membres sortants et MM. Biard, Chauvin, Douillet, Ferrando, Lussagnet, Massiou et Parienté Auguste, qui posent leur candidature.

Date de l'Assemblée générale : Le Comité décide que l'Assemblée générale aura lieu le dimanche 8 mai.

Sur la proposition du Président le Comité accepte de présenter M. Gsell comme membre d'honneur de la Société.

Compte administratif : La parole est au Trésorier qui donne lecture du compte administratif pour l'exercice 1926, arrêté et approuvé par la commission des finances.

Le Comité approuve les comptes présentés et décide qu'ils seront soumis tels quels à l'approbation de l'Assemblée générale.

Concours de monographies : Au 31 mars, aucun manuscrit n'a été adressé à la Société.

A défaut d'attribution à une monographie, le prix Fabre Ernest doit, cette année, selon la volonté du donateur, récompenser le meilleur travail publié dans le Bulletin depuis 1924 sur un sujet de géographie, d'archéologie ou d'histoire.

Dans ce but, les membres du Comité sont invités à examiner la question en vue d'émettre un vote à la prochaine séance et de nommer un rapporteur à l'Assemblée générale.

Bibliothèque : Ouvrages offerts :

Boivin et C[ie] : *Histoire de l'Algérie* par MM. Gsell, G. Marçais et G. Yver.

Institut d'Ethnologie (Université de Paris) : *La construction collective de la maison en Kabylie* par René Maunier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 30 du soir.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire général, MAILLET.

Séance du Comité du 2 Mai 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30 du soir, sous la présidence de M. Doumergue, président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, Moteley, chanoine Banton, Barbie, Blondin, Brunie, Dupuy, chanoine Fabre, Fabre La Maurelle, Flahault, Lemoisson, Malméjac et Stéfanopoli.

Excusés : MM. Kriéger et Pellecat.

Absents : MM. le Dr Abadie, Keil et Mazel.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Décès. — Le Président fait part au Comité des décès de MM. Chabert et Rognon.

Des condoléances sont adressées aux familles éprouvées par ces deuils.

Distinctions honorifiques. — Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité à M. Delaby qui a été fait Officier de l'Instrucion publique et à M. Novella qui a reçu les palmes académiques.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : Mademoiselle Vernet et MM. Armynot du Chatelet, Dr Pernin et Millon, présentés à la séance précédente.

Sur sa demande M. Armynot du Chatelet est proposé comme membre à vie.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. l'Abbé Bordes Maurice, 13, rue Bruat à Oran, présenté par MM. les chanoines Fabre et Banton ;

M. Courtot Paul, étudiant, Lamoricière, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson ;

M. Fabre La Maurelle Henri, Service de la voie P.L.M., rue du Dr Sandras à Oran, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson ;

M. Giraud Louis, avocat, 14 boulevard Lescure à Oran, présenté par MM. Dupuy et Barbié ;

M Monod Aimé, Directeur-adjoint des Etablissements Louis Billiard, à Oran, présenté par MM. Lévêque et Flahault ;

M. de la Rouère Marius, Hôtel des Voyageurs, Tlemcen, présenté par MM. Lemoisson et Calzaroni ;

M. Roufast Jean-Baptiste, Service de la voie, Cie P.L.M., 27, Avenue d'Oudjda à Oran, présenté par MM. Fabre La Maurelle et Pock ;

M. Voinier, Secrétaire général de la Mairie de Tlemcen, présenté par MM. Calzarori et Doumergue.

Correspondance — M. Goyt remercie pour la Notice nécrologique qui a été consacrée à son regretté père dans le dernier bulletin.

M. Novella remercie le Comité de l'avoir désigné pour représenter la Société au Congrès des Pêches maritimes.

Le Président fait connaître qu'il a encore reçu une lettre concernant la station météorologique de Santa-Cruz ; il a répondu à son auteur que la Société de Géographie n'avait rien à voir avec cette station.

M. Doumergue donne ensuite connaissance au Comité d'une lettre des *Gueules cassées* qui sollicitent une subvention. Le Comité regrette de ne pouvoir leur donner satisfaction, car la Société vit elle-même des subventions qui lui sont allouées.

Subvention. — Le Président donne lecture d'une lettre de M. Steeg, Résident général du Maroc, lui faisant connaître qu'il renouvelle pour 1927 la subvention de 300 francs qu'il accorde annuellement à la Société.

Des remerciements sont votés.

Allocation. — M. Doumergue est heureux de faire connaître au Comité que M. le Gouverneur général vient d'allouer à notre Société une subvention de 2.000 francs pour permettre à Mme Vincent de continuer les recherches archéologiques qu'elle a commencées à Bou-Hanifia. Dès que le Président aura reçu le mandat il en remettra le montant à la disposition de Madame Vincent.

Attribution du prix Fabre Ernest. — Conformément à la décision prise dans la séance précédente, le Président invite les membres du Comité à procéder à l'attribution du prix Fabre Ernest. Il rappelle qu'il doit être attribué au meilleur travail paru dans le Bulletin depuis 1924.

On vote à bulletin secret et à deux tours de scrutin. Au deuxième tour, le prix Fabre Ernest est attribué au travail intitulé Pierre Navarro dont l'auteur est M. Cazenave.

M. Lemoisson est désigné pour faire à l'Assemblée générale un rapport succinct sur l'attribution du prix.

Elections. — Le Président rappelle que les élections doivent avoir lieu dimanche prochain, 8 mai.

Inscriptions. — M. Doumergue annonce qu'il a pu pendant son séjour à Lamoricière examiner plus de 20 inscriptions romaines dont le plus grand nombre avaient été centralisées et lues par notre jeune collègue Paul Courtot.

Demande d'insertion. — *L'Académie Science et Art* de Trieste, demande l'insertion dans notre Bulletin d'une notice relative à l'Expédition Scientifique Commerciale qu'elle vient d'organiser en Asie.

Le Comité accepte.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Gouvernement général de l'Algérie. — *Service de la Carte géologique.* Feuille au 1/50000 d'Aïn-Farès par M. M. Dalloni.

En présentant cette carte, la 17[e] pour notre département, M. Doumergue en fait ressortir tout l'intérêt et se félicite que la reproduction en couleurs marque un réel progrès sur celle des feuilles de Mascara et de Tlemcen.

Léon Adoue. — *La ville de Sidi-bel-Abbès* (histoire, légende, anecdotes). Cet ouvrage est une belle et intéressante monographie de la gentille sous-préfecture qui complète et met au point celle publiée jadis par M. Bastide. On ne peut qu'en féliciter son auteur.

Meunier M. — *Notice sur le Port d'Oran* 1890, ouvrage précieux offert par M. Kehl.

M. Geuthner éditeur a envoyé :

Doctoresse Legey. — *Essai de Folklore marocain.*

Mehemmed-ali-aini. — *La quintessence de la philosophie de Ibn-l-Arabi* (traduction de Ahmed Rechid).

R. Guilland. — *Essai sur Nicéphore Grégoras. L'homme et l'œuvre.*

Ed. de Martonne, trois brochures :

1° Travaux géographiques d'après-guerre dans l'Afrique Occidentale Française ;

2° Organisation du Nivellement général en Afrique Occidentale Française ;

3° La Carte de l'Afrique Occidentale Française.

Henri Mager. — *La méthode Géo-Physique* pour la recherche par détecteurs accordés.

M. Barbin. — *Lalla Maghrnia.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 45 du soir.

Le Président,
DOUMERGUE.

Le Secrétaire général,
MAILLET.

Assemblée Générale du 8 Mai 1927

L'an 1927, le 8 mai, à 9 heures 30 du matin, les membres de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale au siège de la Société, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. Doumergue, Président.

Cinquante membres étaient présents ; 204 ont participé à l'Assemblée par leurs votes.

Il est procédé à l'élection de trois scrutateurs qui doivent effectuer le recensement et le dépouillement des votes.

Sont élus :

MM. Fabre La Maurelle, Lemoisson et Tournier.

Le Président donne lecture de l'Article 8 du Règlement relatif aux élections et au rôle de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 mai 1926.

Ce procès-verbal est adopté.

M. Doumergue prend la parole :

Il remercie les sociétaires qui ont bien voulu participer à l'Assemblée générale par leur présence ou par correspondance. Il adresse l'expression de sa gratitude à tous les sociétaires qui apportent au Comité leur appui moral et financier, aux collectivités qui subventionnent la Société et, plus particulièrement, à celles qui, cette année, ont doublé leurs subsides : le Conseil général, la Municipalité et la Chambre de Commerce.

Le Président rappelle l'heureuse intervention du Comité dans la question de l'administration du Musée. Il souhaite que soit bientôt construit un édifice digne de la ville d'Oran ; il engage les sociétaires à user de leur influence pour hâter la mise en chantier du Palais des Beaux-Arts dont les plans sont établis depuis plusieurs années ; il rappelle que la Société fêtera l'année prochaine le Cinquantenaire de sa fondation et invite tous les sociétaires à participer à cette solennité.

Puis la parole est donnée à M. Maillet, Secrétaire général, pour la lecture de son *Rapport annuel sur les travaux de la Société au cours de l'exercice* 1926-1927.

A son tour M. Fischer, trésorier, donne lecture du *Rapport sur la situation financière de la Société ;* il présente le compte-rendu adminisratif de l'année 1926, le compte de la Dotation et le Budget pour 1927 qui sont approuvés.

Affectation de l'excédent. — L'Assemblée générale approuve les propositions faites par le Trésorier dans son rapport. Le boni s'élevant à 476 francs sera encore cette année versé au

fonds de prévoyance et ajouté à celui de l'année précédente ; il aidera à couvrir les frais de la célébration du Cinquantenaire.

Sur la proposition du Président des félicitations sont votées au Secrétaire général, au Trésorier et au Bibliothécaire pour le zèle qu'ils apportent dans l'accomplissement de leurs fonctions.

M. Doumergue se plait à rendre hommage à ses collègues du Comité qui par leur assiduité aux séances lui apportent un très précieux concours et stimulent son zèle.

La parole est donnée ensuite à M. Lemoisson, pour la lecture de son *Rapport sur l'attribution du prix Fabre Ernest.*

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Doumergue propose alors à l'Assemblée de vouloir bien décerner à M. Stephane Gsell, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, Inspecteur général des Musées scientifiques de l'Algérie, membre correspondant de notre Société, le titre de *Membre d'Honneur.*

Cette proposition accueillie avec la plus grande faveur par les membres présents est votée à l'unanimité.

Election des membres du Comité. — Le dépouillement des votes étant terminé le Président proclame les résultats :

Votants	204
Bulletins nuls	6
Suffrages exprimés	199
Vote parvenu trop tard	1

On été élus : pour une période de 3 ans :

MM. Fabre La Maurelle	196	voix
Barbié	190	—
Kriéger	186	—
Brunie	178	—
Pellecat	168	—
Malméjac	168	—
Chauvin	162	—
Lussagnet	122	—

pour une période d'un an :

M. Biard	118	voix

Ont obtenu à la suite :

MM. Massiou	106	voix
Ferrando	97	—
Douillet	55	—
Parienté	49	—

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Le Président,
DOUMERGUE.

Le Secrétaire général,
MAILLET.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de la Société pendant l'année 1926-1927

Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, je vais vous présenter le plus brièvement possible la situation morale et matérielle de la Société depuis la dernière Assemblée générale du 2 Mai 1926.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai le devoir traditionnel de saluer une dernière fois la mémoire des collègues regrettés que la mort a ravis à notre affection. Ce sont MM. Louis SAINT-JEAN, Louis VIALA, Edmond DOUTTÉ, Augustin GOYT, Henri SOUBIRAN, Auguste RAMIER, Armand MESPLÉ, Louis de Gonzague MORNET, CHABERT et ROGNON. Au nom de tous, je renouvelle aux familles éprouvées par ces deuils l'hommage de notre douloureuse sympathie et l'expression de nos regrets.

Effectif numérique de la Société. — Lors de la dernière Assemblée générale, l'effectif était de 561. Il est actuellement de 572. Il a donc été légèrement augmenté au cours de l'exercice écoulé. Les admissions nouvelles ont suffi à combler et au delà, les vides provenant des départs et des décès. Sans trop songer à intensifier cet intéressant effectif il ne faut pas que le zèle apporté par nos collègues dans le recrutement de nouveaux membres se ralentisse. Je ferai remarquer en passant que tout sociétaire peut en présenter. Nous devons surtout nous attacher à recruter des jeunes appelés à maintenir et à développer l'œuvre que nous nous efforcons de faire vivre et prospérer.

Comité administratif. — La lecture des Procès-Verbaux insérés au Bulletin permet de constater que les séances mensuelles du Comité sont tenues régulièrement. Les membres du Comité sont en général très assidus. C'est une preuve qu'ils tiennent à mériter la confiance dont vous les avez honorés.

Le nombre des membres présents aux séances a varié entre 14 et 18 sauf en Juillet 1926 et en Janvier 1927 où il a été de 11 et de 12. Mais ces séances correspondent à des périodes de vacances pendant lesquelles plusieurs de nos collègues sont absents d'Oran.

Bulletin. — Le Bulletin est l'organe par lequel la Société manifeste le plus son activité. Aussi est-il l'objet de la plus grande sollicitude de la part des membres du Comité. Mais c'est au Président qu'incombe la lourde charge d'en assurer la publication.

Ce travail est, à la fois, pénible et ingrat, aussi on ne peut que souhaiter que quelqu'un de jeune vienne apporter au Président un concours efficace. C'est le désir exprimé par tous les membres du Comité depuis plusieurs années. Hélas ! comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

A quoi devons-nous en attribuer la cause ? Sans doute, au trouble jeté dans les esprits par la guerre. Il y a une réadaptation à faire qui sera l'œuvre du temps.

Malgré la carence des jeunes, la Société n'a pas périclité, et son Bulletin s'est largement maintenu au niveau des publications scientifiques de même nature.

Le nombre des Sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles nous faisons l'échange des publications va sans cesse en augmentant. Nous tirons aujourd'hui le Bulletin à 750 exemplaires et 700 sont distribués.

Je vais essayer de vous donner un analyse des trois fascicules du Bulletin parus depuis la dernière Assemblée générale. Cela vous semblera probablement superflu, car je suis bien persuadé que vous les avez lus, mais je dois me conformer à la tradition.

Le fascicule du 2e trimestre 1926, le premier paru depuis la dernière Assemblée générale, est entièrement consacré à la fin du travail de M. Cazenave, intitulé : *Oran, cité berbère*, dont la première partie a été insérée au fascicule précédent. C'est la continuation du récit des événements historiques qui se sont succédé à Oran depuis l'année 954, jusqu'à l'année 1509, date à laquelle la domination espagnole vint s'y implanter. Je ne puis énumérer ici toute la série des luttes que la ville eut à subir sous les diverses dominations qui s'y succédèrent ; autant vaudrait vous lire le mémoire en entier. Mais j'en conseille la lecture à tous ceux qu'intéresse l'histoire d'Oran. Le mémoire est bourré de faits et parsemé d'anecdotes des plus attrayantes. Aussi je me permets de remercier l'auteur d'avoir bien voulu faire profiter notre Bulletin d'une étude qui traite d'une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de la ville d'Oran.

Le fascicule des 3e et 4e trimestres 1926 débute par un mémoire de M. Doumergue intitulé : *La Grotte du Cuartel*. Je ne puis m'empêcher, dût la modestie de M. Doumergue en souffrir, de signaler ce travail comme un modèle à suivre par tous ceux qui sont appelés à faire des fouilles dans les grottes. Les recherches effectuées sont exposées avec une clarté et une logique qui en rendent la lecture facile et agréable. Le scrupule scientifique y est poussé au suprême degré comme on peut s'en rendre compte en lisant les conclusions. Les deux planches jointes à ce travail en facilitent la compréhension. Aussi devons-nous adresser à M. Doumergue toutes nos félicitations pour cette contribution nouvelle à l'étude de la préhistoire oranaise.

Vient ensuite un mémoire de M. Pierre Laforgue intitulé : *Les Gravures et Peintures rupestres en Mauritanie*. Notre savant collaborateur a condensé dans ce travail les découvertes faites jusqu'à ce jour dans cette partie de l'A.O.F., la Mauritanie qu'il connaît tout particulièrement.

Il a classé les inscriptions rupestres en trois groupes :

1) La représentation animée (hommes, animaux actuels et disparus).

2) Dessins géométriques et signes divers n'appartenant à aucun système d'écriture connue.

3) Gravures et peintures de caractères Tifinar et d'écriture arabe.

Les méthodes employées par les auteurs de dessins rupestres peuvent se ramener aux trois suivantes :

1) La gravure sur roche au trait plein, gravant les contours du dessin plus ou moins profondément dans la pierre.

2) Le pointillé ou les petits traits successifs.

3) La peinture ocre, rouge vif ou noire.

Ces gravures et dessins paraissent devoir remonter à des époques qui vont du Paléolithique au Libyco-berbère et, peut-être aussi, à une période plus récente. Elles présentent des caractères communs avec celles qui existent au Sahara.

Tous les documents énumérés sont l'objet de la part de l'auteur de considérations relatives à leur origine et à leur signification. La lecture du texte est facilitée par l'adjonction qui y a été faite d'une planche de figures. Nous sommes heureux de remercier M. Laforgue de cette importante contribution à l'étude de l'archéologie en Mauritanie. Nous serons toujours disposés à publier les études qu'il voudra bien réserver à notre Bulletin.

Nous passons ensuite à un mémoire concernant l'histoire du Vieil Oran. C'est la traduction d'un manuscrit espagnol anonyme provenant des archives du Génie et présenté par M. le Commandant Pellecat qui s'est attaché à en découvrir l'auteur. Ses recherches l'ont conduit à en attribuer la paternité au Commandant Général Vallejo. Le mémoire est intitulé :*Relacion de todas las obras de fortificacion y correspondientes a ellas que se han executado en las plazas de Oran, Mazarquivir, y sus castillos desde el dia 1°. de Enero de 1734 hasta el presente de 1738 ; del numero y estado actual de su Guarnicion, y de las demas disposiciones que se observan para su Govierno Militar y Politico.*

La mauvaise traduction française souvent incompréhensible qui accompagnait ce document à été revue et corrigée par le Commandant Pellecat qui l'a fait précéder d'une introduction explicative.

Je ne vous en donnerai pas l'analyse, ce qui m'entraînerait trop loin. Je suis d'ailleurs persuadé que vous l'avez tous lu avec intérêt. J'exprime le vœu que le Commandant Pellecat nous fournisse encore d'autres documents inédits du même genre.

Il y a lieu de citer ensuite un mémoire de M. Kehl intitulé : *Notes sur la condition légale des Indigènes en Algérie.*

Cette étude est un résumé historique, clair et documenté des décrets et lois qui ont réglé la condition des indigènes en Algérie depuis le début de la conquête. L'auteur nous fait assister à la transformation de la législation au fur et à mesure que le contact de l'élément français et de l'élément indigène devient plus intime.

Cette étude qui intéresse à la fois les Français et les Indigènes met en lumière les efforts qui ont été faits par l'Administration pour assurer aux uns et aux autres la sauvegarde de leurs intérêts réciproques. Elle montre que le législateur français s'est toujours attaché, depuis la conquête, à mettre l'indigène, dans le domaine du droit privé, à l'abri des abus de sa propre loi. La meilleure preuve de l'excellence de la méthode réside en ce que les indigènes font de plus en plus appel, pour le règlement des questions d'intérêt, à l'intervention de la justice française.

Nous devons adresser tous nos remerciements à M. Kehl pour avoir bien voulu faire profiter le Bulletin de son érudition en lui réservant une œuvre de vulgarisation du plus grand intérêt.

A la suite est insérée une note de Madame Vincent intitulée *Aquæ Sirenses*, sur laquelle je reviendrai plus loin.

Enfin, je dois signaler une note de M. Albertini relative à *la Réglementation nouvelle des Monuments historiques en Algérie.*

Le savant directeur des *Antiquités de l'Algérie* y expose les conséquences résultant de l'application à l'Algérie de la loi du 31 Décembre 1913, par décret du 14 Septembre 1925. Il en fait ressortir les précieux avantages et les légers inconvénients. Souhaitons qu'à l'usage les premiers l'emportent réellement sur les autres.

Le fascicule du 1er trimestre 1927 débute par une étude de M. Troussel, administrateur principal de Commune Mixte, sur la *Kalâa des Béni Rached*. Ce travail sera terminé dans le prochain fascicule. Ainsi que l'auteur a soin de nous l'apprendre dans son Avant-propos, son intention n'est pas de faire une monographie de Kalâa, « mais simplement de signaler les principales étapes de son histoire, les caractères et l'évolution de son organisation sociale ainsi que le développement de sa situation économique ».

Kalâa est un bourg indigène du département d'Oran situé à environ 5 km. 500 à vol d'oiseau au sud de l'Hillil, dans le voisinage des terrains pétrolifères de Tliouanet. Un croquis de carte au 1/100.000 permet de se rendre compte de la situation des localités citées dans le mémoire.

Ce travail, qui est une contribution à l'histoire de l'Oranie ne peut manquer d'intéresser tous nos collègues. Il leur donnera une idée des luttes incessantes que les tribus se livraient entre elles avant que la conquête française leur ait apporté la paix dont elles jouissent actuellement.

Je ne saurais donc trop remercier M. Troussel d'avoir bien voulu nous narrer l'histoire de Kalâa et de ses dépendances.

A la suite, vous trouverez une étude relative à la *Population du département d'Oran.*

Les résultats en sont exposés dans une série de tableaux qui permettent de les comparer à ceux du recensement de 1921. M. le Président m'ayant imposé ce travail j'ai dû l'accepter, persuadé que je suis que vous voudrez bien m'excuser s'il n'a pas été exécuté avec toute la précision nécessaire.

A l'étude sur le recensement fait suite une notice relative à l'*Exonération de droits pour les Dons et Legs d'œuvres d'art aux collectivités.* Elle donne *in extenso* le texte du décret du 23 Novembre 1924 par lequel a été homologuée une décision du 20 Juin 1924 des Délégations financières.

Un bref commentaire placé à la suite donne les trois conditions requises pour l'exonération de l'impôt. Il faut espérer que les clauses de ce décret susciteront les libéralités des personnes désireuses de se signaler à la reconnaissance de leurs concitoyens et que le Musée d'Oran, par l'intermédiaire de la Ville, profitera de leur générosité.

Bibliographie. — De nombreuses notices bibliographiques ont été publiées dans les trois fascicules que je viens d'analyser.

Les auteurs sont :

MM. le Lieutenant-Colonel Cadi, le chanoine Banton, le chanoine Fabre, Kehl, Lemoisson, Maillet, le Dr Massiou, Moteley.

Vous avez pu apprécier avec quel soin et quel souci de la vérité elles sont rédigées. Je suis heureux d'en féliciter les auteurs.

Concours. — Nous n'avons pas été plus favorisés cette année que les trois années précédentes. Malgré la publicité que nous avons faite, aucun manuscrit ne nous a été adressé. Conservons toujours l'espoir d'être plus heureux l'année prochaine.

Conférences. — Aucune conférence n'a pu être organisée au cours de l'exercice écoulé. Les conférenciers sont rares, surtout

ceux qui sont à même de traiter convenablement les questions rentrant dans le cadre de celles dont s'occupe la Société.

Travaux du Comité. — Le Comité a continué comme par le passé à assurer, avec zèle et dévouement, les détails matériels de l'administration de la Société. Là ne se sont pas bornées ses préoccupations. Il s'est intéressé à diverses questions qui concernent l'Afrique du Nord et la province d'Oran. Je dois notamment citer son intervention dans la nomination du nouveau conservateur du Musée d'Oran. C'était d'ailleurs l'occasion de rappeler et d'affirmer un droit que la Société s'était réservée lorsqu'elle a cédé, en 1885, le Musée à la ville d'Oran. Nous avons pu constater depuis, qu'il y a quelque chose de changé dans l'administration de notre cher Musée. Que M. Doumergue qui a accepté de redresser la situation, dans la mesure du possible, en soit remercié.

Au sujet du Transsaharien, le Comité a émis un vœu relatif à sa construction rapide par les vallées de la Zousfana et de la Saoura, avec tête de ligne à Oran. Ce vœu a été transmis à tous les pouvoirs compétents. Tous les raids entrepris pendant l'hiver à travers le Sahara, toute la propagande qui se fait sur cette question ont démontré la nécessité de la construction de cette arme défensive que serait le chemin de fer transaaharien. Souhaitons que sa réalisation soit proche.

Bibliothèque. — Malgré la modicité des ressources de notre budget, la bibliothèque s'est encore enrichie, d'une centaine d'ouvrages nouveaux, en dehors des périodiques. Tous nos efforts tendent à la spécialiser en y groupant surtout les ouvrages les plus remarquables qui traitent de l'Afrique du Nord. Le classement méthodique en est assuré afin de faciliter les recherches des travailleurs.

Peu de villes de province sont à même d'en posséder une organisée comme la nôtre, aussi elle est très appréciée des connaisseurs. C'est pourquoi nous devons exprimer toute notre gratitude à ceux qui consacrent leurs loisirs à son entretien et à son amélioration.

Recherches archéologiques. — Madame Vincent, qui s'intéresse aux études archéologiques a été amenée à penser qu'il serait utile d'entreprendre des fouilles méthodiques à Bou-Hanifia, pour reconnaître ce qui reste des ruines de l'ancienne ville romaine d'Aquœ Sirenses. Sur les conseils de M. Doumergue, elle profita d'un voyage de M. le Gouverneur général dans le département d'Oran pour lui exposer ses idées et lui demander une aide pécuniaire. C'est cette demande précédée d'un Avant-propos que vous pouvez lire dans le Bulletin sous la rubrique *Aquœ Sirenses* et que je vous ai signalée précédemment.

La demande de subvention de Madame Vincent, appuyée par M. Albertini, Directeur des Antiquités de l'Algérie, et par M. Doumergue, Président de notre Société a été favorablement accueilli par M. Viollette, Gouverneur général.

Par l'intermédiaire de la Société de Géographie d'Oran, une somme de 2.000 francs va être remise à Madame Vincent pour lui permettre de reprendre les fouilles auxquelles elle avait déjà consacré quelques journées. Pendant sa première campagne elle a pu prendre les estampages de deux inscriptions et d'un aigle romain, et recueillir une petite collection de belles lampes chrétiennes et vandales. Les travaux seront repris aussitôt que les récoltes auront été enlevées. J'espère que les recherches seront fructueuses et qu'elles récompenseront amplement le zèle de la vaillante exploratrice.

Quelques nouvelles pages pourront ainsi être ajoutées à l'histoire de l'Archéologie romaine en Oranie.

Qu'il nous soit permis de remercier M. le Gouverneur général pour toute la marque de bienveillante sollicitude qu'il a bien voulu témoigner, en cette circonstance, aux recherches archéologiques dans notre département.

Situation financière. — Je suis heureux de vous signaler que la situation financière, sans être brillante, reste satisfaisante. Les comptes ont été vérifiés par la Commission des finances qui, de concert avec le Trésorier, a dressé le Compte administratif de 1926 et établi le projet de budget de 1927. Ces documents, examinés par le Comité vont être soumis à votre haute approbation.

Je tiens à vous signaler tout particulièrement la nouvelle et bienveillante marque de sollicitude qu'ont bien voulu donner, cette année, à notre Société, certaines collectivités qui ne cessent de lui apporter une aide financière. Le Conseil général, la ville d'Oran, la Chambre de Commerce ont doublé leur subvention, ce qui nous permettra de faire face aux accroissements de dépenses qu'entraîne la publication du Bulletin.

A toutes les collectivités qui nous subventionnent j'adresse le témoignage de notre gratitude.

Messieurs, je suis arrivé au terme de mon compte-rendu. J'espère que vous en excuserez la longueur. Toute mon ambition a consisté à vous prouver que les intérêts de la Société n'ont pas périclité au cours de l'exercice écoulé. En terminant, je forme les vœux les plus sincères pour sa prospérité future.

Le Secrétaire général,

MAILLET.

RAPPORT DU TRÉSORIER

sur les Opérations Financières de l'exercice 1926

Compte courant. — Comme je le prévoyais dans mon rapport de l'année dernière, les frais d'impression du Bulletin ont encore augmenté en 1926 et dépassent de 630 francs les prévisions budgétaires. Cet excédent de dépenses a été compensé par des crédits exceptionnellementl non utilisés, afférents à d'autres articles du Budget : conférences, concours, etc., sans cela il y aurait eu déficit.

En résumé, l'exercice 1926 présente un excédent de Recettes de	476 00
qui ajouté à l'excédent de Recettes des exercices précédents	2.217 05
donne au 31 Décembre 1926 une disponibilité de..	2.693 05

Cette réserve provenant principalement des crédits non employés des exercices antérieurs, doit rester disponible, car elle servira à faire face aux dépenses assez considérables que nécessitera, en 1928, la fête du cinquantenaire de la création de la Société et, notamment, à l'impression éventuelle d'un Bulletin spécial.

Il est donc indispensable de conserver au fonds courant cet excédent de 2.693 fr. 05. Toutefois pour ne pas laisser cette somme improductive, on a converti le 17 Mars 1927, une somme de 2.000 francs en Bons de la Défense Nationale à un an.

Recouvrement des Cotisations. — Les frais de recouvrement par la poste s'élèvent à 1 fr. 45 en Algérie et à 1 fr. 75 pour la France continentale et les Colonies. C'est beaucoup pour encaisser un semestre de 8 francs.

Le Comité recommande aux Sociétaires de faire usage du mandat-carte, au nom du chèque postal de la Société (49-93 Alger) qui leur est envoyé tous les semestres. Le coût de chaque versement n'est que de 0 fr. 25.

Le Trésorier,

E. FISCHER.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 1926

Recettes

Cotisations, abonnements			8.736 00
Droit de diplôme			97 50
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie		300 »
	Conseil Général		500 »
	Protectorat du Maroc		300 »
	Chambre de Commerce d'Oran		1.000 »
	Ville d'Oran		500 »
	Cercle de l'Escrime, Oran		100 »
Vente de publications			171 »
Arrérages	du fonds de réserve	1.471 45	1.669 65
	du compte de la Dotation	198.20	
Intérêts	du compte cour. au Crédit Lyonnais	37.45	68 70
	des bons de la Défense Nationale	31.25	
	Total des Recettes		13.442 85

Dépenses

Impression du Bulletin		6.430 90
Frais d'envoi du Bulletin et des diplômes		157 60
Recouvrement des cotisations		679 60
Imprimés et frais de bureau		497 35
Reliure et brochage des ouvrages		587 50
Achat de livres et abonnements		588 35
Prix accordé au Lycée		50 »
Frais d'élections annuelles		216 »
Charges immobilières	Loyer	1.560 »
	Taxe locative	187 20
	Assurances	134 30
	Electricité	101 60
	Entretien	81 »
Traitement du gardien de la bibliothèque		1.170 »
Gratifications de fin d'année		80 »
Garde des titres au Crédit Lyonnais, timbres, etc.		46 65
Conférences		»
Recherches archéologiques		»
Concours		»
Dépenses diverses et imprévues		200 60
Vers^t au Compte de Dotation, 1/10 des arrérages de 1926		198 20
	Total des Dépenses	12.966 85

BALANCE

Recettes	13.442 85
Dépenses	12.966 85
Excédent de Recettes de l'exercice 1926........	476 00
Report de l'Excédent de l'exercice 1925........	2.217 05
Fonds restant disponibles au 1er Janvier 1927....	2.693 05

COMPTE DE LA DOTATION

SITUATION AU 1er MAI 1927

	CAPITAL	Arrérages annuels
Mobilier	pour mémoire	
Bibliothèque	—	
Donation Fabre Sylvain (Les arrérages seront affectés au prix Fabre Ernest). Les 2 Bons sur le Trésor 1922, venant à échéance le 6 Septembre 1927, représentant cette donation, ont été échangés contre des Bons du Trésor 7 % à 15 ans, créés par le décret du 22 Janvier 1927..................	1.000 00	70 00
Titres de Rente....................	2.641 20	200 »
TOTAUX........	3.641 20	270 00

Le Trésorier,

E. FISCHER.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1927

Recettes

Cotisations des Membres titulaires, abonnements			8.600 00
Rachat de cotisations			200 »
Droits de diplôme			80 »
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie : pour la Société	300	2.300 »
	Gouvernement Général de l'Algérie : spéciale pour recherches archéologiques à Bou-Hanifia	2.000	
	Conseil Général d'Oran		1.000 »
	Résidence du Maroc		300 »
	Chambre de Commerce d'Oran		2.000 »
	Ville d'Oran		1.000 »
	Cercle de l'Escrime		100 »
Vente de publications			100 »
Arrérages	du fonds de Réserve (1)	1.470 »	1.668 »
	du compte de Dotation (2)	198 »	
Intérêts	du compte courant au Crédit Lyonnais	20 »	120 »
	de bons de la Défense Nationale	100 »	
Arrérages de la Donation Fabre Sylvain 1925-1926			150 »
Total des Recettes prévues			17.618 00

Dépenses

Impression du Bulletin		7.250 00
Frais d'envoi des Bulletins et diplômes		200 »
Frais de recouvrement des cotisations		680 »
Imprimés et frais de bureau		400 »
Reliure et brochage		800 »
Achat de livres, abonnements		800 »
Prix au Lycée		50 »
Frais d'élection		300 »
Charges immobilières	Loyer	1.560 »
	Taxe locative	187 »
	Assurances	142 »
	Electricité	160 »
	Entretien	100 »
A reporter		12.629 00

(1) Capital (valeur d'achat) 25.720 francs.

(2) Capital (valeur d'achat) 2,641 francs.

	Report...........	12.690 00
Traitement du gardien..........................		1.440 »
Gratifications		80 »
Garde de titres, timbres.......................		45 »
Conférences		200 »
Recherches archéologiques	Crédit ordinaires............ 300 Fouilles de Bou-Hanifia.......... 2.000	2.300 »
Concours		100 »
Dépenses diverses et imprévues.................		276 »
Versement à la Dotation	Rachat de cotisations............	200 »
	1/10 des revenus................	198 »
Attribution du Prix Fabre Ernest...............		150 »
	Total des Dépenses........	17.618 00

Rapport sur l'attribution du prix FABRE Ernest

Messieurs,

Aucune monographie n'ayant été présentée aux concours ouverts par la Société, le prix Fabre Ernest doit être attribué à l'auteur du meilleur ouvrage paru dans le Bulletin de 1924 à 1927.

Dans la séance mensuelle du 2 Mai, les membres du Comité de la Société ont procédé par vote au scrutin secret, à l'attribution du prix. A la majorité des voix, le prix a été décerné à M. Cazenave, professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger pour son mémoire : « Pierre Navarro » conquérant de Velez, Oran, Bougie, Tripoli, publié dans le Bulletin de juin 1925.

Cet ouvrage, basé sur une documentation solide, nous retrace la vie mouvementée de l'un des plus habiles condottière du XVIe siècle. Né en Navarre, de parents pauvres, Pierre, surnommé Navarro, parvint aux plus hauts commandements sur terre et sur mer ; il servit tour à tour sous Ferdinand le Catholique et François 1er ; il devint célèbre par ses exploits en Italie et surtout en Afrique où Ferdinand le chargea de combattre les Infidèles.

L'ouvrage de M. Cazenave intéresse particulièrement les oranais parce qu'il retrace le rôle brillant de Pierre Navarro dans la conquête de Mers-el-Kébir et d'Oran en 1509, sous les ordres du célèbre cardinal Ximénès.

LEMOISSON.

Séance du Comité du 16 Mai 1927

Élection du Comité

La séance est ouverte à 5 heures 30 sous la présidence de M. Flahault, doyen d'âge.

Sont présents : MM. Flahault, Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, Moteley, chanoine Banton, Barbié, Biard, Blondin, Chauvin, Dupuy, Fabre La Maurelle, Lemoisson, Lussagnet, Malméjac, Pellecat et Stéfanopoli.

Escusés : MM. Brunié, chanoine Fabre et Kriéger.

Absents : MM. le Dr Abadie et Kehl.

M. Flahault souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité et donne lecture des articles 49 et 51 des Statuts et de l'article 26 du Règlement concernant l'élection du Bureau.

Le Secrétaire général sortant donne lecture des résultats relatifs à l'élection des membres du Comité par l'Assemblée générale du 8 mai.

La séance est suspendue pendant 10 minutes, conformément aux prescriptions du Règlement.

Elle est reprise à 5 heures 50 et on procède à l'élection du Président. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 19

MM.	Doumergue	18 voix
	Flahault	1 voix

M. Doumergue est élu Président.

Election des membres du Bureau. — Nombre de votants : 19

1er *Vice-Président* : MM.	Pellet	15 voix, Elu
—	Tournier	2 —
—	Malméjac	1 —
2e *Vice-Président* : MM.	Tournier	14 voix, Elu
—	Pellet	3 —
—	Malméjac	1 —
Secrétaire général : MM.	Maillet	17 voix, Elu
—	Lussagnet	1 —
—	Tournier	1 —
Trésorier : MM.	Fischer	18 voix, Elu
—	Blondin	1 —
Bibliothécaire : M.	Moteley	19 voix, Elu
Secrétaire de la Section de Géographie et d'Histoire	M. Lemoisson	19 voix, Elu
Secrétaire Adjoint : M.	Pellecat	19 voix, Elu

Secrétaire de la Section d'Archéologie } M. le chanoine Fabre. 19 voix, Elu

Secrétaire Adjoint : M. Fabre La Maurelle. 19 voix, Elu

Election de la Commission des Finances. — Nombre de votants : 18.

MM. Barbié .... 18 voix, Elu
Blondin .... 18 voix, Elu
Kriéger .... 18 voix, Elu

L'élection du Bureau étant terminée, M. Flahault cède le fauteuil de la présidence à M. Doumergue, qui remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner et souhaite la bienvenue aux membres du Comité nouvellement élus.

La prochaine séance du Comité est fixée au 1er lundi du mois de juin.

Aucune question importante n'est encore prévue pour être portée à l'ordre du jour de la séance de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 45 du soir.

Le Président d'âge, *Le Secrétaire général,*

FLAHAULT. MAILLET.

Séance du Comité du 7 juin 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30 du soir sous la présidence de M. Doumergue, Président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, chanoine Banton, Barbié, Biard, Brunie, Chauvin, Dupuy, Fabre La Maurelle, Flahault, Kehl, Kriéger, Lemoisson, Lussagnet et Pellegat.

Excusés : MM. Moteley, Blondin, chanoine Fabre et Stéfanopoli.

Absents : MM. le Dr Abadie et Malméjac.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Distinction honorifique. — Le Président adresse ses félicitations et celles du Comité à M. Abeilhé, promu Commandeur du Mérite Agricole.

Acceptations. — Sont admis comme membres titulaires : MM. l'Abbé Bordes, Courtot Paul, Fabre La Maurelle Henri, Giraud Louis, Monod, de la Rouère Marius, Roufast et Voinier, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Benzecri Edmond, professeur au Lycée d'Oran, 8, rue Bombonnel à Oran, présenté par MM. Lemoisson et Chauvin ;

M. Boisson Marius, Capitaine en retraite, 34, rue d'Azof à Oran, présenté par MM. Chauvin et Lemoisson ;

M. Cardusi, Ingénieur, route du Port à Mostaganem, présenté par MM. Doumergue et Fabre Albert ;

M. Courtot Léon, propriétaire, Maire de Lamoricière, présenté par MM. Doumergue et Calzaroni ;

M. Frassatti, propriétaire, 38, Boulevard Sébastopol à Oran, présenté par MM. Fischer et Stéfanopoli ;

M. Greilsammer René, Ingénieur Agronome, 19, Boulevard Hippolyte Giraud à Oran, présenté par M. et Madame Vincent ;

Robert Fernand, Médecin-Major de 2e classe, 41, rue de l'Arsenal à Oran, présenté par MM. Maillet et Molle ;

M. Sicard Georges, chirurgien, 8, rue Irénée, à Oran, présenté par MM. le Dr Desage et Doumergue.

Correspondance. — Madame Rognon remercie pour les condoléances qui lui ont été adressées ; M. Delaby, pour les félicitations dont il a été l'objet de la part du Comité.

M. Doumergue fait part des remerciements que M. Gsell lui a adressés de vive voix lors de son passage à Oran pour le titre de *membre d'Honneur* de la Société, que l'Assemblée générale lui a décerné.

M. Cazenave, à qui a été attribué le prix Fabre Ernest, remercie le Comité de la distinction dont il a été l'objet.

M. Mekki El Djeneidi remercie pour son admission comme membre de la Société.

MM. le Proviseur du Lycée, le Directeur des Cours Industriels, le Directeur de l'Ecole de Commerce, remercient pour les prix qui ont été attribués, par la Société, à leurs établissements.

Subventions. — Le Président fait connaître qu'il a reçu la subvention de 2.000 frs. accordée par la Chambre de Commerce d'Oran à la Société et celle de 300 francs allouée par M. le Résident général du Maroc.

Le Gouvernement général de l'Algérie a envoyé les 2.000 frs. destinés aux fouilles de Bou-Hanifia, que doit poursuivre Madame Vincent.

Des remerciements ont été adressés et sont renouvelés.

Prix Fabre Ernest. — M. Doumergue a fait part à Madame Cardusi des difficultés que le Comité a rencontrées dans l'attri-

bution du prix Fabre Ernest ; il a proposé d'apporter au texte la légère modification suivante qui n'en change nullement l'esprit :

Au lieu de « la meilleure étude » mettre : « la meilleure étude ou un ensemble de travaux sur un même sujet ».

M. et Madame Cardusi ont accepté la modification proposée. Le Comité est tout heureux de s'y rallier.

Ouzidan. — M. Doumergue présente une série d'instruments du paléolithique ancien d'Ouzidan sur lesquels il donne des renseignements intéressants.

Estampages. — M. Doumergue présente ensuite une série d'estampages d'inscriptions romaines relevées à Lamoricière par M. Paul Courtot et par lui-même. Plusieurs de ces inscriptions sont inédites.

Présentation d'un ouvrage. — Le Président est heureux de présenter au Comité le mémoire que M. Arambourg vient de publier sur « Les poissons fossiles d'Oran ». Cet important travail, auquel sera consacré une notice bibliographique, classe M. Arambourg parmi les paléontologistes faisant autorité.

Le Comité joint ses félicitations à celles que M. Doumergue a adressées à notre savant et distingué collègue.

M. Doumergue annonce ensuite au Comité que M. Marcellin Boule, le grand maître de la Paléontologie humaine, professeur au Museum d'Histoire naturelle de Paris, en souvenir de la visite, qu'ils ont faite ensemble, des principales stations préhistoriques du département d'Oran, lui a offert les six volumes consacrés à la description des *Grottes de Grimaldi*. M. Boule fut le grand réalisateur de cette œuvre magistrale à laquelle ont collaboré, Cartailhac, Verneau et le chanoine Villeneuve.

La publication en est due à la munificence de S.A.S. le prince Albert Ier de Monaco qui avait déjà subvenu aux frais des fouilles.

Après avoir remercié M. Boule de la trop flatteuse attention qu'il a eue pour lui, M. Doumergue a estimé que l'ouvrage avait sa place marquée plutôt dans la bibliothèque de la Société que dans la sienne. Et comme la Société ne pourrait jamais acquérir un ouvrage dont le prix est au dessus de ses moyens, M. Doumergue en fait don à la bibliothèque.

Le Comité remercie chaleureusement le Président qui, par son geste désintéressé, témoigne une fois de plus de son attachement à la Société.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

INSTITUT D'ETHNOLOGIE. — *La littérature populaire à la Côte des Esclaves*, par René TRAUTMANN.

Raoul GUITTARD. — *D'Oran au Niger avec la mission commerciale oranaise.*

M. SERAIN. — *Tassin. Histoire d'un village algérien 1890-1900*, par V. RENAUD.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

Achats :

PELLISSIER DE REYNAUD. — *Annales algériennes.*

F. PATORNI. — *L'Emir El Hadj Abd-el-Kader, Règlements militaires.*

Léon GODARD. — *Description et histoire du Maroc jusqu'en 1860.*

POMEL et POUYANNE. — *Paléontologie du gisement des Ouled-Mimoun (Lamoricière).*

Ed. de MARTONNE. — *Rapport sur la campagne d'Astronomie géodésique exécutée en 1913-1914 en Afrique Occidentale Française.*

J. B. A. BARTHÉLÉMY. — *Nouveau manuel complet de numismatique ancienne et du moyen-âge accompagné d'Atlas renfermant 24 planches.*

LECOY DE LA MARCHE. — *Les sceaux.*

SVEN MILSSON. — *Les habitants primitifs de la Scandinavie.*

A. TOUSSENEL. — *L'esprit des bêtes. Zoologie passionnelle. Mammifères de France.*

X.... — *Notice biographique sur le prince de Joinville.*

Raphaël PELEZ. — *Toute la vérité sur le Général Cavaignac.*

E. CLARINVAL. — *Biographie du Maréchal Valée.*

X.... — *Notice sur le Général Duvivier.*

Jules OGET. — *Une expédition algérienne. Episode de l'insurrection algérienne de 1864.*

Charles D'ILLE. — *Notes historiques sur le 1er bataillon de la Mobile des Bouches du Rhône et sur l'insurrection arabe en 1871.*

L. DE COLOMB. — *Exploration des Ksours et du Sahara de la province d'Oran.*

Dr V. PANIER. — *Si Lala (1864) — Bou Amama (1881) — et les tribus du Sud — Origine des Arabes, leur génie anti-social.*

Léon BLONDEL. — *Aperçu sur la situation politique, commerciale et industrielle des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, au commencement de 1836.*

X.... — *Un mot sur l'Algérie.*

Ed. d'AULT-DUMESNIL. — *Relation de l'expédition d'Afrique en 1830 et de la conquête d'Alger.*

Victor BÉRARD. — *Indicateur général de l'Algérie (1858).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 45 du soir.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire général, MAILLET.

Dons au Musée d'Oran

M. Arambourg. — Un poisson fossile (*Nyctophorum microsoma* sauv.). Ravin Blanc, Oran.

M. Barbin. — Petit fragment d'une inscription :

DVL....
AVRELIVS CAL
.. DOLENTIS

sur dalle de grès mince, tracée à la pointe et sans art, lettres petites, irrégulières. Lalla Maghnia.

M. Beylier. — Quatre cartons de silex des abris de la Mouilah (Lalla Maghnia). Grand fragment de phoque fossile.

Mlle Doumergue. — Un aiguière et une lampe en poterie romaine. Relizane.

M. Doumergue. — Sa collection de reptiles.

M. Estaunié. — Une belle série d'outils chellèens du lac Karar (Remchi-Montagnac).

M. Flahault. — Deux vipères à cornes (Extrême-oranais).

M. le Commandant Maillet. — Quelques ossements de la station préhistorique de Solutré (France).

M. le chanoine Marcilhac. — Une petite stèle néo-punique de *Portus-Magnus*, Saint-Leu. Déposée à l'annexe du Musée (Mosquée de Mohammed el Kébir).

M. Novella, administrateur de l'Inscription Maritime. — Un crâne de phoque moine. Cap Figalo.

Madame Veuve Eugène Roubineau. — Une belle stèle néo-punique de *Portus Magnus*. Déposée à la mosquée.

La Société de Géographie a fait remise :

Des inscriptions d'Aouzalel envoyées par MM. Logeard et Varnier et de celle de Lalla Maghnia offerte par M. Barbin. Ces inscriptions, décrites dans les Bulletins de 1924 et 1925, sont entreposées au Musée Nessler ;

D'une caisse de fossiles végétaux du houillier de Kenadsa offerts par M. Fabre La Maurelle ;

D'une petite terre cuite provenant des Andalouses offerte par M. Guerrero, plombier.

Des remerciements sont renouvelés aux généreux amis du Musée.

Le Comte Henry de Peytes de Montcabrié

Le Comité n'a appris que tardivement le décès survenu à Tunis, le 2 décembre dernier, du Comte Henry de Peytes de Montcabrié, chef d'escadrons en retraite, officier de la Légion d'Honneur, croix de guerre.

Venu comme Sous-lieutenant au 2e Chasseurs d'Afrique à Tlemcen en 1881, il prit part aussitôt aux opérations du Sud Oranais. Blessé au combat de l'oued-Charef d'une balle au mollet gauche, en chargeant à la tête de son peleton, il fut cité à l'ordre et nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Retraité avant la grande guerre et y ayant perdu un fils, tué à l'ennemi, il obtint d'être affecté au 2e zouaves et se distingua avec ce régiment dans les Flandres et en Syrie.

Après les hostilités, il se fixa à Tunis, mais voyageait beaucoup. Tous les ans, il venait revoir ses anciennes garnisons, Tlemcen surtout qu'il affectionnait tout particulièrement. Très sympathique, gai, de belle allure, il sera regretté de ses nombreux et fidèles amis.

A sa veuve et à sa famille, nous adressons nos condoléances les plus attristées.

Ct E. FISCHER.

Louis Etienne CHABERT

M. Louis Etienne Chabert, notaire à Oran, membre de notre Société, est décédé en cette ville le 6 avril 1927, des suites d'une longue et douloureuse maladie. Il était né à Grenoble le 10 juillet 1853. Petit-fils et fils de notaires, il était venu jeune en Algérie et s'était formé à la science et à la pratique notariales comme clerc de Me Delahay, notaire à Blida. Nommé notaire le 25 janvier 1887 il fit ses débuts à Tiaret. Il occupa ensuite des études à Médéa et à Bône et fut enfin nommé, le 17 janvier 1911, à Oran, où il prit la succession de Me Godillot. Sa parfaite connaissance des affaires, sa scrupuleuse probité professionnelle lui eurent vite acquis la confiance et l'estime de ses clients. D'un caractère doux, aimable, bienveillant, un peu timide il avait vu se créer autour de lui de nombreux liens de sympathie personnelle.

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran exprime à Madame Chabert et à sa famille ses sincères condoléances.

KEHL.

GEORGES ROGNON

Le 29 avril dernier, est mort à Oran M. Georges Rognon, Secrétaire général de la Préfecture en retraite, Préfet honoraire.

Rognon était né à Paris en 1861. Venu à Oran pour son service militaire, il entrait, après sa libération, dans les bureaux de la Préfecture comme rédacteur.

Apprécié de ses chefs, il gravit rapidement les premiers échelons de la carrière et fut choisi par le Préfet, M. Fournier, comme chef de cabinet.

Lorsque M. Jonnart arriva en Algérie comme Gouverneur général, il appela Rognon près de lui à Alger.

Un an après, Rognon était nommé Secrétaire général à la Préfecture d'Oran pour les Affaires Indigènes et la police.

C'est dans ces délicates fonctions qu'il montra les belles qualités qui le distinguaient. Fonctionnaire actif, avisé, clairvoyant, dévoué à ses devoirs, d'une sévérité qui n'excluait pas la bienveillance, il avait le sentiment des responsabilités. Quelques années après, le Gouvernement reconnaissant ses services lui donnait la croix de la Légion d'Honneur.

Admis à la retraite en 1923, Rognon pouvait espérer jouir tranquillement, au milieu des siens, d'un repos bien gagné. Mais la mort est venu le surprendre avant l'heure.

La mort de Rognon a jeté un voile de tristesse sur tous ceux qui l'ont connu.

Il laissera le souvenir d'un homme aimable et courtois et du bon fonctionnaire au sens élevé du mot.

J'adresse à Madame Rognon et à ses enfants, au nom de la Saciété de Géographie d'Oran, dont il était membre, l'expression de nos condoléances bien émues et de nos regrets.

STEFANOPOLI.

Expédition Scientifique Commerciale dans l'Asie

L'Académie « Science et Art » de Trieste, organise une Expédition scientifique et commerciale, qui se propose de visiter les territoires les plus riches de l'Asie Occidentale. L'Expédition sera dirigée par l'illustre savant italien Georges Joseph Ravasini, cosmologue très connu, dont les travaux sur l'Asie sont répandus en tous les pays, traduits en toutes langues, et qui maintenant dirige la Revue « Asie » publiée par l'Académie.

L'Expédition peut être sûre du succès le plus beau, grâce aux profondes connaissances cosmologiques de son initiateur et directeur. Y prendront part plusieurs autres savants et élèves. Un certain nombre de places sont encore vacantes et à occuper par concours, pour lequel on recommande la plus grande célérité, car l'Expédition doit partir sous peu. Pour y concourir il faut envoyer un « curriculum vitae », avec les certificats et les travaux publiés, ainsi qu'un certificat médical délivré par l'interniste, l'oculiste et le psychiatre. Ce sera bien d'y joindre une table eugénique contenant toutes les principales données sur l'atavisme individuel.

L'Expédition partira d'un port de l'Europe méridionale, en se dirigeant vers la côte égyptienne, où elle s'arrêtera pour recueillir les premières observations. Elle continuera par la Mer Rouge, en visitant les terres du Golfe d'Akaba, la côte du Hedjaz, du Jemen et celle de l'Erythrée et de la Somalie, et le Transjuba. L'Expédition fera une croisière dans les eaux de l'Océan Indien et débarquera à Bombay, qui sera le principal dépôt et le point d'appui pour l'exploration scientifique et commerciale des Indes et des régions limitrophes. Elle traversera le Bélucistan, d'où elle passera dans l'Afghanistan et la Perse, en traversant les torrides régions de la Gedrosie. L'Expédition arrivera à Ispahan, puis à Teheran, la belle capitale. Une relation provisoire des résultats sera publiée dans l'« Annuaire de l'Asie », édité par l'Académie « Science et Art », qui, en cette occasion, paraîtra en fascicules, sous forme de périodique.

La souscription à cette publication coûte 40 francs. L'expédition se charge aussi de la correspondance particulière pour les journaux et de tâches commerciales d'importance. Grâce à la vaste préparation technique, on peut être sûr que la documentation sera très scrupuleuse, spécialement pour les recherches minéralogiques, botaniques et zootechniques.

Toute la correspondance doit être adressée à M. le professeur Dr Georges Joseph Ravasini Buje (Istrie), Palais Ravasini dei Bommarchese.

CONCOURS DU CINQUANTENAIRE

ouvert par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1928)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuels* pour 1928...... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Historique de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.

3° Les Hauts plateaux de l'Oranie et l'élevage du mouton. Moyens de parer aux ravages de l'hiver sur le cheptel.

4° Colomb-Béchar et son hinterland : aperçu géographique, plantes utiles, faune, production du sol, voies de communications, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées aux auteurs des meilleurs mémoires sur chaque sujet.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

Rh. 11 C2

50e ANNÉE — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1927

TOME XLVIII

FASCICULE CLXXVII (3e-4e TRIM.)

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 16 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

Grotte du Polygone

(ORAN)

AVANT-PROPOS

On s'étonnera que, comme pour la grotte du Cuartel, j'aie attendu jusqu'à aujourd'hui pour publier les résultats des fouilles d'une grotte que j'ai vidée il y a plus de trente ans. N'ayant pas chez moi la place nécessaire pour étaler des collections aussi importantes que celles que j'ai retirées des nombreuses grottes que j'ai fouillées, j'éprouve les plus grandes difficultés pour procéder aux rapprochements et aux comparaisons nécessaires. Si la description de la grotte du Polygone était ébauchée depuis de longues années, je n'ai pu reprendre l'étude des matériaux que lorsque j'ai pu revoir en détail les collections des diverses grottes installées dans les vitrines du Musée.

J'entreprends cette étude sans enthousiasme, car le bouleversement des couches par les inhumations n'en permet que difficilement leur classement. Si je me suis résigné à donner la description de la grotte c'est surtout pour en faire connaître quelques objets d'industrie intéressants, non signalés jusqu'ici.

SITUATION — DESCRIPTION

La grotte du Polygone est située sur le territoire de la commune d'Oran, dans le djebel Yeffri, non loin de la limite Sud de l'ancien Polygone d'artillerie d'Oran, devenu aujourd'hui le Champ de Tir d'Eckmühl. Pour s'y rendre on peut prendre le tramway d'Eckmühl (faubourg d'Oran) jusqu'au terminus, à l'Ecole normale de Filles. De là on suit, à pied, la route de Tlemcen jusqu'à l'extrémité Sud du Champ de Tir. Arrivé aux premières terres de culture — à environ 1 km. — on prend, à droite, un chemin qui longe une vigne et qui est continué par un sentier qui borde des carrières de pierre, et aboutit au

débouché d'un ravin où, tout aussitôt, sur le flanc gauche, au sommet d'une pente raide et élevée, on aperçoit l'ouverture de la grotte.

La distance de l'Ecole normale à la grotte est d'environ 1.500 mètres.

La grotte domine la vaste plaine d'Oran-La Sénia qui s'étend à l'Est et au S-E, ce qui en faisait pour ses premiers habitants un excellent poste d'observation.

L'ouverture de l'excavation mesure une quinzaine de mètres de largeur. La surface du sol, avait, avant les fouilles, 15 mètres de plus grande largeur et 9 à 10 mètres de profondeur horizontale ; la hauteur de la voûte, très irrégulière, ne dépassait pas 3 mètres.

Il me paraît très utile d'indiquer que la grotte se trouve à moins de 200 mètres de l'extrémité Sud de l'atelier de plein air du Champ de Tir, caractérisé par les pointes grossières pédonculées en quartzite ou en silex, de facies moustérien ; aussi, qu'elle n'est distante que d'environ 300 mètres de celles des Troglodytes (1)

HISTORIQUE DES FOUILLES

La grotte du Polygone fut fouillée pour la première fois lors du Congrès de l'*Association française pour l'Avancement des Sciences* (*AFAS*), tenu à Oran en 1888. Un sondage, qui ne dépassa guère 0 m. 50 de profondeur, sur une petite étendue, y fut pratiqué à gauche, non loin de l'entrée (2). M. Pallary dut ensuite y faire quelques recherches puisqu'il signala les objets retirés de la grotte dans une brève note comprise dans sa communication à la *Société d'Anthropologie de Lyon* en 1892 (3).

Personnellement j'entrepris les fouilles en grand de cette grotte le 15 janvier 1893. Le 26 j'y trouvais le regretté de Lariolle, simple amateur qui, désormais, participa

---

(1) Dr Tommasini et P. Pallary. — *La grotte des Troglodytes à Oran*, in Congrès de l'AFAS, Marseille, 1891.
En réalité la grotte a été fouillée à peu près entièrement et décrite par M. Pallary.

(2) Les échantillons provenant de ce sondage furent remis au Musée d'Oran.

(3) Pallary. — *Monographie paléoethnologique de l'arrondissement d'Oran.* (Soc. Anthr. Lyon, séance du 3 décembre 1892).

souvent à mes recherches. Le 13 février, M. Pallary et un autre amateur, le regretté Jacques, vinrent à leur tour y prendre part.

Les fouilles, suspendues le 8 juin, furent reprises le 9 novembre et, dès lors, poussées activement jusqu'au 24 décembre. Du 25 décembre 1893 au 28 janvier 1894, je les poursuivis à peu près seul (1).

Puis, elles furent suspendues pendant trois ans. En janvier 1897, je les repris, encore à peu près seul, mais je ne pus y consacrer que quelques séances à des intervalles espacés, la dernière, le 7 octobre. Toutes les parties abordables avaient été explorées.

BIBLIOGRAPHIE

La grotte du Polygone a été citée dans les publications suivantes :

P. Pallary. — *Sur quelques stations du département d'Oran*, in AFAS, Congrès de Toulouse, 1887, I, p. 295.

Carrière. — *Stations préhistoriques du département d'Oran, Grottes d'Eckmühl*, in AFAS, Congrès d'Oran, 1888, p. 354.

P. Pallary. — *Monographie paléoethnologique de l'arrondissement d'Oran*, Soc. d'Anthropologie de Lyon, séance du 3 décembre 1892, p. 302. Tir à part, p. 20 (Courte description).

P. Pallary. — *Le Néolithique oranais*, in AFAS, Congrès de Caen 1894, II, p. 740.

F. Doumergue. — *Inventaire des grottes préhistoriques d'Oran*, in Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran, 1912, p. 118,

---

COLLECTIONS

A ma connaissance les produits des fouilles de la grotte du Polygone sont disséminés dans les établissements énumérés ci-après :

Musée d'Oran. — Les matériaux du sondage de l'AFAS en 1888 furent donnés au Musée d'Oran. Assez peu nombreux,

---

(1) J'ai fouillé généralement toutes les grottes sans le recours d'un terrassier et j'ai passé au crible et rejeté moi-même toutes les terres. Je n'ai pu consacrer à mes recherches que les jeudis et dimanches.

ils comprennent surtout « un crâne de vieille femme et son squelette, plusieurs ossements humains, parmi lesquels trois mâchoires » (1).

Musée des Antiquités d'Alger (don de M. Pallary). — D'assez nombreuses pièces de l'industrie lithique, en général de peu d'intérêt. A signaler toutefois un trapèze pédonculé du type des trapèzes de la Batterie espagnole et une pointe pédonculée du type « berbère ».

Faculté des Sciences d'Alger : *Laboratoire de Géologie*. — Quelques restes concernant surtout la faune.

Enfin mes collections personnelles représentant la plus grande partie des matériaux retirés de la grotte.

ETUDE ET NATURE DES COUCHES

La grotte était encombrée de gros rochers tombés de la voûte, les uns reposant à la surface du sol, les autres, plus ou moins enfoncés dans le terreau archéologique. Deux blocs étaient énormes, le plus gros touchait à la voûte et mesurait à peu près 2 mètres dans tous les sens ; son volume était donc de 6 à 8 mètres cubes.

Ces masses rocheuses rendirent, par places, les fouilles dangereuses. Heureusement que l'excavation était bien éclairée par sa large baie ouverte au midi, ce qui évita des accidents.

Comme dans presque toutes nos grottes d'Oran, le remplissage terreux de la grotte a offert trois sortes de dépôts :

En haut, une mince couche actuelle de crottin, sans intérêt et que l'on peut considérer comme à peu près inexistante ;

Au-dessous, le dépôt nettement archéologique ordinaire ;

En bas, la couche jaune des grottes d'Oran.

Le dépôt archéologique commençait dès le seuil de la grotte et s'étalait largement à l'intérieur, en grande partie sous les rochers éboulés ou autour ; en avant, elle se prolongeait, au dehors, sur les pentes où les troglodytes

(1) Pallary. — (*Loc. cit.*) 1892.

jetaient les détritus qui encombraient leur demeure. Ces pentes n'ont pas été fouillées (1).

La grande couche archéologique était séparée, de la couche jaune par un dépôt d'éboulis d'épaisseur moyenne de o m. 40. Malheureusement ces éboulis ne recouvraient pas toute l'étendue de la couche jaune sous-jacente ; il en résultait que le terreau archéologique reposait tantôt sur les éboulis, tantôt, et le plus souvent, sur la couche jaune. Néanmoins les éboulis ont permis d'établir, au moins sur certains points, une séparation nette entre le dépôt archéologique ordinaire et la couche jaune.

Lorsque le dépôt archéologique reposait sur les éboulis il atteignait, en moyenne, 1 m. 10 d'épaisseur ; lorsqu'il surmontait directement la couche jaune, 1 m. 50 et 1 m. 60.

Comme d'ordinaire le terreau archéologique était d'aspect cinéritique (cendré) ; en outre il offrait, au moins par places, deux couches superposées, différentes par leur coloration ; en haut, une couche noire de 1 m. 05 à 1 m. 20 d'épaisseur, en bas, une couche grise, assez régulière, de o m. 30 à o m. 35.

En résumé la grotte a offert, de haut en bas, les couches ci-après :

Une couche de crottin actuelle sans importance ;
Une couche cinéritique noire (couche supérieure) de 1 m. 10 ;
Une couche cinéritique grise (couche moyenne) de o m. 30 ;
Un dépôt discontinu d'éboulis de o m. 40 ;
Une couche jaune (couche inférieure) de o m. 30.

Je commencerai la description des couches par la plus profonde, la plus ancienne, la couche jaune.

Couche Inférieure ou Couche Jaune

La couche jaune remplissait les dépressions du fond rocheux de la grotte. Ce dépôt a été constitué par les produits de désagrégation de la roche sahélienne dans laquelle se

---

(1) En général les pentes des grottes d'Oran n'ont pas été fouillées. D'abord parce qu'elles sont en plein soleil et qu'elles sont souvent brécheuses ; ensuite, que si elles peuvent offrir de nombreuses pièces elles ne présentent aucun intérêt au point de vue stratigraphique.

trouve l'excavation. L'action érosive des agents naturels : humidité, chaleur et vent a creusé et agrandi la grotte.

La couche jaune était surmontée, d'une couche très discontinue d'éboulis d'une épaisseur de o m. 3o à o m. 35 qui les séparait nettement, par places, de la couche moyenne grise ; quand les éboulis présentaient une solution de continuité elle se trouvait en contact avec la couche grise.

La couche jaune, antérieure à tout dépôt nettement archéologique, n'est pas imprégnée de matière organique animale. Les ossements qui y ont été recueillis sont relativement fossilisés et ne montrent aucune trace de calcination ; ils ont été laissés là plutôt par les fauves que par l'homme.

Si la présence des restes d'animaux ne suffit pas seule pour attribuer un caractère archéologique à la couche jaune, ce caractère peut lui être donné par les silex qui y ont été rencontrés et dont il sera intéressant d'établir l'origine. Avant, il y a lieu d'énumérer les divers matériaux qui en ont été retirés :

Faune. — Les assez nombreux restes de vertébrés que j'ai recueillis appartiennent aux espèces suivantes :

Le Phacochère (*Sus mauritanicus* Pomel) représenté par un germe de prémolaire de lait ;

Le Rhinocéros (sp ?) représenté par une molaire très usée, la troisième prémolaire ou la première molaire supérieure droite. Cette dent, bien plus épaisse que longue, a sa table rectangulaire. Ses dimensions sont : longueur du bord externe, o m. o3o ; largeur transverse, o m. o46 ;

Un mauvais échantillon d'articulation inférieure de métacarpien doit appartenir à la même espèce.

Le Dauw de Mauritanie (*Equus mauritanicus* Pomel, *Eq. Burchelli* auct.) représenté par :

Une prémolaire supérieure gauche ;

Une première prémolaire supérieure très dégradée ;

Deux fragments de molaires supérieures, l'une de lait, l'autre de deuxième dentition ;

Une énorme molaire inférieure pm3. dont la couronne mesure : longueur o m. o275 ; épaisseur o m. o2o. La dent corres-

pondante de l'*Eq. Burchelli, Eq. Grandi* de Constantine, citée par M. Joleaud (1), présente à peu près les mêmes dimensions : o m. 028 sur o m. 020 ;

Une molaire inférieure, à sillon des denticules internes très ouvert comme chez un cheval ; les autres caractères sont du dauw ;

Une troisième prémolaire inférieure droite : table, o m. 025 sur o m. 017 ;

Un germe d'incisive inférieure de lait ;

La moitié supérieure d'un métatarsien (canon) en mauvais état ;

Un pâturon plus fort que celui d'un âne, plus petit que celui d'un cheval. Dimensions : longueur, o m. 077 ; largeur de la face articulaire postérieure, o m. 042 ; de l'antérieure, o m. 036 ; largeur au milieu, o m. 033 ;

Deux deuxièmes phalanges dont une en mauvais état ;

Deux phalanges onguéales (sabots) dont une de la force de celle d'un gros âne ;

Un autre sabot.

Tout cet ensemble, malgré les difficultés que présente la détermination spécifique des diverses pièces, ne peut, en aucune façon, être rapporté à un cheval (*Eq. caballus*).

L'Ane ? (*Eq. asinus africanus* Sans.). - Une phalange onguéale (sabot) du pied de derrière rappelle, par ses petites dimensions, celle d'un âne actuel, mais cette pièce est trop peu caractéristique pour en faire état avec certitude.

Dimensions : longueur de la base, o m. 042 ; plus grande largeur, o m. 054 ; hauteur, o m. 035 ; longueur de la face oblique antérieure, o m. 040. Je ne cite cet os qu'à titre de simple indication. Chez l'âne actuel les dimensions sont très variables.

Le Grand Boeuf (*Bos opisthonomus* Pomel) représenté par :

Une deuxième arrière-molaire supérieure ;

Plusieurs fragments de métacarpiens et métatarsiens ; un autre de deuxième phalange ;

De nombreuses esquilles d'os longs sans valeur.

Une Antilope (ouach ?) représentée par un fragment de métatarsien en très mauvais état.

L'Ouach (*Alcelaphus bubalis* Pallas) représenté par :

Une dernière arrière-molaire supérieure ; un germe de molaire supérieure ; une troisième prémolaire de lait inférieure ;

Un grand os du carpe.

---

(1) Joleaud. — *La grotte des Pigeons* (Constantine) in Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine (1918).

La Gazelle atlantique (*Gazella atlantica* Bourg.) représentée par :

Une moitié inférieure de noyau osseux adhérant à une portion de l'orbite ; une moitié supérieure et un fragment de deux autres noyaux.

La Gazelle de montagne (*G. Cuvieri Ogilby*) représentée par :

Une mandibule gauche.

Une Gazelle (*sp.* ?) représentée par :

Un bout de noyau osseux de femelle ; deux molaires ; une tête inférieure d'humérus ; une tête supérieure de radius ; trois parties inférieures de tibias.

Le Mouflon (*Ovis tragelaphus* Desm.) représenté par :

Trois molaires inférieures.

Avec les restes des diverses espèces que je viens d'énumérer j'ai recueilli les trois quarts supérieurs d'un fémur de la taille de celui de la mangouste et la tête supérieure d'un fémur de gros oiseau. Ce dernier rencontré à 1 m. 80 de profondeur totale.

Quatre espèces de cette faune, le rhinocéros, le phacochère, le dauw et la gazelle atlantique présentent un caractère d'ancienneté bien plus marqué que celui de la faune ordinaire des couches néolithiques des grottes d'Oran.

Ces quatre espèces ont-elles vécu en Oranie jusqu'au néolithique récent ? Rien n'est encore démontré à ce sujet.

L'époque de la disparition du Rhinocéros est loin d'être fixée depuis que j'ai recueilli, dans la grotte de la Guethna à Lourmel (1), une phalange onguéale (sabot) d'une espèce de ce genre en contact avec de la poterie ornementée.

Les trois autres espèces vivaient pendant le paléolithique et le néolithique ancien ; elles pourraient bien n'avoir émigré ou disparu qu'au début du néolithique récent. Elles ne peuvent donc servir à caractériser nettement une époque du paléolithique ou du néolithique ; on ne peut leur reconnaître qu'une ancienneté relative.

Dans le cas actuel le Rhinocéros indiquerait que la faune de la couche jaune remonte au Paléolithique moyen ou au début du supérieur. Encore un problème à résoudre ; il ne pourra l'être que lorsque le paléolithique supérieur aura été nettement distingué en Oranie.

La présence d'une vieille molaire isolée et nettement fossilisée du Rhinocéros ne prouve guère que l'animal dont elle provient a vécu aux abords du Polygone ; elle aurait pu être apporté là par les premiers habitants de la grotte qui pouvaient utiliser

---

(1) Doumergue. — *La grotte de la Guethna* (Lourmel) in Bull., Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran, 192

de grosses dents comme talismans, pendeloques, etc. Encore une de ces incertitudes qui n'ont cessé de s'accumuler dans mon esprit en présence d'observations aussi multiples que déconcertantes.

Pierres taillées. — Je dois d'abord faire remarquer que les pierres taillées et les ossements que j'attribue à la couche jaune ont été rencontrés plutôt près de la surface qu'en profondeur. C'est dans la terre jaune du premier puits creusé que j'ai récolté les premiers silex de facture paléolithique. Les plus intéressants sont ceux que j'ai recueillis au-dessous de la couche d'éboulis. Je citerai :

Une belle pointe de lance en silex (Pl. I, fig. 1) bien en place sous les éboulis non loin d'une molaire inférieure d'Equus mauritanicus. Dimensions : longueur 0 m. 060, plus grande largeur, 0 m. 040 ; plus grande épaisseur, 0 m. 011.

Un tout petit éclat de silex noir.

Le regretté de Lariolle a retiré deux pièces :

L'une est une sorte de racloir-grattoir, en silex, semi-elliptique paraissant représenter la moitié d'un disque, assez régulier, large de 0 m. 030, épais de 0 m. 018.

L'autre (fig. 2-3) est un beau petit disque très régulier taillé à larges éclats sur les deux faces presque parallèles au milieu, à bords amincis et un peu retouchés.

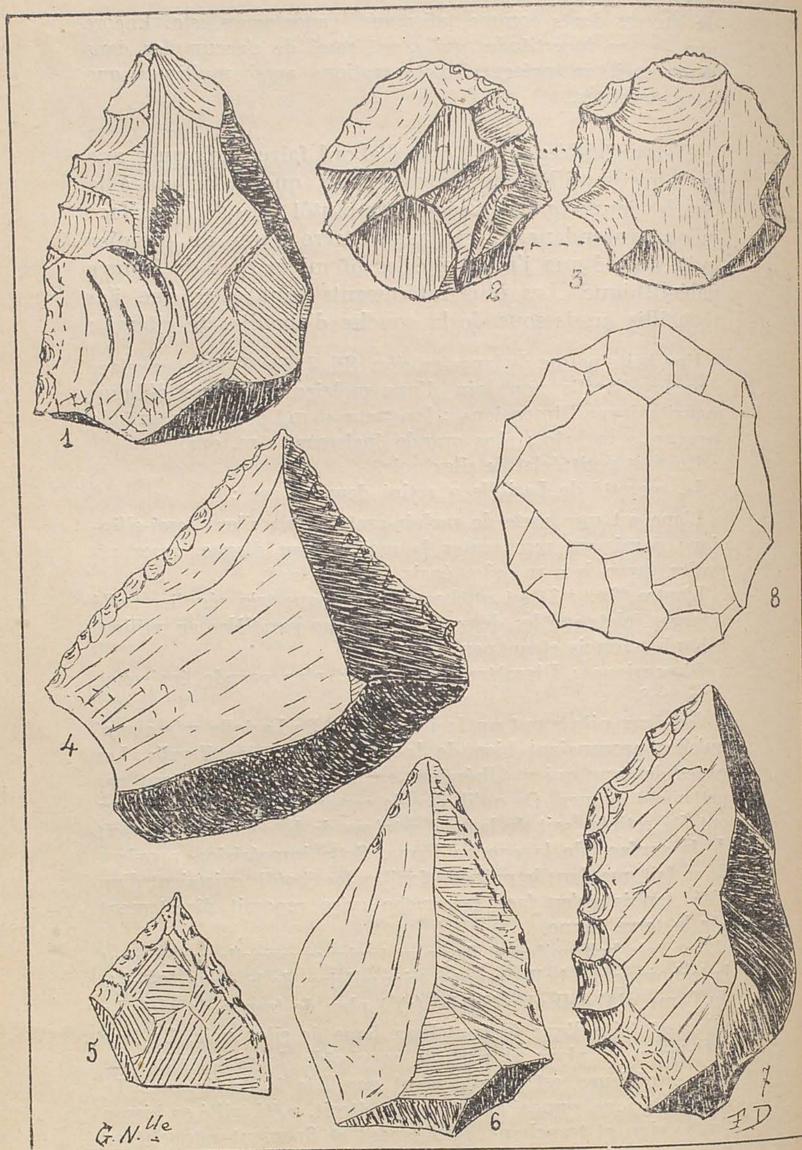
Dimensions : Diamètre 0 m. 035 ; plus grande épaisseur, 0 m. 008.

Ces deux pièces ont un facies ancien. De Lariolle m'a assuré qu'elles provenaient bien de la couche sous les éboulis. Les restes de terre qui y adhéraient encore n'étaient pourtant pas nettement jaunes. Ce qu'il y a de certain c'est que ces pièces ont été retirées soit de la base extrême de la couche grise, soit de la surface de la couche jaune. Cette imprécision provient de ce fait que dans le puits de fouilles les éboulis existaient d'un côté, tandis qu'en face la couche grise reposait directement sur la terre jaune.

Une très belle pièce et des plus typiques rappelle exactement la technique des belles pointes triangulaires de la grotte éboulée du Camp d'Abdelkader (Saïda) (1) à plan de frappe de côté. La pièce est faite d'une forte et large lame de silex noir. La face inférieure est plane et porte le conchoïde de percussion ; la face supérieure est sensiblement parallèle à l'inférieure. Le bord antérieur, opposé au talon plus étroit, a été taillé en biseau large, aigu et tranchant, étroitement et finement retouché en

---

(1) Doumergue. — Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran, 1926, p. 29.



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche jaune*

dessus. Le bord gauche est aussi en biseau et retouché ; avec le précédent il forme un angle presque droit. Le côté droit est intact car il présente une portion de la surface brute du galet duquel la lame a été détachée. Si on fait obliquer la lame de 45 degrés à droite, on reconnaît aussitôt la pointe typique triangulaire de Saïda, le côté droit en devient le talon. (Pl. I fig. 4). Dimensions : longueur de la lame, o m. o5o ; du tranchant o m. o42 ; du côté gauche, o m. o52 ; de la bissectrice de l'angle, o m. o6o.

De la même technique je signalerai aussi un fragment de pointe triangulaire, à base tronquée par cassure, à bords en partie très régulièrement et finement retouchés en dessus, convergeant en un angle assez aigu. (Fig. 5).

Ces deux pièces caractérisent tout particulièrement l'industrie de la couche jaune.

Il y a lieu de citer encore quelques pièces de diverses formes :

Une belle pointe de lance en quartz laiteux, faite d'un éclat assez mince, triangulaire, aiguë, à côtés finement retouchés en dessus, tranchants, l'un, entièrement, l'autre, sur le tiers supérieur. Longueur, o m. o55 ; plus grande largeur, o m. o33 ; plus grande épaisseur, o m. o1o (Fig. 6).

Une magnifique pointe-scie en silex brun cireux, subelliptique, aiguë, à face inférieure irrégulièrement plane, à bords, l'un convexe, bien retouché en dessus, l'autre, constituant le dos de l'outil, non retouché, équarri dans le cortex. Longueur : o m. o65 ; plus grande largeur, o m. o35 ; épaisseur moyenne du dos, o m. o1o. La facture est nettement moustérienne (Fig. 7).

Un beau grattoir subcirculaire, à patine roussâtre, plan en dessous, retouché largement sur le pourtour. Dimensions : diamètres : o m. o5o et o m. o43 ; épaisseur moyenne, o m. o12 à o m. o15 (Fig. 8).

Une portion, presque carrée, d'une grande et large lame, de o m. o35 de côté, assez mince. Une autre représentant la partie inférieure d'une lame sur laquelle on voit le conchoïde de percussion. Et quelques autres éclats de silex sans intérêt.

Dans toutes les pièces citées il n'y a pas un seul quartzite mais celles qui sont taillées présentent, sans aucun doute, la facture des outils des stations de quartzites de Karouba.

Galets. — Un seul, petit, irrégulier, plat en dessous, de o m. o45 sur o m. o34.

Os poli, poterie. — Rien.

Parure. — Une pièce curieuse en forme de grande pendeloque a été rencontrée dans la terre jaune, c'est une

sorte de galet plat, peu épais, dont le bord inférieur présente seul la surface courbe d'une pierre roulée ; le reste est plus ou moins rugueux mais les faces supérieure et inférieure sont relativement planes et subparallèles. La pièce est une sorte de trapèze plus long que large. En haut, elle est percée d'un trou de suspension cylindrique, intentionnel, dont l'une des ouvertures a été bien évasée.

Dimensions : longueur, o m. o65 ; plus grande largeur, vers la base, o m. o42, en haut, o m. o27 ; épaisseur, o m. o15 ; diamètre du trou de suspension o m. oo5 (Pl. II fig. A).

Cet objet était-il une pendeloque ou un talisman ? A-t-il été laissé dans la terre jaune par les moustéro-aurignaciens ou est-il descendu de la terre grise ? Je ne saurai répondre. Je me borne à le signaler.

En résumé :

La couche jaune ayant été constituée par la seule action de la nature elle est donc d'âge antérieur à celui des apports faits par les animaux et ces apports sont, eux-mêmes, antérieurs à l'époque de l'introduction des pierres taillées dans la couche. Nul ne peut affirmer, en effet, que les ossements sont des restes de l'alimentation de l'homme et qu'ils sont contemporains des quelques silex taillés qui les accompagnaient.

Les silex étant, très probablement, moins anciens que les ossements il ne reste à discuter que de l'âge des premiers.

D'abord il y a lieu de tenir compte du fait important que les matériaux lithiques n'ont été recueillis que dans les niveaux supérieurs, presque à la surface de la couche jaune. Quant à l'origine de leur introduction dans la couche, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

La première, que des tailleurs de silex de l'atelier de plein air du Champ de Tir, ayant déjà succédé au tailleurs de quartzites, ont dû s'abriter parfois dans la grotte et y perdre des échantillons de leur industrie.

Cette hypothèse m'a paru d'abord la plus plausible ; mais elle n'explique pas la présence des pointes triangulaires à plan de frappe de côté qui caractérise une industrie plus évoluée, plus artistique que celle du Champ de Tir.

La deuxième, que les troglodytes qui ont constitué la couche grise en s'installant à demeure sur la couche jaune,

ont pu y laisser des silex. Cette hypothèse ne serait admissible que si la facture des outils de la couche grise était identique à celle des pièces rencontrées dans la couche jaune, ce qui, en général, n'est pas le cas. D'ailleurs cette hypothèse acceptable, à la rigueur, quand la couche grise surmonte directement la couche jaune, perd de sa valeur si on considère que quelques mais rares silex taillés ont été rencontrés sous la couche d'éboulis. Toutefois il n'est pas impossible que des silex de la couche grise aient pu descendre, à travers la couche de pierraille, jusqu'à la couche jaune, puisque, sur un point, où existait une masse d'éboulis de o m. 8o d'épaisseur, j'ai pu observer que la bosse était creuse, qu'elle avait été évidée par le passage de l'eau, descendue, sans doute, par une crevasse de la voûte. Entre les pierres, des silex ont donc pu être poussés jusqu'à la couche jaune.

Il y a aussi lieu de considérer que le creusement des fosses funéraires a, parfois, atteint la couche jaune dans les parties où les éboulis n'existaient pas.

L'introduction du mobilier lithique dans la couche jaune étant postérieure à la formation de cette couche on ne peut attribuer un âge archéologique au dépôt ; on ne peut classer les pierres taillées qu'en se basant sur leurs seuls caractères morphologiques.

Nul doute que les silex de la couche jaune sont de facture et d'âge moustéro-aurignaciens. Rien ne prouve que ceux qui les ont taillés ont séjourné à demeure dans la grotte, la couche jaune ayant conservé sa couleur naturelle.

DÉPOTS CINÉRITIQUES

Les dépôts cinéritiques, nettement archéologiques, étaient constitués par un terreau dont la couleur passait, de bas en haut, du gris cendré au gris noirâtre. Si la partie noire s'étalait sous toute l'étendue de la surface du sol de la grotte, il n'en était pas de même de la partie grise qui paraissait n'occuper que les intervalles compris entre les saillies du fond rocheux de la grotte et des paquets d'éboulis. Parfois la distinction des couches était difficile à saisir, la différence de coloration n'étant pas suffisamment nette ; aussi, l'attribution, à l'une ou à l'autre, de certains objets recueillis ne peut pas toujours être affirmée.

La couche grise présentait un caractère particulier ; elle avait été rendue très caillouteuse par les petites pierres détachées de la voûte, ce qui semble indiquer que la grotte n'a pas été continuellement habitée, mais l'abandon des lieux a été de courte durée.

Pas plus dans la grotte du Polygone que dans toutes les grottes des environs d'Oran qui ont été fouillées on n'a rencontré de couche stérile épaisse séparant distinctement la couche grise de la couche noire.

Au Polygone, la distinction des deux couches, à leur plan de contact, était, en outre, souvent rendue impossible par ce fait qu'elles avaient été profondément remaniées pour l'ensevelissement des morts. Les fosses ouvertes dans la couche noire ont souvent atteint la couche grise et parfois, même, la couche jaune ; des objets d'industrie des niveaux inférieurs ont été ainsi remontés dans les niveaux supérieurs, tandis que certains d'en haut ont été enfouis en bas.

Des silex de la couche noire ont pu même parvenir jusqu'à la couche jaune. A 1 m. 20 de profondeur, à quelques centimètres à peine de la couche jaune, j'ai recueilli un morceau de poterie actuelle, indiquant un remaniement récent, peut-être même pour une sépulture moderne. L'étude des restes humains des grottes d'Oran n'ayant jamais été faite rien ne prouve que ceux retirés de la grotte du Polygone étaient tous néolithiques.

De ces remaniements indéniables il résulte que la séparation et la classification des couches noire et grise, d'après le mobilier archéologique rencontré, n'est pas très facile étant donné que, déjà, le mélange des silex de diverses factures, déroute. Je vais néanmoins essayer d'établir les caractéristiques des deux couches cinéritiques d'après les matériaux que j'y ai recueillis.

Couche Grise ou Couche Moyenne

La couche grise ne paraît pas avoir été très imprégnée de matière organique animale. Elle était plus terreuse que composée de cendres ; il s'y mêlait de nombreuses petites pierres détachées de la voûte. Les débris de coquilles d'escargots terrestres (helix) y étaient plutôt rares.

Les ossements offraient un caractère curieux : aussitôt qu'ils étaient exposés à l'air ils prenaient, à la surface, un aspect pierreux. Cela tenait sans doute à ce qu'ils avaient longtemps subi, avant que la couche grise ait été recouverte par la couche noire, l'action de l'eau suintant à travers la voûte calcaire de la grotte.

La couche grise ne s'est révélée qu'à une assez grande distance du seuil de la grotte. Comme elle était inégalement distribuée, qu'elle n'avait que o m. 3o d'épaisseur et qu'elle avait été remaniée, au moins par places, il en résulte qu'il n'a pas été possible de fixer, avec précision, le plan de séparation des deux couches en contact.

Voici l'énumération des matériaux que je dois pouvoir attribuer à la couche grise :

Faune. — Vertébrés. — Les restes de vertébrés étaient peu nombreux et appartenaient aux espèces suivantes :

Le Phacochère (*Sus mauritanicus* Pom.) représenté par :

Une arrière-molaire inférieure gauche, trouvée à la limite commune aux couches grise et noire.

Comme en ce point les restes humains étaient nombreux, il se peut très bien que cette dent ait été ramenée de la couche jaune par le creusement d'une fosse sépulcrale. Je reconnais toutefois qu'elle n'est pas fossilisée comme les échantillons de la terre jaune. On peut expliquer ce fait en admettant que l'introduction de la molaire dans la couche grise a eu lieu avant la complète fossilisation calcaire qui caractérise les dents de la couche jaune. Pour le moment j'admets que le phacochère peut-être compris dans la faune de la couche grise.

A la même espèce il y a lieu de rapporter, probablement, une deuxième phalange d'un porcien.

L'Ane (*Equus asinus africanus* Sanson) représenté par :

Une troisième prémolaire inférieure qui a pu aussi être ramenée de la couche jaune.

Le grand bœuf, l'antilope bubale (ouach), le mouflon, des gazelles y étaient représentés mais par des restes peu importants.

Il y a lieu de citer encore :

Une Antilope (*sp.* ?) à laquelle je rapporte une rotule subcirculaire, différente de celle de l'ouach laquelle est en forme d'as de pique renversé. Dimensions : diamètre, o m. o4o, épaisseur, o m. o3o.

La Gazelle rouge (*Gazella rurifrons* Gray var. *rufina* Thomas, *G. Pallary* Pomel. La corinne de Buffon). (Voir Joleaud (1).

Cette espèce paraît représentée par la moitié supérieure d'un noyau osseux de mâle ? Une poulie d'humérus, une portion de scapulum et une tête inférieure de tibia, trouvés aux abords de la corne, pourraient provenir du même individu.

Observation. — La dentition d'une gazelle rouge mâle actuelle dont je possède le crâne présente une particularité, peut-être une anomalie, très remarquable: les arrière-molaires supérieures portent toutes une forte colonnette interlobaire externe, libre(2). En outre la table de la couronne des dernières présente, sur le grand cylindre postérieur, des replis d'émail intérieurs semblables à ceux du mouton.

Comme fauve je ne puis citer que : la panthère (*Felix pardus* L) représentée par une canine inférieure droite. Cette dent a peut-être été importée d'une autre localité pour être utilisée comme pendeloque.

La classe des oiseaux, n'est représentée que par un os coracoïdien d'une grande espèce.

En somme, en dehors de la dent de phacochère, d'âge discutable, aucune espèce ne caractérise la couche grise.

Invertébrés. — Les hélices, moules, patelles étaient consommées, mais leurs restes peu abondants ; les coquilles marines étaient même plutôt rares.

Homme. — Les restes humains étaient peu nombreux, tous sans connexion naturelle, ce qui prouve bien que les premières sépultures ont été bouleversées par des ensevelissements postérieurs opérés par ceux qui ont constitué la couche noire. Avant, l'homme ne pouvait guère pratiquer de sépulture dans la seule terre grise qui n'avait que o m. 3o d'épaisseur. Dans le cas contraire les cadavres auraient été enterrés dans la couche jaune dans laquelle je n'ai trouvé aucun os humain.

J'estime donc que certains restes humains de la couche grise, sinon tous, n'en sont pas contemporains, mais qu'ils sont les plus anciens de la nécropole.

---

(1) Joleaud. — *Les gazelles pliocènes et quaternaires de l'Algérie* (Bull. Soc. Géol. de France, 1917, p. 208 et suivantes.

(2) Ce caractère rappelle celui sur lequel Pomel a établi son *Nagor Maupasi*. Des erreurs de détermination sont donc possibles.

La couche grise a pu être plus épaisse, la grotte ayant été vidée de son trop plein par les habitants qui ont commencé à constituer la couche noire.

Voici l'énumération des restes humains les plus intéressants :

Sous une grosse pierre, à 1 m. 40 de profondeur, des restes d'un adulte et d'un adolescent avec silex, turritelle, œuf d'autruche.

Un crâne écrasé, enlevé au blanc de la baleine, que j'ai reconstitué et donné au Musée où on l'a laissé retomber en morceaux. Le terreau qui remplissait l'intérieur du crâne, renfermait des débris d'ossements, quelques silex et un fragment minuscule de coquille gravée de trois petits traits verticaux et parallèles.

Uu crâne en morceaux, accompagné d'un assez grand nombre de silex assez grossiers ;

Un autre crâne, isolé, tout en morceaux ;

A 1 m. 40, les pieds isolés d'un squelette ;

A 1 m. 20 au moins, sur la couche jaune, des ossements entassés dont quatre crânes brisés et quelques rares silex. Au dessus, deux bouts d'os polis.

Foyers. — Quoique la couche fût cinéritique je n'y ai pas constaté l'existence de foyers.

Le creusement des tombes a pu les faire disparaître.

Pierre taillée. — Quoique quelques mais rares silex submicrolithiques aient été rencontrés dans la couche grise, dans laquelle ils peuvent avoir été introduits par les remaniements, le plus grand nombre des pièces recueillies sont encore des outils d'assez fortes dimensions, de facture grossière n'ayant rien de la lame. Ceux provenant de la base rappellent ceux de la couche jaune, à facture moustéro-aurignacienne avec petites pierres de jet à éclats alternatifs, de gros grattoirs et grandes pointes de lance d'un travail fruste ; les autres étant de simples éclats, de dimensions moindres, peu retouchés ou ne portant que quelques traces d'utilisation, irréguliers, rarement en forme de pointe ou de grattoir mal définis.

Aux silex de facies moustérien se mêlaient quelques gros outils en calcaire, taillés à grands éclats, non retouchés, les tranchants naturels étant utilisés à vif.

Enfin quelques lames de canif s'y sont trouvées mêlées, introduites sans doute en profondeur par les ensevelissements des morts.

Il y a lieu de citer aussi quelques mauvaises lames étroites et minces, quoique irrégulièrement carénées, pouvant aussi provenir de la couche supérieure noire. Une présente deux encoches contiguës.

En résumé je ne vois, pour caractériser cette couche, que la prédominance d'éclats de silex de dimensions moyennes, utilisés plutôt comme outils de fortune, mêlés aux formes de la couche jaune et marquant une réduction sensible du volume des outils. Quelques types à dos retouché, nettement de facture néolithique, commencent à y apparaître.

Donc un mélange de formes montrant l'évolution continue de la taille du silex sur place pendant une longue période difficile à délimiter.

Les principales pièces à citer sont :

Un grand disque de silex à faces presque parallèles et concrétionnées, taillé grossièrement sur les deux tiers de son pourtour assez tronqué ; l'autre tiers est aminci par des retouches supérieures et inférieures qui le rendent tranchant.

Cet outil, bien en main, a pu servir de couperet. Dimensions : diamètre, o m. 10 ; épaisseur, o m. 02 à o m. 03.

Une belle pointe en silex, plane en dessous, trouvée à la base de la couche. Dimensions : longueur médiane, o m. 058, plus grande largeur vers la base, o m. 042 (Pl. II, fig. 1).

Une sorte d'ébauche de grand grattoir rétréci en pédoncule par l'enlèvement de deux grands éclats ayant laissé le conchoïde en creux, très concave. Dimensions : longueur, o m. 068 ; plus grande largeur, o m. 058 ; talon, o m. 030 ; plus grande épaisseur, o m. 030 (Pl. II, fig. 2).

Un gros outil en calcaire noir, ébauche de grand grattoir taillé à grands éclats, à pourtour un peu ovoïde, plan en dessous, pyramidal en dessus. Diamètre : o m. 060 et o m. 050 (Pl. II, fig. 3).

Un gros morceau de silex noir en forme de grand grattoir très irrégulier, atténué à la base et retouché sur les côtés du pédoncule. Dimensions : longueur, o m. 070 ; plus grande largeur, o m. 055 ; largeur du pédoncule, o m. 035.

Une lame épaisse de calcaire travertineux, portant le conchoïde de percussion convexe en dessous, à surface supérieure parcourue, dans sa longueur, par trois plans d'éclatement parallèles et concaves, à bords en partie tranchants. Dimensions : longueur, o m. 065 ; largeur, o m. 055 ; épaisseur, o m. 015.

Avec ces grosses pièces rappelant celles de la couche jaune mais de facture plus grossière, un grand nombre d'éclats de silex

noir de dimensions moyennes, dont aucun de forme définie, en général non retouchés, portant parfois des traces d'utilisation et semblant caractériser la couche.

En résumé, outillage très fruste dans lequel il est difficile de déterminer une industrie.

Et, avec tout cela, quelques petites pièces de facies néolithique descendues probablement de la couche supérieure :

Quelques rares lames étroites et minces, mais irrégulièrement carénées sur la face supérieure ; une seule retouchée avec deux encoches contiguës ;

Des ébauches de lames de canif grossières et deux bien taillées, dont une très belle (Pl. II fig. 4 et 5) ;

Enfin un trapèze microlithique, trouvé à 1 m. 40 de profondeur, presque sur la terre jaune, apportant une preuve indiscutable des remaniements occasionnés par les inhumations.

Galets. — Je n'ai noté ou recueilli que les pièces suivantes :

Un gros galet de grès, plat, non entier, épais de 0 m. 035, large de 0 m. 10, une face ayant servi de marteau et probablement de meule à cosmétique ; la dépression est très lisse, bien marquée ;

Un galet elliptique ;

Un petit galet de quartzite un peu plan sur une face ;

Un galet de quartzite du volume d'un gros œuf de poule.

Os poli. — Les objets en os poli étaient très rares. Je ne puis citer que :

Un bout de grosse esquille polie à l'extrémité, triangulaire, carénée sur le côté, longue de 0 m. 052, large, à la base, de 0 m. 025. Cette pièce, incomplète, représente probablement l'extrémité pointue d'un lissoir à double usage.

Un morceau de côte de 0 m. 120 de longueur et 0 m. 023 de largeur.

Objets de parure. — Les objets de parure étaient aussi très rares et, comme ceux en os poli, pouvaient provenir, par suite des remaniements, de la couche supérieure. Cela est d'autant plus probable que ces objets accompagnaient les squelettes. J'ai recueilli :

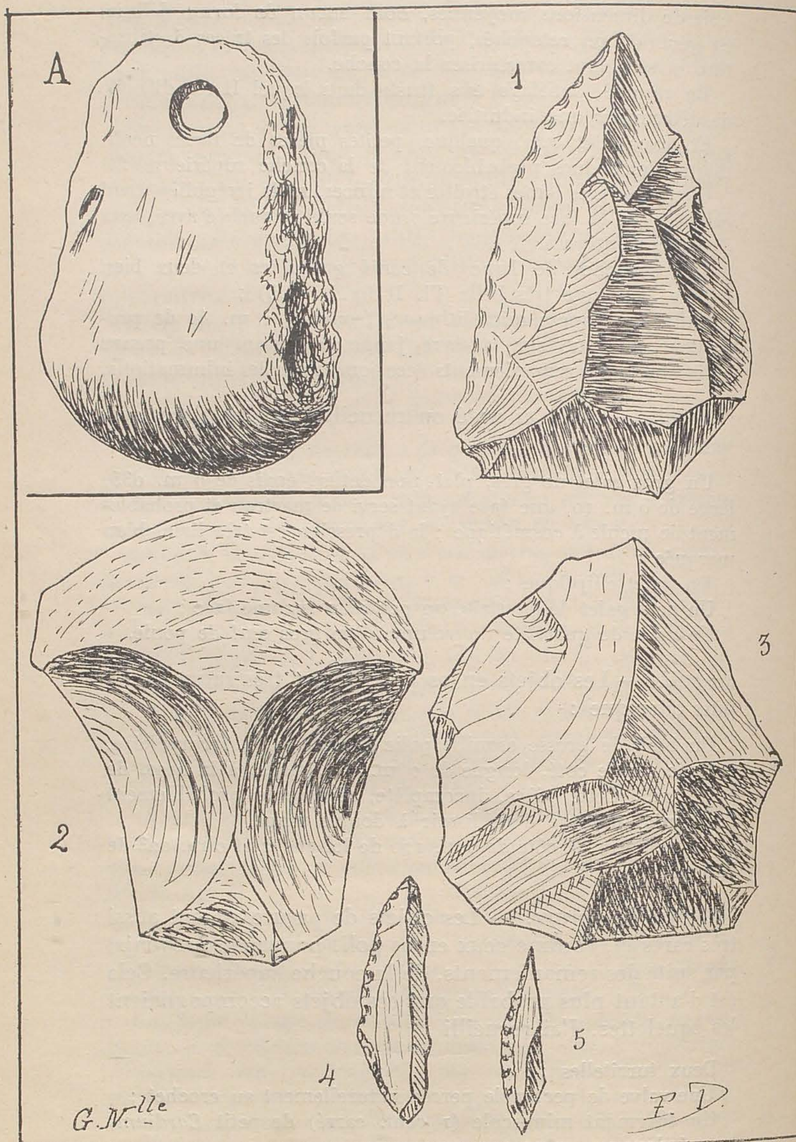
Deux turritelles ;

Une valve de pectoncle percée naturellement au crochet ;

Un fragment minuscule (1 cent. carré) de petit *Cardium*, trouvé dans un crâne ;

Une portion de dentale ;

Trois morceaux d'œuf d'autruche.



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche grise*

Poterie. — Néant.

Divers. — Un petit morceau de gypse.

En résumé :

Le mélange des silex de diverses factures rend le classement morphologique de cette couche assez difficile. Toutefois il est évident que les formes frustes y dominaient et que les échantillons rappelant les formes moustéro-aurignaciennes de la couche jaune s'y sont trouvés relativement assez nombreux. Mais des formes très évoluées comme les lames minces, les lames de canif y apparaissent.

On peut considérer que les rares objets en os poli, qui en ont été retirés y ont été introduits par remaniement des terres. Quant à la poterie elle en était totalement absente. D'ailleurs, à son sujet, j'incline de plus en plus à admettre qu'elle n'existe pas dans les couches profondes des dépôts cinéritiques des grottes d'Oran, représentées dans la grotte du Polygone par la couche grise. Dans mes notes je relève plusieurs fois les observations suivantes : « Poterie manque totalement ». « A la base, toujours rien ». Peut-être même fait-elle défaut dans les parties inférieures de la couche noire.

La couche grise doit donc être considérée comme d'une époque bien différente de celle représentée par l'industrie de la couche noire. Elle me paraît être contemporaine des foyers de plein air que je classe dans le néolithique ancien sans poterie, ni hache polie : Arbal, Bou-Tlélis, etc. Peut-être sera-t-on amené un jour à la considérer comme paléolithique.

Couche Supérieure. Couche Noire

La couche supérieure était caractérisée par sa couleur noirâtre due au mélange d'une grande proportion de matière organique et par l'abondance, dans les niveaux supérieurs et aux abords des foyers, de coquilles de mol-

lusques terrestres (helix) et marins (surtout des moules). Avec cela, de nombreux restes des vertébrés ayant servi à l'alimentation, parmi lesquels dominaient, comme d'ordinaire, ceux du grand bœuf et de l'ouach.

La couche était aussi caractérisée par son industrie lithique, représentée par des silex de petites dimensions et bien taillés, par de nombreux outils en os poli, la présence de quelques fragments de poterie ornementée et l'abondance des restes humains. J'en ai retiré les matériaux suivants :

Faune. — 1. *Vertébrés.* — La plus grande partie des restes de vertébrés que l'on rencontre dans les grottes proviennent des animaux qui ont servi à l'alimentation des troglodytes, les autres, de carnassiers, de fauves qui fréquentaient les abris pendant les intervalles où l'homme ne les habitait pas.

Dans les restes de l'alimentation j'ai reconnu les espèces suivantes :

Le Sanglier (*Sus scrofa* L.) représenté par une première prémolaire qui peut tout aussi bien provenir d'un porc que d'un sanglier.

De même, une phalange onguéale.

Le grand Bœuf (*Bos opisthonomus* Pom.) représenté par :

Une partie du crâne portant le noyau osseux de la corne gauche entier. Sa grande courbure mesure 0 m. 770 et sa circonférence de base, 0 m. 350. (Pomel, *Bœuf-Taureaux*, Pl. II, a figuré cette belle pièce) ;

Un autre noyau osseux, à bout brisé, d'un autre individu, mesure 0 m. 650 et 0 m. 370.

Ces deux noyaux osseux sont les plus beaux recueillis jusqu'ici dans les grottes d'Oran.

Une branche montante de mandibule ;

Un fragment de branche gauche avec 2ᵉ et 3ᵉ prémolaires et 1ʳᵉ arrière-molaire ;

Quelques rares dents isolées ;

Quelques têtes d'os longs ; d'assez nombreux os courts des pieds.

Il y a lieu de signaler de la même espèce quelques pièces dont les dimensions sont intéressantes :

Une tête de radius à face articulaire supérieure longue de 0 m. 105 ;

Une côte dont la plus grande largeur atteint, 0 m. 082 ;

Un calcaneum long de 0 m. 160 ;

Un astragale long de 0 m. 078.

L'Ouach, Antilope bubale (*Buselaphus bubalis* Pallas) représenté par deux fragments de noyaux osseux, quelques dents et d'assez nombreux ossements.

Un Oryx (*Oryx troglodytorum* Pomel !) représenté par la partie inférieure d'un noyau osseux, à peu près semblable à l'échantillon trouvé par M. Pallary dans la grotte des Troglodytes cité et dénommé par Pomel (*Matériaux : Les Antilopes*, p. 35 et Pl. VI, fig. 4).

Les deux échantillons n'appartiennent certainement pas à une espèce voisine de l'*Oryx leucoryx* Pallas et pas même à un vrai oryx. Tandis que l'*Oryx leucoryx* a des noyaux osseux cylindro-coniques qui atteignent o m. 80 de longueur, chez l'espèce d'Oran ils sont ovoïdo-coniques ; entiers ils ne dépassaient pas o m. 16. En effet le fragment des Troglodytes, le plus long, ne mesure que o m. 080 et, à 8 centimètres de la base, son extrémité, brisée, n'a plus que 23 millimètres de grand diamètre et 18 de petit.

Je ferai remarquer que la figure de la section elliptique donnée par Pomel n'est pas tout à fait conforme à la réalité : la section est plutôt ovoïde qu'elliptique, comme dans l'échantillon du Polygone : toutefois la différence n'est pas facile à saisir et je considère ce caractère comme variable et de peu d'importance.

Dimensions : Longueur du tronçon, $0^{m}080$; diamètre antéro-postérieur, à la base, $0^{m}043$; diamètre transverse, $0^{m}033$; pourtour de la base, $0^{m}120$; profondeur totale du sinus, au moins $0^{m}055$; profondeur dans le noyau osseux, $0^{m}020$; diamètre du sinus à la base du noyau osseux, $0^{m}032$.

Les échantillons d'Oran présentent un caractère de premier ordre qui les différencie nettement des vrais *Oryx* surtout de l'*Oryx leucoryx* de Taza dont M. Campardou a recueilli des noyaux osseux adhérents à des portions de crâne.

Chez cet *Oryx* les noyaux osseux sont pourvus, à l'intérieur de la base, de rudiments de cloisons marquant des divisions en caissons, tandis que dans les échantillons d'Oran il n'y a aucune trace de cloison, il n'y a qu'une cavité unique, conique, très régulière, en forme de clochette, obtuse au fond, à surface finement vacuolaire. La profondeur de la cavité dans le noyau est de 23 millimètres.

Les noyaux de l'*Oryx* de Taza ont leur section à peu près circulaire, au moins sur le fragment de la base que je possède ; ils devaient ensuite s'atténuer insensiblement en pointe. Il n'y a pas de carène du côté postéro-externe. Le diamètre de la base est de o m. o44. Le noyau paraît plutôt être droit que courbe. Nul doute donc que les deux échantillons d'Oran appartiennent à un genre ou sous-genre autre que celui des *Leucoryx*.

Je ne vois pas quelles dents, parmi celles que j'ai récoltées, pourraient se rapporter à l'*Oryx troglodytorum* dont le nom, jusqu'à plus ample informé, me paraît devoir être conservé.

Une Antilope (*sp.* ?). — Les pièces suivantes peuvent être attribuées à une forte antilope :

Un atlas de la force de celui de l'ouach mais à arcs inférieur et supérieur plus profonds ;

Deux poulies d'humérus de o m. o40 et o m. o39 de largeur ;

Une moitié supérieure de radius, large de o m. o45 ; épaisse de o m. o38 ;

Une portion de fût de radius, large de o m. o29 ; épaisse de o m. o19 ;

Une moitié inférieure de tibia : épaisseur de la tête, o m. o47 ; épaisseur du fût, o m. o34 ;

Un astragale pouvant provenir d'un individu encore jeune de la même espèce. Dimensions : o m. o33 sur o m. o23. Cet os s'articule à la tête inférieure d'un tibia. Largeur de la tête : o m. o32.

L'Antilope de Maupas (*Nagor Maupassi* Pomel. — Deux molaires.

La Gazelle de montagne (*Gazella Cuvieri Ogilby*, *G. Kevella* auct.) représentée par d'assez nombreuses pièces brisées, des bouts de noyaux osseux de cornes de mâles et de femelles et quelqes rares dents. Echantillons toujours insuffisants pour affirmer la détermination spécifique d'une gazelle.

Une pièce intéressante, un axis, est semblable aux axis provenant de la grotte de Taza que j'ai attribués à *G. atlantica*. Cet axis présente les dimensions suivantes :

Longueur totale	0^m075
Longueur du bout de l'apophyse odontoïde à la fosse articulaire postérieure	0^m069
Longueur du bord de la surface articulaire antérieure à la fosse articulaire postérieure.	0^m060
Plus grande hauteur de l'axis	0^m060
Epaisseur du col, en arrière de la surface articulaire antérieure	0^m027

Largeur de la surface articulaire antérieure.. 0m045
Diamètre transversal de l'ouverture antérieure du canal 0m015

Il y a lieu de remarquer que j'ai signalé la présence de *G. atlantica* dans la couche jaune.

Le Mouflon (*Ovis tragelaphus* Desm.) représenté par une dernière arrière-molaire supérieure,, quelques extrémités d'os longs, quatre astragales, deux calcaneums, deux phalanges onguéales.

Le Mouton. — Cette espèce dont il est difficile de préciser la race est représentée par quelques dents auxquelles je ne puis encore attribuer un caractère archéologique.

Avec ces restes de grands vertébrés s'en trouvaient d'autres, provenant d'espèces plus petites qui étaient sans doute mangées aussi par l'homme, telles que le porc-épic, le hérisson, le lièvre, le lapin, la tortue terrestre.

Les carnassiers étaient représentés par la panthère (tête inférieure de métacarpien), le renard, le chacal, le caracal, la mangouste et la genette.

En résumé, la faune ordinaire, récente et actuelle, de nos grottes d'Oran.

D'un chacal il y a lieu de signaler la moitié supérieure d'un fémur bien plus fort que celui d'un chacal actuel.

Dimensions comparées :	Actuel	Polygone
Corps de l'os à 3 centimètres du trochanter.	10 mm	13 mm
Grand diamètre transverse	30 —	39 —
Distance entre les trochanters	27 —	31 —
Epaisseur du col du fémur	14 —	15 —
Diamètre transverse de la tête du fémur..	15 —	17 —
Largeur de la cavité digitale	9 —	13 —

En outre des plus fortes dimensions des diverses parties de l'os, l'échantillon du Polygone se distingue par sa cavité digitale qui a le fond large et arrondi, la crête intertrochantérienne qui n'est pas rectiligne comme chez le chacal actuel.

La tête inférieure d'un tibia de canidé, qui a été séparée du fût par sciage au silex, est aussi intéressante. Ses dimensions : plus grande largeur, 0 m. 021 ; plus grande épaisseur, 0 m. 015; épaisseur au milieu, 0 m. 012, sont plutôt celles d'un chien que d'un chacal ; mais les différences, entre les deux espèces, étant très subtiles on ne peut affirmer que le tibia, qui n'est pas entier, est celui d'un chien.

Comme je l'ai plusieurs fois signalé, la présence du chien dans les dépôts néolithiques des grottes d'Oran, ne pourra être admise que lorsqu'on aura trouvé des matériaux probants dans des couches profondes et indiscutablement non remaniées. De même pour le mouton et la chèvre.

Invertébrés. — Les coquilles d'escargots terrestres (helix) et leurs débris étaient très abondants par places aux abords des foyers. Des espèces marines s'y mêlaient ; surtout des moules (*Mytilus afer*) très abondantes, d'assez nombreuses patelles, des troques et des pourpres cassées. Les lits coquilliers étaient plus fréquents dans la moitié supérieure de la couche noire que dans l'inférieure ; en haut les coquilles étaient souvent entières ; en bas, réduites à des débris.

A citer 4 pinces du crabe commun.

Homme, Sépultures. — La grotte du Polygone était une véritable nécropole dont les tombes avaient été creusées les unes dans la couche noire, les autres, dans la couche grise à travers la couche noire. Les restes humains y étaient donc très abondants, mais, en général, sans connexion naturelle : crânes séparés du tronc, presque toujours écrasés *par les côtés*, os longs et courts épars. Cette dispersion démontre bien que les ossements ont été déplacés par le creusement des fosses funéraires qui, à plusieurs reprises, a remanié les terres et ramené en haut des parties de squelettes enterrés en bas. De nombreux os isolés étaient disséminés dans toute l'épaisseur de la couche noire.

Les pièces de certains squelettes ont dû être dispersées aussi quand les occupants, ou les nouveaux venus, jetaient dehors une partie des détritus qui encombraient la grotte.

C'est ainsi que j'ai relevé presque tout un squelette auquel il manquait la tête. Sur les ossements avait été établi un foyer et les os longs étaient agglutinés par des cendres coquillières. Un fémur était collé contre le tibia replié dans le sens naturel. Les os du bras étaient entrecroisés et adhérents entr'eux.

Des restes d'un squelette ont été recueillis à o m. 15 seulement de la surface sous un rocher éboulé que je n'ai pu enlever.

Plusieurs squelettes étaient accompagnés d'ossements de fœtus. J'en ai noté au moins trois.

Il est évident que, dès les premiers temps de l'occupation de l'abri par ceux qui ont constitué la couche noire, les fosses ont été creusées dans la couche grise et ont pu, parfois, intéresser la couche jaune.

Quand les ossements avaient conservé quelque con-

nexion naturelle partielle, les os longs des jambes semblaient indiquer que le corps avait été enseveli couché sur le côté, les jambes repliées, ramenées contre la poitrine. Aucun squelette n'ayant été trouvé entier et bien en place on ne peut qu'émettre des hypothèses sur la position donnée en général aux cadavres. Le mode de sépulture pouvait d'ailleurs varier avec la capacité de la fosse.

L'observation la plus nette que j'ai faite à ce sujet est la suivante. Un squelette, à peu près complet, présentait le crâne et la colonne vertébrale dans l'ordre de succession naturelle, mais la cage thoracique était écrasée par les côtés entre la roche du fond et les pierres qui la recouvraient. La pression avait réduit l'épaisseur à o m. o8. Les os des jambes étaient perpendiculaires au tronc. Le cadavre n'avait pu être enseveli assis, sinon le crâne se serait trouvé sur la cage thoracique.

Ce qu'il y a de certain c'est que le cadavre était souvent recouvert d'une ou de plusieurs grosses pierres qui comprimaient petit à petit le crâne et la cage thoracique.

Parmi les innombrables ossements mis à jour je citerai les plus importants. Un crâne de vieille femme et son squelette ; divers ossements et trois mâchoires (inférieures) qui se trouvent au Musée d'Oran. Ces matériaux doivent provenir des fouilles entreprises lors du Congrès de l'AFAS (Pallary *loc. cit.*).

Deux pièces curieuses :

Une canine à racine recourbée en hameçon, à couronne cariée. Plusieurs autres dents cariées ;

Deux vertèbres soudées après fracture ayant entraîné la déviation de la colonne vertébrale.

Et parmi les restes de squelettes :

Un crâne complet de vieillard, malheureusement écrasé par les côtés. Les os du bras l'accompagnaient. Le tout, aux abords du grand foyer.

Un peu plus bas un autre crâne avec des ossements de fœtus au dessus ;

Un autre crâne, dans les mêmes parages ;

Quatre crânes brisés avec de nombreux os entassés, preuve évidente du remaniement des terres pour de nouveaux ensevelissements.

Les restes de trois squelettes dont un d'enfant et un de vieillard à dents très usées, très asymétriques, à branche montante des mandibules très étroite.

Aux environs, divers ossements provenant de 5 ou 6 squelettes ;

A 1 m. 40 de profondeur, sous une grosse pierre, les restes incomplets et sans connexion d'un adulte et d'un adolescent. (Ces matériaux se trouvaient dans la couche grise) ;

Des parties de squelettes, dont un d'enfant. Aux abords, j'ai recueilli des silex finement taillés, deux petits pectoncles et une belle pendeloque faite d'un segment de pectoncle percé de deux trous de suspension (Pl. V. fig. 5) ;

Deux crânes écrasés, l'un d'adulte, l'autre d'enfant ;

Sous une pierre, un crâne enlevé presque entier, accompagné de parties du squelette ;

Les restes d'une femme avec les os d'un fœtus entre les côtes. Les jambes étaient perpendiculaires au tronc. Ce squelette se trouvait à 0 m. 50 seulement de profondeur. Etait-il bien ancien ?

Un amas de pièces provenant de 4 ou 5 squelettes, surtout des bras ; pas de jambes.

J'arrête là cette énumération que j'ai un peu étendue pour donner des preuves de l'abondance des restes humains. Malheureusement aucun squelette entier n'a pu être rencontré et les crânes étaient presque tous en menus morceaux.

Taille des troglodytes. — Quelques rares os longs entiers permettent de juger, approximativement, de la taille de quelques individus qui ont habité la grotte. En appliquant les données de la table de Et. Rollet (Bull. Anthrop. de Lyon, 1889) j'ai obtenu les chiffres suivants :

Un humérus de 0 m. 29 de longueur indiquerait une taille de 1 m. 40 pour un homme, 1 m. 51 pour une femme.

Un cubitus de 0 m. 27, une taille de 1 m. 73 et 1 m. 79.

Un péroné de 0 m. 35, 1 m. 60 et 1 m. 63.

Un cubitus de 0 m. 273, 1 m. 73.

Un radius de 0 m. 245, 1 m. 69.

Un radius de 0 m. 255, 1 m. 78.

Un radius de 0 m. 250, 1 m. 73.

Un radius de 0 m. 213, 1 m. 73 et 1 m. 52.

Un fémur de 0 m. 41 à 0 m. 42 indiquant une taille de 1 m. 52 chez un homme. (Un fémur d'indigène algérien actuel de 0 m. 491 correspond à une taille de 1 m. 797).

Un radius de 0 m. 25 qui indique une taille de 1 m. 715 pour un homme.

Un cubitus de 0 m. 265, 1 m. 71.

De ces chiffres il semble bien ressortir que la taille des troglodytes du Polygone dépassait la moyenne.

Foyers. — Si la couche noire était assez cinéritique les foyers intacts y étaient peu nombreux ; cela tenait à ce que les remaniements pour l'ensevelissement des morts avaient bouleversé le terreau et dispersé les cendres des petits foyers.

En place j'ai noté :

A deux mètres de la paroi Ouest et vers le milieu de la grotte, à environ 1 mètre de profondeur verticale, un grand foyer, le seul important, présentant plusieurs lits de cendres séparés par d'épais dépôts de coquilles terrestres et marines, entières ou réduites en très menus débris.

Les cendres empâtaient les restes de l'alimentation. Une moitié de frontal de grand bœuf était prise dans le magma coquillier, un peu brécheux. Avec cette pièce se trouvaient les deux grandes cornes, déjà signalées avec la faune, des dents et divers os. Ce foyer indique le séjour prolongé d'une famille.

Quelques petits foyers à moules et hélices, paraissant en place, ont été rencontrés sous les gros rochers éboulés ; certains surmontaient des restes humains.

Le foyer le plus profond a été noté à 1 m. 40, sur un squelette écrasé, logé dans la couche grise.

Des lits coquilliers, plus ou moins épais, plus ou moins distants, existaient jusqu'au bas de la couche noire.

Pierre taillée. — Les silex étaient assez communs dans toute l'épaisseur de la couche noire. Ils peuvent être répartis dans quatre groupes :

1° Les outils de facies moustéro-aurignacien ;

2° Les éclats assez grossiers, quelques-uns plus ou moins bien taillés et retouchés en grattoirs, burins, etc. ;

3° Les lames à soie ou à encoches ;

4° Les silex microlithiques.

Parmi les pièces de facies paléolithique, rappelant encore celles de la couche jaune je signalerai :

Une assez grande pointe ovoïde aiguë, retouchée en grattoir dans la moitié inférieure du bord gauche et à la base. Dimensions : longueur, o m. o56 ; plus grande largeur o m. o36. (Pl. III, Fig. 1). Cette pièce rappelle par sa forme et sa technique les pointes de lance de la couche jaune (Pl. I) ;

Un silex cacholonné en forme de fer de lance, non entièrement façonné et provenant probablement du Champ de Tir ;

Une jolie petite pierre de jet en quartz laiteux assez finement taillée, bombée rhomboïdale sur les deux faces, à pourtour elliptique. Dimensions : o m. o35 sur o m. o28 ; épaisseur o m. o15 ;

Un gros outil en silex noir, allongé, subelliptique, à face inférieure plane, grossièrement taillé en racloir. Dimensions : longueur, o m. o58 ; plus grande largeur, o m. o35 ; épaisseur, o m. o20 (Pl. III, fig. 2) ;

Une pièce en quartz, en forme de grosse olive, taillée sur toute sa surface. Dimensions : longueur, o m. o45, largeur, o m. o35 ;

Un très gros outil en calcaire pouvant être pris en main comme un fer à repasser, pyramidal caréné sur la face supérieure, à face inférieure légèrement concave, à bouts arrondis taillés en grattoir. Dimensions : longueur, o m. o85 ; largeur, o m. o58 ; hauteur, o m. o37 ;

Une ébauche de disque en quartz à éclats alternatifs de o m. o50 sur o m. o40 ; épaisseur o m. o18 ;

Un galet de brèche rouge, taillé à grands éclats alternatifs sauf sur le talon. Dimensions : longueur, o m. o85 ; largeur, o m. o15 ; épaisseur, o m. o40 ;

Un assez gros morceau de silex brut à face inférieure plane ayant pu servir de lissoir, comme un fer à repasser ;

Un grattoir cacholonné pouvant provenir du Champ de Tir ;

Une ébauche de pierre de jet de o m. o42 sur o m. o34 ;

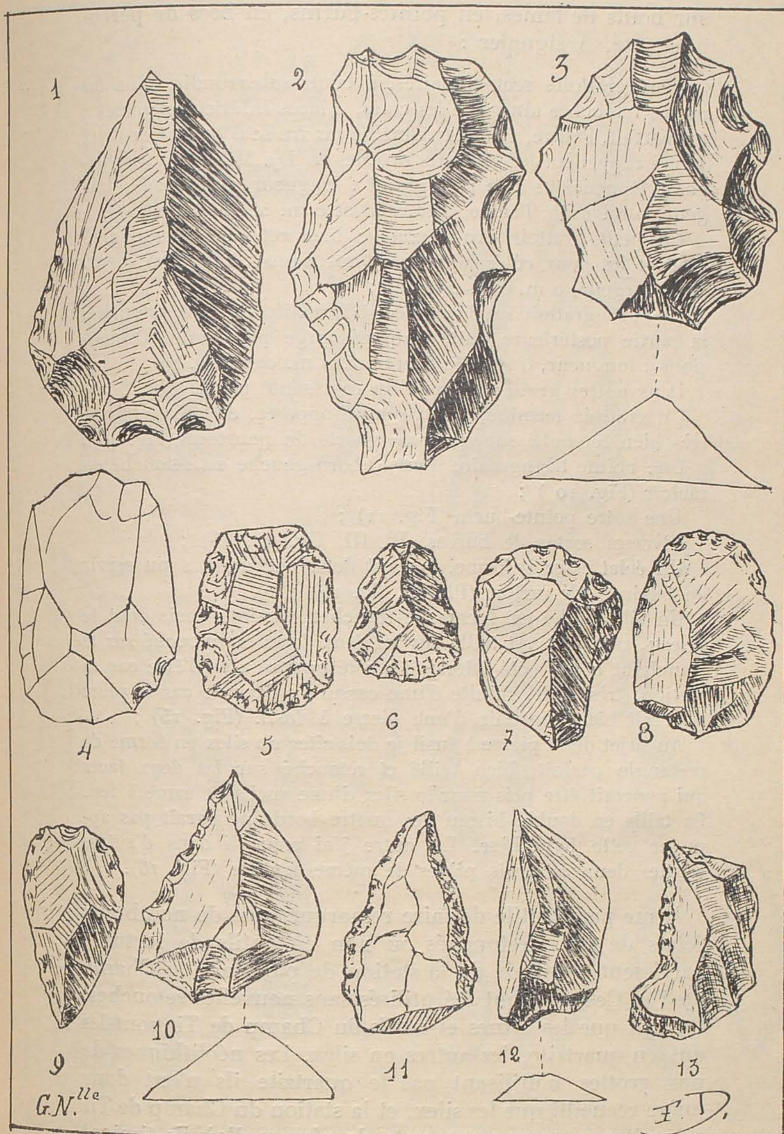
Un autre silex cacholonné de même origine ;

Un disque grattoir pyramidal à face inférieure plane, cacholonné, pouvant provenir du Champ de Tir. Dimensions : longueur, o m. o43 ; largeur, o m. o35 ; épaisseur au milieu, o m. o13. (Fig. 3) ;

Il y a lieu de signaler aussi la présence de quelques gros instruments en calcaire, simplement et largement éclatés, à tranchants non retouchés, semblables à ceux de la Batterie Espagnole.

Toutes ces grosses pièces sont des réminiscences des formes paléolithiques.

Les éclats assez grossiers, de dimensions réduites, étaient abondants ; certains présentaient des traces d'utilisation, d'autres, des retouches ; les pièces ayant une forme définie étaient rares. Les éclats lamelliformes étaient assez nombreux et, certains, taillés et retouchés en vrais grattoirs



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche noire*

sur bouts de lames, en pointes-burins, en becs de perroquet, etc. A signaler :

Deux grattoirs rectangulaires, à bouts subarrondis, plus ou moins retouchés ainsi que les côtés, à faces inférieures planes ; un parfait, l'autre, taillé et retouché sur un seul bout. Ces deux pièces rappellent les grattoirs doubles du Dj. Mekaïdou (El Aricha). Dimensions : le plus grand : longueur, o m. 029 ; largeur, o m. 014 ; l'autre, o m. 038 et o m. 28 (Fig. 4 et 5) ;

Un petit grattoir ovo-trapézoïde bien retouché sur le gros bout et les deux côtés latéraux. Dimensions : longueur, o m. 021 ; largeur, o m. 017. (Fig. 6) ;

Un autre grattoir sur bout d'éclat lamelliforme bien retouché, la partie postérieure s'atténuant en large pédoncule. Dimensions : longueur, o m. 030 ; largeur, o m. 022 (Fig. 7) ;

Deux autres grattoirs dont l'un représenté par la Fig. 8 ;

Un grattoir terminé, à l'extrémité opposée, en pointe-burin, très bien retouché sur les trois quarts du pourtour (Fig. 9) ;

Une pointe triangulaire dont le bord gauche est retouché en racloir (Fig. 10) ;

Une autre pointe-burin (Fig. 11) ;

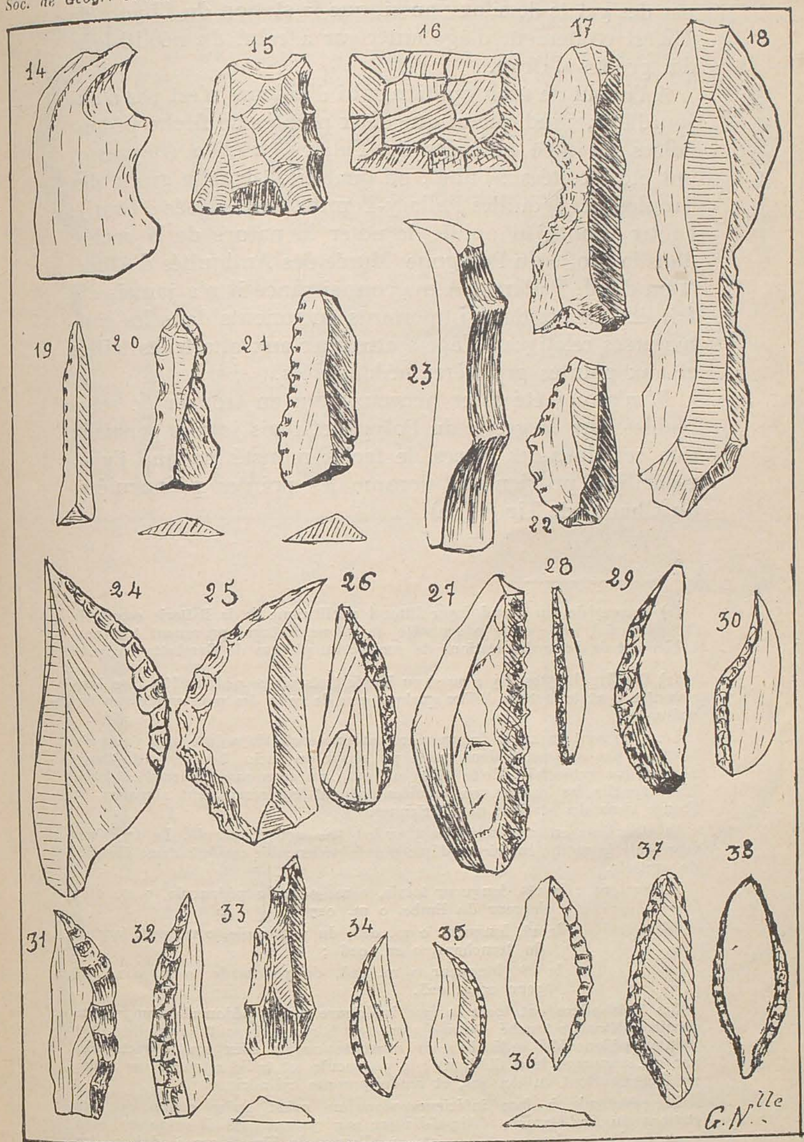
Diverses sortes de burins (Pl. III, fig. 12, 13) ;

Un éclat assez informe, portant deux encoches, a pu servir de burin et de racloir (Pl. IV, fig. 14) ;

Un silex taillé en forme de tranchet classique mais dont le biseau, non uni, est taillé sur les deux faces et retouché sur le tranchant et un côté latéral. Le côté opposé a pu l'être car sa section, très nette, résulte d'une cassure ; dans ce cas la pièce pourrait bien provenir d'une pierre à fusil. (Fig. 15) ;

Au sujet de la pierre à fusil je dois citer un silex en forme de rectangle parfait, bien taillé et retouché sur les deux faces qui pourrait être pris pour le silex d'une ancienne arme à feu. La taille en double biseau des quatre bords ne paraît pas appuyer cette hypothèse. En outre j'ai recueilli dans d'autres grottes deux ou trois pièces de même facture (Fig. 16).

Il me paraît utile de faire remarquer que de nombreux éclats de silex, retouchés ou non en outils de fortune, paraissent provenir de la station de plein air du Champ de Tir. Ces silex ont été utilisés sans nouvelles retouches. On sait que les armes et outils du Champ de Tir sont les uns en quartzite, les autres en silex. Les néolithiques de nos grottes n'utilisant pas le quartzite ils n'ont donc guère recueilli que les silex, et la station du Champ de Tir a pu être pour eux une sorte de réserve d'où ils tiraient une partie de leur outillage. Toutefois il n'est pas douteux que la matière première leur était généralement fournie



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche noire*

par des galets de silex ; aussi, que la station du Champ de Tir est réellement d'âge antérieur à celui du néolithique des grottes d'Oran.

A l'appui de mon opinion, qui d'ailleurs n'est pas d'aujourd'hui, j'indiquerai que deux pointes de flèche pédonculées du type *berbéresque* (Pallary) *atérien* (Reygasse) ont été récoltées : l'une , en quartzite, dans la grotte des Troglodytes (Fouilles Pallary-Tommasini) (Musée d'Oran); l'autre, dont j'ai oublié de noter la nature de la roche, dans la grotte du Polygone (Musée des Antiquités d'Alger) (Don de M. Pallary). A ma connaissance il n'a jamais été fait état de ces deux importants documents dans les controverses relatives à l'âge à attribuer aux quartzites taillés et aux pointes grossières pédonculées.

Je n'ai pas été assez heureux pour en trouver de semblables dans la grotte du Polygone, mais je suis persuadé que certaines des pièces de facies moustérien que j'y ai recueillies proviennent comme les pointes pédonculées, du Champ de Tir (1) (2).

---

(1) Je possède, du grand foyer littoral néolithique de la Batterie espagnole (1re Bergerie) une pointe pédonculée de même facture, provenant très probablement de l'une des stations de surface du plateau de Gambetta-Arcole.

(2) Des Troglodytes il y a aussi au Musée trois pièces pédonculées bien intéressantes dont la facture diffère quelque peu de celle des pointes pédonculées ordinaires.

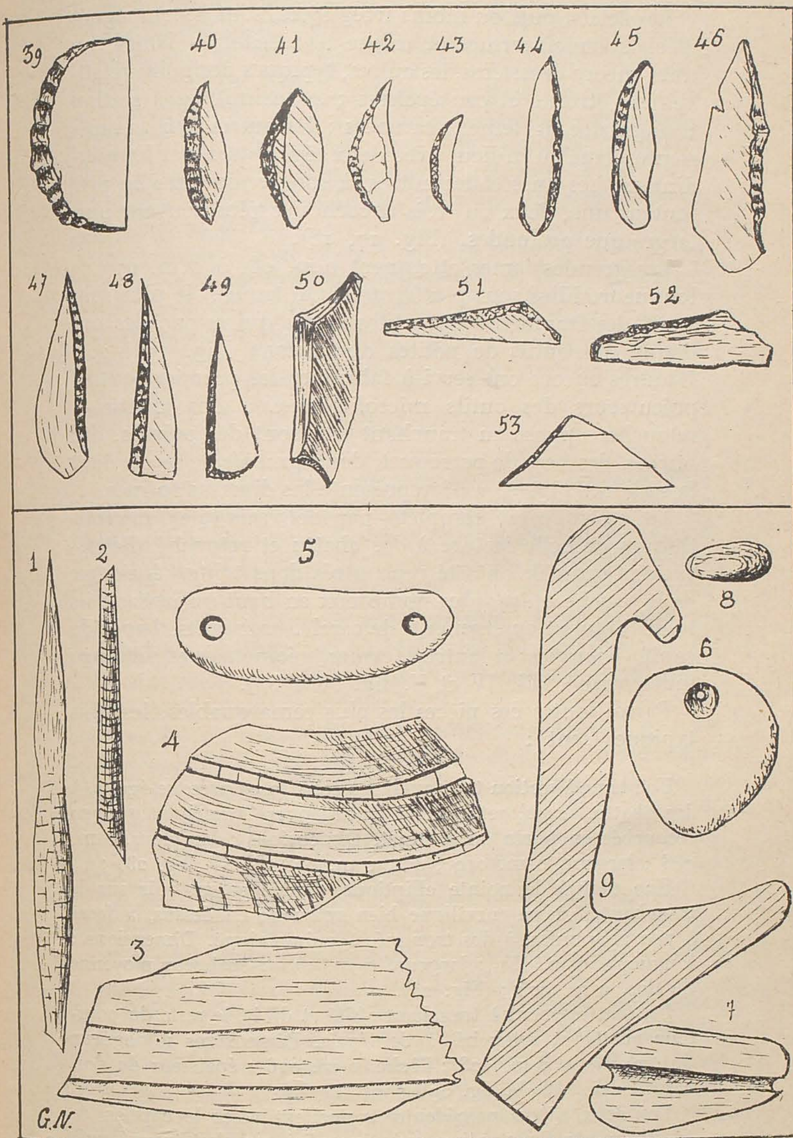
Les trois sont en silex. La première est une sorte de pointe bien émoussée terminée par une petite dent qui a pu servir de burin. Les bords du limbe ne sont pas retouchés. Cette pièce présente un cran assez marqué à droite Elle rappelle les pointes pédonculées qui ont été récemment signalées en France dans des stations moustériennes.

La deuxième est une sorte de tranchet très net pédonculé. La troisième représente la moitié inférieure d'une pointe pédonculée cassée ou une ébauche de grattoir.

Dimensions : la 1re, longueur totale, o m. o35, du pédoncule, o m. o15, largeur du limbe, o m. o17 ;
la 2e, longueur o m. o33, du pédoncule, o m. o27, largeur du tranchant, o m. o26 ;
la 3e, longueur o m. o23, du pédoncule, o m. o11, largeur o m. o23.

Ces trois pièces ont toute la face inférieure plane, pédoncule compris, ce dernier n'étant retouché qu'au-dessus des bords qui sont tranchants. Les pointes pédonculées ordinaires en quartzite ou en silex sont caractérisées par un façonnage bien différent : le pédoncule est taillé retouché sur toutes ses faces, surtout en dessous, et rendu presque cylindrique.

Le pédoncule à face inférieure plane ne m'est guère connu que des stations du Sud-Oranais : Aïn-el-Hadjar par exemple, où il se trouve avec ceux de l'autre facture. S'il existe au Champ de Tir d'Oran il doit y être bien rare. Je n'en vois aucun dans mes collections et celles du Musée. Il y a là une constatation dont il y aura peut-être intérêt à tenir compte dans les explorations futures.



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche noire*

Les éclats, plus ou moins irréguliers, sont accompagnés d'éclats lamelliformes et même de véritables lames, les unes encore grossières, les autres, typiques, longues, relativement étroites et peu épaisses ; les primitives à section triangulaire, fortement carénées ; les autres à face supérieure plane au milieu, avec deux légères carènes longitudinales. Les unes et les autres, à soie, retouchées ou présentant une, deux ou trois encoches le plus souvent plus larges que profondes. (Fig. 17, 18).

Les grandes lames atteignent o m. 060 à o m. 070 de longueur. Elles sont plutôt rares. On trouve, le plus souvent, des fragments de petites lames qui retouchées ont donné des outils de petites dimensions (Fig. 19 à 22). D'autres encore ont servi à fabriquer les premiers outils, précurseurs des outils microlithiques à dos abattu et retouché, opposé au tranchant ; ce sont des pointes, des burins, des becs de perroquet, des segments de cercle dont la série des Fig. 24 à 33 représente les diverses formes.

Le mélange est complété par de vrais silex microlithiques de belle facture à dos abattu et retouché. Relativement rares ils ont été rencontrés dans toute l'épaisseur de la couche noire, plus nombreux en haut qu'en bas ; ils se distinguent en segments de cercle, croissants, lames de canif, triangles et autres formes géométriques, d'usage indéterminé. (Pl. IV et V, fig. 36 à 53).

Parmi toutes ces pièces les plus remarquables, les plus typiques sont :

Une lame à section triangulaire à trois faces presque égales, à dos abattu, épais, retouché, à bord opposé tranchant un peu recourbée en burin au sommet. Dimensions : longueur, o m. 048 ; largeur, o m. 010 ; dos, o m. 008 (Pl. IV, fig. 23) ;

Une moitié de pointe elliptique, taillée en grattoir sur le tranchant, à bord curviligne bien retouché en dessus, à faces à peu près unies, à dos tronqué, à pointe aiguë. Dimensions : longueur, o m. 051 ; largeur, o m. 020 ; épaisseur moyenne du dos, o m. 005 ; (Fig. 24).

Un fort segment à tranchant effilé et droit, le reste du pourtour abattu et retouché, à dos épais. Dimensions : longueur du tranchant, o m. 028 ; flèche, o m. 016 ; épaisseur du dos, o m. 0075. (Pl. V, fig. 39) ;

Les deux pièces précédentes rappellent assez le capsien de la région de Constantine qui, jusqu'ici, ne s'est trouvé qu'à l'état sporadique en Oranie, et dont les petites pièces paraissent dériver.

Parmi les microlithiques :

Une double pointe elliptique, à dos abattu et retouché, le bord opposé resté tranchant. Dimensions : longueur, o m. 029 ; largeur, o m. 013 (Fig. 36) ;

Une autre en forme de feuille, à pointes émoussées, aux deux bords abattus et retouchés. Dimensions : longueur, o m. 021 ; largeur médiane, o m. 007 ; épaisseur, o m. 003. Cette forme à deux bords abattus est très rare (Fig. 38) ;

Des petits segments à partie supérieure retroussée en burin aigu (Fig. 34 et 35) ;

Un triangle allongé en assez bon état (Fig. 51). Cette forme rappelle celle des trapèzes pédonculés de la Batterie espagnole dont un provenant de la grotte du Polygone se trouve au Musée des Antiquités d'Alger. C'est là un fait excessivement intéressant. Un autre, dont les deux pointes sont brisées, est retouché sur les trois côtés, ce qui fait, du tranchant, une sorte de scie minuscule (Fig. 52).

Un beau triangle isocèle (Fig. 53).

Comment classer par niveaux les divers types de silex taillés rencontrés dans la couche noire ?

Par suite des remaniements répétés qui ont bouleversé presque toute la masse de la couche, les pièces de factures diverses, ont été rencontrées très souvent mêlées et à des niveaux de profondeur très variable. Aussi je n'ai pu signaler ou décrire que les pièces les plus intéressantes en faisant quelques réserves sur l'horizon exact à leur attribuer.

Des faits observés il paraît toutefois résulter : que les silex microlithiques de belle facture étaient plus fréquents dans les horizons supérieurs ; que les silex sans forme définie, de taille fruste étaient plus particuliers aux horizons inférieurs. Si un trapèze a été rencontré dans les couches profondes, peut-être même dans la couche grise, les silex qui l'accompagnaient étaient de taille grossière. Je rapppellerai que deux silex à dos abattu et retouché ont même été recueillis à la base de la couche grise, presque sur la terre jaune (Pl. II, fig. 4, 5).

D'autres observations, faites sur une coupe de 1 mètre sous un gros rocher éboulé, dans une couche paraissant non remaniée, semblent infirmer les déductions précédentes. Dans la partie inférieure j'ai recueilli plusieurs lames de canif, quelques-unes très fines ; dans la partie supérieure, au contraire, les silex mal taillés dominaient accompagnés de quelques belles lames à soie minces.

De tout ceci on pourrait déduire, peut-être plus judicieusement, que la grotte a été successivement habitée par plusieurs générations ou familles dont l'outillage de chacune d'elles, quoique presque contemporain de celui des autres, était plus ou moins perfectionné.

Nuclei. — Les éclats et les lames de silex étaient tirés de galets de silex noirâtre recueillis au bord de la mer dans les parages de la pointe Canastel où les galets, d'origine éocène, sont assez communs, soit sur la grève actuelle, soit dans les conglomérats cartenniens de la falaise.

Plusieurs beaux nuclei ont été rencontrés dans la grotte.

Le silex gris provenant du terrain sahélien, abondant non loin des grottes d'Oran, était peu utilisé car il est de mauvaise qualité.

Galets, percuteurs, broyeurs. — Les galets utilisés comme percuteurs ou broyeurs, presque tous en quartzite, étaient assez nombreux. Certains, présentant une face plane, devaient plus spécialement servir de broyeurs. Les bouts étaient assez souvent étoilés par les chocs.

Parmi les pièces les plus intéressantes je citerai :

Un petit broyeur, paraissant avoir été fait d'un galet cylindrique dont les extrémités ont été détachées. Il porte encore des traces de rouge. Il a pu aussi servir de percuteur. Dimensions : largeur, o m. o35 ; diamètre, o m. o4 ;

Un disque en calcaire crayeux, à faces convexes, de o m. o6 de diamètre et o m. o4 d'épaisseur. Cette pièce a subi l'action du feu ;

Un tout petit disque en grès de o m. o28 de diamètre et o m. o2o d'épaisseur ;

Une rondelle-palet en grès, à peu près circulaire de o m. o55 de diamètre et o m. o25 d'épaisseur, un peu éclaté sur le pourtour en dessus et en dessous ;

Un morceau de grès quartziteux, irrégulier, épais de o m. o4o, dont une face lisse a servi de broyeur et a pu être utilisée pour l'affûtage des pointes en os ;

Un morceau de pierre, dont une face est lisse, et un galet très étroit, allongé, ont pu servir de lissoirs.

Un galet plat, étroit, mince, à bouts un peu éclatés par les chocs. Dimensions : o m. o8o, o m. o25, o m. oo7 ;

Un petit galet très étroit, ayant pu servir de lissoir ;

Un petit galet subcylindrique de o m. o7o de longueur et o m. o3o de diamètre, à bouts étoilés ; etc.

Il y a lieu de citer encore :

Deux ou trois gros graviers très réguliers, subglobuleux ou ovoïdes, du volume d'un œuf de pigeon. Ils ont pu être utilisés comme pierres de fronde.

Pierres façonnées par frottement. — Quelques pièces qui, par la nature de la roche dont elles sont faites, ne peuvent être polies ont été façonnées par frottement sur meule dormante. Je citerai :

Une boule en grès calcarifère de o m. o35 de diamètre moyen ;

Un percuteur subglobuleux de o m. o35 de diamètre moyen, très étoilé.

Pierre polie. — De la grotte du Polygone M. Pallary a cité une ébauche de hache polie en roche siliceuse (1). Personnellement je n'en ai trouvé aucune.

Parmi les objets en pierre que j'ai recueillis bien rares sont ceux qui pourraient être considérés comme polis. Je ne vois à citer qu'un bout de lame de silex à tranchant convexe qui paraît avoir été poli sur les deux faces. Les pièces en silex poli étant jusqu'ici inconnues de nos grottes oranaises, il y a lieu de faire des réserves sur la réalité du polissage.

Pointes de flèche néolithiques. — Ces pointes, qui caractérisent la fin de l'occupation des grottes d'Oran, sont excessivement rares et la grotte du Polygone ne m'en a offert aucune. Leur rareté et leur petitesse n'en facilitent pas la découverte.

Os poli. — L'industrie de l'os était représentée par d'assez nombreux objets qui, dans leur ensemble, ne différaient guère de ceux signalés des autres grottes d'Oran. J'ai recueilli :

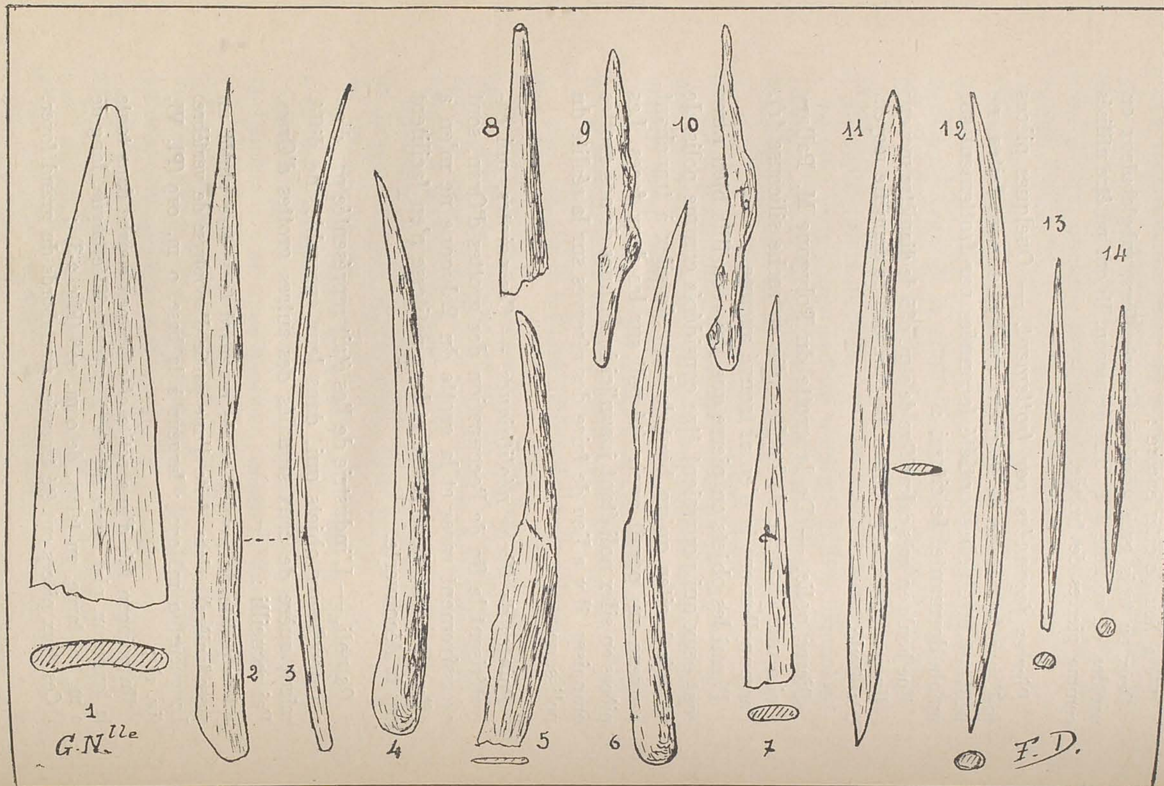
Une pointe de javelot ou de poignard (peut-être plutôt un passe lanière), plate, faite d'une partie d'apophyse de vertèbre. Longueur, o m. o7o ; largeur à la base, o m. o19 (Pl. VI, fig. 1) ;

Un poinçon fait d'une petite côte un peu courbe dans toute la longueur, plat, assez mince, à pointe effilée, aiguë, long de o m. 10, large, au talon, de o m. oo6 (Fig. 2-3) ;

Ces deux pièces ont été trouvées aux abords du grand foyer.

---

(1) PALLARY. — Lyon, (*Loc. cit.*).



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche noire : os poli*

Un poinçon-lissoir, un peu tordu sur lui-même, assez robuste, effilé à un bout, épais, mal arrondi à l'autre extrémité qui a pu servir de lissoir. Longueur, 0 m. 072 ; plus grande épaisseur, 0 m. 007 (Fig. 4) ;

Une série de poinçons simples, presque tous de forme irrégulière (Fig. 5 à 10). Les numéros 9 et 10 sont tordus, noueux comme s'ils étaient faits d'un rameau épineux ;

Une belle série de poinçons doubles, (fig. 11 à 14) d'un beau fini, à pointes opposées très aiguës et pouvant servir à des usages multiples au sujet desquels diverses hypothèses sont permises ;

Une dizaine de fragments de poinçons, dont deux belles pointes, plates, effilées et trois fragments d'os brûlés et polis ;

Un fragment de cubitus d'un gros oiseau, poli, à extrémité brisée, d'usage indéterminé ;

Des lissoirs de diverses dimensions : un, tout petit (Pl. VII, fig. 15), les autres, bien plus grands (Fig. 16).

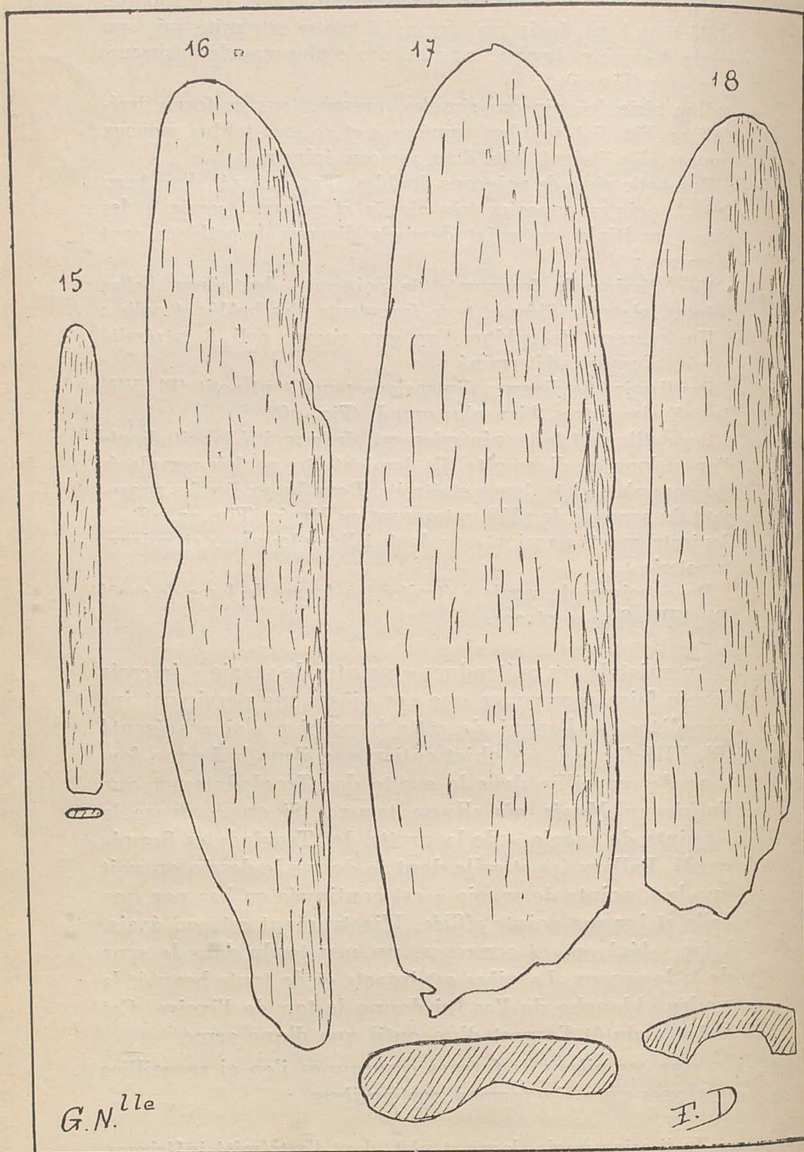
Ces outils sont faits, généralement, de la moitié longitudinale d'un os long ou d'une côte. Ils devaient être parfois remplacés par des galets plats, longs et étroits. Deux beaux lissoirs provenant du sondage de 1888 se trouvent au Musée. (Fig. 17, 18). Ces instruments servaient sans doute à lisser les peaux et, mieux, la poterie ;

Des « pointes de sagaie » étroites, en forme de lame de canif (Pl. VIII, fig. 19 et 20).

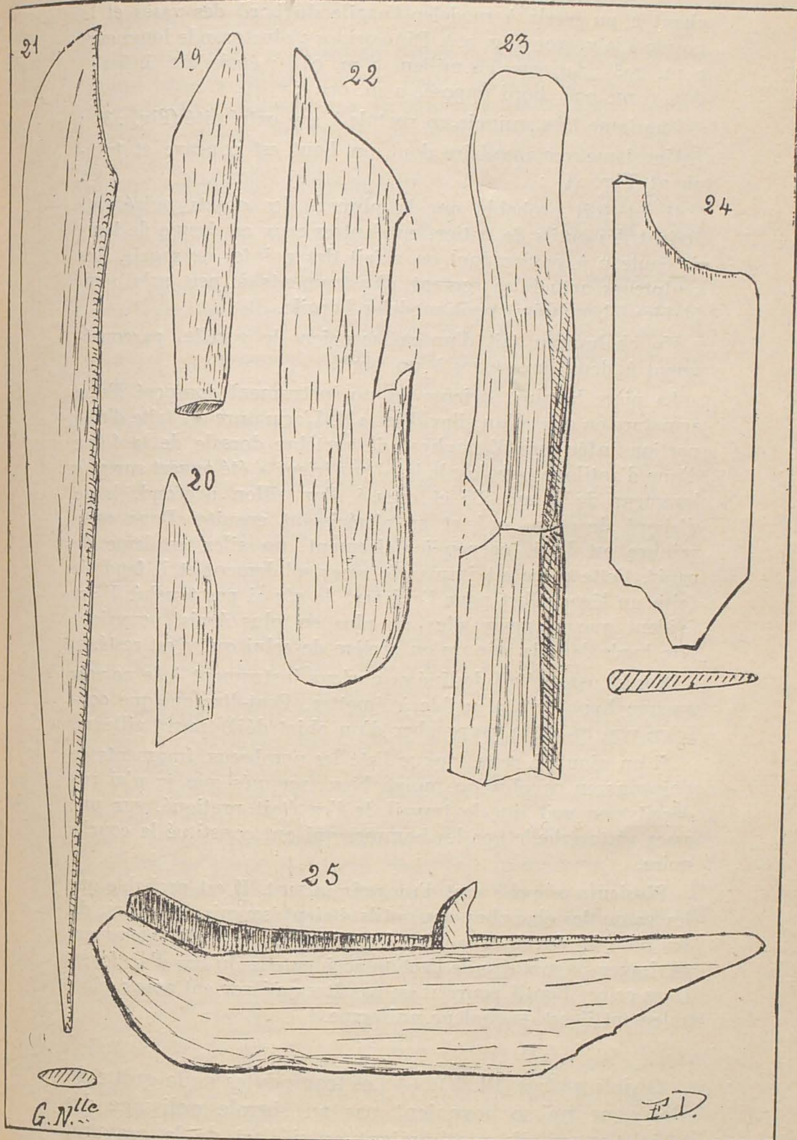
Au sujet de ces prétendues « pointes de sagaie » je crois devoir faire remarquer que ces pièces me paraissent incomplètes. A l'appui de cette hypothèse j'ai représenté (Pl. VIII fig. 21) un objet entier que j'eus la bonne fortune de recueillir dans la grotte des Troglodytes et que j'offris au Musée où elle se trouve. Si on compare la « pointe de sagaie » de la grotte des Troglodytes figurée par M. Pallary (1) et celle dont je donne le dessin on voit que la « pointe de sagaie » est continuée en bas par une belle et longue pointe effilée. L'instrument est peu épais, à faces légèrement convexes, un peu tordu dans le sens de la longueur. La pièce est intacte et de toute beauté, la couleur blanche de l'os lui donne le ton de l'ivoire. Cet objet a plutôt l'aspect d'un outil que d'une arme.

Avec ces pièces de formes communes j'en ai recueillies quelques-unes de formes particulières :

Un lissoir-perçoir, large et plat, dont l'extrémité inférieure, convexe, a pu servir de lissoir ; la supérieure est affûtée en tranchant ondulé qui, d'un côté, s'atténue en pointe. Le tran-



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche noire : os poli*



Grotte du Polygone (ORAN). *Couche noire : os poli*

chant a pu servir à modeler l'argile du bord des vases et la pointe à la graver (Fig. 22). Dimensions : plus grande longueur, o m. 093 ; largeur, au milieu, o m. 019 ; épaisseur, inégale, dos, o m. 006, bord opposé, o m. 002 ;

Une lame très amincie en spatule à son extrémité (Fig. 23) ;

Une lame rectangulaire dont un bout est concave et tranchant (Fig. 24) ;

Il est fort probable que la plupart des objets précédents étaient des outils de potier, entr'autres ceux en forme de lame de couteau à papier dont on a fait des pointes de sagaie. Les sculpteurs actuels se servent d'instruments à peu près semblables (ébauchoirs) pour modeler l'argile.

Un chalumeau fait d'un métacarpien de gazelle, parconséquent à deux ouvertures à un bout.

La pièce la plus curieuse est un instrument composé d'une armature en os et d'un silex (Fig. 23). L'armature est faite d'une portion inférieure d'apophyse de vertèbre dorsale de la force d'une d'antilope bubale ; le bord supérieur a été ouvert sur une longueur de o m. 085 et creusé d'un sillon profond, large d'abord de o m. 004 et se rétrécissant ensuite. Dans cette rainure est logé, perpendiculairement, un silex en lame de canif. Cette pièce est implantée assez solidement et il faudrait faire un léger effort pour l'enlever. Je n'y ai pas touché. Il est évident que plusieurs silex de plus en plus épais, pouvaient être logés dans la rainure en arrière de celui qui y est resté.

A quel usage était destiné ce curieux instrument ? Je ne vois aucune hypothèse plausible à émettre. Peut-être quelque confrère pourra-t-il le rapprocher d'un objet déjà trouvé ailleurs.

Si on ajoute à cette longue liste les nombreux fragments de poinçons en os plus ou moins bien façonnés que je n'ai pas décrits, on voit que le travail de l'os était pratiqué, sur une assez vaste échelle par les hommes qui ont constitué la couche noire.

Plusieurs os polis sont d'un noir luisant. Il est probable que les os ou les ébauches des outils étaient soumis à l'action du feu pour les durcir et faciliter le polissage. On peut évidemment envisager l'hypothèse de l'action accidentelle du feu d'un foyer. Dans ce cas l'outil pourrait ne pas être entièrement noir ; généralement il est de couleur uniforme.

Objets gravés (Pl. V). — Les troglodytes de la grotte du Polygone ne se bornaient pas au simple polissage des objets en os, ils pratiquaient aussi l'art de la gravure, gravure rudimentaire si l'on veut, mais gravure quand même.

Comme objets gravés, je citerai :

Un magnifique poinçon (ou pointe de javelot) à partie antérieure conique, allongée, très aiguë, un peu étranglée à 3 à 4 centimètres au-dessous de la pointe, portant, sur la hampe, cylindro-conique, fusiforme, de nombreux petits traits horizontaux. C'est le premier objet en os présentant des rudiments de gravure qui ait été rencontré à Oran. Il fut recueilli par M. Pallary. Je ne puis en donner, de mémoire, qu'un croquis approximatif (Pl. V, fig. 1). J'ignore ce qu'est devenu ce précieux objet.

Ce poinçon ressemble beaucoup à d'autres poinçons représentés par Cartailhac (*Ages préhistoriques d'Espagne et de Portugal* p. 42, fig. 3 et 4) qui en fait des bouts de harpons ou de traits. L'étranglement n'existe pas dans les échantillons ibériques.

Personnellement j'ai recueilli :

Un fragment cylindro-conique à pointe brisée, tout gravé de circonférences parallèles tracées d'un seul trait mais dont les deux bouts ne se raccordent pas. Ces anneaux brisés sont très rapprochés et presque équidistants entr'eux de 1 millimètre ; ils représentent un travail minutieux. Le fût, très régulier, s'atténue de la base (0 m. 004) au sommet (0 m. 002) ; longueur, 0 m. 044 (Pl. V, fig. 2) ;

Une sorte de plaque, en os poli, rayée-quadrillée que je n'ai pas retrouvée dans mes collections ;

Une plaque de bouclier de tortue terrestre, ayant subi l'action du feu, polie sur la face externe et portant, sur toute sa longueur (0 m. 050), deux traits fins, parallèles, distants de 0 m. 007 (Fig. 3) ;

Un fragment de valve de grand pectoncle, très épais, gravé de quatre traits curvilignes, rapprochés deux à deux et limitant deux bandes parallèles divisées en petits rectangles par de petits traits perpendiculaires. Des traits plus longs, obliques, assez distants existent au-dessous de la bande inférieure ; ils se prolongeaient sur un autre fragment que je n'ai pas trouvé (Fig. 4) ;

Il y a lieu de faire remarquer que je n'ai rencontré aucun morceau d'œuf d'autruche gravé.

On peut ajouter à la gravure les trous de suspension des pendeloques perforés au silex. (Fig. 5 ,6) ;

Un galet de schiste, très mince, dont le gros bout est brisé, la ligne de cassure ayant coupé en deux le trou de suspension largement évasé par le silex. Cette pièce rappelle des ardoises d'Espagne, mais sans dessins. Dimensions : longueur, 0 m. 094 ; largeur moyenne, 0 m. 033 ; épaisseur, 0 m. 005. J'ai cité deux plaques de même style de la grotte de l'oued Saïda (1894).

Parure : Pendeloques, grains de collier (Pl. V). — Les objets les plus remarquables utilisés comme pendeloques sont représentés par :

Une canine de chacal percée au silex à la racine. Cette pièce a été trouvée tout à fait à la base de la couche noire, peut-être même dans la couche grise, avec des restes humains ;

Un fragment de pectoncle façonné en forme de cœur et percé d'un beau trou de suspension foré au silex. (Fig. 6) ;

Une petite plaque elliptique faite de la muraille interne d'un cylindre de molaire de ruminant, portant à chaque extrémité une échancrure, reste de chacun des deux anciens trous de suspension, ce qui donne à l'objet la forme d'une navette minuscule (Fig. 7) ;

Une magnifique pendeloque, en forme de hausse-col, faite d'un segment de pectoncle à bords curvilignes et parallèles, à extrémités arrondies et symétriques, chacune percée d'un trou de suspension (Fig. 5). Déjà citée de la couche grise.

Deux valves de moules (*Mytilus*) percées d'un trou conique intentionnel ;

D'assez nombreuses valves de pectoncles, vivants ou fossiles, percées naturellement au crochet ; certaines, non trouées ;

D'assez nombreux fragments en croissant de valves de pectoncles non utilisés ;

Quatre valves de petits *cardium* ;

Plusieurs *turritelles* avec trou de suspension irrégulier, probablement non intentionnel ;

Deux *cérithes*, une petite *porcelaine*, une jeune *pourpre* ;

Comme grains de collier :

Un fragment de *dentale*, huit *Columbella rustica* dont deux percées, une *Mithra fusca*, une jeune *Buffonaria scrobiculata*, une *Nassa incrassata*, deux *Melanopsis maroccana*, etc.

Il y a lieu de citer encore :

Des petits graviers de schiste, souvent plats, de 1 à 2 millimètres de longueur et 2 millimètres d'épaisseur, qui étaient peut-être destinés à servir de grains de collier (Fig. 8).

Je n'en ai trouvé aucun de percé. Ces menus graviers dont j'ai recueilli, depuis, d'autres échantillons dans une autre grotte, doivent exister dans toutes les grottes du bassin de Noiseux car ils sont fréquents dans le thalweg du ravin où ils ont été apportés par le ruissellement ;

Une sorte de disque minuscule noirâtre, non percé, que je ne puis briser pour en déterminer la nature, et qui a pu être destiné à être utilisé comme perle. Diamètre : 0 m. 007 ; épaisseur, 0 m. 002.

Œuf d'autruche. — Les fragments d'œuf d'autruche n'étaient pas très abondants ; je n'en ai qu'une quaran-

taine. Je n'ai rencontré aucune perle faite avec cette coquille, pas plus, d'ailleurs, dans la grotte du Polygone que dans les autres grottes de la région.

Ocres et oligiste. — Ces minerais, utilisés sans doute, pour le maquillage, la peinture de la peau, étaient représentés par quatre morceaux d'hématite (ocre brune et rouge) et trois d'oligiste.

A 1 m. 20 environ de profondeur une grosse pierre, qui recouvrait les restes d'un squelette, était toute colorée d'ocre en dessous. Cette face avait dû servir de meule dormante pour le broyage du minerai.

Poterie. — La poterie nettement néolithique a été plutôt rare et les fragments ornementés très rares. De la poterie ornementée je n'ai récolté que deux ou trois échantillons :

Un fragment décoré de dessins en creux à petits caissons de 2 à 3 millimètres de côté, à pâte grossière, à bord atténué en biseau, la face oblique étant du côté interne ;

Un autre fragment présentant deux séries de sillons parallèles et perpendiculaires entr'elles ;

Un troisième à bord à grosses empreintes digitales irrégulières, assez semblables à celles de la poterie indigène actuelle qui sont plus symétriques ;

Avec ces échantillons quelques autres non ornementés caractérisés par la forme du bord de l'ouverture du vase ou des appendices qui servaient à le déplacer. Le plus curieux est un gros fragment, cassé en deux, dont le bord est replié en dehors en crochet saillant de 0 m. 011. Au-dessous la panse du vase portait une anse triangulaire, aplatie et relevée de 45 degrés, saillante de 0 m. 03. La pâte de cette poterie, assez mal cuite, n'est pas noire. Epaisseur, 0 m. 012 (Pl. V, fig. 9).

Un fragment à têton conique, obtus ;

Deux morceaux à grand bord largement étalé en dehors, remplaçant les anses ;

Un fragment à bord subéquarri présentant, en dehors, un petit rebord aussi équarri saillant de 0 m. 003.

Comme d'origine douteuse :

Deux fragments dont le bord présente des impressions profondes rappelant le motif d'ornementation de certaines poteries indigènes actuelles, et obtenu par pression du doigt ou d'un morceau de bâton de même diamètre ;

Des fragments vernissés de rouge ; d'autres de poterie blanc roussâtre, non vernissée, tous nettement modernes, dont l'un trouvé à 1 m. 20.

A signaler tout particulièrement un fragment d'aspect d'origine orientale (fourneau de pipe ?) trouvé en profondeur.

De ces mélanges de poteries diverses, et recueillies la plupart à des profondeurs anormales, il est difficile de tirer des conclusions nettes pour fixer l'époque de l'apport de la poterie néolithique dans la grotte, les couches remaniées ne permettant pas de faire des observations précises. Toutefois j'incline de plus en plus à admettre que la poterie ne doit se trouver que dans les horizons supérieurs de la couche noire de nos grottes. Il y a là un fait qui mérite d'être retenu et qu'il faudra s'efforcer de contrôler dans les recherches futures.

Produits divers. — Un morceau de scorie volcanique provenant du bord de la mer ;

Un morceau de gypse fibreux.

En résumé :

La couche noire est franchement néolithique. Elle est caractérisée par la prédominance des silex microlithiques, des lames à soie et à encoches, par les objets en os poli et par la poterie. Je n'ai pas été assez heureux pour y trouver une seule hache polie. Elle est aussi caractérisée, mais bien relativement, par sa faune dans laquelle le bœuf opisthonome et l'antilope bubale dominent, le premier ayant disparu depuis, la deuxième ayant émigré vers le Sud.

CONSIDÉRATIONS GÉNERALES

Autant que le permettent des observations faites sur des couches bouleversées par les inhumations on peut admettre que trois civilisations, au moins, paraissent être représentées dans la grotte du Polygone par les restes que les hommes y ont laissés.

Une, la plus ancienne, est représentée par des silex taillés, de facture nettement paléolithique (moustéro-aurignacienne), remontant donc à la fin du paléolithique moyen ou au début de l'archéolithique. Ce mobilier, réduit à quelques rares pièces, ne parait marquer que le passage d'hommes qui se sont abrités accidentellement sur la couche jaune.

J'inclinais jusqu'ici, à assimiler ces paléolithiques aux tailleurs de quartzite et de silex du Champ de Tir ; je tends aujourd'hui à abandonner cette hypothèse, les quartzites faisant défaut dans la couche jaune ; en outre, les pointes triangulaires, à plan de frappe de côté, marquent une telle évolution dans l'art de tailler le silex qu'il est difficile d'attribuer ces pointes à l'époque des outils du Champ de Tir. Ces derniers, plus frustes, offrant des quartzites, pourraient donc être considérés comme plus anciens. Mais avant de s'engager plus avant dans cet ordre de déductions continuons à patienter, à attendre que des données stratigraphiques plus probantes permettent d'établir, s'il y a lieu, deux échelons.

La deuxième civilisation que j'attribue au néolithique ancien est caractérisée par l'absence de poterie et une industrie lithique présentant un mélange de pièces les unes frustes, outils de fortune, les autres, mieux taillées, de facture très variable rappelant, pour la plupart, des formes du paléolithique supérieur. Seuls les outils à dos abattu, encore assez grossiers, marqueraient l'apparition d'une technique nouvelle.

La troisième, appartenant au néolithique récent, est caractérisée par la poterie ornementée, les instruments en os poli, les lames à soie et à encoches, les silex microlithiques.

Ce mobilier est celui de toute une succession de familles sédentaires qui ont longtemps habité la grotte. L'utilisant aussi comme nécropole elles en ont bouleversé les couches archéologiques en y creusant les fosses.

Je n'ai recueilli ni haches polies, ni pointes de flèche néolithiques. J'aurais pu en rencontrer puisqu'il a été signalé une hache polie de cette grotte et des pointes de flèche de celle des Troglodytes très voisine (1).

Je ferai toutefois remarquer que je n'ai trouvé aucune pointe de flèche dans les stations de la Batterie espagnole, très riche en poterie ornementée. S'il y en a, elles doivent y être excessivement rares.

Cette répartition des niveaux archéologiques de la grotte du Polygone, qui est en général celle des grottes d'Oran, semble indiquer que nous nous trouvons encore en présence de lacunes qui nous empêchent de relier insensi-

(1) Pallary. — (*Loc. cit.*).

blement le moustéro-aurignacien au néolithique, lacunes qui comprendraient presque tout l'archéolithique d'Europe et que ne comblerait pas l'ibéro-maurusien de la Mouillah. La faune qui n'indique pas une variation brusque du climat ne permet guère de démontrer l'existence de cet hiatus. Non chassé par les rigueurs de la température l'homme du littoral d'Oran aurait évolué sur place, amélioré et complété son outillage en adoptant tout ou partie de celui qu'apportaient avec elles les peuplades immigrantes, de civilisation plus avancée.

Notre « néolithique ancien » ne représenterait-il pas une civilisation nord-africaine *contemporaine*, mais d'industrie différente, d'une civilisation de la fin du paléolithique supérieur français ?

En Europe l'homme magdalénien était encore un troglodyte, tandis que le néolithique ne l'y fut presque plus. En Algérie, en Oranie au moins, il paraît bien que les grottes d'Oran n'ont jamais cessé d'être habitées depuis la fin du paléolithique moyen, jusqu'à la fin du néolithique.

Dans les fouilles futures il y aura lieu de tenir compte d'une hypothèse d'après laquelle les derniers néolithiques, contemporains des néolithiques sahariens, auraient apporté avec eux la hache polie et la pointe de flèche, la poterie étant déjà connue de ceux du néolithique récent. S'il en était ainsi il faudrait admettre que quatre civilisations ont été représentées dans la grotte du Polygone et dans la plupart des grottes d'Oran.

Mais une solution définitive ne pourra intervenir que le jour où on aura rencontré les diverses couches archéologiques de nos grottes séparées par des couches stériles comme dans les grottes et abris de la Dordogne ou de Grimaldi par exemple.

F. DOUMERGUE.

Aquæ Sirenses [1]

II

MEMORIA DU CIMETIÈRE

Les cimetières d'*Aquæ Sirenses* sont situés sur le côté droit du petit oued qui, après avoir longé le rempart Est de la ville ancienne, va, en hiver, grossir de son filet d'eau l'intarissable Sira. Très vastes ils s'étendent sur la presque totalité des pentes douces du Djebel Dergara. L'emplacement des tombes est marqué par des alignements de moellons et de pierres non taillées.

Que sont devenus caissons, stèles, dalles, et tous les petits monuments qui devaient couvrir primitivement ces tombes ?

Les uns ont été emportés au loin, les autres brisés sur place ; d'autres encore, les plus anciens, employés au cimetière même comme matériaux de construction.

Un coin pourtant de cette importante nécropole a été partiellement épargné : sur une petite élévation, juste en face de l'angle Nord-Est des remparts, se serrent encore étroitement, caissons déplacés, stèles et fragments de stèles.

Par-ci, par-là, au pied des stèles, les traces d'une fouille superficielle marquent le passage de Marocains chercheurs de trésors.

M. Rouziès a fait, en 1897, des recherches partielles dans cette région ; il a relevé à la surface du sol, quelques inscriptions, qui ont été signalées par le commandant Demaegh, dans le Bulletin de la Société (1896-1897).

Une de ces inscriptions provient du coin du cimetière que nous avons exploré. Elle est gravée sur une stèle bien taillée, avec couronnement dentelé, saillante de o m. 60 au-dessus du sol.

L'inscription, parfaitement conservée, est bien lisible. Nous la reproduisons plus loin car notre lecture diffère légèrement de celle parue dans le Bulletin.

Voulant explorer la tombe nous creusons la terre, au

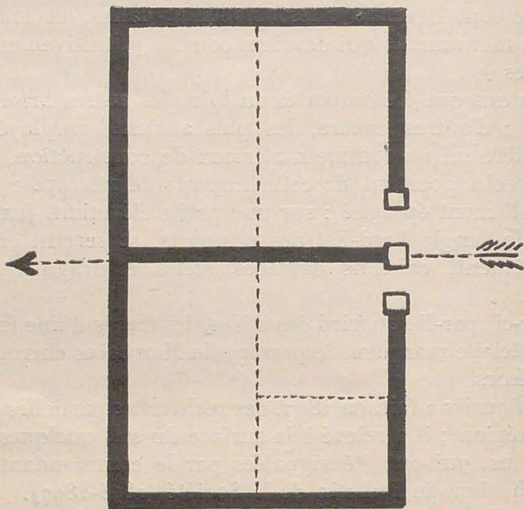
(1) Voir Bull. 1926 p. 257.

pied de cette stèle, jusqu'à o m. 5o de profondeur ; de chaque côté de la pierre à égale distance sur le même alignement apparaissent alors deux stèles semblables ; leur partie supérieure est cassée, elles ne portent pas d'inscription. Ce sont deux pilastres ; de chacun d'eux part un mur.

Entre la stèle centrale et chaque pilastre se trouvent deux ouvertures, sans traces de mur, qui semblent être des portes, dont la largeur mesure o m. 75.

Les autres stèles, prises jusqu'ici pour des pierres tombales en place, s'alignent régulièrement avec celles que nous venons de dégager.

Nous nous trouvons en présence d'un bâtiment qu'il ne nous reste plus qu'à explorer. Ci-après, le plan :



Plan de la memoria

Gênée par la récolte non encore moissonnée, nous n'avons pu explorer à fond que la partie droite, indiquée sur le plan par le pointillé.

C'est une construction rectangulaire de 11 m. 5o sur 6 m. 5o. Les murs, bâtis en petit appareil, comprennent un alignement de pilastres espacés dont l'intervalle est rempli avec des moellons et des petites pierres, non tail-

lées, mais très bien jointes. Des traces d'enduit à la chaux se voient encore de place en place, des débris de cet enduit se trouvent, assez nombreux, dans la terre. Les murs longitudinaux comprennent quatre pilastres, les transversaux, trois.

Ces pilastres sont des pierres taillées prises soit sur les tombes, soit dans un autre bâtiment. Ces pierres ne sont pas de la même longueur : stèles et caissons s'entremêlent, se superposent , s'ajustent tant bien que mal ; c'est un travail non soigné, mais solide par suite de la dureté des pierres et surtout de leur poids.

Le monument est orienté Est-Ouest dans le sens de la longueur ; un mur transversal le divise en deux chambres, une à l'Est, l'autre à l'Ouest. Chacune de ces chambres a son entrée séparée, mais contiguë à l'autre. Les deux entrées, se trouvent du côté Sud, elles sont séparées par la stèle à inscription qui sert en même temps de pilastre terminal au mur de séparation des deux chambres.

Chaque entrée, ne peut livrer passage qu'à une seule personne.

Cette construction nous semble n'avoir jamais été bien élevée au-dessus du sol ; tout y est disposé comme si le toit avait touché le haut des pilastres ; elle nous fait penser à certaines chapelles et chambres funéraires décrites par Jean Clédat dans ses fouilles du monastère de Baouït en Egypte.

« L'édifice rectangulaire est surmonté d'une voûte en berceau qui constitue la seule partie apparente au-dessus du niveau du sol ».

Une couche de terre noircie, mêlée de cendres et de quelques morceaux de charbon se rencontre à une profondeur de 1 m. 50 ; elle s'étend uniformément devant l'entrée et dans les deux chambres dégagées ; elle contient de nombreux débris de poteries, berbères pour la plus grande part, quelques morceaux de poterie rouge romaine ; des ossements de mouton, en grande quantité, de lapin, d'âne, de cheval, de volaille, etc.

Les débris sont plus nombreux devant les portes qu'à l'intérieur du monument.

La couche cendrée est partout au même niveau et présente les apparences d'un sol habité pendant longtemps. Cette couche étant traversée, nous ne trouvons plus de

débris ; nous atteignons d'ailleurs la base des murs. Nous notons qu'il n'existe ni traces de carrelage, ni sol artificiel quelconque.

L'exploration de la chambre de droite a donné les objets suivants :

1) Nombreux tessons de lampes et de poteries romaines et berbères ;

2) Une petite stèle avec inscription ;

3) Une pierre rectangulaire en grès du pays, mesurant o m. 50 sur o m. 30, présentant, au milieu, une cavité, aussi rectangulaire, qui ressemble au *loculus* de pierre à reliques ou à un récipient d'eau lustrale ;

4) Deux dalles funéraires avec inscriptions, trop dégradées pour pouvoir être déchiffrées ou relevées.

Sur l'une on distingue D M S en grosses lettres de o m. 06 de hauteur ; dans un coin de cette dalle se trouve un trou rond, assez profond et régulier. Ces dalles ressemblent beaucoup aux *Mensœ* des tombes des martyrs ;

5) Deux lampes en poterie grise, berbères, en forme de petit bougeoir sans anse ;

6) Une belle lampe chrétienne en poterie rouge italienne, de forme allongée, du type des lampes que de Rossi appelle « Lampes au basilic ». Le disque central est orné d'une colombe ;

7) Une lampe chrétienne du même type avec, au centre, un agneau ;

8) Une lampe chrétienne du même type, avec chrisme ;

9) Une lampe à deux becs, en forme de cœur, poterie d'un gris rosé présentant, au centre, trois petits trous ronds et deux filets simples en croix ;

10) Jolie petite lampe en poterie grise, de forme allongée, ornée, au centre, d'un poisson bien représenté ;

11) Une lampe à deux becs en poterie grise, épaisse et dure ; dans le disque central quatre trous, aux coins, une décoration dans laquelle on pourrait voir la feuille de palmier stylisée ; aucun attribut chrétien. Cette lampe nous semble être d'une époque plus ancienne que celle des précédentes.

Au cours de nos recherches dans les ruines de l'ancienne ville nous avons trouvé plusieurs autres lampes ; nous nous proposons de les décrire prochainement dans une étude détaillée des lampes d'Aquæ Sirenses.

La chambre de gauche ne contient que quelques rares débris de poterie. A l'entrée, à la base des deux piliers de la porte, on voit quelques plaques de chaux, dans laquelle, on distingue plusieurs couches superposées. Cette entrée a pu être fermée par une maçonnerie rudimentaire.

En creusant plus profondément que dans la chambre de droite nous ne rencontrons toujours pas de sol bien déterminé. A 2 m. 25 nous trouvons encore des plaques de chaux coulée. Un peu plus loin nous découvrons des ossements humains. Nous relevons successivement quatre squelettes d'adultes. Tous sont couchés la tête à l'Ouest, la face tournée au levant. Bien que dans la même position, les squelettes n'étaient pas placés côte à côte, au même niveau ; ils se trouvaient les uns un peu au-dessus des autres ; deux avaient les genoux légèrement pliés. Ils semblent avoir été déplacés à la suite de l'écroulement d'un tréteau ou d'un support quelconque qui les aurait maintenus primitivement au-dessus du sol. Ils peuvent aussi avoir été déposés dans ce puits de maçonnerie sur des planches étagées comme on l'a vu à Lambèse (1). Deux morceaux de bois pourri, et un long clou à moitié rongé par la rouille, semblent confirmer cette hypothèse.

Les ossements sont en très mauvais état de conservation, certains s'effritent aussitôt qu'on les touche. La terre sablonneuse, très perméable, favorise la décomposition.

C'est avec beaucoup de peine que nous avons pu, rapprocher dans leur connexion naturelle, les os encore en bon état.

Les squelettes sont de grande taille, à boîte crânienne, volumineuse.

L'un d'eux paraît mesurer au moins 1 m. 90. Le maxillaire inférieur, bien conservé, est, dirait-on, d'un géant ; il n'y manque pas une dent.

Le mobilier funéraire faisait défaut.

En continuant notre fouille jusqu'à 1 mètre au-dessous des squelettes, donc, jusqu'à 3 m. 25 de la surface, nous trouvons un sol en béton, trés dur, fait de petits galets.

Nous avons percé ce béton épais de 0 m. 70. Dessous nous avons trouvé la terre vierge, et nous en avons conclu que la couche de béton formait le sol du caveau.

---

(1) Moll. — Annuaire de Constantine 1858-1859, pages 216, 217.

Inscriptions Funéraires

Les inscriptions trouvées dans le monument sont toutes gravées sur d'anciennes pierres tombales qui ont été employées dans la construction. La pierre calcaire du pays, dans laquelle elles sont gravées, se prête mal à la taille et se détériore facilement sous l'action des éléments atmosphériques. La gravure est parconséquent défectueuse : les lettres sont inégales et mal alignées pour éviter les rugosités et les creux de la pierre.

Nous donnons ces inscriptions dans la lecture de Monsieur Albertini, Directeur des *Antiquités de l'Algérie*, et nous tenons à le remercier, ici, de vouloir bien, avec un empressement très aimable, guider en toute occasion notre inexpérience.

1) Stèle à inscription publiée dans le Bull. *Soc. Géogr. et d'Archéologie d'Oran*, 1897 n° 1242, p. 409 comme suit :

D M S'
NONIVS SAT
AKʼA VʼIʼXʼ
IT ANNIS'
CENT(UM

Il y a certainement une erreur typographique puisque le commandant Demaeght a traduit *Nonius Sattaka* avec deux T.

Notre lecture, confirmée par M. Albertini, diffère légèrement de la précédente. Nous lisons :

D M S
NONIVSSAT
TARAVIX
IT ANNIS
CENTVM

D (iis) M (anibus) S (acrum) Nonius Sattaka vixit annis centum.

« Sattaka » nous semble une mauvaise lecture. Le R ne lui enlève du reste pas sa consonnance barbare suivant Demaeght.

2) Stèle cassée juste au-dessous de l'inscription. Longueur, o m. oo ; largeur, o m. 5o ; épaisseur, o m. 28 ; hauteur des lettres, o m. o4 et o m. o5.

D M S
NONA IA
VARIAVIX
IT ANNISVIII

D(iis) M(anibus) S(acrum) Nonia Januaria vixit annis VIII.

3) Caisson servant de soubassement à un pilastre d'angle dans la construction :

Longueur, o m. 95 ; largeur, o m. 57 ; épaisseur, o m. 56 ; Hauteur des lettres, o m. o3 et o m. o4.

D M S
ATILTAVICTORI
A.VIXITANNIS
P M X L V

Probablement : Atilia Victoria. Signe de ponctuation après Victoria, Ligne 4 : p (*lus*) m (*inus*) = plus ou moins 45 ans.

4) Grande pierre rectangulaire servant de soubassement au pilier de la porte d'entrée de la chambre de droite.

Cette pierre était préparée pour un caveau de famille, car une des faces latérales est partagée en quatre registres.

Le premier est resté vide, le deuxième est occupé par l'inscription « VALERIA », le troisième est vide, et le quatrième occupé par l'inscription « VALERIUS ».

Longueur, 1 mètre ; largeur, o m. 6o ; épaisseur, o m. 47. Hauteur des lettres « VALERIA » o m. o4 et o m. o5. « VALERIUS » o m. o4 et o m. o3.

a) Angle gauche supérieur brisé :

M S
ALERIA
ERTA
VIX IT
ANNIS
XLII v

[v] *aleria* [c] *erta*. A la dernière ligne : v est probablement un point final.

b)

D M S
VALERIVS
///VCIAII ?
AEQ AL E (∞)
VIXIT
AN VI XXX

Valerius Muciani ? (fils de *Mucianus*) *Aeq* [ues] *Al* (a) *e Miliariae* (en garnison à Benian) *Aeq* est pour *eq* (ues).

Cette inscription est à rapprocher de celle d'un autre cavalier de *Ala Miliaria* trouvée à Saint-Leu. (Bull. 1894, p. 132).

Cette aile de cavalerie, en garnison à Bénian, poste avancé de la *Prœtentura*, envoyait, sans doute, des détachements dans toute la province.

Notre Valérius devait être originaire d'Aquæ Sirenses, il avait été ramené dans sa ville natale pour être inhumé dans le caveau familial.

CONCLUSION

D'après ce qui précède, il nous semble que nous nous trouvons en présence d'un monument chrétien de basse époque. La construction n'est pas soignée, elle a été faite hâtivement avec des matériaux d'emprunt.

Les pierres funéraires des tombes païennes des cimetières environnants ont servi de pilastres de soutènement des murs et de piliers de portes.

Les inscriptions de ces pierres portent toutes le sigle D M S païen sans le moindre indice chrétien.

Pour pouvoir disposer de ces pierres il fallait que le cimetière fût déjà ancien, et que le christianisme, de persécuté, fût devenu triomphant.

Les lampes, toutes réunies dans la chambre de droite regardant l'Orient, sont chrétiennes. Elles sont en poterie rouge italienne ; la belle pâte de la « vaisselle fine » romaine.

L'orientation du bâtiment, la pierre à reliques ou à eau lustrale, la table probable de l'*Agape*, la position des squelettes... nous font penser à une de ces memoriae dont parle Saint-Augustin, et que Sainte-Monique, malgré la défense de son fils devenu évêque, fréquentait avec tant de ferveur.

La chambre de droite serait le lieu de réunion des parents et amis pour la prière et pour le repas commémoratif ; celle de gauche, le caveau des défunts.

Les membres d'une communauté d'*Aquæ Sirenses* venaient, sans doute, dans ce petit sanctuaire demander la protection de leurs saints, et, par l'intermédiaire des eaux thermales, la santé.

Ils s'y réunissaient aux dates anniversaires, pour la commémoration des morts, cérémonie qui comportait une agape fraternelle. Les plus riches supportaient les frais du repas.

Cette coutume des temps immémoriaux, pratiquée ensuite par le Christianisme, s'est conservée dans notre Berbérie islamisée.

De nos jours, à 1500 mètres à peine de la memoria ancienne, les berbères du pays se réunissent dans les mêmes conditions sur la tombe des Sidis Bou et Ben Hanéfia. Tout comme leurs ancêtres chrétiens du IV[e] ou du V[e] siècle, ils terminent leur fête commémorative par un repas en commun offert par le plus riche à tous les assistants. Ordre, silence et recueillement président à ce repas.

L'agape de la *memoria* est devenue le *couscouss du Marabout.*

Malva Maurice VINCENT.

Foyer de plein air de Djemâr-Schkra

(Nemours)

L'*Echo d'Oran* du 18 novembre 1927 a publié la note suivante :

UNE ESCARGOTIÈRE ENTRE NÉDROMA ET NEMOURS

Nous apprenons qu'on aurait découvert, à la fraction Djamaâ-Sakhra, près du chemin de grande communication n° 46, de Nédroma à Nemours une escargotière préhistorique constituée par un amas de cendres et de coquilles d'escargots ainsi que de spécimens de pierres taillées. Des débris d'ossements auraient également été découverts dans cette escargotière.

Le fait signalé ayant excité la curiosité des lecteurs du journal sans la satisfaire, et plusieurs membres de la Société m'ayant demandé des renseignements sur une découverte dont je ne connais pas l'auteur, j'ai cru utile de publier, prématurément, un extrait des notes que je rassemble pour ajouter, si j'en ai la possibilité, un 6e fascicule à mes *Contributions au Préhistorique de la Province d'Oran*.

J'ai reconnu la station de Djemâ Schkra le 11 avril 1926 ; je l'ai visitée deux ou trois fois. Voici la note que je lui ai consacrée dans mes dossiers :

Nemours. (Feuille Etat-Major $\frac{1}{50\,000}$ Nemours).

Foyer de Djemâr Schkra. — Sur la route de Nédroma à Nemours, à 50 mètres avant la borne kilométrique 7, à la hauteur du confluent des oueds Tlata et Taïma, 100 mètres environ avant le marabout de Djemâr Schkra, le talus, au Nord de la route, un peu en retrait du fossé, est constitué par la section d'un grand foyer de plein air (1), bien reconnaissable à sa couleur noirâtre. Sa longueur, parallèlement à la route, est de 25 à 30 mètres, son épaisseur, d'au moins 3 mètres, à la surface sa profondeur

---

(1) Je n'ai jamais employé le nom d'escargotière car il ne répond pas, dans ce cas, à la définition qu'en donne LITTRÉ *Dictionnaire* : « ESCARGOTIÈRE. Lieu où l'on élève des escargots pour l'alimentation ».

horizontale est irrégulière, elle peut atteindre 4 à 5 mètres. Lors de l'ouverture de la route une partie du dépôt archéologique a dû être enlevé.

Le terreau est cendré, noir, très caillouteux.

Les restes de l'alimentation n'y sont représentés que par de nombreux escargots (hélices), quelques moules et de très rares patelles. Les ossements de vertébrés y paraissent excessivement rares. Je n'ai recueilli qu'une phalange onguéale d'un porcien.

Je n'ai pas vu le moindre fragment de poterie ; mais je ne puis me permettre d'affirmer qu'elle fait complètement défaut.

De même, pour les morceaux d'œuf d'autruche.

Au bas de la coupe apparaissait un crâne humain ouvert et écrasé, un sacrum et deux membres inférieurs. J'ai pu retirer la mâchoire supérieure avec presque toutes les dents ; elles sont un peu rosées, en excellent état. Les fémurs étaient très forts et la circonférence du crâne très grande.

Cette station est remarquable par l'absence presque absolue de silex dont je n'ai recueilli qu'un bout d'éclat lamelliforme.

L'industrie lithique n'est guère représentée que par des quartzites d'un vert olivâtre, peu nombreux, en éclats très irréguliers, le plus souvent minces. Le conchoïde de percussion existe chez plusieurs. Quelques-uns ont la forme de pointes largement elliptiques ou triangulaires, à bords tranchants sur tout ou partie de leur pourtour, sans traces d'utilisation. Une seule pièce, une sorte de gros et épais racloir de fortune, porte quelques fortes retouches.

Je ne connais nulle autre part un foyer caractérisé par un semblable outillage (1).

*
* *

Je viens de revoir ma petite collection. La nature du quartzite employé et la facture tout à fait grossière des pièces, de purs éclats, l'absence présumée de poterie donnent à la station de Djemâr Schkra un cachet nettement

---

(1) Le foyer du Touent (Nemours) *Contributions* V, 1925 est presque aussi pauvre, mais il m'a donné deux ou trois tessons de mauvaise poterie.

paléolithique. Il est toutefois nécessaire, jusqu'à plus ample informé, de tenir compte de ce fait que le quartzite a été pendant longtemps et, peut-être même encore dans les débuts du néolithique, la seule roche qui a pu être utilisée par l'homme primitif dans la région de Nemours où les terrains à silex font défaut.

Je n'ai pas fouillé le gisement ; je me suis borné, en passant, à explorer la coupe et les éboulis. Sa pauvreté est caractérisque. Je doute que des fouilles étendues mettent à jour d'importants matériaux ; mais il y a intérêt à les entreprendre. Les faits observés permettraient, peut-être, de fixer l'âge de la station et d'établir, si la poterie faisait réellement défaut, un échelon dans l'archéolithique de la Préhistoire de l'Oranie.

Le gisement pourrait offrir quelque squelette humain entier ou un crâne en bon état dans la couche profonde et peu remaniée. Cette découverte aurait aussi, au point de vue purement anthropologique, un vif intérêt.

F. DOUMERGUE.

Fouilles de GLOZEL

Le tirage du Bulletin était commencé lorsque nous avons reçu le texte du *Rapport de la Commission Internationale* chargée d'étudier la station de Glozel. Nous trouvant dans l'impossibilité de publier, en ce moment, ce long document, nous nous bornons à en reproduire les conclusions.

F. D.

« En résumé, après avoir examiné toutes les données du problème, après avoir étudié le plus consciencieusement possible les éléments qui lui étaient soumis, après avoir longuement réfléchi à toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, la Commission, dans ce prodigieux ensemble, retient certains objets : les fragments de haches polies et de silex, les tessons de poteries en grès, les matières vitreuses et les divers éléments de la fosse ovale du début de la découverte, lui semblent authentiques.

La Commission n'exclut pas totalement l'hypothèse de l'introduction dans le gisement d'objets anciens ; ainsi, elle pourrait à la rigueur retenir, entre autres choses, quelques bobines et pièces en os qui ne donnent pas à la seule vue l'apparence d'objets faux.

Appuyée sur toutes les constatations qu'elle a faites, sur les discussions serrées qu'elle a eues, la Commission, à l'unanimité — avec les réserves qui viennent d'être formulées, — conclut à la non ancienneté de l'ensemble des documents qu'elle a pu étudier à Glozel ».

Paris, le 14 décembre 1927.

P. Bosch-Gimpera, P. Pavret, R. Forrer, D. Garrod, J. Hamal-Nandrin, D. Peyrony, E. Pittard.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

LA MARQUETERIE DE TERRE EMAILLÉE DANS L'ART MUSULMAN D'OCCIDENT, par Gabriel AUDISIO. (Alger, Imprimerie Basset, 1926).

Grâce à l'appui bienveillant que les écrivains et les savants trouvent en Algérie et au Maroc auprès des pouvoirs publics, la littérature nord-africaine s'enrichit rapidement.

En 1926, Gabriel Audisio obtenait le Grand Prix littéraire d'Algérie pour son roman « Trois hommes et un minaret » La fantaisie toute moderne de l'intrigue servie par une grande maîtrise dans le style montre un bel aspect de l'art d'Audisio. Mais ce qui est le plus fait pour rendre l'auteur sympathique aux lecteurs du Bulletin de notre Société, c'est qu'il prouve l'étendue de sa culture et le sérieux de son esprit par des occupations que bien peu de jeunes littérateurs seraient capables d'envisager dans notre époque de publicité à outrance et de travail littéraire rapide. Non seulement Audisio est un poète dont le nom est lié à l'école de Jules Romains, mais encore il se classe par l'étude que nous analysons ici-même parmi les chercheurs avertis dans l'art musulman d'Occident. Profitant des conseils éclairés de M. Georges Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, Audisio a étudié la technique de la mosaïque de faïence réalisée à l'aide de *Zellijes* découpés.

Audisio recule jusqu'au XI[e] siècle (empire hammadite) l'existence certaine de la « mosaïque de faïence » en Occident et il développe l'ingénieuse hypothèse de l'importance du pélerinage à la Mecque comme moyen d'influences réciproques à tous les points de vue entre l'Orient et l'Occident. Cette théorie est une adaptation au monde musulman de la thèse de M. Emile Mâle sur l'influence du pélerinage de Compostelle sur l'Espagne et la France.

Dans son étude sur l'évolution générale de la marqueterie de terre émaillée en Occident, Audisio distingue :

1. Les débuts, jusqu'à la fin du XIII[e] siècle ;
2. L'apogée, du XIII[e] au XV[e] siècle ;
3. La médiocrité, à partir du XVI[e] siècle.

A propos de la période d'apogée, Gabriel Audisio étudie soigneusement l'aire d'emploi, la répartition architecturale, la nature et la hiérarchie des emplois.

Le décor est examiné dans sa division accoutumée de géométrique, floral, épigraphique, architectural, animal et humain.

Qu'est devenue aujourd'hui cette technique des *Zellijes* ? En Espagne : plus rien. En Tunisie : plus rien. En Algérie : plus rien.

Seul le Maroc a conservé la tradition, mais quelle tradition ? Tout à fait en décadence : délicatesse sacrifiée au profit de la rapidité dans le travail, appauvrissement du décor ; les couleurs sont moins nombreuses « ce qui n'empêche point pourtant qu'on trouve certains exemples d'une polychromie barbarement criarde comme ce long maigre minaret de la mosquée Bou-Abaïd, à Tanger (1917), dont pas un pouce, de la base de la tour au sommet du lanternon, n'est exempt de céramiques blanches, vertes, bleues et rouges ».

Audisio ne se contente pas d'expliqur les origines et l'évolution des *Zellijes*, de critiquer les zellaïdji actuels, il présente en conclusion des considérations très sensées pour que le Gouvernement général ne tarde pas à organiser à Tlemcen des ateliers de découpage et de mise en place de ces mosaïques de faïence.

Je pense que la marqueterie de terre émaillée ne doit pas disparaître. « On ne la voudrait pas multipliée sans retenue, envahissante, amenuisante, mais on aimerait la retrouver, rehaussant de sa parure avec discrétion les surfaces extérieures, et de préférence les défoncements où les yeux de l'émail ont loisir de se combiner sans effronterie, en respectant comme il convient les privilèges essentiels de la pierre et de l'architecture...

Dans les intérieurs, au contraire, elle pourra faire revivre ses libres fantaisies géométriques et le décor classique de la rosace avec épure blanche. Elle gagnerait peut-être à ne pas être infinie, mais à rechercher parfois la prison sans rigueur de panneaux composés et à faire une place aux nus, quitte à se loger judicieusment dans les parties hautes des murs ».

Au Maroc la rénovation des arts indigènes a été confiée à de « bonnes mains ». Le Gouvernement général d'Algérie porte son attention sur ce même problème. Nous sommes persuadés qu'il saura trouver tant à la Faculté des Lettres d'Alger que dans nos Medersas les collaborateurs avertis qu'une telle œuvre mérite.

Gabriel Audisio s'est révélé par cet « *Essai* » capable de servir utilement la cause des arts indigènes avec le même talent qu'il déploie pour le service de la littérature française en Afrique du Nord.

Alfred CHABAUD.

LES BOMBARDEMENTS DE BONE ET DE PHILIPPEVILLE (4 *Août* 1924), par Jean MÉLIA. Paris, 1927.

Le bombardement de Bône par le croiseur *Breslau* et celui de Philippeville par le *Gœben* sont le premier épisode sanglant de la grande guerre, et le seul qui ait eu l'Algérie pour théâtre ; il intéresse donc particulièrement les Algériens. Il porte en lui un enseignement, que l'auteur n'a pas signalé, c'est qu'avec des effectifs squelettiques, les ouvrages défensifs des côtes sont fatalement dégarnis de troupes et exposés aux pires surprises tant que la mobilisation n'est pas réalisée.

Les documents eux-mêmes reproduits par l'auteur évoquent, soulèvent, sans la résoudre, la question de savoir si les forts de Bône ont, ou non, riposté au Breslau. Ils éveillent notre curiosité à se sujet, sans l'apaiser. Les uns sont absolument muets au sujet de cette riposte ; le commandant du *Saint-Thomas* (vapeur mis à mal par les obus du Breslau) dit que les forts n'étaient pas occupés, ne devant l'être que le troisième jour de la mobilisation ; M. l'Ingénieur Bélargey et l'Inscription maritime confirment cette version ; au contraire, d'après le rapport du chef de la Brigade mobile, le Breslau, « aperçu par la Batterie du fort de l'Abattoir qui répondit par plusieurs coups de canon, prit le large ». Si, comme il est vraisemblable, ce rapport de police est inexact, l'auteur eût fait acte d'histoire en en faisant justice, en même temps qu'il aurait donné la solution à la question soulevée par ses propres textes.

La suite du livre est d'intérêt non seulement national, mais mondial. C'est l'odyssée, la fuite des deux croiseurs allemands jusqu'à Constantinople, leur vente au gouvernement turc et le vice-amiral Souchon, commandant du Goeben nommé chef suprême de la flotte impériale turque, mettant par le fait Constantinople sous le canon et le contrôle de l'Allemagne ; c'est enfin l'entrée de la Turquie dans la guerre, dont l'incendie s'étend à l'Orient.

Et comme est vraie et saisissante cette phrase de l'Ambassadeur américain Mougerthau, que l'auteur a placée en épigraphe en tête de son livre : « Je doute que jamais deux « vaisseaux aient joué un rôle semblable dans l'histoire » !

Aussi le livre de M. Mélia sera lu avec intérêt et profit par tous les Français, tant Métropolitains qu'Algériens.

E. FLAHAULT.

FAUT-IL FAIRE LE TRANSSAHARIEN ? par E. Gross, avec 3 cartes. Heintz, Oran, 1927.

L'auteur démontre d'abord que la construction d'un Transsaharien est une nécessité nationale qui s'impose sans délai. La France, endettée et appauvrie en hommes, doit mettre en valeur les richesses inexploitées de son immense domaine africain et, en cas de guerre, faire appel au concours des Noirs. Jusqu'ici, les riches régions de l'A.O.F et de l'A.E.F sont restées isolées de l'Afrique du Nord et de la France par l'obstacle, réputé infranchissable, du Sahara. Mais les récentes randonnées en auto et, en moto, la mission de la Chambre de Commerce d'Oran par l'itinéraire de la Saoura et du Tanezrouf jusqu'au Niger ont prouvé que le Sahara peut être franchi, en moins de 9 jours.

L'auteur prouve ensuite que le tracé le plus court, le moins coûteux, le plus sûr, le tracé situé dans le prolongement de l'axe de la France et recommandé, pour toutes ces raisons, par le Conseil Supérieur de la Défense Nationale, dès 1923, est le tracé Oran-Tosaye-Ouagadougou.

L'ouvrage de M. Gross réunit et complète des articles que celui-ci avait déjà publiés en février 1927 dans *l'Echo d'Oran* : c'est un livre de vulgarisation, clair, facile à lire, destiné à éveiller la curiosité du « Français moyen », d'ordinaire si indifférent aux questions géographiques et coloniales.

M. Gross est tellement désireux de faire partager sa conviction au lecteur qu'il termine invariablement les 15 chapitres de son ouvrage par cette phrase : « Il faut faire le Transsaharien et par l'Ouest ».

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, dès sa fondation en 1878, avait recueilli 25.000 francs pour participer aux premières études nécessitées par le prolongement de la ligne Franco-Algérienne jusqu'à Djenien-bou-Rezg, ligne qui devait servir d'amorce au Transsaharien ; depuis 1878, la Société n'a pas cessé de s'intéresser à cette importante question. A ce titre, elle félicite M. Gross de son chaleureux plaidoyer et souhaite que celui-ci provoque dans l'opinion publique en France le même retentissement qu'il a déjà obtenu à l'étranger.

E. LEMOISSON.

RAPPORT SUR LA CAMPAGNE D'ASTRONOMIE GÉODÉSIQUE, **exécutée** en 1913-14 en Afrique occidentale Française par les Capitaines BOULLIER, CASSON-BARBÉ, LABORDE et BLAZY. Rédigé par le Commandant d'Infanterie Coloniale Ed. de MARTONNE, Chef du Service Géographique de l'Afrique occidentale Française. D'après les mémoires originaux des Capitaines BOULLIER, CASSOU-BARBÉ et LABORDE.

Les campagnes géodésiques exécutées entre 1904 et 1912 dans les diverses régions de l'Afrique Occidentale Française ayant montré l'impuissance des procédés de triangulation de la Géodésie classique, on résolut de tenter l'utilisation des méthodes de l'Astronomie de campagne pour l'établissement du canevas d'une carte de reconnaissance à petite échelle. Cette méthode, préconisée depuis longtemps par le Service Géographique de l'Armée, permet d'avoir, avec une exactitude suffisante pour les échelles du 500.000^{e} et même du 200.000^{e} des positions géographiques indépendantes les unes des autres. Son utilisation se trouvait encore facilitée par l'établissement, en 1912, en A.O.F de la T.S.F qui permettait de substituer la réception radiotélégraphique à la réception par fil.

L'exécution des opérations fut confiée à quatre capitaines de l'Artillerie Coloniale : Boullier, Cassou-Barbé, Laborde et Blazy.

Ce sont les renseignements fournis par les trois premiers opérateurs qui font l'objet du rapport du Commandant de Martonne, les notes du quatrième, Blazy, tué à l'ennemi en septembre 1915, n'ayant pas été retrouvées. Ce rapport constitue un document de la plus haute importance, parce que son auteur a pu dégager des travaux mis à sa disposition une méthode générale destinée à servir de guide dans l'organisation des missions chargées plus tard de travaux analogues.

Le Commandant de Martonne a réparti en neuf chapitres les résultats des opérateurs ; je ne puis mieux faire que d'en reproduire les titres.

Chapitre I. — Aperçu d'ensemble ;
Chapitre II. — Organisation des missions et marche des opérations ;
Chapitre III. — Observations astronomiques ;
Chapitre IV. — Envoi des signaux ;
Chapitre V. — Réception des signaux ;
Chapitre VI. — Observations complémentaires à Dakar et à Rufisque ;
Chapitre VII. — Calculs et mise au point ;
Chapitre IX. — Résumé général et conclusion ;
Chapitre VIII. — Discussion des résultats.

Le texte est en outre illustré d'exemples empruntés aux dossiers des calculs. Hors texte sont insérés : trois tableaux et trois croquis qui facilitent la lecture du rapport.

En même temps que nous adressons nos félicitations au Commandant de Martonne pour son remarquable travail de récapitulation, nous devons signaler le mérite des opérateurs qui ont apporté dans l'exécution de leurs tâches une ténacité et une abnégation dignes des plus grands éloges.

C^{t} MAILLET.

CORRESPONDANCE DU GENERAL DAMREMONT, GOUVERNEUR GENERAL DES POSSESSIONS FRANÇAISES DANS LE NORD DE L'AFRIQUE, publiée par Georges Yver. 1 volume 798 pages, Paris, 1927.

Les recherches entreprises par M. Georges Yver dans les archives du Gouvernement général et du Ministère de la Guerre lui ont permis de recueillir 382 pièces qui viennent enrichir la collection déjà commencée des documents sur l'Histoire de l'Algérie après 1830.

Ce nouvel apport est divisé en trois parties qui comprennent :

1° Les lettres échangées entre Rapatel, Gouverneur général par intérim depuis le rappel du Maréchal Clauzel d'une part, le Général Brossard et le Ministre de la Guerre d'autre part.

2° Les lettres écrites ou reçues par le Général Damrémont depuis son arrivée à Alger comme Gouverneur (3 avril 1837) dont une bonne partie se rapporte à des faits intéressant plus particulièrement la Province d'Oran, comme par exemple, le traité de la Tafna passé entre Bugeaud et Abd-el-Kader, traité qui fut ratifié par le Gouvernement malgré les vives critiques formulées par le Général, notamment dans la pièce 95. L'envoi comme négociateur du juif Durand est sévèrement blâmé dans la lettre n° 170.

La grosse question des préparatifs du deuxième siège de Constantine tient une large place dans les nombreux échanges de vues entre Paris et Alger, toutes précautions devant être prises pour éviter un nouvel échec.

Ces graves préoccupations n'empêchent pas le Gouverneur d'envisager l'examen de sujets de moindre importance, comme la protection à accorder aux missions archéologiques auxquelles notre récente conquête offre un nouveau champ d'activité.

La troisième partie est réservée aux correspondances diverses émanant de personnes, de second plan pour la plupart, mêlées, de près ou de loin, aux évènements qui se sont succédé dans le cours de l'année 1837.

La collection est complétée par un index général de noms propres dont l'utilité sera appréciée par tous ceux qui auront à recourir à la source abondante de documentation présentée par M. Georges Yver.

On ne peut que remercier le savant professeur de la Faculté d'Alger d'avoir mis ces intéressants matériaux à la disposition des historiens.

A. MOTELEY.

RECONNAISSANCE DES VILLES, FORTS ET BATTERIES D'ALGER, par le chef de bataillon Boutin (1808), publiée par M. Gabriel Esquer.

Dès 1798 l'idée d'une expédition en Barbarie dans le but de détruire les trois Régences, d'Alger, de Tripoli et de Tunisie, hante le cerveau de Napoléon ; mais la situation troublée de l'Europe arrêta toutes ces vues de politique méditerranéenne. En 1802, après la paix d'Amiens, une démonstration contre Alger, faite par le Vice-Amiral Leyssègne, permet au Capitaine Berge de procéder à une reconnaissance topographique de la ville. En 1808, Napoléon revient à son idée : « un pied sur cette Afrique donnera à penser à l'Angleterre », mais il faudrait des renseignements militaires beaucoup plus sérieux que ce que possédait le Ministère, et, malgré les recherches de M. Decrès, ministre de la Marine, les résultats obtenus furent insuffisants. Il était indispensable d'envoyer sur les lieux un homme capable de remplir les vues de l'Empereur : le choix se porta sur le chef de bataillon du Génie Boutin. Il s'embarque à Toulon le 9 mai 1808 sur le *Requin*. Après un assez long séjour à Alger il rapportait des renseignements d'une minutie et d'une exactitude remarquables, quand il fut capturé par une frégate anglaise qui le conduisit à Malte, d'où il s'échappa bientôt. Mais il avait dû jeter à la mer les dessins qu'il avait faits. Il put cependant conserver ses notes qui lui permirent de rédiger son rapport et de reconstituer ses dessins. Il avait puisé tout cela de visu, chez le consul de France à Alger, et particulièrement, dans l'ouvrage de Shaw qui resta encore longtemps l'unique source de renseignements sur les Régences. La guerre en Europe fit classer ce rapport. Un peu plus tard, Napoléon charge le colonel Boutin d'une semblable opération en Egypte et en Syrie (1811-1813) mais tout s'écroule. La campagne de France clôt les fastes Napoléoniennes ; le colonel Boutin est assassiné en Syrie par cette tribu de bandits les *Aschâshins* dont le nom fournit un nouveau vocable français.

Ce sont ces vagues indications contenus dans la *Reconnaissance d'Alger* qui permirent à la Marine et à l'Etat-major du corps expéditionnaire de 1830 d'entamer la conquête de l'Algérie. Tel est le résumé des correspondances que M. Gabriel Esquer a réunis en un volume que complète un portefeuille séparé de treize cartes et dessins reconstitués avec beaucoup de peine. On ne saurait trop louer le savant historien qu'est M. Esquer d'avoir mis à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Algérie française des documents aussi précieux. Qu'il en soit vivement remercié.

Cᵗ PELLEGAT.

LE CHEMIN DE FER TRANSSAHARIEN, par M. Raoul Guittard. *Rapport à la Chambre de Commerce d'Oran* (1927).

M. Raoul Guittard, auteur d'*Oran au Niger avec la Mission commerciale oranaise*, délégué de la Chambre de Commerce d'Oran, dont nous avons rapporté le travail dans notre bulletin de Juin 1927, répond aujourd'hui au rapport de M. Tiné, membre de la Chambre de Commerce d'Alger, sur le « *projet de création d'un chemin de fer transsaharien* » présenté dans la séance de cette Compagnie du 6 août 1927.

M. Tiné énumère les résultats de l'établissement du transsaharien aboutissant à Alger. Il s'appuie sur l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussée qui a fait partie de la mission d'Alger au Niger.

Au point de vue économique, M. Tiné doute que le Transsaharien donne de bons résultats. Les irrigations par le Niger sont sujettes à des variations dues au régime extrême des eaux du fleuve et, par conséquent, sont défavorables à l'extension des cultures. Le chemin de fer ne transportera que les produits de la contrée la plus éloignée de la mer, c'est-à'-dire de Tombouctou, région la moins peuplée et la plus deshéritée. L'élevage du bétail sera long à se développer ; les espèces importées ne s'acclimateront que difficilement. Les recettes de l'exploitation du chemin de fer en marchandises et en voyageurs sont donc problématiques.

Mais, au point de vue stratégique, on ne peut nier que l'entreprise a un intérêt national et de sécurité. Pour le recrutement de notre armée, la ligne ferrée doit être prolongée jusqu'aux régions peuplées qui fourniront des contingents à nos troupes métropolitaines. La question technique sera facilement résolue. Du côté d'Alger, le tracé évitera les régions des dunes, sans difficultés sérieuses en ce qui touche le profil. La traction à vapeur sera remplacée par des locomoteurs à combustion interne ou autres appareils préconisés par les progrès de la science.

Les tracés de la ligne par le Sud-Oranais ou par Alger-Gourara devront être sérieusement étudiés par des techniciens. On se prononcera en connaissance de cause après des études détaillées, tenant surtout compte des difficultés de terrain qui existent des deux côtés. La commission technique devra surtout considérer qu'Alger est le centre de la vie administrative de la Colonie et du tourisme en Algérie, à la moindre distance de la Métropole par Marseille.

Les militaires consultés seront certainement d'avis qu'au point de vue de la sécurité des communications, il y aurait intérêt à adopter un tracé qui soit aussi éloigné que possible de la Tripolitaine et du Tafilalet.

Telle est, en résumé, la thèse de M. Tiné. M. Guittard y répond :

Le port d'Oran est le centre économique le plus important de l'Afrique du Nord à cause de l'accroissement intensif du tonnage et le mouvement du charbonnage. Alger, centre du Gouvernement général, ne peut être l'aboutissement nécessaire de toutes choses. Il faut se préoccuper de la dépense.

Oran, a dès maintenant à son actif la ligne ferrée de 800 km. existant d'Oran à Kenadza, grand centre minier. De plus, d'Oran à Port-Vendres, le trajet par mer est plus court que d'Alger à Marseille. Les notions exactes sur les ressources actuelles des pays traversés sont données par les rapports officiels du Gouvernement général de l'A.O.F. Le Soudan, la Haute-Volta et le territoire du Niger ne sont pas improductifs mais inexploités faute de communications rapides et faciles. Les ports atlantiques ne pourront, même aménagés, desservir qu'une faible partie de notre Domaine africain. Ils ne seront jamais pratiquement utilisables pour les trois régions indiquées. Le Transsaharien leur fera une victorieuse concurrence.

M. Guittard donne ensuite, d'après les statistiques officielles, la quantité de bestiaux qui forment un important cheptel et dont le nombre ne pourra que s'accroître. De même pour les céréales et les autres produits.

En ce qui concerne les transports de marchandises et de voyageurs, la durée du parcours est à considérer. Actuellement on met un mois au moins pour arriver au Soudan. Par le Transsaharien, il ne faudra que quelques jours. Le pays se peuplera alors d'industriels, de commerçants et de colons.

L'intérêt stratégique du Transsaharien n'est nié par personne. Quant à la voie pratique à suivre, il faut s'en rapporter aux décisions du Comité supérieur de la Défense nationale qui a porté son choix sur le tracé oranais. Ce tracé plus court, sans travaux coûteux, au sol plat, offre d'immenses avantages sur le tracé algérois. Sa sécurité a été reconnue.

Il faut laisser au Gouvernement le soin de traiter la question financière.

M. Guittard termine en maintenant les conclusions de son premier ouvrage.

La Société de Géographie les adopte sans réserve et forme des vœux pour que tous ces arguments portent en Haut Lieu lorsqu'on arrêtera définitivement le choix sur l'un des tracés préconisés.

PELLET.

L'AVENTURE RIFAINE ET SES DESSOUS POLITIQUES, par Hubert-Jacques. Un vol. in 16 de 345 pages, 1 carte. Paris, 1927.

Dans la première partie de son livre, peut-être la plus nouvelle, l'auteur expose quelle était, dès 1922, la situation de notre front Nord-Marocain, bordant la zône d'influence espagnole. Il développe dans tous leurs détails, en s'appuyant sur des documents authentiques, les conversations entamées par Abd el Krim, et les réponses promptes et précises qui ont été faites à ses multiples communications, soit écrites, soit apportées verbalement par ses émissaires. Ainsi se trouve réduite à néant, de façon péremptoire — et cela était nécessaire — la légende qu'a essayé de créer Abd el Krim, d'après laquelle ses tentatives de causer avec nous se seraient heurtées, soit au silence, soit à des fins de non recevoir.

Dès avril 1924, la situation s'est radicalement modifiée ; la défaite et la déroute d'une armée espagnole de 160.000 hommes ont entouré Abd el Krim d'un immense prestige, lui livrant en même temps d'énormes ressources en armes, munitions, outillage militaire complet et des plus modernes. C'est pour lui la main-mise incontestée sur tout le Rif et sur la presque totalité de la zône d'influence espagnole. Dès lors ses menaces ne sont plus dissimulées ; nos tribus soumises sont ouvertement travaillées et soulevées par ses émissaires. La seconde et la troisième parties du livre retracent la lutte continue, avec des effectifs très nettement insuffisants, pour la possession de l'Ouergha et pour la défense des routes de Fez et de Taza, lutte héroïque et inégale contre une formidable ruée ; c'est, en 1925, Taza menacée et sur le point d'être abandonnée. Enfin des renforts sérieux sont mis à la disposition du commandement ; la situation se rétablit rapidement et le 24 septembre, en demandant à être relevé de ses fonctions de Résident général, le Maréchal Lyautey peut écrire : « Aujourd'hui on peut sin« cèrement affirmer que le danger est écarté et que, avec « l'importance des effectifs à pied d'œuvre, l'avenir peut être « envisagé avec confiance ».

L'ère héroïque est close en effet ; M. Hubert-Jacques passe plus rapidement, dans sa quatrième partie, sur la Conférence de Madrid et sur les opérations militaires de 1925, dirigées par le Maréchal Pétain ; avec elles finit le récit.

Ce livre est non seulement une œuvre de justice envers ceux qui ont, avec de si faibles moyens, empêché l'écroulement de l'œuvre française au Maroc, mais en même temps l'histoire, écrite avec beaucoup d'allant, par un témoin averti des choses du Maroc, d'une guerre encore mal connue dans son ensemble. Il sera lu avec le plus grand intérêt par ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Afrique française du Nord.

E. FLAHAULT.

UNE FRACTION NON MUSULMANE EN MAURITANIE SAHARIENNE, les *NEMADI*, par Pierre LAFORGUE (Bulletin d'Etudes histor. et scient. de l'Afrique Occidentale Française, 1926).

Grâce à la tolérance en matière de spiritualité pratiquée par les tribus berbères sahariennes et musulmanes, il subsiste en pays maure, des ilots d'un groupe tout-à-fait particulier, les Nemadi, presque sans rapports sociaux avec les tribus voisines. Ils sont hors la loi islamique ; n'existant pas en tant que tribu, ils ne sont pas recensés.

L'auteur nous décrit les Nemadi du Soudan, groupe de 200 à 300 individus, d'idiome zénête, ayant un roi et des lois particulières, ne connaissant pas l'écriture, ne pratiquant aucun rite religieux pour les naissances, les mariages et les décès, mais appliquant volontiers sur les dépouilles des animaux capturés, et sur les roches, la « main de Fathma », ce signe qui remonte à l'art paléolithique.

Les Nemadi paraissent réfractaires à toute occupation intellectuelle ; leur seule préoccupation est celle d'assurer leur existence par la chasse, souvent lointaine. Troglodytes sauvages et misérables, leur pauvreté les met à l'abri de tout impôt, même de capitation. Avec leurs chiens pour la chasse, leurs vêtements et chaussures très primitifs, ils ne possèdent qu'un matériel de chasse rudimentaire, dont l'auteur nous fait la description.

Les Nemadi représentent, en somme, une survivance des anciennes tribus sahariennes de chasseurs des périodes mésolithiques et néolithiques. Leur extrême dénûment, leurs mœurs archaïques, l'interdit dont ils sont frappés par certains groupes maraboutiques musulmans, les vouent à une disparition fatale et prochaine ; il faut savoir gré à l'auteur d'en avoir assuré le souvenir.

E. FLAHAULT.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-MARINE

DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1927

Altitude de la Station : 11 m. au-dessus du niveau de la mer

PHÉNOMÈNES OBSERVÉS		JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
PRESSION (1)	Pression moyenne ...	765,3	761,4	761,8	762,9	762,7	760,4
	Plus haute pres. observée	766	765,6	768,4	767,7	771,5	768,7
	Plus basse pres observée	759,8	756.6	756,6	755,8	749,2	754
TEMPÉRATURE	Température moyenne..	23,9	28	24,2	20,1	16,6	14,4
	Moyenne des maxima..	27,5	31,1	26,9	23,1	19,7	17,9
	Moyenne des minima. .	20,4	24,9	21,5	17,1	13,4	10,9
	Plus haute tre observée.	33,3	32,9	32,4	29,7	29,7	23,6
	Plus basse tre observée.	14,2	21,5	13,2	13,7	7,4	4,9
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne ...	68,2	73,6	71,4	76,6	70	71,8
	Plus haute hum. observée	91	90	90	92	93	95
	Plus basse hum. observée	26	26	39	40	33	40
PLUIE	Nombre de millimètres .	««	3,3	2,3	89,2	240,3	202
	Nombre de jours	««	2	2	11	16	17
VENT le plus fréq' observé	Direction..	N-E	N-N-E	N-E	N-E	S-W	W
	Nombre d'observations .	22	25	16	19	16	37
	Force moyenne (0 à 9)	2,4	3,8	2,6	2,9	2,8	3,3
Nébulosité (0 à 10)......		1,6	1,1	2,5	4,1	5,5	5,5

(1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques corrigées et réduites à zéro.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

du 1er Juin au 30 Novembre 1927

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX
Nemours . . . .(1)	23	0	0	12	47	84	166	2	0	1	3	7	5	18
Oran . . . .(1)	0	0	1	0	89	240	330	2	0	1	1	11	13	28
Mostaganem . . . . . .(1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
El-Ançor . . . .(2)	4	0	0	7	97	217	325	2	0	0	3	9	18	32
Cassaigne . . . .(2)	0	0	0	0	85	304	389	0	0	0	0	6	12	18
Trois-Marabouts . . . .(3)	0	0	»	4	113	179	296	0	0	»	2	8	17	27
Saint-Maur . . . .(3)	0	0	0	9	77	286	372	0	0	0	7	9	13	29
Oued-Fergoug (barrage)(4)	0	0	0	3	91	404	498	0	0	1	2	7	12	22
Relizane . . . .(4)	0	0	0	3	74	177	254	0	0	0	1	6	14	21
Tlemcen . . . .(5)	8	0	0	2	52	112	174	1	0	0	1	5	11	18
Descartes . . . .(5)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sidi-Bel-Abbès . . . . (5)	1	0	3	7	59			1	0	1	1	8		
Mascara . . . .(5)	0	0	0	0	87	468	555	0	0	0	0	9	15	24
Saïda . . . .(6)	2	0	18	2	54	181	267	2	0	4	5	10	17	38
Martimprey . . . . . .(6)	1	0	9	8	48	159	225	3	1	3	5	10	13	35
Tiaret . . . .(6)	0	0	0	12	27	235	274	0	0	0	2	4	13	19
Sebdou . . . .(7)	21	0	6					3	0	2	3			
Méchéria . . . .(8)	0	0	5	43	16	68	132	1	1	9	9	7	13	40
Le Kreider . . . .(8)	0	0	27	35	29	38	129	0	0	5	6	8	9	28
Aïn-Sefra . . . .(9)	3	0	10	4	14	63	94	3	0	4	1	3	8	19
Colomb-Béchar . . . .(10)	0	0	0	0	18	5	23	0	0	0	1	3	2	6

Tous les renseignements concernant le mois de Décembre, non encore parvenus, seront donnés dans le prochain tableau.

(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale - (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud - (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe - (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 4 juillet 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30 du soir, sous la présidence de M. Pellet, 1er Vice-Président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, Moteley, Barbié, Chauvin, Flahault, Kriéger, Lussagnet et Malméjac.

Excusés : MM. Doumergue, chanoine Banton, Biard, Blondin, Dupuy, chanoine Fabre, Fabre la Maurelle, Lemoisson et Stéfanopoli.

Absents : MM. le Dr Abadie, Brunie, Kehl et Pellecat.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès de M. Théus. Des condoléances ont été adressées à Madame Théus et la Société a été représentée aux obsèques par plusieurs de ses membres.

Acceptations. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. Benzecri, Boisson, Cardusi, Courtot Léon, Frassatti, Greilsammer, Robert et Sicard.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Courtot, Léo, Ingénieur agricole et viticulteur à Chanzy, présenté par MM. Fischer et Lussagnet.

M. Poirier Léon, Médecin Principal de 1re classe, en retraite, 17, rue El-Moungar, Oran, présenté par MM. Fischer et Lussagnet.

Conformément aux statuts, ces candidats sont admis dans cette séance.

Correspondance. — Le Comité accepte de faire l'échange de notre Bulletin avec celui de la *Société entomologique de Stavropol* (Caucase) qui en fait la demande.

Le Ministère de l'Instruction publique accuse réception de notre rapport annuel de 1927.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Gouvernement général de l'Algérie : *Le 5e fascicule de*

l'Atlas d'Algérie et de Tunisie, par MM. Augustin BERNARD et de FLOTTE DE ROQUEVAIRE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS : *Statistique des Pêches maritimes*, année 1924.

Madame Veuve Henri SOUBIRAN fait don de 8 fascicules du Bulletin de la Société.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Achat. — CH. DE MOÜY : *Don Carlos et Philippe II*, 1 vol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 30 du soir.

Le Vice-Président, PELLET.

Le Secrétaire Général, MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 10 OCTOBRE 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30 du soir, sous la présidence de M. DOUMERGUE, Président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, BARBIÉ, BIARD, BLONDIN, CHAUVIN, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KEHL, KRIÉGER, LEMOISSON, LUSSAGNET et STÉFANOPOLI.

Excusés : MM. le chanoine BANTON et BRUNIE.

Absents : MM. le Dr ABADIE, le chanoine FABRE, MALMÉJAC et PELLECAT.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Décès. — Le Président fait part du décès de M. BERTOUY. Des condoléances ont été adressées et sont renouvelées à la famille.

Il fait part également du décès du Dr Adrien HARBURGER, fils de notre collègue avocat à Oran.

Le Dr HARBUGER, chef de clinique à l'hôpital Lariboisière, mort des suites d'une piqûre anatomique, est cité à l'ordre de la Nation.

Le Président et le Comité adressent à M. HARBUGER et à sa famille leurs vives condoléances à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

Distinctions honorifiques. — Ont été l'objet de distinctions honorifiques les membres de la Société ci-après :

M. COMMENT a été promu Officier de l'Instruction Publique ;

Madame Cohadon et MM. Cazenave et Dalifaud ont été faits Officiers d'Académie ;

M. Mohamed Bachterzi Hadj Hacène a été décoré de l'Etoile Noire du Bénin.

Le Président est heureux d'adresser ses félicitations personnelles et celles du Comité aux Sociétaires qui ont été l'objet de ces distinctions.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Abramovitsch Simon, professeur d'histoire au Lycée d'Oran, présenté par MM. Lemoisson et Chauvin ;

M. J. Burdet, Sous-Chef de Bureau à la Préfecture d'Oran, 14, rue Thiers, présenté par MM. Petit Victor et Manquené ;

M. Duzan André, propriétaire, 79, rue d'Arzew, Maire de Saint-Leu, présenté par MM. Doumergue et Manquené ;

M. Gabizon, clerc d'huissier, 2, rue Randon à Oran, présenté par MM. Kehl et Fischer ;

M. Massiera Paul, professeur au collège et conservateur des antiquités de Sétif, présenté par MM. le Dr Champenois et Doumergue ;

M. Rognon Gaston, commerçant, 5, rue du Citoyen Bézy, présenté par MM. Moteley et Gantès ;

Correspondance. — M. Gsell adresse ses remerciements pour son admission comme membre d'honneur.

M. Courtot Léo et l'Abbé Bordes remercient de leur admission comme membres de la Société.

Subvention. — Le Gouvernement Général a porté de 300 à 500 francs la subvention annuelle qu'il alloue à la Société. Le Comité et son Président très touchés de cette marque de bienveillante sollicitude en remercient vivement Monsieur le Gouverneur général.

Congrès des Sociétés savantes. — Le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, s'ouvrira à Lille, le mardi 10 avril 1928. Le programme est déposé à la Société.

Cinquantenaire de la Société. — Le Président appelle l'attention du Comité sur la nécessité de fixer dès maintenant la date approximative de la célébration du Cinquantenaire de la Société et en expose les raisons.

Après échange de vues il est décidé que la cérémonie pourra être fixée à la fin de la semaine de Pâques, le 14 ou le 15 avril.

Découverte d'ossements fossiles gigantesques. — Le Président donne lecture d'un article de la *Gazette d'Aïn-Témouchent* que notre excellent et dévoué collègue M. le Dr Achard a bien voulu lui adresser. Cet article est relatif à la découverte, faite par M. Piguet fils, dans le voisinage de l'embouchure de

la Tafna, « d'ossements ayant appartenu à un animal gigantesque probablement de la famille des Eléphants, genre Mammouth ». A peu près à la même date M. Doumergue recevait une lettre de M. Piguet père lui donnant des détails plus circonstanciés sur le gisement et les ossements. Une photographie était jointe à l'envoi. M. Doumergue la fait circuler et indique qu'il s'agit d'un membre antérieur d'un proboscidien dont le genre reste à déterminer, car, ajoute-t-il, la présence d'une espèce d'éléphant dans les terrains miocènes indiqués sur la carte géologique irait à l'encontre des règles établies par la paléontologie.

Il y a là une anomalie, au moins apparente, qui devra être examinée sur les lieux. M. Doumergue s'y rendra le plus tôt possible.

Le Président insiste sur ce fait que la découverte a été signalée à la Faculté des Sciences à Alger et ailleurs et que la Société de Géographie n'a été avisée officiellement qu'en dernier lieu. M. Doumergue s'est empressé de remercier M. le Dr Achard et M. Piguet père pour leurs communications. Il a prié M. Jacques Barret propriétaire d'empêcher le pillage du gisement par des profanes. A tous il a rappelé que la ville d'Oran possédait un musée destiné à recueillir les documents historiques et scientifiques du département, et que de riches collections paléontologiques y sont entreposées.

Ces matériaux sont ainsi à la portée des travailleurs qui se consacrent à l'étude de l'Oranie. Il y a là une œuvre de décentralisation à laquelle le département doit collaborer. Il souhaite donc vivement que les ossements soient offerts au Musée d'Oran.

M. Doumergue s'élève une fois de plus contre l'exportation hors de notre département de collections de *sujets uniques* que les travailleurs ne peuvent aller consulter, à Alger ou à Paris, que s'ils en ont les moyens.

Palais des Beaux-Arts. — Le Président fait connaître au Comité que la ville d'Oran est sur le point de contracter un emprunt pour lui permettre de procéder à de grands travaux et que la construction du futur Musée est comprise dans le programme élaboré.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

Chambre de Commerce d'Oran : *Exposé des Travaux* (année 1926) ;

Gouvernement Général de l'Algérie : *Renseignements statistiques agricoles* ; année 1926.

M. Roux Freyssineng : *La liaison Oran-Niger* ;

M. Raoul Guittard : *Le chemin de fer Transsaharien* ;

M. Augustin Bernard : *L'Afrique du Nord pendant la guerre* ;

M. Pierre Laforgue : *Une fraction non musulmane en Mauritanie (Les Némadi)* ;

M. Cazes : *Etude sur les ports de l'Algérie*, par A. Lieussou ;

M. Jean Mélia : *Les bombardements de Bône et de Philippeville* ;

M. Bossard, éditeur : *L'aventure Rifaine et ses dessous politiques*, par Hubert Jacques ;

M. Flahault : Un lot de 13 ouvrages ou brochures.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 50 du soir.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire général, MAILLET.

Séance du Comité du 7 novembre 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30, sous la présidence de M. Doumergue, Président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. Doumergue, Pellet, Tournier, Maillet, Fischer, Moteley, Dr Abadie, chanoine Banton, Barbié, Blondin, Brunie, Chauvin, Dupuy, Fabre La Maurelle, Flahault, Kriéger, Lussagnet, Malméjac et Pellecat.

Excusés : MM. Biard, chanoine Fabre et Lemoisson.

Absents : MM. Keil et Stéfanopoli.

M. Pock, Trésorier honoraire assiste à la séance.

Décès. — Le Président fait part au Comité du décès de M. Pastorino, membre à vie ; il adresse à sa famille ses condoléances personnelles et celles du Comité.

Distinctions honorifiques. — M. Raoul Guittard, membre de la Chambre de Commerce a été fait chevalier de la Légion d'Honneur.

M. le Lieutenant-Colonel L. Voinot a été promu commandeur de la Légion d'Honneur.

Le Comité leur adresse ses félicitations.

Acceptations. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. Abramovitsch, Burdet, Duzan, Gabizon, Massiera et Rognon, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. Baldous, père, orthopédiste, boulevard du Lycée à Oran, présenté par MM. le chanoine Banton et Flahault ;

M. PRAT Henri, professeur d'Histoire naturelle au Lycée d'Oran, présenté par MM. MANQUENÉ et LEMOISSON.

Correspondance. — M. HARBURGER remercie pour les condoléances qui lui ont été adressées à la suite du décès de son fils.

M. GUITTARD remercie pour les félicitations qui lui ont été adressées au sujet de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Au sujet du Transsaharien. — Le Président donne lecture de deux lettres de M. BRIÈRE, ancien capitaine du Génie, qui demande des renseignements au sujet du Transsaharien.

Satisfaction lui a été donnée.

A ses lettres, M. BRIÈRE a joint un article intéressant du *Petit Fanal Oranais* du 21 mai 1883 relatif au Transsaharien.

Visite du gisement de Rachgoun. — M. DOUMERGUE rend compte au Comité de la visite qu'il a faite au gisement des ossements fossiles signalés dans la séance précédente.

Il a eu le plaisir de s'y rencontrer avec M. ARAMBOURG venu exprès d'Alger.

Il présente une moitié de molaire qu'a bien voulu lui remettre M. PIGUET et qui appartient sans aucun doute, à un éléphant dont l'espèce sera déterminée plus tard.

L'étude en sera entreprise avec celle des ossements si M. PIGUET se décide à les offrir au Musée d'Oran où ils pourront être examinés à loisir.

M. DOUMERGUE donne des renseignements sur les ossements et sur le gisement. Il s'agit bien d'une partie d'un membre antérieur gauche représenté par un radio-cubitus (avant-bras) de 1 mètre de longueur et des deux tiers environ de l'humérus correspondant, ce qui indique un animal de 3 m. 50 à 4 mètres de taille au garrot.

Le gisement se trouve dans des cendres volcaniques entre deux puissantes coulées de laves basaltiques dont l'âge reste aussi à déterminer.

Au nom de M. ARAMBOURG et au sien M. DOUMERGUE renouvelle ses félicitations et remerciements à M. Jacques BARRET qui s'est mis avec la plus grande amabilité à leur disposition pour leur faciliter l'étude du gisement et leur a réservé le plus cordial accueil ; aussi, à MM. PIGUET père et fils qui ont été leurs aimables cicerones.

Pour être complètement fixé sur l'âge de l'espèce à laquelle appartiennent les ossements, il est nécessaire de reprendre l'étude géologique de la région.

Demande d'échange de Bulletins. — La *Société de Préhistoire du Maroc* à Casablanca qui vient de se fonder nous adresse

son Bulletin et demande à en faire l'échange avec le nôtre.

La *Société d'Exploration d'Azerbaïdjan* de Bakou désire également l'échange.

Le Comité accepte.

Bibliothèque. — *Ouvrage offert* :

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS : *Statistique des pêches maritimes*, Année 1925, 1 vol.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, DOUMERGUE.
Le Secrétaire général, MAILLET.

SÉANCE DU COMITÉ DU 5 DÉCEMBRE 1927

La séance est ouverte à 5 heures 30 du soir sous la présidence de M. DOUMERGUE, Président.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents : MM. DOUMERGUE, PELLET, TOURNIER, MAILLET, FISCHER, MOTELEY, chanoine BANTON, BARBIÉ, BLONDIN, BRUNIE, DUPUY, chanoine FABRE, FLAHAULT, KRIÉGER, LEMOISSON, LUSSAGNET et MALMÉJAC.

Excusés : MM. BIARD, CHAUVIN, FABRE LA MAURELLE et PELLEGAT.

Absents : MM. le Dr ABADIE, KEHL et STÉFANOPOLI.

M. ARAMBOURG, ancien membre du Comité et M. POCK, Trésorier honoraire, assistent à la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Comité envoie un souvenir ému aux victimes du grand désastre qui vient de frapper l'Oranie et décide de verser 300 francs à la souscription ouverte en leur faveur.

Distinctions honorifiques. — Le Président fait connaître au Comité que M. PALLARY a obtenu la médaille *Paul Blanchet*.

Des félicitations lui sont adressées.

Acceptations. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. BALDOUS père et PRAT, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

Mademoiselle BERSOT, professeur à l'Ecole Normale des filles d'Oran, présentée par Mademoiselle GARNIER et M. DOUMERGUE ;

M. MANHÈS Claude, libraire, passage Pérès à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et FISCHER.

Correspondance. — M. le Lieutenant-Colonel VOINOT remercie pour les félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de sa promotion au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur. Admis à la retraite il va se fixer à Alger.

Congrès. — Le Président informe le Comité que le VI[e] *Congrès international des sciences historiques* aura lieu à Oslo, du 14 au 18 août 1928. Les instructions sont à la disposition des membres de la Société qui désireraient y faire des communications intéressant l'histoire générale.

Le prochain Congrès *national* des Sciences historiques aura lieu à Alger en 1930. Des travaux sur l'Algérie y seront les bienvenus.

Transsaharien. — La Chambre de Commerce d'Oran, en rappelant la plupart des considérants antérieurs, a émis le vœu suivant :

« Que la construction du Transsaharien soit immédiatement amorcée sur toute la partie du tracé sud-oranais reconnue par l'ingénieur GILLES-GARDIN et poursuivie vers le Sud au fur et à mesure des études ».

Le Comité s'associe à ce vœu.

Hammam Bou Hanifia. — Madame Vincent demande à la Société de vouloir bien faire stabiliser le nom de l'ancienne station thermale romaine d'*Aquæ Sirenses*, à laquelle on attribue actuellement les noms suivants :

Hammam bou Hanifia, Hammam ben Hanifia (carte d'Etat-Major), Bou-Hanifia les Thermes (gare), Sīdi bou Hanifia (almanach des P.T.T.), Bou Hanéfia (indigènes du pays), Bou-nifia (colons du pays), Bou Hanifia (Administration préfectorale).

Il est évident que les diverses administrations devraient adopter la même désignation.

Cette question qui est plutôt d'ordre administratif sera examinée à la prochaine réunion.

En attendant, M. le Commandant FISCHER et M. MOTELEY sont chargés de recueillir quelques renseignements.

Eléphant de Rachgoun. — M. DOUMERGUE rend compte qu'il s'est rendu de nouveau à Rachgoun pour y faire l'étude géologique de la région dans laquelle se trouve le terrain où ont été rencontrés les ossements découverts par M. PIGUET. Il a eu la bonne fortune d'être accompagné de MM. BRIVES, professeur de géologie à la Faculté des Sciences d'Alger ; CASTERAS, préparateur de géologie au Collège de France ; ROQUES, ingénieur civil des Mines de Béni-Saf. Tous ont pu se convaincre que le gisement de l'Elephas n'est pas miocène. Malheureusement une forte bourrasque a contrarié et fait abréger l'excursion.

M. DOUMERGUE fait connaître qu'il existe dans la région étudiée, au marabout de Sidi Samegrane, des ruines phéniciennes qui viennent d'être signalées dans le dernier fascicule de la *Revue Africaine* (2e trim. 1927). Le mauvais temps l'a empêché de les rechercher.

Tables du Bulletin. — M. DOUMERGUE demande qu'un membre du Comité veuille bien se charger d'établir les tables des 20 dernières années du Bulletin.

M. le Commandant LUSSAGNET accepte de faire cet intéressant et important travail.

Le Président l'en remercie vivement.

Etrennes du Jour de l'An. — Les étrennes habituelles sont votées.

Abonnements. — Les abonnements aux *Annales de Géographie*, à l'*Anthropologie* seront renouvelés pour l'année 1928.

Bibliothèque. — Ouvrages offerts :

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL. — *Correspondance du Général Damrémont* (1837), par Georges YVER ;

Gabriel ESQUER. — *Reconnaissance des villes, forts et batteries d'Alger*, par le Chef de Bataillon BOUTIN, 1808. *Mémoires sur Alger par les Consuls de Kercy* (1791) et *Dubois-Thainville* (1809), 1 vol., 15 cartes et dessins divers.

Achats :

A. BALDIT. — *Etude élémentaire de météorologie pratique* ;

M. BEULÉ. — *Histoire de l'Art Grec avant Périclès* ;

S. A. MARSEUL. — *Catalogue des coléoptères d'Europe et du bassin de la Méditerranée en Asie et en Afrique* ;

Dr VERNEAU. — *Les races humaines* ;

E. S. AUSCHER. — *L'Art de découvrir les sources et de les capter* ;

Abbé PARAMELLE. — *L'Art de découvrir les sources* ;

BOURGUIGNAT. — *Monuments symboliques de l'Algérie* ;

F. MALMÉJAC. — *L'eau dans l'alimentation* ;

Un lot de 23 brochures sur l'histoire naturelle de l'Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Président, DOUMERGUE.

Le Secrétaire général, MAILLET.

Dons au Musée d'Oran

M. Barbin, instituteur à Lalla-Maghnia. — Quatre cartons de silex taillés provenant des abris de la Mouillah (Marnia).

M. Beylier, directeur de la Société des Chaux et Ciments à Oran. — Grands fragments d'un phoque fossile du Sahélien des carrières du Ravin Blanc à Oran.

M. Martinez Joseph, entrepreneur de maçonnerie à Oran. — Une pièce de cinq francs en argent du Péru.

M. Barret Baptiste, propriétaire-minotier à Aïn-Témouchent. — Objets divers provenant des ruines romaines de Siga (Takembrit près de Rachgoun) trouvés à 8 mètres de profondeur :

Jarre à grain contenant encore des févettes carbonisées ;

Du blé tendre carbonisé provenant d'un autre récipient brisé ;

Trois lampes : une grecque presque entière ; une romaine à bec et anse brisés mais intéressante par le motif de son ornementation et surtout par les marques du potier à la face inférieure ; une de basse époque à bec allongé, en assez mauvais état ;

Un fragment de main en marbre blanc serrant une branche ;

Un petit buste creux (tête de femme) en terre cuite ;

Un petit plat (patère) et un petit support pour lampe ? en terre cuite ;

Une clarine en cuivre (*vaccinum tintinnabulum*, sonnette des vaches) ;

Une petite cruche à anse et à col étroit, à ouverture brisée, présentant quelques motifs de décoration sur la panse ;

Deux grosses plaques de plomb coulé.

M. le Docteur Perrot d'Oran. — Dents de poissons fossiles du Sahélien des carrières de Raz-el-Aïn à Oran ;

Madame Wasselief. — Six oiseaux exotiques — Une plaque de lumachelle de fossiles et une dent de *Carcharodon megalodon* du Sahélien des Planteurs.

M. le Lieutenant-Colonel L. VOINOT. — Objets en métal provenant des tumuli d'Oudjda.

MM. Albert, Charles et Léon HAVARD de Tlemcen. — L'herbier de leur père Onésime Havard qui fut un bon botaniste et herborisa pendant plusieurs années dans la région de Tlemcen.

M. Charles DUPUY. — Une belle femelle du pic vert (*Picus viridis*) provenant de la région de Sebdou.

M. NOVELLA. — Une centaine d'algues marines du Croisic.

Madame Veuve BASTIÉ. — Deux lampes romaines païennes des I et IIe siècles après J. C., en très bel état de conservation.

Une, très simple, sans motif de décoration autre que celui de deux sillons concentriques entourant le disque, portant sur son fond extérieur la marque :

LVCCE
I

gravée à la pointe avant cuisson, inscrite dans un cercle entouré de deux sillons concentriques. Sous la queue forée on voit trois signes en forme de V superposés.

La marque LVCCEI est répandue en Tunisie. En Algérie elle a été signalée de Cherchell. C'est la première fois qu'elle l'est de l'Oranie. Cette estampille encerclée est identique à celle d'une lampe de même facture du Musée d'Oran (N° 338 du *Catalogue raisonné* de Demaeght) qui provient de Carthage.

L'autre lampe est ornementée de trois anneaux de stries sur le disque et l'encadrement, elle est sans estampille.

Ces lampes indiquent l'existence, aux abords de la ferme Bastié, d'une station romaine non signalée jusqu'ici.

M. DOUMERGUE. — Ossements et silex taillés du gisement supérieur d'Aboukir — Outils chelléens d'Ouzidan — Une taupe (*Talpa Europœa*) et un lézard vert (*Lacerta viridis*) de France. Une jeune vipère lébétine des dunes de Rachgoun.

De vifs remerciements sont renouvelés aux généreux amis du Musée.

Joseph Antoine THÉUS

Le 28 juin 1927, est décédé, à Oran, à l'âge de 75 ans, M. Théus Joseph Antoine, que la maladie avait terrassé depuis une année.

Né à La Bréole (Basses-Alpes) en 1852, M. Théus vint, en 1871, en Algérie, rejoindre son oncle, M. Eugène Théus qui fut le parrain du faubourg Saint-Eugène, à Oran.

Après avoir fait de bonnes études, M. Théus Joseph, se destina au commerce pour lequel il avait une grande aptitude et créa une des premières maisons de vins d'Oran.

En 1904, M. Théus fut nommé membre de la Chambre de Commerce et prit en 1914, dans des circonstances très difficiles les fonctions de Trésorier qu"l conserva jusqu'en 1919.

En 1913, il fut désigné comme administrateur de la Banque de l'Algérie et de Tunisie et c'est à ce poste que la mort vint le trouver.

Depuis de nombreuses années M. Théus avait créé à Saint-Eugène l'Usine des chaux hydrauliques.

Très connu dans le monde des affaires où il était très apprécié en raison de sa compétence et de sa loyauté, M. Théus se montra généreux en soulageant bien des misères que lui seul connaissait et ce n'est pas en vain qu'on s'adressait à lui.

Sa modestie égalait sa courtoisie dans les relations et il était toujours prêt à rendre service à ses amis.

A sa veuve et à sa famille les membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran renouvellent leurs bien sincères condoléances.

Ct LUSSAGNET.

Paul BERTOUY

Monsieur Paul Bertouy, Conseiller général et Juge au Tribunal de Commerce d'Oran, Membre de la Société, est décédé subitement à Port-aux-Poules le 1er Août 1927. Il était né le 3 Août 1876 à Marseillan. Venu tout jeune avec sa famille à Oran, il y fit toutes ses études, s'y maria et devint l'associé de son beau-père auquel il succéda dans son commerce de vins. En 1911 la confiance des négociants d'Oran le fit entrer au Tribunal de Commerce, en qualité de Juge suppléant, puis peu d'années après, comme Juge Titulaire. En 1919 les électeurs de la 5e circonscription d'Oran l'envoyèrent au Conseil général. Il appartenait à notre Société depuis 1925.

Esprit droit, commerçant intègre, Paul Bertouy laisse le souvenir d'un caractère affable, d'un homme toujours serviable et dont les tracas des affaires n'altérait point l'aménité.

A Madame Veuve Bertouy et à ses enfants, la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran renouvelle l'expression de ses plus sincères condoléances.

E. FLAHAULT.

Me Raoul PASTORINO

M. Raoul Pastorino, notaire à Oran, est décédé subitement le 6 novembre 1927.

Il était né à Sidi-Bel-Abbès le 29 décembre 1859. Elevé à Oran, il y fit ses études au Collège ; puis il y apprit le notariat dans l'étude de Me Cousinard. Nommé notaire en 1890 il occupa successivement les postes de Nemours et de Relizane et vint remplacer Me Larcher à Oran le 31 décembre 1900.

Sa grande puissance de travail, son intelligence vive et nette, sa compréhension rapide des affaires, son habileté à en résoudre les difficultés avec un sens pratique des réalisations lui eurent vite assuré la confiance de nombreux clients. Aussi son étude fut-elle bientôt l'une des plus importantes d'Oran.

Il aimait le faste, le luxe, les belles choses. Il avait fait édifier pour lui la somptueuse demeure du boulevard du Lycée qui est aujourd'hui le palais de la Chambre de Commerce. Il s'entourait volontiers de meubles opulents et d'objets d'art. Sa bibliothèque était composée de beaux livres, bien reliés.

Très indépendant de caractère, il sut cependant conserver des amitiés nombreuses et durables, parce qu'il était généreux et qu'il aimait à rendre service.

Il fut conseiller général pendant plusieurs années. Il était titulaire de divers ordres français et étrangers. Il était membre à vie de la Société.

A sa veuve, à ses enfants, à sa famille, la Société de Géographie d'Oran présente ses bien sincères condoléances.

C. KEHL.

CONCOURS DU CINQUANTENAIRE

ouvert par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1928)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuels* pour 1928...... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° *Historique de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.*

3° *Les Hauts plateaux de l'Oranie et l'élevage du mouton. Moyens de parer aux ravages de l'hiver sur le cheptel.*

4° *Colomb-Béchar et son hinterland : aperçu géographique, plantes utiles, faune, production du sol, voies de communications, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées aux auteurs des meilleurs mémoires sur chaque sujet.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XLVII. — 1927

Pages

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

DIVERS

NÉCROLOGIE
